

L'ECHARP
ENTENTE DES CERCLES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU ROMAN PAÏS
EN PARTENARIAT AVEC

LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU BRABANT WALLON – FWB

ET

LE CENTRE ALBERT MARINUS

VOUS PRÉSENTE CE NUMÉRO DE LA REVUE « LE FOLKLORE BRABANÇON »

**CRÉÉE PAR ALBERT MARINUS ET PUBLIÉE (VOIR DATE DU N°) PAR LE SERVICE DE RECHERCHES
HISTORIQUES ET FOLKLORIQUES DE LA PROVINCE DU BRABANT**

NUMÉRISATION RÉALISÉE EN 2022 PAR WILFRED BURIE, ECHARP

**Bibliothèque Centrale du
Brabant Wallon – FWB**

Place Albert 1er, 1 - 1400
Nivelles
+32 67/893.589
bibcentrale.mediation@cfwb.be
www.escapages.cfwb.be

Echarp

Entente des Cercles
d'Histoire et d'Archéologie
du Roman Païs
+32 479/245.148
echarp@gmail.com
www.echarp.be

Centre Albert Marinus
Musée communal de Woluwe
-Saint-Lambert
40, rue de la Charrette
1200 Bruxelles
+32 2/762.62.14
fondationmarinus@hotmail.com
www.albertmarinus.org



Avec le soutien de la
Province de
Brabant Wallon

T. XX

N° 115 A 120

Service de Recherches Historiques
et Folkloriques du Brabant

LE FOLKLORE BRABANÇON

Tome XX
1940-1948

— 12, Vieille Halle au Blé, Bruxelles —

S 272

BIBLIOTHEQUE REGIONALE
DE NIVELLES
Rue de Charlemagne 4
1400 NIVELLES
Tel. 067/22.77.88

DEC 1977
OCT 1978
2 OCT 1978
OCT 1978

Le Folklore Brabançon

T. XX — N° 115 à 120
1940-1948.

T. XX — N° 115 à 120

1940-1948

Service
de Recherches Historiques et Folkloriques du Brabant

LE
FOLKLORE
BRABANÇON

BRUXELLES

12, Place de la Vieille Halle au Blé.

BIBLIOTHEQUE
PRINCIPALE DE
NIVELLES
Place Albert 1^{er}, n° 1
1400 NIVELLES
Tél. 067/22.77.88

398 (493.2)
F04
H

EDITORIAL.

Dès l'occupation, notre publication a cessé de paraître. Emanant d'une administration publique, elle eut été exposée à des immixtions qui eussent compromis son indépendance scientifique. Et nous avons bien fait. Aussitôt le territoire libéré, nous aurions aimé reparaitre, mais nous nous sommes heurtés à des exigences de la censure qui détenait aussi le pouvoir d'octroyer des bons pour l'obtention de papier. Et quel papier! Et quelle qualité! Il y a deux ans, ces entraves furent supprimées et bien que le papier de bonne qualité à des prix raisonnables fut encore difficile à trouver, nous étions prêts à repartir et l'imprimeur, malgré le manque de main-d'œuvre et de combustible, se mit à imprimer cabin-caba. Malheureusement, notre imprimeur tomba malade, atteint d'un mal impardonnable dont il finit par mourir. Après vingt années de collaboration et de dévouement à notre œuvre, il eut été inhumain de notre part de lui retirer le travail. Souffrant du cœur, toute émotion eut pu lui être fatale. C'est un sentiment que nos lecteurs comprendront, particulièrement ceux d'entre eux qui savent combien il nous était attaché, combien le *Folklore Brabançon* lui tenait à cœur et combien il montra souvent à l'égard de notre publication un véritable désintéressement. Aussi, convient-il, au seuil de cet ouvrage que nous évoquions son souvenir.

Nous avons eu l'occasion, pendant la guerre, de constater combien cette revue était appréciée. Quand une collection complète passait dans une salle de vente, parfois même avec des fascicules très endommagés, elle atteignait des prix fort élevés. Nous avons vu partir une collection de l'édition française pour 10.000 francs plus 18 p.c. de droit. Des numéros, épuisés chez nous et devenus rares, étaient enlevés à des prix s'élevant parfois à 200 francs. Comme nous le disait un jour un vieux collaborateur, cette revue devient un placement d'argent.

Exposons maintenant nos intentions. Nous avons

été préoccupés de reprendre la publication en lui gardant autant que possible son aspect captivant pour les yeux, de l'imprimer sur un papier de bonne conservation, de l'illustrer abondamment, tout en lui conservant un prix modique. A ce triple objectif, nous nous efforçâmes de rester fidèles. Le prix. Avant la guerre, l'abonnement coûtait 35 francs. Tenant compte de la situation de nos abonnés, dont beaucoup sont de condition modeste, nous avons veillé à ne pas dépasser un prix triple de celui d'avant 1940. Pour atteindre ce but, nous avons dû réduire le nombre de clichés. Ceux-ci coûtent actuellement à peu près cinq fois plus chers qu'avant la guerre. La Revue reste toutefois assez bien illustrée. Malheureusement, le papier ne réunit pas absolument les qualités requises pour supporter des clichés en simili fine trame. Mais, le papier est de bonne composition, sans bois, et sa conservation est assurée, ce qui est essentiel. Nous tenons à mettre ici nos lecteurs au courant, comme nous l'avons toujours fait, allant ainsi au devant des critiques éventuelles, justifiées quand on n'est pas informé, mais qui perdent de leur valeur quand on l'est. Ajoutons que dans l'avenir, nous pourrions utiliser un papier tout à fait approprié, sans écart de prix sensible. Des restrictions seront encore apportées du côté des clichés, mais, comme nous ne visons pas à réaliser des bénéfices, l'illustration s'améliorera en proportion du nombre de lecteurs. Il dépend de ceux-ci que nous retrouvions complètement notre caractère d'avant la catastrophe? Cherchez donc à nous faire des abonnés et renseignez-nous les personnes susceptibles de s'intéresser à notre œuvre.

Nous publierons comme par le passé, des articles historiques, archéologiques et surtout folkloriques, la plus large place étant réservée au Brabant, ce qui se justifie. Mais les localisations historiques et folkloriques ne correspondent pas aux délimitations politiques ou administratives. Il est des problèmes d'histoire et de folklore qui tout en intéressant notre province s'incorporent à des problèmes plus vastes. Un des succès du *Folklore Brabançon* revient aux études d'ordre général et théorique qu'il publia, problèmes de conceptions, de méthodes, etc... Ils continueront à ne pas être négligés.

Nous reprendrons et alimenterons la rubrique dite

des *Morux Faits* ouverte à tous nos lecteurs ; leurs notes, leurs critiques, leurs corrections, leurs suggestions, leurs questions y sont largement accueillies. Nous espérons lui rendre son caractère vivant. Cette rubrique depuis vingt ans a fini par constituer une mine extraordinairement riche de renseignements.

Une large place sera faite, comme par le passé à la *Bibliographie*, non seulement belge, mais internationale, de même que nous tiendrons nos lecteurs au courant du *Mouvement Folklorique*, dans son sens le plus étendu.

Ces pages d'information ont rendu à nos lecteurs de précieux services.

Un des mérites reconnu de notre revue résidait dans les *Tables variées* et détaillées qui clôturaient chaque tome. Avec des modifications, indiquées en tête de chacune, nous les reprendrons comme jadis. Ainsi, nous ne donnerons plus seulement une table des lieux cités du Brabant, mais nous y ajouterons une table des lieux cités du pays et même une table des lieux étrangers. Le rayon d'action de la publication s'est étendu dans toute la Belgique et elle n'est pas sans s'être acquis un sérieux crédit au dehors. Il importe que ces lecteurs puissent, autant que les Brabançons, retirer tout le profit utile et toutes les facilités de recherches.

A la fin de ce tome XX, une longue nécrologie montrera — hélas — combien la mort a sévi parmi nos collaborateurs. Nous devons reformer nos cadres. Nous devons surtout reconstituer le réseau de nos correspondants. Nous espérons pouvoir compter sur la venue d'éléments jeunes, car la jeunesse éprouve une attraction — ailleurs ainsi qu'en Belgique — pour les faits folkloriques, notamment les jeux, les chants, les danses populaires. Une plus large place devra être faite à ce genre de manifestations. Notre bibliothèque est beaucoup plus que jadis fréquentée par des jeunes. S'ils manquent souvent de la maturité suffisante, ils témoignent d'une vive sympathie. La pratique et la persévérance les conduiront à l'expérience.

Nous envisageons la création de rubriques nouvelles et, ainsi que nous agissions précédemment, nous solliciterons les avis des lecteurs. Nous avons toujours considéré

ceux-ci comme faisant partie d'une grande famille et la revue comme étant faite, avant tout, pour eux.

Nous constatons l'apparition d'un mouvement en faveur de la rénovation des métiers d'art. Et, conformément à ce qui fut maintes fois écrit dans cette revue, tout effort en vue de la création de formes nouvelles, l'application de formules nouvelles, procède par un retour évident à des conceptions primitives, à des formes simples et, par déduction logique, à une recherche de sujets inspirés de l'âme, du sentiment spontané du peuple. Combien d'œuvres accréditées aujourd'hui comme l'expression de tendances neuves ne sont-elles pas comparables avec les œuvres dites d'art populaire. Notre revue ne doit pas revêtir seulement un caractère scientifique réservé à un public restreint de spécialistes, elle doit avoir de plus larges horizons et situer le folklore dans l'actualité.

C'est ce qui nous fait aussi envisager l'éventualité d'une rubrique touristique. On peut constater combien à l'étranger le folklore est largement utilisé dans l'équipement touristique et dans la propagande. Nous, folkloristes, ne pouvons pas ignorer ces mouvements caractéristiques de notre époque et une revue comme la nôtre doit marquer le point dans l'évolution des idées et des faits, du moment qu'ils touchent ou utilisent le Folklore.

Il est bien entendu que des pages artisanales ou des pages touristiques ne pourraient être ouvertes sans conserver avant tout leur intérêt folklorique. Nous ne visons pas à devenir un recueil de renseignements artisanaux ou touristiques ; ce n'est pas notre mission ; mais il reste conforme à notre intérêt de folkloriste de suivre la pénétration ou l'utilisation du Folklore dans ces domaines où se marque une évolution des faits.

Voilà, chers lecteurs, les quelques idées que nous aimons à vous soumettre au seuil de ce tome XX, nouveau départ de votre *Folklore Brabançon*. Comme par le passé, nous espérons pouvoir compter sur votre appui et sur vos avis. À vous est confié le succès futur de notre entreprise que nous désirons voir devenir aussi le plus possible la vôtre.

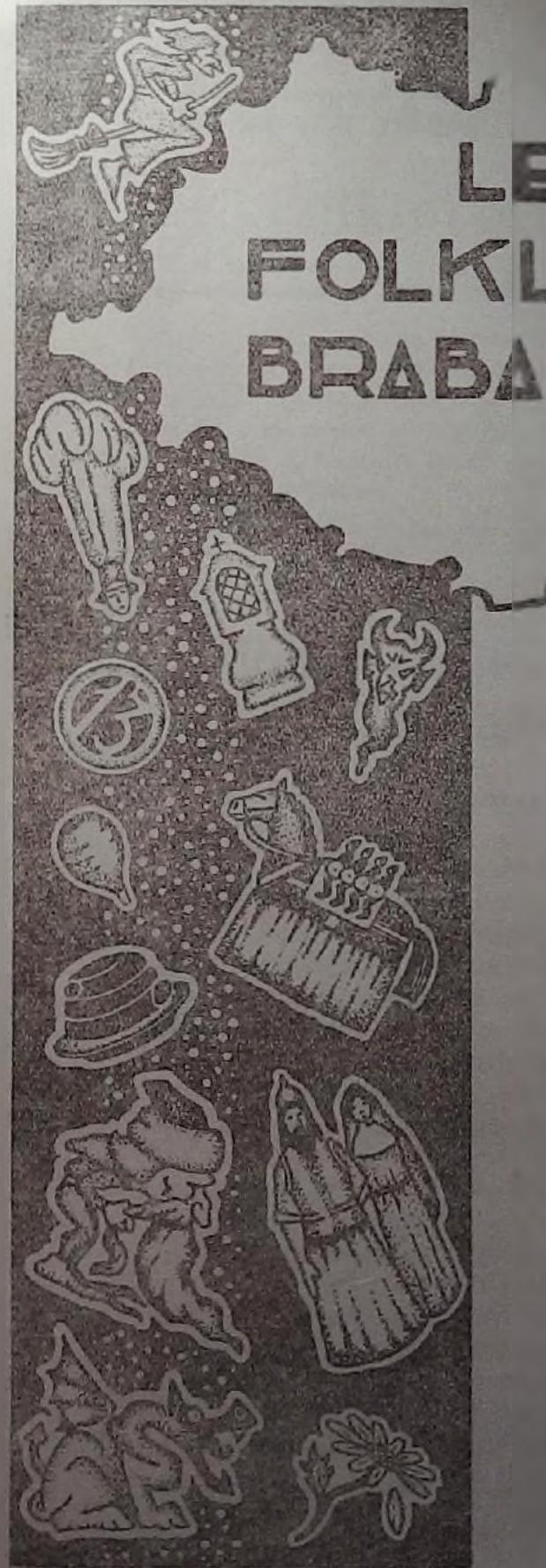
LA RÉDACTION.

Le Folklore Brabançon

T. XX — 1940-1948



IMPRIMERIE
CHARLES PEETERS
LÉAU.



LE FOLKLORE BRABANÇON

BULLETIN
DU SERVICE DE RECHERCHES
HISTORIQUES ET FOLKORIQUES
DU BRABANT.

T XX — 1940 - 1948

N° 115 à 120

12, VIEILLE HALLE AU BLÉ,
BRUXELLES.

Le Folklore Brabançon

SOMMAIRE

Mœurs, Usages, Coutumes, Traditions. — Anecdotes Bruxellois. — Notes relatives aux maîtres d'école bruxellois à la fin de l'ancien régime — Louvain folklorique et légendaire. — Sainte Alène de Forest — Les étalles. — Le mariage du cadet et de la cadette. — Le carnaval de Binche. — Sur l'écran du Passé. — Meus faits — Nécrologie. — Tables.

Mœurs, usages, coutumes, traditions.

(ALBERT MARINUS).

Toutes expressions dont les significations sont vagues, se chevauchent. Constanment employées par les folkloristes, elles demanderaient à être précisées, sinon on ne peut se comprendre. Généralement les auteurs les emploient en série, ainsi ils risquent moins de se tromper. Mais s'ils les utilisent séparément, on s'aperçoit de l'élasticité nuisible qu'ils donnent à ces mots.

Essayons d'apporter quelque clarté dans ce problème. On trouvera en tout cas ici le sens que nous leur accordons.

Le terme le plus large est, à notre avis, celui de *Mœurs*. Il englobe les usages et les coutumes, (ce que l'on ne fait généralement pas), et incorpore certaines traditions. C'est le terme le plus large, car, selon nous, il désigne toutes les habitudes collectives. Or, les habitudes ne sont pas seulement sociales, elles sont vitales, elles relèvent

du comportement biologique des êtres. C'est tellement vrai que certaines sont naturelles. Les autres sont acquises. Celles-ci peuvent encore être individuelles, mais le plus souvent elles ont un caractère social, elles appartiennent en commun à tous les êtres composant un même milieu. On les y a formés. Ces dernières sont ce que nous appelons les *Mœurs*.

Nous appellerons donc mœurs, des habitudes individuelles, naturelles ou acquises, devenues sociales par la pratique de la vie en commun. Chaque groupe y ajoute un jugement de valeur relevant de sa conception du bien et du mal. Comme ces conceptions varient de groupe en groupe, de pays à pays, de couche sociale à couche sociale, on porte sur les mœurs respectives des jugements particuliers. Il y a donc à la pratique des mœurs une sanction diffuse relevant de la morale. Tout qui fait partie d'un groupement doit se plier aux mœurs de ce groupement.

Selon nous, les *usages* et les *coutumes* rentrent dans les mœurs. Ils admettent donc la même définition mais en y ajoutant un complément, celui qui les distingue des mœurs en général et les distingue aussi les uns des autres.

Les usages et les coutumes sont des mœurs dont l'effet contraignant est plus grand. Les individus composant un groupe sont plus tenus de se soumettre aux usages et aux coutumes. La sanction est toujours diffuse mais le jugement d'ordre moral nous paraît plus atténué que dans les mœurs tout court.

Il n'y a pas de sanctions pénales aux usages et aux coutumes, bien que, dans les débats en justice, les expressions usages et coutumes soient fréquemment employées. C'est là une habitude du langage juridique, car du moment qu'il y a une loi à appliquer promulguant une peine, il n'y a plus usage ni coutume ; on applique une règle juridique entraînant une peine. Cela peut paraître étrange ; on s'attendrait plutôt à une intensifica-

tion du jugement d'ordre moral. Nous pensons pouvoir expliquer le renforcement de la soumission volontaire de l'individu à l'usage et à la coutume, sans amplification du jugement moral, par le fait que tout individu sent mieux de lui-même l'utilité de se plier à l'usage et à la coutume. Il ressent un intérêt plus grand à s'y soumettre qu'à l'enfreindre.

Mais en quoi l'usage se distingue-t-il de la coutume ? Il y a entre l'usage et la coutume une différence de degré dans la puissance contraignante, la coutume se portant déjà à la frontière du droit. Les individus composant le groupe ont davantage la conscience de la généralité de la coutume, la conscience qu'en l'enfreignant ils occasionnent un préjudice à autrui. Enfreindre un usage est encore se faire regarder de travers par l'opinion publique. (Ex. Ne pas saluer un corbillard, ne pas envoyer de lettres de souhaits au nouvel-*au*), enfreindre une coutume, (exemple : entrer dans un champ pour y glaner avant le ramassage de la dernière gerbe), c'est déjà s'exposer à l'intervention de la force sociale. Ne dit-on pas déjà que la coutume est un droit non écrit ? Aux infractions à la coutume, si l'appareil judiciaire entre en action, il le fait en vertu d'une loi qu'il accommode aux exigences de la coutume.

Remarquons encore que la coutume a souvent une ancienneté plus grande que l'usage ; elle vise en quelque sorte des usages solidement établis et maintenus en raison de leur rôle de cohésion plus marqué dans la vie sociale. Enfin, la coutume englobe davantage l'ensemble des membres d'un groupe. Un usage peut être particulier à une couche de population, à une profession, à une ville, à un village même. Une coutume s'étend à tous les membres quelque soit leur rang social, leur profession, leur résidence.

Les limites sont difficiles à établir, c'est évident. Mais il importe toutefois d'essayer de les fixer. Les folkloristes, (et ma foi, les juristes, les

moralistes et les sociologues surtout, y sont aussi intéressés qu'eux), devraient s'atteler à la recherche de définitions. Comme elles sont difficiles à donner, on pourrait tout au moins chercher des formules auxquelles tous accepteraient de se conformer. Nous espérons toutefois que les nuances ici dégagées seront comprises, tout en restant discutables, mais il faut arriver à pouvoir se comprendre.

Quand à la *tradition*, c'est autre chose. On peut voir apparaître de nouvelles mœurs, de nouveaux usages, de nouvelles coutumes, et on peut en voir disparaître, mais généralement toutes ont un aspect traditionnel, c'est-à-dire qu'elles sont transmises depuis un espace de temps plus ou moins long. Nous pensons toutefois la coutume plus traditionnelle que l'usage en général, et les conceptions relatives aux mœurs plus mobiles encore. La tradition est en tout cas plus systématisée et plus fixée dans les usages et les coutumes que dans les mœurs.

Mais la tradition est un caractère commun aux mœurs-usages-coutumes, et non pas une catégorie spéciale de faits. Elle représente l'élément temps, simultanément dans les trois groupes de faits.

Enfin, la tradition n'est pas particulière aux mœurs-coutumes-usages. On la rencontre dans d'autres phénomènes. (Il y a des traditions économiques, politiques, artistiques, littéraires, philosophiques, religieuses et même scientifiques).

Nous voudrions voir éliminer définitivement certaines idées qui s'attachent à la tradition. Certains ont une tendance à la limiter aux récits. Alors, les usages, les coutumes, les mœurs, n'auraient rien de traditionnel ?

Nous pensons que chaque fois qu'il y a une transmission d'une génération à une autre, il y a tradition, peu importe ce qui est transmis, du moment bien entendu qu'il s'agit non pas de choses,

d'objets, mais d'idées, de conceptions ou bien des actions commandées par ces conceptions.

Nous voudrions aussi voir éliminer l'idée que la tradition indique une transmission *orale*. Évidemment, tout ce qui se transmet oralement est traditionnel ; évidemment encore, jadis, à peu près tout se transmettait oralement, et il en est toujours ainsi chez certaines peuplades, mais actuellement la tradition peut être transmise par des moyens écrits ou imprimés. Cette forme de transmission tend même à devenir la plus fréquente là où tout le monde sait lire.

Quelle est, dans tout cela, la place du *folklore* ?

Il y a des mœurs, des usages, des coutumes, des traditions *folkloriques*, et d'autres qui ne le sont pas. Mais tout ce que nous avons dit en général de tous ces phénomènes s'applique à ceux d'entre eux qui, par surcroît, sont appelés folkloriques.

Au sein d'un groupe social, les conceptions changent constamment, et par conséquent, les gestes, les actions que les hommes accomplissent. Il n'y a pas uniformité absolue, homogénéité complète, mais bien variété et hétérogénéité. Ce qui est admis par les uns ne l'est pas par les autres, ce qui est admis l'est davantage par les uns que par les autres. Il y a de petites strates d'individus qui se signalent à l'attention par des mœurs, des usages, des coutumes particulières. Elles font tâche, sans nuire à la sécurité collective. Elles signalent de petits conformismes distincts incapables de désagrégier le conformisme général. Au moment où le groupe abandonne certaines mœurs, certains usages, certaines coutumes, des individus leur restent fidèles. Les actes qu'ils posent paraissent dès lors étranges, paradoxaux, désuets, anormaux, curieux, pittoresques. Ces actes sont ceux que nous appelons folkloriques. Les faits folkloriques constituent donc des faits ayant un aspect particulier dans l'ensemble des mœurs, usages et coutumes.

Mais, dans cet ensemble, ils sont aussi plus

traditionnels que les autres. Le caractère traditionnel y est plus intensif. Là aussi, bien que cela ne soit plus absolument général, la forme de transmission est plus *orale* que dans les autres.

Le folklore s'incorpore donc tout entier dans ce groupe de phénomènes, mœurs, usages, coutumes, dont un des aspects importants est celui de la tradition.

Maintenant, posons-nous cette question, tous ces phénomènes ne sont-ils pas *sociaux* et, dans l'affirmative, pour laquelle nous inclinons, quelle est leur place, quel est leur rôle, leur fonction dans la vie sociale?

A un degré quelconque, les mœurs, usages, coutumes, traditionnels ou non, folkloriques ou non, sont des *impératifs sociaux*, plus ou moins généralisés, plus ou moins contraignants. Cela seul ne pouvant être contesté, suffit à les faire considérer comme des phénomènes sociaux.

Quelle est leur *place* dans la vie sociale?

Inspirons-nous ici de Waxweiler (*Introduction aux archives sociologiques*, p. VIII) sans discuter les points dont nous nous détachons. Il décrit ainsi le processus d'organisation sociale. Tout individu pose des actes, (vivre, c'est agir ; il faut agir pour vivre) ; certains deviennent des habitudes. Des habitudes deviennent sociales et se manifestent sous forme d'usages. (Ici nous introduisons notre conception : Mœurs-usages-coutumes). Certains d'entre eux, plus impérieux, se systématisent en règles. D'autres enfin, plus contraignants encore se donnent une ossature puissante : ce sont les Institutions. Les mœurs-usages-coutumes, viennent donc s'intercaler dans le processus de la vie sociale entre l'individu et les institutions régissant leur groupe. Elles constituent un stade d'évolution dans le complexus social. Voilà leur place.

Voyons maintenant leur *fonction*.

La vie sociale s'impose à l'homme comme une condition d'existence, donc importante. La vie

sociale restreint la liberté individuelle et impose des disciplines, une certaine soumission.

La vie sociale vise à maintenir agglutinés les individus faisant partie d'un groupe. Tout groupe vise à se maintenir, à perdurer, et à cette fin il doit se protéger contre tous les facteurs de désintégration, intérieurs ou extérieurs. Mœurs et institutions collaborent à cette tâche. Telle est leur fonction.

Nous voudrions maintenant, car à ce sujet nous avons des conceptions personnelles, montrer la valeur relative des mœurs et des institutions. (Il va de soi maintenant que, chaque fois que nous employons le mot mœurs, nous y englobons les usages et les coutumes, même folkloriques).

Contrairement à l'opinion courante et à celle des spécialistes, nous attribuons une importance plus grande aux mœurs qu'aux institutions. Le caractère de force contraignante de ces dernières, de subordination plus grande, n'est pas un indice de plus grande importance.

Un groupe ne sélectionne parmi les mœurs, pour les cristalliser en institutions, qu'un certain nombre d'entre elles, assez minime comparativement à leur masse. Il trie celles qui, à un moment donné, sont estimées les plus utiles pour assurer la coordination des individus. Celles-là sont momentanément élevées sur le pavois. C'est ce qui leur donne une apparence de valeur plus grande.

Mais elles sont moins nombreuses. Il y a infiniment plus d'actes sociaux posés par chacun d'entre nous en vertu des mœurs, que par crainte d'enfreindre les prescriptions des institutions. Nous ne nous en apercevons pas tant ils s'imposent à nous d'une façon réflexe en quelque sorte. (Ne disons pas instinctive, de grâce, car il n'y a pas d'instincts sociaux. V. notre étude : *Le Milieu Social*). Ceux-là, pour en imposer l'observance, il n'y a pas besoin de promulguer des lois, de prévoir des sanctions pénales. Le fait seul que des sanctions diffuses suffisent, ne doit-il pas

logiquement nous amener à conclure à leur supériorité de valeur? A notre avis, les actes humains accomplis en vertu des prescriptions diffuses des mœurs ont une utilité sociale plus grande, générale et non occasionnelle; elles constituent de meilleurs instruments de cohésion sociale, soudent mieux, cimentent davantage les individus les uns aux autres. On n'a plus besoin de les imposer, chacun s'y plie soi-même, de bonne volonté, inconsciemment parfois. Ne répondent-elles pas avec plus de force aux objectifs primordiaux de tout groupe: perdurer dans l'ordre et la sécurité?

Ces considérations sont de la plus haute importance car elles jettent un jour tout nouveau sur la sociologie et impliquent la nécessité de faire à peu près le contraire de ce que l'on a pratiqué jusqu'à présent. Au lieu de porter tout l'effort de la recherche sur les institutions des peuples et mépriser leurs mœurs, leurs usages, leurs coutumes et par conséquent aussi leur folklore, l'effort, à l'avenir, devrait être centré sur le stade des mœurs.

Toutes les idées qui président à la vie de l'homme en groupe sont relatives, conventionnelles et fortuites. Il faut aussi bien s'imprégner de cette remarque. Incorporées aux mœurs d'un groupe, inscrites dans leurs institutions, elles paraissent logiques, sages, rationnelles. Rejetées des mœurs et des institutions, elles semblent grotesques, ridicules et burlesques.

Il y aurait en tout cas pour l'UNESCO, (la nouvelle organisation de coopération intellectuelle de l'ONU), une mission bien utile à remplir, si elle invitait des spécialistes autorisés, de toutes les branches du savoir, à rechercher un sens satisfaisant à de nombreuses expressions. Ne serait-ce pas là une belle tentative de favoriser l'intercompréhension?

Albert Marinus.

Analectes Bruxellois.

(CHARLES PERGAMENI).

En mettant au point l'inventaire des chroniques bruxelloises et autres du dépôt des Archives de la Ville de Bruxelles, nous avons eu l'attention attirée par l'une d'entre elles (1), dont certains fragments nous ont paru dignes d'être publiés. Encore qu'elle sacrifie — à l'instar de la plupart de ses pareilles — à la tradition du genre, puisqu'elle n'attribue guère de valeur qu'aux faits et gestes des princes ou des personnalités notoires, il lui arrive pourtant de signaler des événements qui intéressent la collectivité sociale, sans parler des indications qu'elle fournit sur les monuments.

Parmi les passages les plus curieux, nous avons cru devoir relever surtout ceux qui se rapprochent davantage de l'époque de la rédaction même, y ajoutant cependant quelques courts fragments plus anciens relatant des nouvelles, qui frappèrent l'esprit populaire par leur étrangeté et leur caractère menaçant, sinon catastrophique. Appartiennent à cette dernière catégorie, les extraits suivants:

« L'an 1315. Le duché de Brabant et les pays voisins furent affligés par une pluie continuelle qui y tomba depuis le commencement du mois de mars jusqu'au mois de décembre, tellement que la terre ne produit toute cette année ni froment, ni seigle, ni aucun autre grain ou nourriture pour la subsistance des hommes ou du bétail. Une

(1) Chronique de la Ville de Bruxelles, depuis les origines jusqu'au 30 août 1736. (Archives de la Ville de Bruxelles, n° 2058). Manuscrit de 0,20 m x 0,16 m; broché; en papier; 127 folios. Texte français. En tête du folio 4, se lit le titre suivant: *Chronique ou Recueil des choses les plus mémorables arrivées en la ville de Bruxelles et son district depuis son commencement.*

Nous avons respecté l'orthographe du manuscrit.

comète qui parut en même tems fut le présage de la grande cherté des vivres qui suivit ce petit déluge ; le muid de seigle se vendit à Bruxelles jusques à 50 florins et davantage, et la disette fut si grande partout le pays, qu'un très grand nombre d'hommes et une prodigieuse quantité de bétail mourut de faim ; enfin une cruelle peste qui succéda à ces désastres acheva de désoler tout le pays dont plus d'un tiers des habitans furent emportez et le reste obligé à chercher son salut dans les forêts et autres lieux écartez. Tous ces maux dont le Brabant fut affligé pendant les années mille trois cent quinze, seize et dix-sept furent encor suivis d'une maladie contagieuse laquelle en l'an mille trois cent dix huit emporta une prodigieuse quantité des bêtes à cornes » (2).

Le chroniqueur nous offre encore quelques détails de même nature, que nous reproduisons immédiatement :

« L'an 1480, l'hiver fut si rude et d'une si longue durée que, depuis le 13 du mois de janvier jusqu'an 12 de février, on passa l'Escaut devant la Ville d'Anvers à cheval » (3).

« L'an 1482. La ville de Bruxelles se ressentit très vivement de la grande disette de vivres qui régna pendant l'espace de trois années consécutives par tous les Pays-Bas et les provinces voisines » (4).

« L'an 1506 on aperçut à Bruxelles et aux pays voisins pendant dix-huit jours consécutifs une comète d'une grandeur étonnante, laquelle fut ensuite regardée comme un présage de la mort du roi Philippe le bel, qui après avoir reçu la couronne de Castille en la Ville de Bruxelles, partit pour l'Espagne à dessein d'y prendre possession de ses nouveaux états et mourut en la ville de Burgos le 26 du mois de septembre de cette même année 1506 » (5).

« L'an 1529. Cette année une planète d'une grandeur et clarté étonnante répandit la terreur par tout le Brabant et pays circonvoisins pendant plusieurs jours qu'elle parut.

(2) Voir fol. 40 verso et 41 recto.

(3) fol. 65 recto.

(4) fol. 65 recto.

(5) fol. 68 recto. La date du décès est le 25 et non le 20.

« Cette même année une maladie contagieuse qu'on appela la sueur d'Angleterre, parce qu'elle avait passé de ce Roiaume dans ces pays, affligea différentes villes du Brabant ; la Ville de Bruxelles en souffrit extrême(ment) ; les médecins et tous les soins qu'on prit pour arrêter ce mal dangereux ne furent pas capables d'y apporter quelque remède ; on eut recours à l'assistance du ciel. La gouvernante Marguerite sollicita l'évêque à ordonner un jeûne de trois jours, lequel étant fini, on fit une procession générale dans laquelle le très Saint Sacrement de Miracles fut porté par la Ville avec l'assistance de S. Altesse, des Conseaux, du Magistrat et des métiers, de tout le Clergé tant séculier que régulier, et on eut le bonheur de remarquer que depuis ce jour le mal commença à perdre beaucoup de sa violence, tellement qu'en très peu de tems la ville en fut entièrement délivrée. C'est en mémoire d'un si grand bienfait que la Gouvernante Marguerite institua l'année suivante la procession qui se fait encor tous les ans le Dimanche après le treizième du mois de juillet » (6).

(1568) « Le premier du mois de juin, dix-neufs (7) gentilshommes eurent la tête tranchée sur la place du Sablon à Bruxelles ou, selon d'autres, sur la place du grand marché, et le jour suivant deux sieurs Vandernoot gentilshommes d'une ancienne famille brabançonne et les sieurs De Villers et Deduij eurent le même sort à Bruxelles, pendant que plusieurs autres personnes de différente condition subirent différens supplices en différentes villes, entre lesquels le S^r Casembroeck (8), secrétaire du comte d'Egmond

(6) folio 70, recto et verso.

Le *Gaet Correcte boeck*, qui repose aux Archives de la Ville (cote XVII) contient deux textes relatifs à cette calamité. Voir : 1) fol. C XXII et C XXII verso, 10 octobre 1529. *Publicatie van processie generael ende orde ordinancie bij heeren ende uelgemeent*. 2) fol. C XXIII et C XXIII : 14 octobre 1529. *Remedie legen de sweelene ende orde haestige siecke*.

(7) fol. 78 verso à 79 verso.

(8) Jean de Casembroodt, seigneur de Deckerzeel, conseiller privé et secrétaire du Comte d'Egmont, fut l'un des gentilshommes qui présentèrent à Marguerite de Parme la fameuse requête de la noblesse. Il participa à la répression des iconoclastes près de Grammont. Arrêté à Bruxelles le 9 septembre 1567, en raison de l'action qu'il avait exercée sur le comte d'Egmont, il fut emprisonné.

et le S^r Straelen, Bourguemaître d'Anvers furent exécutés au château de Vilvorde. Toutes ces sanglantes exécutions couvrirent tout le pays d'un deuil universel : la rage, le désespoir et le désir de vengeance étoient peintes sur le visage du peuple et de la noblesse, mais rien ne les toucha si vivement que la tragédie des comtes d'Égmond et d'Hornes. Le second jour de juin, ces deux illustres seigneurs furent conduits du château de Gand où ils avoient été tenus prisonniers pendant l'espace de neuf mois, à Bruxelles, le lendemain troisième ils furent menés devant le Conseil du sang à la tête duquel étoit le duc d'Albe et où leur fut prononcée la sentence de la mort, laquelle fut exécutée le jour suivant étant la veille de la Pentecôte sur la place du Grand Marché à Bruxelles, à la vue d'une foule incroyable de monde qui y étoit accouru de toute part, non par curiosité, mais par l'amour qu'il portoit à ces deux illustres malheureux (9), qui expirèrent sous le glaive avec une résignation et constance digne de la valeur qu'ils avoient fait paroître en plusieurs occasions pour le soutien et l'augmentation de la couronne et gloire de leur souverain. Lamoral, Comte d'Égmond, Prince de Gavre, chevalier de l'ordre de la toison d'or mourut âgé de 46 ans, il laissa son épouse Sabine née princesse de Bavière, veuve avec onze enfans, trois fils et huit filles. Philippe de Montmorenci, Comte d'Hornes, chevalier de l'ordre de la toison d'or, mourut âgé de 50 ans. Son frère Florent de Montmorenci, seigneur de Montigny, subit le même sort au château de Simança (10) ou selon d'autres de Segovie en Espagne, où il avoit été détenu prisonnier depuis l'an 1566, lorsqu'il fut député par la duchesse Gouvernante à la cour de Madrid pour les affaires de ces pays » (11).

sonné d'abord au Trenenberg, puis transféré à Vilvorde. Ayant été mis à la torture durant le procès du comte, il fut condamné à mort le 9 août 1568 par le Conseil des troubles et exécuté à Vilvorde le 14 septembre.

Voir la notice qui lui est consacrée dans la *Biographie Nationale*, tome III, colonnes 360 à 364, par Th. Jaste.

(9) Nous soulignons à dessein cette déclaration.

(10) Plément de Montigny fut mis à mort par strangulation à Simanças, le 16 octobre 1570.

(11) Voir *Biographie Nationale*, tome XV, colonnes 167 à 194, notice sur Florent de Montigny par Raïlle de Berchgraeve.

* * *

Certains événements d'importance ne sont évoqués que sommairement. Tel est le cas pour le bombardement de Bruxelles en août 1695, fait de premier plan, auquel l'annaliste ne consacre que quelques lignes (12).

Par contre, il sera plus explicite à l'occasion de l'effondrement de la tour de Saint Nicolas (13).

« L'an 1714, le 29 juillet vers les dix heures du soir, la belle et magnifique tour de l'Église paroissiale de St-Nicolas tomba en ruine. Elle appartenoit à la Ville, qui s'en est toujours servie pour y mettre la cloche de triomphe et un horologe avec un très beau carrillon ».

Rappelant pour mémoire son origine légendaire, il ajoute : « Quant à la structure de cette tour, sa partie inférieure portoit toutes les marques d'une haute antiquité. C'étoit un bâtiment carré d'environ deux cents pieds d'hauteur ayant du côté du Midi et du Nord deux ronds qui la joignoient jusqu'à la même hauteur. Au dessus de ce bâtiment il s'élevoit un autre de façon octogone. Celui-ci ne paroissoit pas égaler le premier en antiquité. Aussi trouve-t-on que cette dernière partie se bouleversa l'an 1367 (14), avec l'Orologe et toutes les cloches, et qu'elle fut ensuite rebâtie et mise dans un très bel état qu'elle garda jusques l'an 1695, que par le bombardement toute la partie supérieure de cette tour fut ruinée avec toutes les cloches, carrillon, horloge et tout ce qu'il y avoit d'ouvrages de cuivre et de bois, tant en dedans qu'en dehors, qui furent brulés et fondus par les hommes et boulets rouges, le seul bâtiment carré avec une partie du bâtiment octogone ayant échappé d'être détruit. Enfin, l'an 1712, la Ville commença à la remettre en état ; on n'épargna ni soins ni dépenses pour la rendre

(12) fol. 98 verso — 99 recto.

(13) fol. 102 recto et verso.

(14) La chronique signale, en effet, au fol. 50 verso, ce qui suit : « Le 13 de decembre la partie supérieure de la tour de Saint Nicolas se renversa avec toutes les cloches et le beau Horloge, que le Magistrat y avoit fait mettre l'an 1362. Il est très remarquable que cette chute n'écrasa personne. Quelques vieilles chroniques marquent qu'un pourceau resta sous les ruines ».

la plus belle des Pays-Bas. Elle fut élevée jusqu'à la hauteur de plus de 320 pieds : la lanterne, qui en faisoit le bout, étoit faite de cuivre rouge peint et doré très richement, la plupart de ses autres ornements étoient faits de même matière aussy peints et d'orez, ce qui la rendoit un ouvrage de la dernière magnificence. Du commencement de l'an 1714 y fut mis un très beau carillon, qui joua la première fois le premier du mois de janvier, veille de la purification de la très Sainte Vierge, et le 29 juillet de la même année tout ce superbe bâtiment se renversa jusques aux fondement. Sa chute ruina la moitié de l'église et 12 à 13 maisons du côté du monastère des Pères Récollets et du côté de la rue au lait, sans 6 à 7 autres qui étoient autour de l'église. Elle étouffa aussi 5 personnes et blessa quelques autres ».

Portant un intérêt particulier aux événements du XVIII^e siècle, la chronique nous renseigne abondamment sur plusieurs cérémonies ayant eu Bruxelles pour théâtre. Signalons notamment l'inauguration de Charles VI, le 11 octobre 1717 : (15)

« Le 11 octobre, se fit à Bruxelles, avec grandissime pompe et éclat, la cérémonie de l'Inauguration de S. M. Imp. et Cath. Charles sixième comme duc de Lothier, de Brabant, de Limbourg et marquis du St-Empire. Nous faisons icy en peu de mots quelque détail des cérémonies qu'on a coûtume de faire en pareille occasion et des autres solennitez qui accompagnent ordinairement cet acte... (16)

Le onzième du mois d'octobre, fut fixé auquel jour vers les neuf heures du matin, mes^{mes} les états de Brabant et les députez des états de Limbourg se rendirent à l'hôtel de S. Excell. pour l'accompagner dans cette auguste solennité. Sa dite Excell. étant montée à cheval vers les 10 heures, la marche commença par le Régiment de Cavallerie du marquis de Westerloo précédé des trompettes et timbales. Après ce régiment suivoient les trompettes de

(15) fol. 104 verso à 108 verso.

(16) Nous laissons de côté ce qui ne concerne pas l'événement lui-même.

S. E. à la tête de cette illustre calvacade composée des membres desdits états tous à cheval avec de waltrapes (17) ou housses très richement brodez d'or et argent, tous étoient équipés de la manière la plus superbe, marchant deux à deux, précédés chachuns de leurs domestiques en belles et riches livrées neuves qui marchèrent à pied.

Les députez des États de Limbourg et du Pays d'Outremeuse marchèrent les premiers, scavoir :

Le Pensionnaire du duché de Limbourg.

Le député du tiers état.

Messieurs les députez de la Noblesse.

M^r le député du Duché de Limbourg.

Mons^r Jean du Bois, abbé de Vil-Dieu, député des Ecclésiastiques.

L'ordre des États de Brabant fut comme il suit :

Mons^r le Marquis d'Assche, Guidon héréditaire du Duché de Brabant, portant le grand Etendart de la province. Il marchoit seul devant les trois receveurs généraux des dits états, le S^r Charles Vandewerve du quartier d'Anvers, le S^r Melchior Vandeveldt du quartier de Bruxelles, et le S^r Jean Vandeven du quartier de Louvain, qui furent suivis du S^r Henri Vandenbroeck, conseiller pensionnaire et Greffier des États de Brabant.

Ensuite venoient les Députez des trois chefs Villes de Brabant. Ceux d'Anvers furent :

Le S^r Jean Lams, premier pensionnaire.

S^r Engelbert Borrekens, eschevin.

S^r Van Hove, deuxième bourguemaitre et S^r Alexandre Joseph D'Halmaele, premier bourguemaitre.

Les Députez de Bruxelles furent les suivants :

Le S^r Henri Pipenpoy, conseiller pensionnaire de la Ville.

(17) Mon collègue et ami le professeur Van Loey, que j'ai consulté au sujet de l'étymologie du mot « Waltrape » a bien voulu me communiquer ce qui suit: le terme flandrais est *Wal-trijp*. Le son *ei* ou *ij* se prononçoit déjà au XVI^e siècle à Bruxelles *ā* ou *ā'*. *Trijp* équivaleroit donc à *trāp*, *trā'p*. *Trijp* a le sens de peluche ou de panne, c'est à dire d'une espèce de velours.

D'autre part, je lis dans Kuipers: *Gellinst. Woordenboek der Ned. taal* (Amsterdam, 1901, 2 vol. in-4^e): 1) *trap*, welke naar de borstwering voert; 2) *onderdeel van een cavaleriezadel*.

S^r Honoré Vanderhaeghen, premier Trésorier.
 S^r Charles De Visschere, deuxième eschevin (absent).
 S^r Estienne Michel Cano, premier eschevin.
 S^r Jean Baptiste Aurèle De Deckere, bourguemaitre.
 Les Députés de Louvain furent :
 Le Baron d'Eynatten, conseiller pensionnaire.
 S^r Simon Herkenrode du conseil de la Ville.
 S^r Frédéric Antoine Adonia, premier eschevin.
 S^r Jean Baptiste Sneyers, bourguemaitre des Nations.
 S^r Eug(e)ne Vanderdilt, premier bourguemaitre.
 Voici l'Ordre des Etats de Brabant :
 M^r le Marquis Deynse, baron de Duffel.
 M^r le Comte de Dongelbergue.
 M^r le Comte Vander Noot, baron de Bommelotte (18)
 au titre de Schoonhoven.
 M^r le Baron D'Hooghvorst.
 M^r le Comte de Duras comme baron de Carloo.
 M^r le Baron De Vremde.
 M^r Vander Noot, Baron de Kiesegem.
 M^r le Baron de Spanghen, comme baron de Herent.
 M^r le Comte de Lannoij, la Mottrij et Beurepaire
 comme Baron de Sombreffe.
 M^r le Comte de Rodes comme baron de Limal.
 M^r le Baron d'Ittre.
 M^r le Baron de Cumtich (19).
 M^r le Comte d'Oignies, comte de Morchoven à titre
 de Loupignies.
 M^r le Comte de Lalain, comte de Tildonck.
 M^r le Comte de Maldegem, comte de Steenhuffel.
 M^r le Comte de Neu-Chapelle, à titre de baron de
 Uytten Limminge.
 M^r le Comte de Wijnegem.
 M^r le Comte de Corroij le chateau.
 M^r le Comte de Grobbendouck, baron de Wesemael
 (absent).

(18) Bommelotte, dépendance de Mont-Saint-André, canton de Perwez.

(19) Cumtich.

M^r le Comte de Walhain (absent).
 M^r le Marquis De Facnez (20) Herzelles.
 M^r le marquis d'Assche.
 M^r le marquis De Wemmelle.
 M^r le marquis De Westerloo (absent).
 M^r le Prince de Berges, comte de Grimbergue.
 M^r le Prince de Rubempré, Prince d'Everberg.
 M^r le Duc et Prince de Bourbonville, prince de Bugenhout (absent).
 M^r le Prince d'Hornes, Prince d'Isque.
 M^r le Duc d'Arenbergh, Duc d'Arschot.
 M^r Pierre de Monceau, abbé et comte de Gemblours,
 premier noble du Duché de Brabant.
 Les abbez étoient :
 M^r Alexandre de Pallant, abbé de Ste-Gertrude à Louvain.
 M^r Henri Huijs, abbé de Dillegem.
 M^r Gregoire Piera, abbé de Tongerlo.
 M^r Estienne Vandersteghen, abbé d'Everboden (21).
 M^r Gabriel Brion, abbé d'Heijlisse.
 M^r Paul De Bruijn, abbé de Parc.
 M^r Augustin van Beckhout, abbé de Grimbergue.
 M^r Jean Vermeulen, abbé de S. Michel à Anvers.
 M^r Corneille Adriaensens, abbé de S. Bernaert.
 M^r Jaques Hache, abbé de Villers.
 M^r P. Paradanus, abbé de Vlierbeek (absent).
 M^r Pierre del Franken Stierstor, Evêque d'Anvers (22).

M^r Thomas Philippe De Alsace de Bossu (23), archevêque de Malines, abbé d'Affligem.

Trois hérauts d'Armes aux titres du Marquisat du S. Empire, du duché de Limbourg et du comté de Flandres, précédoient le Duc D'Ursel faisant la fonction de maréchal héréditaire de Brabant à la place du comte de Grobben-

(20) Facnez, dépendance de Virginal.

(21) Everbode.

(22) Pierre-Joseph de Frankensterstorff, décédé le 19 octobre 1727.

(23) Thomas-Philippe d'Alsace de Bossu, décédé le 5 janvier 1750.

donck, qui étoit incommodé, portant en cette qualité l'épée nue nommée l'Estocq : il avoit, à sa droite, l'héraut de la Toison d'or et, à sa gauche, l'héraut du Duché de Brabant, lesquels Rois d'armes comme les trois précédens revêtus de leurs côtes d'armes, portant leurs caducées à la main et étant couverts de leurs toques, marchèrent à cheval avec le maréchal héréditaire entre la garde Roijale des Hallebardiers immédiatement devant la Personne du marquis de Prié, qui représentant celle de S. M. Imp. et Cath. parut ensuite monté sur très beau cheval, superbement harnaché, précédé de ses coureurs, de ses valets de pieds et de ses pages, et entouré de la noble garde des archers, et suivi de 12 chevaux de main richement équipés avec les armes et couleurs de S. E. et de trois belles carrosses à six chevaux, puis une compagnie de Grenadiers à cheval du regiment des dragons du prince d'Holstein fermoit la marche.

Cette illustre et magnifique calvacade marchant entre les deux haïjes des troupes de la garnison de la ville... descendit de l'hôtel de S. E. traversant la place du Sablon, passa la rue de Rolleboeck, de là sous la Steenporte et par la rue de l'Eglise des P.P. Jésuites, montant par celle de l'Empereur et le Cantersteen continua sa marche par le Marché au bois à l'Eglise collégiale de S. Gudule, où on avoit dressé le grand et magnifique autel du très S. Sacrement de miracle dans la nef devant le grand chœur. S. E. y aijant pris sa place dans un fauteuil devant un prfe Dieu du côté de l'Evangile et M^{rs} les états et les députez celles qui leurs étoient préparées, Mgr. l'Archevêque de Malines assisté des abbez de Parc, de Villers et de S. Bernard célébra pontificalement la messe, chantée par la musique de la Cour, après avoir entonné le « Veni creator ». La messe finie, après la bénédiction donnée avec le très S. Sacrement de miracle, Mgr. l'Archevêque présenta à S. E. les Saints Evangiles sur lesquels S. E. aijant mis la main fit le serment ordinaire de conserver et maintenir les droits et immunités des ecclésiastiques de la province. Après quoi, M^r le Doien de la même église à la tête des chanoines s'approcha de même de S. E. qui, après la lecture faite du serment ordinaire, jura pareillement en mains du dît Doijen de conserver et maintenir les droits et privilèges de la dite église et des autres subalternes du district de la Ville de Bruxelles.

Ces actes et fonctions étant achevées, on remonta à cheval et la marche fut continuée dans l'ordre devant dit, descendant par la rue de Stormstraet et celle des P.P. Dominicains, puis coupant par la rue des Fripiers et celle de l'Eglise de S. Nicolas, pour arriver à la grande place, où les 5 compagnies du Sermens bourgeoises étoient rangées sous les armes, qui firent trois salves de leur monsquetterie, après que la calvacade qui passa sous le grand et magnifique arc de triomphe, que M^{rs} les états de Brabant y avoient fait dresser, eût quitté la grande place, laquelle poursuiva sa marche par la rue appelée de heuvelstraete, par le marché aux herbes, par la rue de la Magdeleine et monta ensuite à la cour. Lorsqu'on fut arrivé aux haïlles du palais, M^{rs} les états montèrent au très magnifique théâtre qui y étoit dressé à cet effet contre l'Eglise de Caubergue et faisoit face vers le nord ; tous aijant pris leur place s'assirent couverts, de part et d'autre du portrait de l'Empereur, qui étoit exposé au milieu du théâtre sous un très riche et magnifique dais, les prélats et les députez des trois Chefs villes de Brabant à la droite, suivis des trois receveurs, qui restèrent debout et découverts, et les nobles de Brabant et les députez de Limbourg à la gauche. S. E. prit sa place au milieu dans un fauteuil posé sur l'avant estrade de deux degrez devant le portrait de Sa Sacrée M. Imp. et Cathol., et le 5 Rois d'armes se rangèrent suivant leur rangs aux deux côtes de l'estrade debout et découverts.

M^r le Duc d'Ursel comme maréchal héréditaire et Mons^r le marquis d'Assche, en qualité de guidon héréditaire de Brabant, se mirent aussi debout mais couverts, aux deux côtes de la table sur laquelle reposoit un missel, le premier à la droite portant l'Épée dont l'Empereur Charles Quint se servit à la création des chevalliers, et le dernier à la gauche tenant le guidon armorié aux armes de Brabant.

Chacun ainsi placé S. E. déclara le sujet de cette célèbre assemblée, à quoi le S^r vandenbroeck, Pensionnaire des États qui se tenoit debout et découvert, au côté gauche de la table, aijant répondu par une harangue d'introduction à cette fonction, exhiba à S. E. les procurations des trois Chefs Villes et procéda ensuite à la lecture des lettres de procure et de plein pouvoir de Sa Majesté, lesquelles

ajant été montrées aux dits états, chacun d'eux salua avec profond respect la signature de sa Majesté. Ce qu'étant fait le Sr Vandevelde, l'un des trois receveurs des états, lut à haute voix (vu l'incommodité dudit greffier et pensionnaire) les lettres patentes de la joyeuse entrée de Brabant, avec leurs additions, pendant et après laquelle lecture. Mgr. l'Archevêque de malines s'approcha par cinq fois de S. E. et lui présenta le livre des Saints (vangiles, et en reçut les sermens ordinaires que le dit greffier des états lui prélut en langue brabantonne et bourguignonne.

Après quoi, M^r Snellinck comme premier et plus ancien secrétaire de S. M. faisant les fonctions d'audien-cier, se tenant debout et découvert au côté droit de la table, eut pareillement les sermens à prêter par les États de Brabant, qui tous, l'un après l'autre, suivant leur rang, montèrent sur l'estrade et jurèrent entre les mains de S. E. tant en leur propre et privé nom qu'en celui de tout le clergé, de toute la noblesse et généralement de tous les peuples, obéissance, vasselage et fidélité à sa majesté comme duc de Brabant. Alors les Rois d'armes firent retentir l'air par les acclamations de VIVE L'EMPEREUR CHARLES, sixième et troisième du nom ROI D'ESPAGNE, DUC DE LOTHIER, DE BRABANT et MARQUIS DU ST-EMPIRE.

Ce suivant M^r les Députés de Limbourg s'approchèrent de S. E., en reçurent pareillement le serment prêté entre les mains de Mgr. l'archevêque et prêtèrent leur serment réciproque, ensuite de quoi les Rois d'armes firent de nouveau les acclamations de VIVE L'EMPEREUR INT ROI ET DUC DE LIMBOURG, lesquelles acclamations furent redoublées par toute l'assemblée et la foule du peuple aux fanfares des trompettes et timbales, au bruit du canon et au son de la grosse cloche de triomphe, pendant que les receveurs des Domaines et finances de Sa M., jettèrent d'un balcon une grande quantité de pièces d'or, d'argent et de cuivre dans lesquelles étoit empreint le portrait de S. M.

Cette fonction solennelle étant achevée S. S., descendit du théâtre, précédée dudit illustre cortège, entra dans le grand salon du palais qui étoit tendu des riches tapisseries des Ducs de Bourgogne et ij traita M^r les états et tous ceux de la calvacade à un festin vraiment Royal.

Le Repas fini, on attendit le soir pour faire jouer le

grand feu d'artifice dressé par ordre de S. E., dans la plaine du parc, auquel les principales dames et la noblesse la plus distinguée avoit été invitée, et qui réussit admirablement bien à la satisfaction de toute la cour et du peuple qui ij étoit accouru en foule.

Après le feu d'artifice, il ij eut un magnifique bal dans le même grand salon du palais, qui dura toute la nuit, qui fut changée en jour par le grand nombre des feux de joie et des illuminations qu'il ij eut par toute la ville. La façade et les haillies de la cour aussi bien que l'hôtel de ville et les maisons des ceux de tous les conscaux et les chambres des métiers sur la grande place étoient illuminées de flambeaux de cire blanche ; les cinq compagnies rangées à leur ordinaire autour de la place du grand marché firent de salves continuelles de leur mousquetterie au son de la cloche de triomphe et au bruit de l'artillerie des Remparts.

Le lendemain deuxième, sur le midi, S. E. accompagnée de toute la noblesse, se rendit vers le midi à l'hôtel de Ville, où Mess^{rs} les États de Brabant la traitèrent à un très magnifique et très somptueux festin, dans le grand salon.

Le soir, vers les neufs heures, on tira le grand feu d'artifice, qui avoit été dressé par ordre desdits États au milieu de la grande place, entre quatre grands feux de joie en forme de pyramides. Il consistoit en un très superbe château de triomphe contenant cinq galeries de la hauteur de plus de 120 pieds. Ce fut un spectacle très agréable de voir en même tems toutes les Chambres des métiers illuminées de flambeaux de cire blanche, et l'hôtel de ville et la tour de S. Michel et les deux moindres illuminées d'une infinité de lanternes. Après que le feu d'artifice fut tiré, l'on se mit à table pour souper, pendant que les 5 compagnies du serment, rangées sur la place, faisoient de continuelles décharges de leur mousquetterie. Enfin cette éclatante et glorieuse fête finit par un beau concert de musique, qui fut suivi d'un bal, où tous les seigneurs et dames de la première distinction parurent avec une magnificence ordinaire.

Toutes les boutiques de la Ville restèrent fermées pendant cette solennité, et le nombre des étrangers qui s'y étoient rendus pour participer à la joie générale des Br-

bançons de tous endroits, fut si grand que plusieurs eurent peine à pouvoir se loger dans la ville. Le 12, 13, 14, 15, Monseigneur l'évêque d'Anvers, les abbés de Villers, de Grimbergue et de Heijlisseem célébrèrent successivement (*sic*) de messes solennelles au grand hôtel (*sic*) dans l'église de Ste-Gudule, avec l'exposition du très Saint Sacrement de miracle, afin d'implorer la bénédiction du ciel sur la Personne de sa sacrée Majesté Imp. et Cath. et sur l'auguste maison d'Autriche, pour la prospérité de ses armes et pour le bien et conservation de ses Royaumes et états et des peuples que Dieu avoit commis sous sa puissance ».

Ce ne fut qu'une idylle passagère : l'esprit du peuple de Bruxelles allait trouver bientôt l'occasion de manifester tout autrement ses sentiments réels, au cours d'une des crises majeures qui lui furent imposées. Aussi bien, notre chroniqueur — dont l'enthousiasme émerveillé révèle sa qualité de thuriféraire — n'ose-t-il pourtant résister à la nécessité de retracer avec quelque détail les péripéties d'un drame, dont le retentissement s'est prolongé jusqu'à nous et qui compromit définitivement le gouvernement du marquis de Prié.

« L'an 1718 (24). Cette même année la ville de Bruxelles fut agitée de grandes troubles ; elle essuya deux très perniciosus et séditieux tumultes dont le premier arriva le 24 Maij et le second le 19 juillet. Voici ce qui se passa à cette occasion en cette ville. L'an 1717 le marquis de Prié avoit changé le magistrat, ensuite de quoi furent choisis de nouveaux doijens des métiers qui sous le nom des neuf Nations composent le troisième membre de la Ville ; il s'agissoit de leur faire prêter leur serment, ce qu'ils ont accoutumé de faire en mains du Bourguemaitre. Or est-il à remarquer qu'après la mort du Roi d'Espagne Charles Second, ces païjs étant tombez sous la domination de Philippe Duc d'Anjou cinquième du nom Roi d'Espagne, l'an 1700 le magistrat de la ville aijant été renouvelé comme aussi les deux autres membres, on prescrivit à ce tems aux nouveaux doijens de neuf nations, une for-

(24) fol. 108-^o à 111.

mule, ou règlement, connus sous le nom de Règlement additionnel, suivant lequel on les obligea de prêter leur serment, nonobstant la grande résistance qu'ils firent, et les raisons qu'ils alléguèrent de ne pouvoir admettre ce règlement comme étant directement contraire à leur droits et privilèges, mais la force aijant prévalu à leurs raisons, ils furent contraints de plier et d'obéir.

Depuis ce tems cette affaire resta dans la même situation jusqu'à l'an 1717, lorsque la bourgeoisie voyant l'Empereur Charles sixième en la paisible possession des païjs bas, se flata que le tems propre étoit venu de songer à redresser les affaires de leur corps en cette matière, ce que les longues et cruelles guerres qui avoient extrêmement (*sic*) troublé ces païjs depuis la mort du sùdit Roi Charles Second, ne leur avoient pas permis d'entreprendre jusqu'alors avec quelque apparence de succès.

Ce fut le deuxième jour de juin que le nouveau bourguemaitre aijant fait convoquer les nouveaux doijens, il leur proposa de prêter leur serment suivant ledit règlement additionnel, ce qu'ils lui refusèrent de faire, le croyant trop contraire à leurs loix et privilèges, pour le pouvoir admettre sans se rendre coupables envers Dieu et leur patrie.

Le rapport de ce refus aijant été fait en cour, le fiscal ou avocat de S. M. commença d'agir au Conseil de Brabant à la charge du troisième membre, qui après plusieurs allées et venues fut enfin annulé par décret ou sentence du même Conseil donnée le 24 juillet de la même année. Entretens l'on fit assembler lesdits doijens tantôt à l'un endroit, tantôt à un autre et l'on mit tout en oeuvre pour leur persuader de désister de leur refus, mais toujours sans succès, lequel manège dura jusqu'au 24 du mois de mai de l'année 1718. Cependant cette affaire dont le bruit s'étoit répandu par toutes les villes des pays-bas, rendit tout le monde attentif, à voir qu'elle en seroit la fin. A chaque fois que les doijens furent mandez de s'assembler à la maison de ville, la grande place du marché se trouvoit remplie d'une infinité de monde. C'étoit cette affaire qui faisoit le principal sujet des discours publics, on ne faisoit plus un mystère d'en parler publiquement avec une grande partialité, le parti bourgeois étoit celui qui avoit le plus

de partisans, au contraire le parti de la cour étoit hautement décrié. On ne fit même pas de scrupule de blâmer son procédé comme très injuste. La populace attentive à toutes ces menées ne craignoit pas de charger d'injures ceux qui étoient à la tête des affaires et de vomir mille imprécations contre le gouvernement. Enfin il ne falloit pas avoir le jugement fort pénétrant pour ne pas prévoir la tempête dont la ville étoit menacée, et laquelle se leva le 24 maij, lorsque vers les onze heures et demie avant midi les doijens étant encor assemblez à la maison de ville, où on leur proposa derechef de faire le serment selon le susdit règlement, il se trouva un d'entre eux nommé : van Neypen, qui se dit prêt d'obéir. Mais à peine cette nouvelle aijant [sic] portée à la grande place qui étoit remplie d'une infinité de monde, que la populace et autres gens sans aveu dont la ville fourmilloit en ce tems assaillirent le surnommé (sic) Van Neypen comme il descendoit de la maison de ville, qui courut grand risque d'être massacré sur la place, si par l'assistance de quelques bourgeois il n'avoit trouvé le moien de se sauver dans une maison prochaine. La canaille le voyant échappé de ses mains, entra en fureur et courut d'abord à sa demeure où n'ajant trouvé que sa femme avec 6 à 7 enfans et quelque petit ménage, elle se contenta de briser les vitres de la maison et assaillit celle du bourguemaitre, laquelle ij étoit fort proche de là. Ce fut un triste spectacle comme cette troupe furieuse traita cette maison ; en moins de quatre heures elle fut réduite en ruine. Rien n'ij fut laissé : les meubles qu'on ne put emporter furent jettées dans la rivière ou brulez ; tout fut pris ou brisé, sans que la bourgeoisie qui s'étoit mise sous les armes, ni une compagnie de dragons que le marquis de Prié ij envoija pour dissiper cette canaille, ij eurent pu apporter quelque remède. Toute la ville étant en allarme, la guarnison eut ordre d'occuper les principales places. La bourgeoisie de son côté prit aussi les armes, et se rangea sur la place du grand marché, les avenues de la quelle furent fermées par des chaînes. On fit aussi prendre les armes aux habitans des faubourgs avec ordre de se tenir prêts à tout événement. La nuit étant passée de cette manière sans quelque nouvel accident, la guarnison se retira dans le parc du palais et le soin de la conservation

de la tranquillité de la ville fut laissé à la bourgeoisie et pour afin de rendre le calme à toute la ville, le marquis de Prié, de l'avis du Conseil d'Etat, jugea à propos d'insister davantage à demander aux doijens la prestation de leur serment suivant le dit règlement additionnel et leur permit celui sur la forme qui s'étoit pratiquée du règne du Roi Charles second comme ils le demandoient, ce qu'ajant été executé le 12^{me} vers les six heures et demie du soir au grand contentement et satisfaction des habitans de la ville, chacun se rendit à faire son devoir et l'on vit renaître à l'instant un calme et une tranquillité universelle partout. Il eût été à souhaiter que les choses fussent restées en cet état ; mais il ne se passa que très peu de tems qu'une seconde tempête beaucoup plus dangereuse et violente que la première mit encor toute la ville dans un horrible alarme. Voici ce qui la fit naître : nous avons rapporté ci devant que le Conseil de Brabant, par décret ou sentence donnée le 24 du mois de juillet 1717, avoit annéanti et annulé le troisième membre de cette ville, lequel décret avoit été précédé d'un autre, rendu au même Conseil à la charge des dits doijens le 11 du mois de juin, par lequel il leur étoit ordonné de faire promptement le serment requis par le bourguemaitre à peine etc. Ces deux décrets étoient trop contraires à leurs droits et privilèges pour ne pas travailler à en obtenir la cassation. A cet effet, ils sollicitèrent fortement le bourguemaitre et ceux du magistrat de faire en sorte que ces décrets fussent annulez. Mais malgré toutes leurs remonstrances et prières, on ne s'empressa pas fort à leur donner satisfaction sur cette demande. Ce délai fut cause et donna matière à la communauté de murmurer contre ce procédé ; la populace incapable d'avoir quelque ménagement pour qui que ce soit, lorsqu'elle prétend avoir le droit de son côté, commença à témoigner ouvertement par ses plaintes son mécontentement de cette affaire ; enfin il ne fut pas fort difficile à prévoir que la canaille — et fortifiée de grand nombre de gens sans aveu, qui depuis quelquetems abordotent continuellement en cette ville — ne se serviroit un jour de cette occasion pour couvrir les pernicious dessin (sic), que les attroupemens qu'elle faisoit tous les jours en divers endroits de la ville, faisoient assez connoître qu'elle méditoit, en dont on vit les tristes

effets le 19 juillet 1718, lorsqu'une troupe de ces esprits mutins s'étant assemblée sur la place du grand marché vers les 10 heures du soir, ne laissa plus aucun doute de ses mauvais dessin (*sic*) par ses cris séditieux, dont elle remplit toute la place, à quel signe d'autres de la même trempe ij étant accouru en très grand nombre, tous courent, semblables à de furieux, vers la chancelrie et, sans longtemps balancer, ils enfoncent la porte de la maison du chancelier. En moins de 3 heures de tems, tout ij fut pillé, pris ou brisé : on eût dit que leur dessin (*sic*) étoit de détruire ce bâtiment jusques aux fondemens; leur fureur étoit telle, que ni la résistance de la bourgeoisie, ni les menaces qu'on leur fit, ni les belles paroles dont on les flatta n'en purent rabattre la moindre chose. A la première nouvelle que le marquis de Prié reçut du commencement du tumulte, il ordonna de publier incessamment de la quaië de l'hôtel de ville la cassation demandée par les doijens des deux susdits décrets, laquelle publication aijant été faite à onze heures et demie avant minuit, on s'attendoit que par ce moyen cette troupe mutine et furieuse se rendroit à son devoir, mais ce fut alors qu'on vit que l'affaire des doijens des Nations ne servit à cette tumultueuse canaille que de prétexte pour couvrir son exécration (*sic*) qui étoit l'envie du pillage. Elle le fit assez connoître, lorsqu'après avoir pillée toute la chancelrie et la maison du chancelier, elle en traita encor six autres de la même manière au bout de deux fois 24 heures, du nombre desquelles furent celles de l'abbé de Dilgem et du sieur Vanden Broeck, greffier des États de Brabant. Plusieurs autres auroient subi le même sort, si la bourgeoisie s'étant mise sous les armes, n'ij ent apporté tout le soin imaginable pour dissiper cette exécration de mutins, dont quelques une aijant été tuez et plusieurs blessés; le reste fatigué et ensoulé du vin qu'ils avoient trouvé par tout en très grande abondance, se débando de soi-même, si bien que le 20 vers le huit heures du soir, la ville se trouva en un grand calme, après avoir essuié pendant deux fois 24 heures, tous les horreurs et craintes qui accompagnent ordinairement pareils tumultes ».

« L'an 1719 (25). Nous venons de voir l'état déplorable

(25) fol. 111 à 112-^{vo}.

de la ville de Bruxelles se trouva pendant l'année précédente par les deux sùdits tumultes qui troublèrent son repos d'une manière que l'on voioit l'inquiétude peinte sur les faces de ses habitans. La division qui avoit régnée entre le bourguemaitre et ses partisan (*sic*) d'une part, et les doijens des neuf nations de l'autre, au sujet du serment dont il est parlé ci-dessus, paroissoit être terminée, du moins les doijens n'avoient plus aucun sujet de se plaindre, aijant été admis à prêter le serment qu'ils demandoient, et d'ailleurs les deux décrets rendus au Conseil de Brabant aijant été cassez et annulez dans toutes les formes requises. Dans cet état d'affaires, la bourgeoisie aijant pour ainsi dire perdu le souvenir des troubles passez, ne songea plus qu'à faire son devoir. Mais d'autre part le gouvernement avoit de pensées bien différentes, dont l'année 1719 nous fit voir les tristes effets. Du commencement de cette année, l'on commença à faire perquisition des principaux auteurs et bouteux des deux précédens tumultes, afin de le punir comme méritoient des mutins et de perturbateurs du repos public; on en prit quelques uns qui furent mis sur la prison de la Steenporte. L'on publia ensuite un ordre très sévère de la part du gouvernement, par lequel tous les mendians et gens sans aven qui n'étoient pas notifs de Bruxelles étoient obligez de sortir de la ville et de ses fauxbourgs dans l'espace de trois jours. Cette précaution et bonne ordonnance fut applaudie de tout le monde, la ville se trouvant purgée par ce moyen d'un grand nombre de gens qui n'étoient propres à faire quelque bien. Mais ce n'étoit pas la sûreté qu'on avoit en vue par cette apparence de bonne police et la construction de plusieurs corps de garde au places publiques, ni aussi par l'augmentation de la guarnison laquelle fut fortifié (*sic*) jusqu'au nombre de 9000 hommes et d'avantage. L'on vit bien alors que toutes ces précautions n'avoient pas en vue la police ou tranquillité de la ville; chacun en parloit à sa fantaisie et les interprétoit selon son sentiment. L'on resta dans cette incertitude jusqu'au 14 du mois de mars, auquel jour cinq doijens furent arrêtez et conduits prisonniers sur la Steenporte. Un événement si peu attendu déconcerta toute la ville et fit prendre à plusieurs autres le parti de se sauver. Les prisonniers furent gardez fort étroitement et l'on com-

mença d'abord à leur faire leur procès. Nous n'entrerons pas dans le détail des crimes dont on les accusa, ni dans ce qui regarde le procès qu'on leur fit, cette affaire étant trop délicate pour en parler dans une chronique (26). Il suffira de dire que leur procès ayant été mis en état d'être jugé, la cour ordonna d'en faire l'exécution. A cette triste nouvelle toute la ville se trouva dans une extrême consternation, laquelle fut autant plus redoublée le 18 du mois de septembre, que ce jour il fut sçut qu'un d'entre les cinq prisonniers seroit condamné à la mort. A cette triste nouvelle toute la ville fut couverte d'un deuil général, il n'y eut personne tant entre la bourgeoisie qu'entre la noblesse qui ne fut vivement touché du malheureux destin de cet homme, qui par certaines de ses belles qualitez s'étoit attiré l'estime public, plus que les autres.

Plusieurs personnes de la première distinction d'entre la noblesse sollicitèrent fortement et avec très grande instance le marquis de Prié pour obtenir sa grâce, ou du moins le délai de l'exécution, pour le tems qu'on avoit besoin pour écrire à Vienne, à l'Empereur; le même fit aussi le clergé régulier et séculier, mais sans aucun succès, de manière que le 19 du mois de septembre le prisonnier fut conduit au Conseil où on lui prélut sa sentence d'avoir la tête tranchée, d'où ayant été conduit à la place du grand marché il souffrit la mort avec une constance et résignation sans égales. Il étoit nommé Anneessens (27), bour-

(26) Ce scrupule étrange suffit à nous mettre en garde contre le caractère tendancieux du prudent chroniqueur.

(27) On consultera sur Anneessens : Verhulst. *Précis historique des troubles de Bruxelles en 1718 avec des détails inédits sur le procès et l'exécution d'Anneessens*. Bruxelles, Lejeune, 1832. — Galesloot, L. *Procès de François Anneessens, doyen du corps des métiers de Bruxelles*. Bruxelles, 1862. — Galesloot, L. *La mort du doyen Anneessens* (Bulletin de la Commission royale d'histoire, 4^e série, tome XI, pp. 225 et ss. — Broeckx F. *Anneessens en de Kapellekerk te Brussel*. (« Ons volk outwakt », n^o du 3 août 1924). *Historischen Oogslag over de oorzaak en omstandigheden der onrechtvaardige uitspraak van den Vaderlandsminnaer Anneessens schandelijk misloofd blanen Brussel, den 19 september 1719 in den onderdom van 70 (sic) jaeren*. Bruxelles, D. Neirach, 1838. — Lavee. *La mort d'Anneessens*. Revue de Bruxelles, octobre 1837. — Gachard. *Documents inédits concernant les troubles de la*

geois de la ville, maître faiseur de chaises de profession et avoit pendant sa vie rempli avec applaudissement plusieurs charges bourgeoises des plus honorables. Il est impossible de pouvoir exprimer le deuil et la tristesse que l'on vit ce jour répandus par toute la ville dans toutes les rues. L'air retentissait des pleurs, de soupirs et de lamentations, en un mot les marques de douleur et d'affliction qu'on témoigna par rapport à la triste destinée de cet homme étoient capables de mouvoir à compassion les cœurs les plus endurcis. A quatre heures après midi, le corps du défunt fut porté de l'échaffaut par quatre frères alexiens, qui le livrèrent à huit bourgeois de la compagnie du grand serment (de laquelle le défunt pendant sa vie avoit été chef ou doyen) (28). Ceux-ci le portèrent à l'église paroissiale de N. D. de la Chapelle, où il fut enterré honorablement dans sa sépulture. Le lendemain vingtième, comme on vint de grand matin pour démonter l'échaffaut, une grande foule de monde s'y accourut d'abord pour ramasser le sable ensanglanté du sang du défunt qu'on emporta comme une précieuse relique sans s'y rien laisser. Les habitants de la ville témoignèrent overtement (*sic*) l'estime qu'ils faisoient de leur concitoien par les obsèques solennel-

Belgique sous le règne de Charles VI. Bruxelles, 1830, deux volumes. — Henne et Wauters. *Histoire de la ville de Bruxelles*. Bruxelles, Librairie De Perichon, 1845. Tome II, pages 180-247. — *Biographie nationale*. Notice sur Anneessens, par A. Wauters, tome I, colonnes 300-317. — Wauters, A. *Liste chronologique des doyens des corps de métiers de Bruxelles, de 1490 à 1795*. Bruxelles, Veuve Baertsoen, 1888. — S. Charlier-Tassier. *Anneessens. Les variations d'un thème historique*. Bruxelles. *Le Flambeau*, mai 1935.

(28) Rappelons que François Anneessens est né à Bruxelles dans la paroisse de Ste-Catherine le 25 février 1660 et fut décapité à la Grand' Place le 19 septembre 1718. Il ne fut donc pas septuagénaire comme le prétend une légende accréditée. Il fut investi de la charge de doyen du métier des quatre couronnés de Bruxelles (tailleurs de pierre, maçons, sculpteurs et ardoisiers) de la nation de Saint-Nicolas. Les Quatre couronnés rappellent le martyr sous Dioclétien des Saints Sévère, Sévérien, Carpophore et Victorin. Leur fête a lieu le 8 novembre. Une église cardinalice de Rome porte le titre des Quatre Couronnés. Anneessens fut aussi fabricant de chaises en cuir d'Espagne et comme tel il appartient à un métier qui dépendait de la nation Saint-Christophe et de la gilde drapière.

les qu'on lui [mot absent] (29) dans différentes églises, entre autres dans celles de S. Géri et de S. Jean. Le même jour de triste exécution les quatre autres prisonniers reçurent leurs sentences par écrit, par les quelles ils furent condamnés à un bannissement perpétuel. Ce même jour, ils furent obligés de sortir de la ville vers le soir, ce qu'ils firent étant accompagnés d'une foule incroyable de monde, qui s'empressa pour les convoier et leur dire adieu. Quelques jours après, l'on fit encor recherche après quelques autres doljens, mais on les chercha en vain, d'autant qu'à la vue de ce qui étoit arrivé, tous avoient pris la fuite par précaution. Le 5 fevrier de l'année 1720 l'on trouva affiché par la ville de placards, en forme de lettres de S. M. Imp. par lesquelles les deux décrets rendus par le Conseil de Brabant, le 11 juin et le 24 juillet 1717, contre le troisième membre de la ville étoient déclarés valables et devoir sortir leur plein effet, et qu'au contraire ceux du marquis de Prié rendus le 8, 16 et 19 juillet 1718 à l'avantage dudît troisième membre étoient nuls et de nulle valeur, et de plus un ordre exprès aux doyens des 9 nations de prêter incessamment et sans délai leur serment suivant le règlement qui leur étoit présenté, à peine de confiscation de bien et d'un bannissement perpétuel pour tous ceux qui refuseroient d'obéir à cette ordonnance. Après un tel ordre, l'on n'eut plus rien à répliquer : il fallut obéir bon gré ou malgré ; aussi, le lendemain, le serment ordonné fut fait, mais non sans contre cœur et répugnance. Les affaires restèrent dans cet état jusqu'à l'an 1725, lorsqu'à l'arrivée de l'archiduchesse Marie-Elisabeth en cette ville au mois d'octobre. Cette princesse permit aux doyens fugitifs de pouvoir en sûreté retourner en la ville, et elle leva aussi le bannissement des quatres exilés, qui tous retournèrent en la ville, au mois de novembre, à la satisfaction et grand plaisir des habitans ».

Le récit consacré par l'annaliste à l'entrée solennelle de l'archiduchesse Marie Elisabeth à Bruxelles mé-

(29) Il faut lire *fit*.

rite d'être reproduit intégralement, en raison des nombreux détails qu'il contient :

Le 9 d'octobre (1725) Marie Elisabeth Lucie, Archiduchesse d'Autriche, fille de l'Empereur Léopold premier et sœur de l'Empereur Charles sixième arriva à Bruxelles (30). Elle fit ce même jour son entrée triomphante, lequel aiant été le plus magnifique et le plus superbe qu'on vit en cette ville depuis un long espace d'années, mérite que nous en fassions quelque détail.

Le 4 son Altesse Sérénissime arriva vers le soir en la Ville de Tirlemont, vers laquelle S. E. le comte de Daun (31) étoit parti le matin de Bruxelles pour ij complimenter sa dite Altesse Serenissime. Le lendemain cinquième les deputés des états de Brabant, savoir Monseigneur l'Evêque d'Avvers et lez abbez de Vlierbeeck, de Villers et de Grimbergue, de la part des ecclésiastiques, le duc d'Aerschot, le Prince de Rubempré, le baron de Spangen et le baron de Kiesegein (32), de la part des nobles, et les Bourguemaitres des trois chefs-Villes Louvain, Bruxelles et Avvers de la part du tiers état assistés de M^r Van den Broeck conseiller pensionnaire et greffier des dits états complimentèrent pareillement S. A. S. sur son heureuse arrivée en ce pays. Ensuite de quoi elle partit pour Louvain où elle arriva ce même jour à cinq heures après midi, elle ij séjourna jusqu'au neuvième pour attendre que tout fut prêt à Bruxelles pour y faire son entrée triomphante. Ce jour étant arrivé les dix compagnies bourgeoises très proprement habillées aiant reçu ordre de se mettre sous les

(30) Cf. fol. 115 verso à 118 recto.

(31) Le marquis de Prié avait reçu ses lettres de rappel au début de 1725, Charles VI ayant conféré le gouvernement général à sa sœur, Marie-Elisabeth. Prié fut remplacé à titre provisoire par le feld-maréchal Comte de Daun, prince de Thiano. Celui-ci arriva à Bruxelles le 15 février comme gouverneur capitaine général et se logea au Palais d'Egmont. Prié quitta Bruxelles le 23 mai. — HENNER et WATERS, dans leur *Histoire de la Ville de Bruxelles*, t. II, p. 250, écrivent que ce fut le fils du Comte de Daun qui complimenta l'archiduchesse.

(32) Il s'agit de Léonard-Mathias Vander Noot, baron de Kiesegein membre et député de l'Etat noble de Brabant. — Cf. J. P. A. F. de Azeredo, *Généalogie de la famille de Vander Noot*, Bruxelles, 1771, p. 23.

armes commencèrent de le matin à neuf heures à défilier vers la porte de Louvain et se postèrent en très bel ordre en double haie au long du pavé depuis la dite partie jusqu'à la plaine de Haere, communément appelée *het Haeren eijveldt* (33). En même tems quelques compagnies de dragons et un escadron du régiment de cuirassiers du Prince Emanuel de Portugal avec leurs trompettes et timbales prirent leur poste sur le même pavé au dessus de la première barrière. Vers le midi la garde des halberdiers et la noble garde des archers prirent le même chemin de la plaine de Haeren et furent suivies du magnifique carosse du corps de S. Alt. S. et des autres carosses pour les dames de sa cour. Vers les deux heures après midi les Princes, cavaliers et la principale noblesse du pays montèrent à cheval en de très magnifiques équipages et prirent la même route vers l'hauteur de Haren où l'Archiduchesse gouvernante arriva de Louvain vers les trois heures et demie. A son arrivée au dit lieu on fit la première décharge du canon des remparts de la Ville et des tous les contrescarpes. S. Alt. Ser. étant descendue de son carosse de voiage fut reçue de la noblesse avec de marques extraordinaire de joie, et conduite dans une magnifique loge dressée expressément dans cet endroit, d'où apres avoir reçu les complimens elle monta dans son magnifique carosse avec la comtesse d'Ulefeld grande maîtresse de sa maison (34) qui s'assit devant elle, ensuite de quoi toute la noblesse étant montée à cheval la marche commença dans l'ordre suivant : premierement (sic) un détachement du régiment des cuirassiers du Prince Emanuel de Portugal avec leurs trompettes

(33) Haeren-Heyde-Veldt: champ de la bruyère de Haeren que traversait la chaussée de Haecht. Cf. A. Wanters: *Histoire des environs de Bruxelles*, III, p. 72.

(34) *L'almanach de la Cour de Bruxelles sous les dominations autrichienne et française, la monarchie des Pays-Bas et le Gouvernement belge de 1725 à 1830*. (Bruxelles, Tarlier, 1864) nous fournit les données suivantes sur le personnel féminin de la Cour de la gouvernante générale des Pays-Bas Marie-Elisabeth: *Grande Maîtresse*: la Comtesse donataire d'Ulefeld, née comtesse de Sincendorff. Parmi les dames de la Cour figure la comtesse d'Ulefeld, fille de la grande maîtresse. (Cf. p. 4). — L'orthographe exacte du nom est celle de Rietstap, J. B.: *Armorial général*. Gouda, van Goor, 1827, t. II, p. 957: ULEFELD.

et timbales, qui fut suivi d'un autre détachement des dragons, alors suivoit toute la noblesse, ensuite la garde Roijale des halberdiers avec leur tambour et fifres. Après ceux-ci venaient les trompettes de la noble garde des archers et les trompettes et timbales de S. Alt. Ser. à la tête des ses valets d'écurie, valets de pied et de ses pages qui marchèrent devant son carosse entouré de la noble garde des archers très magnifiquement habillée, après le carosse dans lequel étoit l'Archiduchesse gouvernante suivoient ceux des dames de sa Cour et la marche fut fermée par une compagnie des dragons, et une compagnie des cuirassiers. A l'arrivée de son Alt. Ser. à la porte de Louvain elle ij fut reçue par le magistrat en corps qui s'ij étoit assemblé dans une loge couverte de drap cramoisi érigée entre les deux portes, le comte van den hergen de Limmingen lui présenta les clefs de la ville dans un bassin de vermeil doré les genoux à terre, et Mons' le pensionnaire complimenta son Altesse sur son heureuse arrivée dans cette ville capitale par une belle harangue, laquelle étant finie, on entendit les fanfares des trompettes et timbales qui étoient postées au dessus de la première porte. Entre tems S. Alt. Ser. continuant chemin entra dans la seconde porte laquelle étoit très ingénieusement ornée avec des inscriptions et chronographes en forme d'arc de triomphe (35). Dès que S. Alt. Ser. entra dans la ville, on sona les cloches de toutes les églises, chapelles, et monasteres de la ville (36) à

(35) Le chroniqueur indique une croix avec renouvel en marge où il numérote jusqu'à 16 les endroits du récit faisant mention des arcs de triomphe et des étapes principales. Voir fol. 116 verso et 117 recto.

(36) Cf. *Archives de la Ville. Resolulleheucken ter Tresarye*. N° 1270. Ordonnance du 4 octobre 1725, pour la sonnerie des cloches: « In gevolge van d'orders etc. geordonneert men den h^o Pastoor en de kerkmeesters van de Capellekerk te doen luyden de clocken ten tijde van d'incomste van hoere Doeluchtighster Hoogheijt de Artshertoginne Maria Elisabeth gouvernante dese Nederlanden te beginnen, wanneer die van Ste-Guedele sullen luyden als oock de twee volgende daegen, het selve order is gesonden aen de naervolgende Parochiekercken ende closters: St. Guericx kerck, Ste. Catherine, St. Nicolaes, Finisterrae, Condenbergh, Bystant, Savel, Jesuiten, Lieve Vrouwe Broeders, Minderbroeders, Augustijnen, Predieckheren, Bogarden, Minimen, Carmeliten, Ca-

quelques pas de la porte étoient postez 20 hommes de chaque des cinq compagnies du serment faisant ensemble le nombre de cent, tous en habit de cérémonie portans de flambeaux allumez de cire blanche. Ceux-ci à l'arrivée de S. Alt. Ser. se rangerent de côté et d'autre de son carrosse étant précédé de cent doijens des métiers qui portoient pareillement chacun un flambeau allumé de cire blanche, de cette manière S. Al. Ser. passa sous le premier arc de triomphe dressé près de la porte du parc et représentent (*sic*) les Proviuces catholiques des païs bas. Elle arriva vers les cinq heures à l'Église collégiale de Ste-Gudule devant laquelle étoit élevé un magnifique arc de triomphe. S. Alt. Serr. descendit icij de son carrosse et fut recue hors du portal de l'Église par M^r le Doijen à la tête du chapitre qui lui présenta la Sainte Croix à baiser et la conduisit ensuite dans le grand chœur où il entonna le Te Deum qui fut continué par la musique de la Cour aux fanfares des trompettes et timbales, le son de la cloche de triomphe et de toutes celles de la Ville et le bruit de la seconde décharge du canon et de la mousquetterie des dix compagnies bourgeoises qui étoient restées rangées hors de la porte de Louvain. Le Te Deum étant fini M^r le Doijen donna la Bénédiction avec le saint sacrement de miracle et le porta ensuite dans le tabernacle suivi de Son Alt. Serr. qui l'accompagna portant un chierge allumé à la main. Après quoi étant remontée en carrosse la marche fut continuée par la rue qu'on appelle de Stormstraet (37), de là passant par devant de l'Église des P. P. Dominicains, on passa sous un autre arc de triomphe qui étoit élevé près de la cha-

puinen, Satriosen, Carmeliterse, Annonciaten, Capucinerseu, Arme Clarissen, Chrissen Urtanisten, Brigitinen, Urschen, Visitantinen, Lorenosen, Berlamon, Engelschonster, Ste. Gertruyde, Jerico, Madalene susters, Engelsche Predicheeren, Ste. Elisabeth, St. Pieters ter Siecken, Swerte susters, Gasthuys, Groot Begijnhof, Cleya Begijnhof

Nota. Dat die van Ste. Goedele order partienlic hebben gegrepen van het hof ten eynde voors.

Voir aussi diverses ordonnances de paiement en octobre et novembre 1725, concernant le transport des péants, la participation musicale, les travaux de peinture et la décoration des arcs de triomphe, l'ornementation des maisons, etc., etc.

(37) rue d'Assaut.

pelle de St-Eloi (38) et représentoit la Ville de Bruxelles avec les 7 familles patriciennes, puis on entra dans la rue des frippiers et passant par devant la fontaine des trois déesses, près de St-Nicolas, on remonta à la grande place du Marché, à l'entrée de laquelle étoit élevé un arc de triomphe dédié à la justice. La calvacade étant entrée sur la grande place S. Alt. Serr. ij trouva les cinq compagnies du serment rangées en bel ordre tambour battant et enseignes déployées, d'où la marche fut continuée par le marché aux herbes et ensuite par la rue de la Magdeleine à la fin de laquelle il ij avoit un autre très magnifique arc de triomphe qui representoit les victoires et triomphes de l'auguste maison d'Autriche. Enfin ce fut vers les sept heures du soir que S. Alt. Ser. arriva au palais devant lequel la garnison étoit rangée autour des baïlles, laquelle, d'abord que sa dite Alt. S. fut entrée dans le grand salon, fit trois décharges de sa mousquetterie et à laquelle les canons des remparts et des ouvrages de la ville répondirent par une troisième salve royale. Son Alt. Ser. entrant dans son appartement qui avoit été tout nouvellement meublé avec une magnificence surprenante ij trouva toutes les dames de la première qualité en habits de galle, desquelles elle recut les complimens sur son heureuse arrivée en ce païs et entrée en cette ville capitale. A huit heures on recommença une nouvelle triple décharge de tout le canon et toutes les cloches de la ville sonnèrent pendant une heure entiere. Le palais, les hôtels des Princes et de la principale noblesse, les maisons des conseux et des ministres et les chambres des métiers furent tous illuminez de flambeaux de cire blanche. L'hôtel de ville avec la tour de St-Michel et les autres moindres étoit illuminé d'une infinité de lanternes, on tira de feux d'artifice en plusieurs endroits de la ville, laquelle étoit entièrement éclairée par le grand nombre des feux de joie qu'on rencontroit par toutes les rues, enfin les habitans s'efforcèrent à l'envi à témoigner leur joie et réjussance à l'occasion de l'heureuse arrivée de cette auguste Prince (*sic*) à Bruxelles. Le

(38) Elle occupait jusqu'en 1820 l'emplacement où fut pratiqué le Passage de la Monnaie, entre la Place de la Monnaie et la rue de l'Écuier, passage supprimé actuellement.

jour suivant dixième à huit heures du soir les mêmes illuminations des flambeaux et lanternes et les feux de joie et d'artifice avec les autres rejoissances furent répétées par toute la ville sous le son de toutes les cloches et le bruit d'une triple décharge du canon, et le même fut encor continué pour la troisième fois le jour suivant onzième, auquel jour le magistrat de la ville eut l'honneur d'être admis à l'audience de S. A. Serr. et de lui présenter le vin d'honneur qui fut conduit à la cour dans un grand tonneau doré sur un magnifique char de triomphe orné d'inscriptions, emblemes, étendarts et autres beaux embellissemens et précédé d'une magnifique et superbe cavalcade de laquelle S. Alt. S. qui la vit passer dans la cour du palais du balcon de la galerie, témoigna être très contente. Enfin de memoire d'hommes on n'avoit pas vu d'entrée en cette ville qui égala celle-ci en magnificence. Toutes les maisons sur la route par où (39) passa S. Alt. Serr. furent embellies d'une maniere qu'on ne pouvoit assez les admirer ; on n'avoit épargné ni soin ni dépense aux arcs de triomphe pour les rendre des ouvrages de la dernière magnificence, et d'ailleurs plusieurs autres ouvrages que le magistrat de la ville avoit fait construire sur la route, comme grottes, arcades, galeries avec leurs fontaines et autres embellissemens ravissoient les yeux des spectateurs, en un mot les étrangers qui s'étoient rendus à cette occasion en cette ville et dont le nombre passa le cent mille (40) personnes avoient généralement de n'avoir jamais rien vu qui approcha de la magnificence de cette entrée ».

Deux lettres avec sceaux imprimés en placard et signées par le comte de Daun relatives à l'arrivée à Bruxelles de l'archiduchesse Marie Elisabeth reposent aux Archives de la Ville de Bruxelles (archives anciennes), portefeuille 617. Elles sont adressées aux « Bourgmestre, Echevins et Conseil » de Bruxelles. En voici le texte :

(39) « par où » est répété deux fois par le scribe. Voir fol. 117 verso in fine et 118 in principio.

(40) Il y a là une exagération manifeste, puisque la population de Bruxelles à cette époque atteignait à peine 70.000 âmes. Dans ces conjonctures, nous ne saurions admettre que notre bonne ville ait reçu pendant plusieurs jours dans ses murs 100.000 étrangers.

I. Bruxelles 12 septembre 1725.

« Tres chers et bien Amez,

Aiant vu par votre rescription du 30 du mois d'août derrier l'extrait du registre des resolutions, qui ont été prises par vos Prédécesseurs en charge, à l'occasion de l'entrée du Prince Cardinal Infant d'Espagne faite en cette ville l'an 1634 et nôtre intention étant, que vous rendiez les mêmes honneurs à la sérénissime Archiduchesse Marie Elisabeth et la receviez avec les demonstrations de respect, de joie et de reconnaissance proportionnée à la bôniguité et à la grandeur d'âme, qui la portent à venir gouverner ces Provinces, nous vous faisons la présente afin que de votre côté vous donniez des marques éclatantes de votre zèle à une occasion si solennelle en faisant dresser des arcs triomphaux et orner la plus magnifiquement qu'il sera possible les Frontispices des maisons des rues où Elle passera, scavoir de la Porte de Louvain jusqu'à l'Eglise de Ste-Gudule, de là par la rue nommée Stormstraete, devant l'Eglise des P. P. Dominiquains par la rue des Frijpters, du côté de l'Eglise de S. Nicolas, par la rue au beure à la grande place, et par le heuvel-struete, vers le marché aux herbes, et de là par la rue de Magdeleine à la Cour, comme aussi en faisant mettre sous les armes les sermens et la Bourgeoisie au jour de son entrée dont vous serez averti, avec toutes les autres dispositions pratiquées en 1634 (41), sauf que vous ordonnerez de faire illuminer les maisons parmi toute la Ville trois fois de suite, au lieu de faire dresser des poteaux et de feux de joie dans les rues pour éviter tout péril d'incendie et embaras. A tant tres chers et bien amez nôtre Seig^r vous ait en Sa S^e garde.

Signé : P. L. de Daun.

loco de l'audiencier : M. De Commynes ».

II. Bruxelles, 26 septembre 1725.

« Tres chers et bien Amés,

Convenant que l'on fasse à l'entrée de la Sérénissime Archiduchesse Gouvernante de ces Pais-Bas trois salves

(41) Voir sur l'entrée du Cardinal Infant don Ferdinand, Henne et Wauters: *Histoire de la Ville de Bruxelles* : tome II, p. 59.

Rojales de l'Artillerie de cette ville : nous vous faisons la présente pour vous ordonner au nom de Sa Ma^e Imp^e et Cath^e de faire faire les dites salves, sçavoir la première lorsqu'elle arrivera sur la hauteur à la barrière de la Chaussée hors de la porte de Louvain, la seconde lorsqu'on chantera le Te Deum en l'Église de Ste-Gudule, et la troisième lorsqu'Elle sera entrée au Palais, et étant ordonné de faire par toute la Ville des illuminations et démonstrations de joie trois soirs de suite, nous vous ordonnons de faire réitérer chaque jour les d^{tes} salves Roijales à huit heures du soir lorsque les d^{tes} illuminations commenceront. A tant Tres chers et bien Amés Dieu vous nit en Sa S^{te} Garde.

Signé : P. L. de Daun.

loco de l'audiencier : M. De Commines ».

Aux folios 118 verso à 119 verso, le chroniqueur nous relate le fameux incendie du palais dans les termes suivans :

« L'an 1731. La nuit du troisième au quatrième février le feu prit par accident au palais roijal de Bruxelles sous l'appartement de l'archiduchesse Gouvernante, et se communiqua aux autres quartiers avec une telle violence qu'en moins de douze heures de tems tout ce vaste et spacieux bâtiment fut réduit en cendres, excepté la chapelle roijale de laquelle il n'ij eut que le toit qui fut brûlé. L'on ne pourroit exprimer le dommage que ce facheux accident causa tant par rapport aux papiers des conseils d'états et fiances et autres que par rapport aux meubles et richesses inestimables qui furent consummez par les flammes, lesquelles secondées par un froid excessif qu'il fit cette nuit empecherent par leur violence d'en pouvoir sauver aucunes en sorte que tout ij fut brûlé. S. A. Sereniss fut obligée de charger son salut dans la fuite : elle sortit du palais vers la minuit n'ajant pour toute couverture qu'une robe de chambre et une jambe chaussée. En ce triste équipage elle se rendit à pied à l'hotel du Prince de Rubenapre son grand ecuyer, accompagnée de la comtesse d'Ulefeld sa grande maîtresse, de sa femme de chambre et de quatre archers de la noble garde, mais elle ne fut pas longtems dans cet hôtel qui est devant les haillies du palais, que la grande quantité des charbons ardents qui furent

portez sur le toit faisant craindre qu'elle n'ij étoit pas en surêté, elle se transporta au palais d'Orange, qui étoit occupé par le comte de Visconti grand maître de sa maison où elle resta depuis et ij tint sa cour.

Il seroit impossible de vouloir exprimer la consternation dans laquelle furent les habitans de la ville à la vue de ce triste desastre et véritablement ce fut un spectacle des plus (42) affreux et des plus funestes, de voir un palais qui faisoit un des plus beaux ornemens de la ville et dans lequel depuis quatre siècles qu'il avoit été commencé tant de grands princes et puissans monarques avoient fait leur séjour, dans l'espace de moins de dix heures réduit en cendres jusques aux fondemens, avec tout les précieux et magnifiques meubles et autres riches effets d'un prix inestimable, desquels il n'ij eut rien de sauvé, tellement que S. A. Serr. ne conserva autre chose, que la robe de chambre avec laquelle elle prit la fuite et quelques petits bijoux, tout le reste ij périt.

Entre autres ij fut brûlé l'habillement de cette princesse avec lequel elle devoit paroître au grand bal qui avoit été fixé au lendemain le dimanche du carnaval, lequel habillement avoit été préparé ce même soir et garni avec les plus précieux de ses bijoux de la valeur de plus de deux cent mille pistoles, et desquels on retira depuis, d'entre les ruines, avec beaucoup de peine la plus part des gros diamans, et on recouvra en même tems plusieurs gros morceaux d'or et argent fondu, mais on n'a jamais pu trouver les pendans d'oreilles estimez à près de cent mille écus.

Ce funeste accident coûta la vie à cinq personnes de la maison de S. A. Serr. entre lesquelles fut la jeune comtesse d'Ulefeld dame de la clef d'or, et l'une de ses dames d'honneur de S. A. Serr., laquelle enfant ayant été atteinte par les flammes mourut le lendemain au grand regret de S. A. Serr. et de toute la cour ».

A mesure que le récit progresse dans le temps, nous y relevons plus de précision et de détails curieux. Il en sera ainsi pour les dernières années de la chronique. Arrivant à l'an 1733, l'auteur nous parlera notamment d'une

(42) *des plus* est redoublé dans le texte. Voir fol. 119 recto.

calamité qui s'abattit sur le continent : (43)

« Le commencement de cette année fut le commencement d'une maladie de laquelle toute l'Europe se ressentit. Elle commença par l'Allemagne et se répandit ensuite par les Pays-bas, la France, l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne. Elle fut si générale que dans les villes les plus peuplées il n'y eut à peine un tiers des personnes qui en resta affranchi. Ce fut une espèce de grosse ruée, ou fluxion sur la poitrine, accompagnée d'une fièvre plus ou moins violente selon la constitution bonne ou mauvaise des personnes qui en furent attaquées. Elle fit un grand ravage entre les gens valétudinaires, et ceux d'un âge avancé qu'elle mettoit au tombeau en 8 à 10 jours de temps. On compta en la ville de Bruxelles depuis le premier jour de l'an jusqu'au dernier du mois de février plus de sept cent morts ».

A la date du 19 janvier 1735, le narrateur rend compte d'un événement météorologique, qui se produisit vers trois heures de relevée. Il nous le décrit ainsi : (44)

« Le ciel étoit tellement couvert qu'on eut dit que c'étoit nuit. Les coups de tonnerre accompagnés d'éclairs jettoient l'épouvante dans les plus résolus : un vent furieux accompagné de pluie et de grêle d'une grosseur extrême paroissoit vouloir détruire toute la ville. Cet orage dura l'espace de près d'une heure, après quoi le ciel s'éclaircissant le vent redoubla ses forces et continua pendant toute la nuit jusqu'au lendemain. L'on ne sauroit décrire le dommage qu'il causa, combien de murailles abattues, de toits des maisons emportés ou rompus. La campagne fut jonchée d'arbres abatus. Dans le parc du palais seul on en compta plus de 40, partie déracinés, partie fendus du haut jusqu'embas. La Hollande, l'Angleterre, la France et presque toute l'Europe se ressentit du même désastre, mais à différens tems. Le 7 du mois de septembre de la même année un vent furieux qui dura seulement depuis midi jusqu'à 5 heures fendit et déracina encor un nombre prodigieux d'arbres et fit un grand dommage à la campagne ».

(43) fol. 121 recto et verso.

(44) Voir fol. 123 recto et verso.

La célébration de l'année jubilaire de la restitution de la religion catholique le 17 juillet 1735 fait l'objet d'une narration très minutieuse (45). Mais puisqu'elle nous est connue depuis longtemps (46), nous nous contenterons d'en transcrire seulement le préambule (47).

« Nous avons vu comment cette ville eut le malheur d'être enveloppée dans la terrible tempête que l'hérésie avoit fait naître dans les Pays-bas et qui menaça [menaça] ces belles provinces de leur ruine totale tant spirituelle que temporelle ; nous n'y avons vu l'état déplorable dans lequel pendant l'espace de près de six ans gémit notre sainte religion dans la ville de Bruxelles (48) ; nous n'y avons rapporté les horribles profanations et sacrilèges commis par des gens sans foi et sans loi, sur les lieux sacrés, leurs ministres et sur tout ce que notre religion a de plus saint ; enfin nous avons pu voir comment le Dieu tout puissant, dont les jugemens sont impénétrables aux hommes, touché des larmes et des soupirs de ceux qui lui étant restés fidèles imploroient sans cesse sa miséricorde tant pour leurs frères que pour eux-mêmes, dissipa enfin l'orage qui avoit si longtems couvert notre ville et n'y fit renaître un air clair

(45) Voir folios 123 v^o à 127.

(46) Cf. : *La glorieuse mémoire du rétablissement de la religion catholique en la ville de Bruxelles et de la solennelle translation de l'arche d'alliance et du très saint Sacrement de miracle, faite l'an 1735, sera célébrée avec un appareil extraordinaire du Magistrat et du peuple par les docteurs du Collège de la Compagnie de Jésus à Bruxelles le 17 et le 31 de juillet 1735.* — Bruxelles, Brunnael de Griek, 1735. Plaque grand in 8^o de 17 pages.

Cf. aussi DE BRUYN. *Histoire de l'Eglise de Sainte Gudule et du T. S. Sacrement de Miracle.* Bruxelles, Coenaere, 1870. On trouve aux pages 287-323 le récit détaillé du jubilé commémoratif de 1735.

CARMEYER, PIERRE. — *Vénéralle histoire du T. S. Sacrement de Miracle.* Bruxelles, 1735. Voir pages 132-138. Le chapitre XVI (pages 141 et suiv.) traite de l'installation de la procession solennelle et annuelle du T. S. Sacrement de Miracle le 1^{er} dimanche après le 13 juillet.

(47) fol. 123 v^o et début du fol. 124.

(48) L'auteur fait allusion à l'occupation de Bruxelles par les calvinistes en 1579. Ils ne quittèrent la Ville qu'en 1585. Rappelons qu'Olivier Van den Tympele, calviniste, fut nommé gouverneur de Bruxelles en juin 1579, par l'archiduc Mathias.

et serain, et en faisant rentrer cette puissante ville sous le pouvoir de son légitime souverain temporel, la fit rentrer dans le sein de son épouse l'église catholique romaine... ».

Notre manuscrit s'achève ainsi : (49)

« L'an 1736, le 12 août François-Marie, prince héréditaire de Modène, arriva à Bruxelles. Il prit son logement dans l'hôtellerie de l'hôtel de Flandre dans la rue de l'Hôpital, où il fut servi par les gens de la cour de S. A. S. l'archiduchesse gouvernante qui fit aussi toutes les dépenses de son entretien pendant tout le tems qu'il resta dans la ville. De plus S. A. S. donna à ce prince le divertissement de voir tirer l'oïje, et l'anguille sur le rivage, de même que celui du caroussel, à quelle fin S. A. S. s'étant rendue le 24 du même mois vers les 5 heures après midi sur le rivage avec toute sa cour, elle y entra dans un magnifique yacht, dans lequel le Prince s'étant aussi rendu, on commença les divertissemens qui durèrent jusqu'au soir. Ce prince partit de Bruxelles le 30 du même mois très satisfait des honneurs dont il avoit été comblé par S. A. S. et par toutes les personnes de distinction de la ville ».

Il en est de cette chronique bruxelloise comme de nombreux autres documents de l'espèce sous l'ancien régime. Son caractère apologétique doit nous mettre en garde contre les jugemens et les appréciations qu'on y relève. Utilisons-la donc avec prudence et esprit critique. Écrite au début du « siècle des lumières », elle en apparaît singulièrement éloignée.

CHARLES PERGAMENI,

Professeur à l'Université libre de Bruxelles.

Archiviste de la ville

Quelques notes relatives aux maîtres d'école bruxellois à la fin de l'ancien régime.

Une note concernant l'établissement des écoles normales signale la présence aux Pays-Bas autrichiens, à la fin de l'ancien régime, de trois mille maîtres d'école (1).

Leur recrutement n'obéit encore à cette époque à aucune règle fixe. Les personnes qui veulent faire profession d'enseigner doivent obtenir l'autorisation soit de l'écolâtre, si cette fonction est remplie, soit du doyen rural, soit du bailli ou du maître (2). Les parents qui confient leurs enfants à des instituteurs non reconnus par un de ces personnages sont condamnés. Dans la province de Luxembourg l'amende s'élève à dix florins d'or (3). Malgré ces mesures les écoles clandestines foisonnent, notamment à Bruxelles.

Au mois de juillet 1769 l'écolâtre de la capitale signale au Conseil Privé que les maîtres jurés sont en suffisance (4). Il refuse d'agréer les demandes qui lui parviennent avec « d'autant plus de raison que ces maîtres étrangers qui s'occupent à donner des leçons privées sont

(1) « Note sur l'établissement des écoles normales », s. d. ni signature. Reproduite dans L. Lebon: « Histoire de l'Enseignement Populaire », Brux. Muquardt, 1868, p. 324.

(2) Piot, G. J. Ch.: « Le Règne de Marie-Thérèse dans les Pays-Bas autrichiens », Louvain, Fonteyn, 1874, p. 134.

(3) Décret de la Province de Luxembourg, 5 déc. 1771. Discaille: « Les Pays-Bas sous le règne de Marie-Thérèse », Brux., 1873, p. 113.

(4) D'autres communes ne parviennent pas à trouver un maître d'école pour les enfants du lieu. A Braine-le-Comte, où les Oratoriens n'enseignent plus depuis 1698 ou 1699, le magistrat se réjouit d'avoir trouvé un prêtre qui veuille s'occuper de l'éducation de la jeunesse moyennant certains avantages (début du XVIII^e siècle). Mathieu: « L'Enseignement à Braine-le-Comte », Braine-le-Comte 1890, p. 32. Par contre à Louvain il y a plus d'écoles qu'il n'en faut (Arch. Gén. du Roy. Cons. Privé Autr. n° 1099/b), 1^{er} déc. 1787.

plus réservés à reprendre, plus négligents à veiller sur la conduite de la jeunesse, plus indulgents à dissimuler les fautes et moins hardis à combattre la mauvaise inclination de leurs écoliers, de ce qu'ils n'ont rien si au cœur que leur propre intérêt » (5). Une amende de trente-six florins est imposée à l'instituteur qui tient école sans avis de l'écolâtre. Une ordonnance du 27 septembre 1783 fixe la peine pécuniaire à cent écus, la moitié au profit de l'officier exploitateur et l'autre au bénéfice de la caisse des maîtres et maîtresses d'école suivie de la vente des biens ou de l'incarcération à la prison civile du Trenenberg. Ces mesures touchent de pauvres diables. Comme l'entretien de quatre prisonniers revient à dix-huit sols par jour, soit en six mois 163 fl. 16, de Lannoy propose au Conseil de Brabant de placer les instituteurs délinquants dans la maison forte de Vilvorde pour une durée de six mois (20 février 1786). Le Procureur général du Brabant repousse cette suggestion. Il déclare, non sans raison, que l'on dépenserait plus pour leur nourriture que ce que ces malheureux mangeraient chez eux : « Ces gens-là, dit-il, ne seraient pas fort affectés de leur détention ; ils sont déjà assujettis à une espèce de réclusion chez eux pour leur école, et la somme de onze sols par jour qu'ils percevraient pour se nourrir excéderait peut-être celle qu'ils dépensent journellement dans leur ménage, surtout si l'on y ajoute les aumônes et autres douceurs casuelles dont jouissent les détenus » (6).

Déjà, l'année précédente, une demoiselle de la Puente avait dénombré seize écoles clandestines, rien qu'à Bruxelles. A la suite de ce rapport officieux le gouvernement fit fermer deux de ces établissements. Les Augustins ouvrent à leur tour une école qui compte, dès le premier

(5) Cons. Privé Autrichien liasse n° 1090 de l'écolâtre de la Ville de Bruxelles à la suite de la requête de François de Solly pour tenir école.

Cependant une ordonnance datée du 20 mars 1775 autorise chacun à instruire les pauvres gratis sans être admis dans la société des maîtres d'école. L'évêque et le magistrat approuvent ces mesures prises en faveur des indigents de Bruges. (Rec. Ord. des P. Bas Antr., 3^e série, t. II, p. 25).

(6) Conseil Privé Antr. liasse, n° 1099/b.

jour, trente élèves. Ils sont bientôt cent. Desroches, écolâtre de Bruxelles, signale au Conseil Privé qu'il ne tient qu'à cet ordre d'en avoir trois fois plus (7). Ils préfèrent sélectionner les enfants, ne gardant que ceux qui continueraient à faire des études chez eux, et « font la nique avec les meilleurs éléments, aux collèges thérésiens ».

Les élèves des Augustins figurent dans les processions avec leurs lauriers et leurs médailles scolaires. Le lendemain huit enfants désertent l'école du maître Libouton. Ils sont bientôt suivis de cinquante autres (8). Une religieuse carmélite ouvre également une école dans le quartier du Finistère et l'institutrice qui s'y trouvait déjà depuis douze ans se voit obligée de fermer ses classes, faute d'élèves (9). D'autres faits de ce genre sont signalés au gouvernement.

Voilà donc les maîtres d'écoles patentés en lutte contre les écoles clandestines et contre des personnes appartenant aux ordres religieux. Mais là ne se borne pas le problème scholastique. L'enseignement primaire souffre encore de la mauvaise distribution des écoles et de l'impéritie des instituteurs. Certains quartiers sont totalement dépourvus d'établissements d'instruction élémentaire. Par contre il y en a deux dans la seule paroisse de Coudenberg. Au total la capitale compte quarante-neuf écoles primaires dont vingt-trois pour les garçons et vingt-six pour les filles (10).

(7) Concernant cet important personnage pour l'histoire de la pédagogie en Belgique consulter la Biographie Nationale, t. V, p. 780, note de Stecher. Voir aussi Goethals : « Histoire des Lettres », Brux. 1840, t. 3, p. 303. Le baron de Reiffenberg a donné une notice sur Desroches dans l'Annuaire de l'Académie, 1843. L'abbé Mann lut l'éloge du secrétaire de l'Acad. impér. et royale à la séance du 23 mai 1787. (Mém. Acad. page exj. séances extraord. du 23 mai et du 1^{er} juin 1787).

(8) Conseil Privé Antr. liasse, n° 1101.

(9) Ibidem liasse n° 1099/h. Protocole du 4 février 1780.

(10) La population de Bruxelles s'élève, d'après le dénombrement commencé en 1783, à 54.427 habitants dont 22.089 enfants, dont nous ignorons l'âge. Conseil Privé liasse n° 1740. Titres publiés par l'abbé Mann : « Abrégé de l'histoire ecclésiastique civile et naturelle de la Ville de Bruxelles », Eras. 1785, t. III, p. 99. Voir aussi P. Bonenfant : « Le Problème de l'enseignement en Belg.

Dans le rapport du mois de novembre 1780 adressé par Desroches et l'abbé Beaurepaire, écolâtres de Bruxelles, au Gouverneur Général des Pays-Bas on relève maints détails intéressants sur l'état des écoles de la ville et des

à la fin de l'ancien Régime », Brux. 1934. (Mém. Ac. Roy. du Belg. Cl. des L. coll. in-8°, 2^e série, t. XXV, p. 191).

Les écoles de Bruxelles dépendant de l'inspection des écolâtres sont distribuées ainsi :

Quartiers des écoles de garçons :

1. Quartier du Cantersteen.
2. » de la Putterie & Haute école.
3. » Berghstraet.
4. » rue aux Fourches ou Marché aux Tripes.
5. » rue de l'Evêque.
6. » du Samedi.
7. » du Warmoesbroeck.
8. » de Bruyt.
9. » de Ste Catherine.
10. » de St-Géri.
11. » du Vollestraet.
12. » de la Chaussée d'Anderlecht.
13. » de la Place Walonne.
14. » de St-Jean.
15. » de la Chapelle à la Haute rue.
16. » des Minimes.
17. » du Sablon.
18. » de St-Gilles.
19. » d'Ixelles (Ixcelles).
20. » de St-Josse-ten-Noode.
21. » de Schaerbeek.
22. » de Molenbeek.
23. » de Montserrat.

Quartiers des écoles de filles :

1. Quartier du Grand Béguinage.
2. » du Petit Béguinage.
3. » de Ste-Gertrude.
4. » de la Maison des Pucelles ou Ste-Catherine.
5. » du Vieux Marché aux Bêtes.
6. » du Warmoesbroeck.
7. » de la Putterie ou rue de la Madeleine.
8. » de la rue aux Fourches.
9. » de la Berghstraet.
10. » de Ste-Catherine.
11. » du Finistère ou de Bruyt.
12. » de derrière l'Eglise du Finistère.
13. » de St-Géri.
14. » de Chaussée d'Anderlecht.

faubourgs (11). Ces deux personnages répondent à la dépêche royale du 23 mai, (l'écolâtre auquel ils succèdent étant décédé en 1779). Ils visitent les classes et dépouillent les archives de l'Écolâtrie en possession du Conseiller Procureur Général de Brabant.

Le niveau culturel des instituteurs bruxellois est fort bas. Douze seulement peuvent être utilement consultés pour réformer l'enseignement primaire. Le flamand est entièrement négligé d'où « un très grand inconvénient dans les collèges où l'on apprend le latin » (12).

Quant au calcul « de grands enfants sont embarrassés d'une soustraction, au contraire de la Hollande, où des enfants de dix à douze ans font toutes les opérations de commerce avec une extrême facilité » (13).

Ce qui semble inexact car nos voisins du Nord se plaignent également, à la même époque, de la faiblesse des écoliers en arithmétique. Signalons incidemment qu'un Français, François-Étienne Demain, s'étant aperçu de cette insuffisance, demande en 1783 l'autorisation d'enseigner les

15. » du Marché aux Charbons.
16. » de St-Jean.
17. » du Vieux Salazar.
18. » de la Cour.
19. » du Sablon.
20. » de la Chapelle à Haute rue.
21. » de la Chapelle.
22. » de la Place Walonne.
23. » du Rempart-des-Moines.
24. » de la rue au Lait.
25. » de Ste-Catherine.
26. » de Montserrat.

(11) Conseil Privé liasse n° 1101.

(12) Desroches s'est beaucoup occupé de l'enseignement du flamand (il est né à La Haye le 1^{er} mars 1740 et meurt à Brux. le 20 mai 1787). Il a composé une grammaire néerlandaise et un dictionnaire traductif. Sur la question des langues en Belgique au XVIII^e siècle voir notre études dans la « Revue des Sciences Pédag. » (Ancienne Revue de Pédag. O. L. B.), n° 25, 1930 et dans « Prométhée », nov. 1938 et mars 1939.

(13) Cette affirmation est fantaisiste. Voir les ouvrages hollandais, notamment Rombouts: « Historische Pedagogiek », Jongensweeshuis, Tilburg, 1928.

sciences mathématiques à Bruxelles. Il obtient satisfaction (14).

Desroches suggère l'organisation de deux types d'école. Le premier « où l'on enseigne bien et où l'on paie davantage ; ce serait celui où les honnêtes gens enverraient leurs enfants. » Desroches entend par là les classes dirigées par les meilleurs maîtres déjà en fonction, « l'autre où l'on enseigne mal, mais à bon marché. Ce serait la ressource du bas-peuple qui se contente quand les enfants savent lire un livre de prières ou l'almanach ». L'écolâtre propose de ne maintenir qu'une école par paroisse, soit sept établissements scolaires à trois classes séparées, dans des bâtiments différents si nécessaire. Le maître ne logerait pas obligatoirement dans la maison d'école.

Desroches, afin de stimuler le zèle des éducateurs, veut instituer des concours opposant les uns aux autres les écoliers fréquentant différentes écoles. L'instituteur de l'élève classé premier recevrait une prime de cent florins, du deuxième cinquante florins, du troisième vingt-cinq florins, du quatrième au sixième une mention honorable. Les enfants de leur côté bénéficieraient de prix et récompenses diverses. Les fonds scholastiques en supporteraient la charge financière.

Mais les maîtres, et même les sous-maîtres, comme à Anvers, devraient passer des examens d'aptitude à l'enseignement devant un jury composé de l'écolâtre et des doyens. Enfin Desroches cherche une méthode rapide, à succès éclatant « qui frappe le public ».

Afin d'encourager le personnel enseignant il donnerait trois cents florins au titulaire de classe et deux cents florins au sous-maître. Cette somme se réduirait de cent florins si l'instituteur jouit du logement gratuit. Ce reclassement est nécessaire car les maîtres d'école « crouhissent dans la plus affreuse misère. Ils n'ont aucune disposition pour en sortir. Ils sont si mal payés qu'on ne peut rien exiger d'eux ». En effet, les élèves ne paient qu'une redevance de un escalin ou trois plaquettes, rarement deux

(14) Conseil Privé Autrichien, n° 1089/a.

escalins, par mois. Certaines écoles bruxelloises ne comptent plus, en 1783, que vingt enfants du bas-peuple (15). Nous en avons donné la raison. Ajoutons que les Augustins demandent cinq sols par mois à leurs élèves. En dépit des règlements ils acceptent des filles de plus de sept ans et certaines classes sont mixtes.

La situation de maître est-elle plus avantageuse dans les villages brabançons? Il ne semble pas. L'instituteur de Hoeylaerd, Eggerickx, est en 1770 non seulement magister mais organiste de l'église et marguillier de l'église Ste-Gudule. Il touche pour ces trois postes une rétribution de septante florins, dont un quart doit être versé à la veuve de son prédécesseur jusqu'au jour où le fils aîné de celle-ci, âgé à cette époque de cinq ans, en aura vingt. Les trois emplois sont d'un produit si modique que réunis ils ne peuvent donner la subsistance à un père de famille (16).

Enfin à Zétrud-Lumay, le seigneur du village, le comte d'Astier, demande au gouvernement l'autorisation d'octroyer cinquante florins par an pour un emploi de maître d'école. Il veut remédier ainsi « à l'ignorance crasse des enfants de la commune » (17).

Est-il possible de comparer le salaire des pédagogues à celui d'autres professions? Nous possédons quelques indications sur les revenus professionnels de quelques catégories d'artisans au XVIII^e siècle. Mais ces documents sont fragmentaires et parfois contradictoires. Ils ont été groupés en bonne partie par M. Paul Bonenfant (18). Il faudrait pour établir pareille comparaison classer les maîtres d'école en deux catégories : les instituteurs ruraux et les instituteurs urbains car leurs besoins et leurs revenus sont fort différents. Enfin les éducateurs de la jeunesse sont lésés du fait que les magistrats des villes leur défendent de dépasser une certaine somme afin que tous

(15) Conseil Privé N° 1101.

(16) Conseil Privé, liasse N° 1089/a.

(17) Cité par Lebon, op. cit., p. 292.

(18) Bonenfant, op. cit., p. 44 et suivantes.

les enfants, même les plus pauvres, puissent bénéficier des bienfaits de l'éducation (19).

Ces quelques notes, forcément brèves, ont peut-être le mérite d'attirer l'attention sur une profession dont l'histoire est encore fort peu connue et qui, cependant, a joué un rôle considérable dans l'histoire sociale de la nation.

MARCEL VANHAMME.

(19) C'est le cas pour Namur où les maîtres d'école ne peuvent exiger plus de quatre sols pour l'apprentissage de la lecture, sept sols si on y joint l'écriture et quinze sols si on y ajoute l'arithmétique. (Conseil Privé liasse N° 1089/a).

Louvain Folklorique et Légendaire.

(LOUIS STROOBANT).

*In Louvo, in Louvo,
In Louvo is het zoe pizant*

Le Mont César, (*César's berg of Keizerberg*), serait un castrum romain. Cela n'est pas impossible. D'anciennes chroniques, dont celle de Jacques De Guyse, rapportent que Jules César et Salvius Brabo, roi des Tungres, y auraient séjourné. Brabo y aurait épousé une nièce de J. César appelée Swana, dans un temple de Vesta (1). A la suite de cette alliance, Brabo aurait été fait duc de Brabant ! De Cock et Teirlinck, *Sagenboek*, III, disent que ce fut l'empereur Octavien et non J. César. Les mêmes (vol. III) rapportent que Swana, fille d'un duc d'Arcadie, aurait épousé un roi romain appelé Charles et qu'un fils en naquit dans le bois de Loo, aux *zeven tommon* (sept tombes) (2). Cf. la *Braboensage*. D'après Collin de Plaucy, citant Christian Masse, *Swana ou Sumniuna*, qui épouse Salvius Brabo, général de J. César, dans le temple de Mars et de Pluton, à Louvain, serait une fille de Karel, roi des Tungres. Mais De Cock et Teirlinck stipulent ailleurs, (vol. III) que la mère de Swane (Cygne) résidait à Nymègue, tandis que la jeune Swane alla habiter *op den riken casteel scane*. Leur fille, Brabantienne aurait épousé Aertsuert, *Hoeijons sone*, qui habitait *op der Maese cant te*

(1) Le Ms. 17176 (Bibl. Royale) *Oude Memorien*, dit que Salvius Brabon fait roi du Tyrol par Jules César, résida à Louvain et qu'il y épousa Swana, nièce de Jules César, dans le temple de Vesta en l'an 5148, ou 51 ans avant J. C. en présence de Macedo (quelle Macédoine), grand père d'Alexandre le Grand et d'Arcadius, oncle de Jules César, les frères Titus, etc., etc. Ce passage serait extrait du manuscrit de Guillaume Boon, conservé à l'hôtel de ville de Louvain.

(2) Les 7 tombes existaient dans le bois de Saventerloo.

Hoey (qui habitait Huy sur Meuse). *Hy was heet van Ardennen, van den Eijfelo, van Lymbocck, van Rotters, van Pieslepont* (3).

Ces traditions semblent refléter certains événements, évidemment déformés, remontant probablement à l'époque Franque. Ce légendaire Brabo revient trop souvent dans les chroniques du Brabant et du pays de Reven pour n'avoir point une origine historique. D'anciennes généalogies apocryphes donnent comme ancêtre des ducs de Brabant un Salvius Brabo, fils d'Inach. (Cf. nos *Notes sur le Brabant*).

D'autre part elles rappellent l'arrivée des sires d'Ardenne dans nos provinces.

D'après Marcus van Vaernewijck, le château de Louvain aurait été construit il y a très longtemps par un émigré anglais appelé *Louvacus* (?)

Diveus donne la bibliographie de cette légende. D'après van Even, le *burgt* ou *castrum* élevé jadis au Mont César, serait postérieur au *vetus castellum* (*oude borgt*) qui se serait trouvé dans l'enclos du grand béguinage, dit la blanchisserie. Il y existerait une parcelle entourée d'un fossé alimenté par la Dyle et appelé *begijnendyck*. Ce *borgt* primitif avait déjà disparu au XII^e siècle. Sa construction dans un îlot, est la réplique de l'île S. Géry de Bruxelles, du vieux bourg de Gand, de l'île de Lierre, de l'île de Vilvorde, du *castrum* d'Oosterloo, de 'Westerloo, d'Hoogstraeten, etc. Ce n'est que plus tard que ces habitats défensifs dans les parties basses, sont transférés sur la hauteur (le Mont-César à Louvain, le Condenberg à Bruxelles).

La plupart des historiens Louvanistes attribuent la construction du *castrum* du Mont-César à l'empereur Arnoul, après la défaite des Normands, vers 894. Il est probable que l'*oude borgt* fut conservé comme *Neer-hof* ou basse-cour, qui est la ferme que nous rencontrons dans tous

(3) Le Ms. N^o 10247 de la Bibl. Royale *Chronycke van Brabant* dit que Goddard Brabon, fils d'Octavianus e was de 5^e herloghe van Brabant en den 28^e prince van Tongeren ende regneerde A^o 125 ende sijn ryck duerde 47 jaren. Binnen zynen tyd werd het slot van Haey gefundeerd ende de stadt vermeerderd.

les châteaux Francs. C'est près de l'église des dominicains, sur l'îlot formé par deux bras de la Dyle, comme S. Géry à Bruxelles, que se serait élevé le premier château de Louvain. C'est l'*oppidum antiquissimum* dont parle Ortelius et le *Castrum Lovan* cité in Sigebert de Gembloux. Ce *ham* ou *heim* primitif des comtes fut remplacé par l'église élevée par ordre du duc Henri III probablement sur les ruines du *ham*. Max de Troostenbergh, (*Louvain féodal*) parle longuement de ce château situé entre les deux bras de la Dyle. Gauchez, *Topographie des voies romaines* est d'avis que le *castrum* primitif s'élevait au béguinage. Cependant, Van Even dit que le château de *Ham* ne fut bâti que vers 976 et que les comtes ne se seraient fixés au Mont César que vers 1250. Mais le *Messenger des Sciences*, 1878, nous assure que dès l'an 925 les châtelains du Mont César exercent les fonctions comtales. D'après Juste Lipsé, les comtes de Louvain y résident dès le X^e siècle. En 1012 Godefroid d'Ardenne aurait assiégré Lambert I dans le *Castrum Lovonum*. Schayes, *Analectes*; de Ram, *Recherches sur les sépultures des ducs de Brabant à Louvain* est d'avis que les comtes et les ducs eurent leur résidence au Mont César.

Schayes dit que le nom *Mont César* provient du séjour qu'y firent les ducs et les empereurs d'Allemagne. En 1038 Henri I y fut assassiné. En 1054 Henri III y fait des réfections importantes. Au XII^e siècle, S. Albert serait né à Louvain dans le *castrum* du Mont César, de Godefroid III, comte de Louvain. S. Albert devint évêque de Liège et Archevêque de la Campine. En 1203 le comte Thierry de Hollande est retenu au Mont César comme prisonnier. En 1375 on rebâtit le château. En 1485 Édouard III d'Angleterre y passe l'hiver avec sa femme, etc. Cf. De Wez, Schayes, *Analectes*, etc.

Le château César s'élevait sur une colline abrupte, isolée sur trois côtés et tenant par le quatrième côté aux remparts. Il fut démoli en 1783 sous Joseph II.

Quantité de traditions et de légendes ont trait au *Keizersburg*. A. Wauters, *Les localités distinguées par le qualificatif vieux*, dit, sans preuves d'ailleurs, que J. César y aurait campé (?). Il cite un texte du XIV^e siècle « *apud Herent penes viam dictam Roydenwech, ad locum dictum*

Keysersberg (acte de 1345). La voie romaine Tongres-Léau-Tirlemont, passe au pied du Mont César vers la Dyle et d'autre part vers Elewijt. Remarquons cependant que les *castra* romains étaient généralement établis à proximité d'une chaussée. Montanus, cité par Schayes, *Analectes archéologiques*, 1857, décrit les derniers vestiges du château des comtes à Louvain. Il parle notamment d'un souterrain énorme qui conduisait sous le temple de Mars (église S. Pierre), sous la grand place au Mont César et même au château dit *Kesselsteun*, sur le *Kesselberg* (colline du castrum) où s'établissent plus tard les Templiers et où existe le chemin des ducs. Remarquons que le *Kesselberg* se trouve à 15 minutes de la ville et que des légendes de souterrains se racontent pour la grande majorité des anciens châteaux. Cf. *Annales de l'Acad. d'archéol.*, 1891, p. 229 (4).

Van Vaernewyck rapporte que longtemps avant Jules César, le *Louvacus*, cité plus haut, aurait bâti un temple à Apollon, Mars et Pluton à l'endroit où s'élevait jadis *O. L. Vrouwekerk met de drij torens*, remplacée par l'église

(4) Le *Borgt* ou château César, communique par des souterrains avec la *Kesselsteun* ou *Kesselberg*. C'est la légende traditionnelle de la plupart des anciens *castra* basée sur les issues secrètes qui aboutissaient (sur le Rhin, la Meuse, etc) près du cours d'eau.

Le château César aurait été édifié au N. de la ville l'an 50 avant J. C.

Un autre castrum fut le *Baisfort* où furent logés les chiens des ducs. Il aurait été édifié sur les ruines du temple de Vesta, à Louvain. Les templiers y résident en 1086. Ce serait le *Kesselstein* au sommet de la colline de Kessel (Castrum) que Lambert aurait rebâti.

Mais déjà bien antérieurement, l'an 4816, un fils du roi des Belges appelé Mistenus aurait bâti un castrum à Velthem.

Sous Auguste, Louvain aurait été saccagé mais fut restauré sous Tibère.

A la fin du manuscrit N° 19840 de la Bibliothèque Royale, il est dit que le *château César* de Louvain, fut rebâti en 1375 suivant la résolution du Magistrat.

L'annaliste ajoute qu'il a fait déterrer les fondements du vieux château « lorsque j'ai fait bâtir le Moulin ». Ces travaux lui fournirent la preuve que le vieux château avait été construit à la romaine, « encore plus par les pierres que j'ai trouvées dans les fondements du dernier château, tous pierres bleus ayant servi à des

S. Pierre. Mais le cordelier Montois, Jacques de Gurse, mort en 1399, trouve mieux : ce n'est pas l'anglais *Louvacus* mais bien le baron écossais *Lupo* qui donne le nom de *Luposa* à Louvain. Lucius de Tongres, dans sa chronique, parle d'un roi ou duc d'Écosse appelé *Lupus* qui se fixe à *Lupin*, environ 1000 ans avant J. C. Van Ewen, *Louvain monumental*, p. 26 parle de ces légendes. Ce *Lupus* mythique est encore cité chez Moreri, p. 382, ... mais nous ne pouvons rien assurer, ajoute prudemment Moreri.

Divceus dit après Marliano qui fut professeur à l'université de Louvain en 1461, que *Leuven* est le *Levacen* de J. César, de la peuplade les *Levaci* ! Gauchez, *Topographie* dit que *Loo-veen* = hauteur-boisée (?). Juste Liuse dit *lo-ven* = une colline qui aboutit à une plaine (!) Vander Maelen, *Essai historique sur les armoiries*, dit que la tradition situe à Louvain un temple de Mars, d'où *loven* (louer) le Seigneur (!).

Mensong Alting suppose qu'à *Leuven* (en Gueldre) se serait élevé un temple de la dea *Læva* tandis qu'il situe le *Lævasanum* (temple de la dea *Læva*) à Ducristede au lieu-dit *Livendael* qui serait vallée de *Læva* (?).

C'est la rétrospective de la toponymie louvaniste.

Louvo en 884, *Lovonnum* en 891, *castellum Lovanium* au XI^e s. *Lovaniam*, *Lovanus*, *Loven*, *Lovenen*,

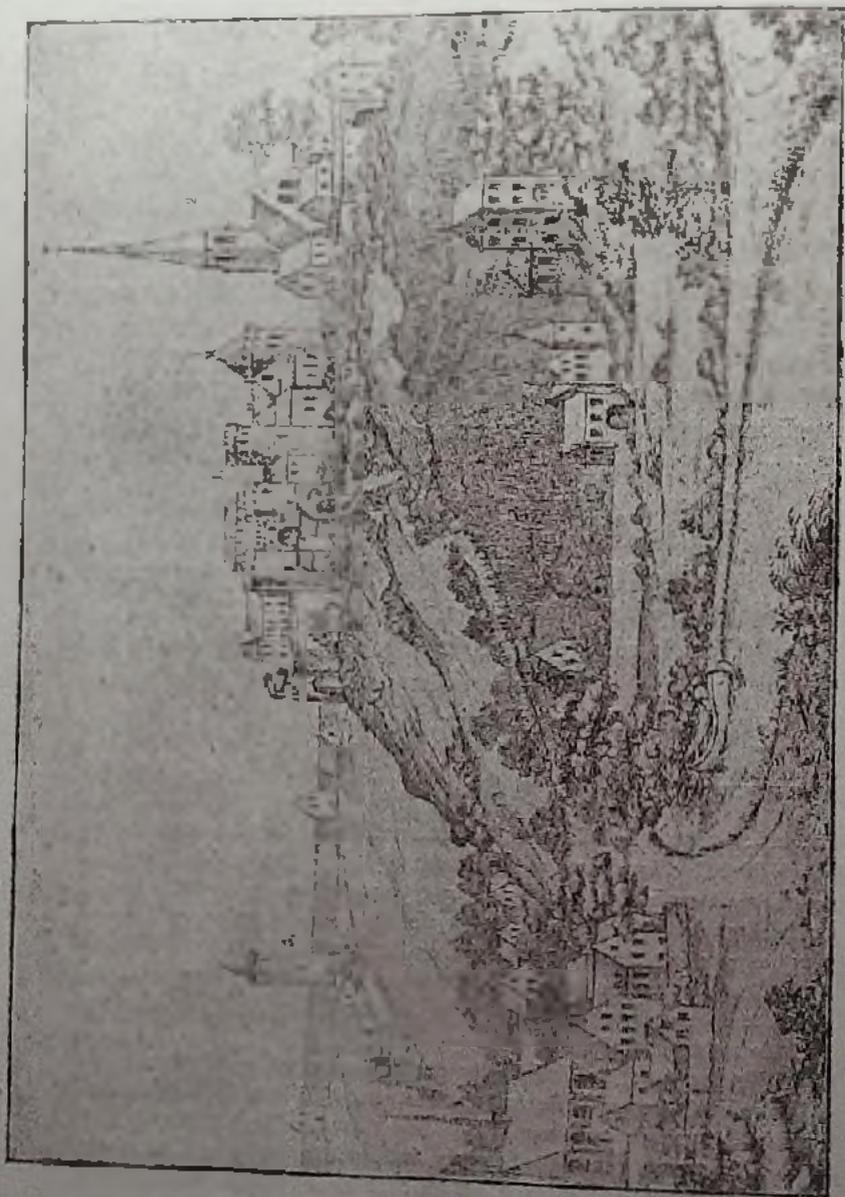
colonnes et qui étoit bien à la romaine. Ces mêmes pierres m'ont servi dans les fondements du moulin du côté de l'occident où j'ai trouvé le terrain tout marécageux et comme une espèce de tourbe ou facilement et avec la main seule, je pouvais enfoncer la plus longue perche de sapin sans trouver de fond ».

Rappelons que la *villa*, peut être romaine, se trouvait à Louvain sur la rive gauche de la Dyle au grand Hégainage qualifié en 1129 de *vetus castellum*.

Un *tumulus*, qualifié tomba en 1262, a existé au *Vlamingvoela* à Louvain. Cette tombelle fut nivelée vers 1356 lors de la construction de la seconde enceinte.

Un ancien plan de Louvain indique le *luc* = le *lucus* = le bois sacré, à l'E. de la ville actuelle et au N. de la vallée de la potence (*Galgedelle*) près du chemin vers Tirlemont. Le *Vlamingvoelt* (ou *tumulus*) se trouve à l'O. de la *galgedelle*.

Ce groupement de la nécropole près de la potence dans le *lucus* est absolument identique au dispositif que nous rencontrons dans les nécropoles à incinération de la Campine.



Louvain. Le Mont César, emplacement de l'ancien château.
D'après une gravure de 1895. Aujourd'hui, à cet endroit se trouve un couvent de Bénédictins.

d'après G. Kurth, *Frontière linguistique et De Wez, Abrégé de l'histoire générale*, est qualifié *Locus* en 884 et *in loco qui dicitur Loven*, dans la *chronique de Reginald*, Anno 884 *Lorania* en 887, *Lorania* en 1003, *Louvanium*, *Lovanium*, *Lovannium*, etc. in Chotin, *Etudes Etymologiques Lovanicum, Lovannium, Lovanne*, etc. chez Ernst Forsternum, *alldeutsche namenbuch* (édition de 1911) qui traduit *loh-fani = loh-veen* (?).

Lobbes (*Laubach*) est le *bach = beek = ruisseau* (du) *loo = lucus = bois sacré*. En Campine nous rencontrons la *Cromven* (mare courbe), le *zwartven* (la mare noire), le *litven* (la petite mare). Nous proposons de traduire *Loven* (Louvain) par *ven = mare* (lac ou tourbière, ou étang) (du) *lo = lucus = bois sacré*, qui est semblable à *Venloo = la (ven) = mare* (du) *loo* (lucus). Remarquons que les environs de Louvain abondent en *lucus*: *Kessel-loo* (castrum du bois sacré), comme *Casterlé* (*Casterlo*) = castrum du lucus, *Corbeekloo*, les *Loobergen*, *Tessenderloo*, *Tremeloo*, *Loobergen*, *Lovendael*, *Lovendeghem*, *Loobosch*, etc. Le *ven* de *Loven* serait un vaste étang marécageux qui semble s'être étendu jusqu'au pied du *Kesselberg* à *Kesseloo* (*Lucus du castrum*).

La chapelle castrale du Mont César fut un lieu de pèlerinage célèbre. Le 12 mars on conduisait à cette chapelle, dédiée à S. Jean qui pleure (*den grijzer*) les enfants pleurnicheurs. Schayes, *Essai*, p. 206. Reinsberg-Duringfeld, *Traditions*, dit qu'un moine y récitait l'évangile de S. Jean sur la tête des enfants. Ce même jour (S. Grégoire) on y conduisait les enfants pour les préserver de la coqueluche. De Cock et Teirlinck (II^e deel).

On conduisait aussi les enfants en pèlerinage à la chapelle S. Quentin, rue de Namur. On y voit un autel sur lequel repose une pierre miraculeuse, dite la *Pierre qui croit*. Elle a la forme d'un crucifix et aurait été trouvée en terre. On est convaincu de la voir croître d'une année à l'autre. L'église S. Quentin aurait été bâtie vers 1204 sur une élévation au bout de la rue de Namur. En face de cette *kwintenskerk* dans la façade d'une maison on a maçonné

jadis la *Pierre du diable* (*duivelsteen*). Cette pierre, peut-être d'origine païenne porte en caractères hébreux *Jehova-Salvator*. On raconte que le diable, voulant se venger des habitants lança cette pierre dans la façade. C'est en vain qu'on a essayé de la dégager. A Doordrecht existe une légende analogue. La pierre, lancée par le Diable, y est enchaînée de quatre côtés à une maison. Van Eeven, *Louvain*; De Cock et Teirlinck, *Sagenboek*, III^e deel; Chalon, *Fétiches*.

Les fouilles n'ont pas livré grand chose à Louvain. Les collectionneurs de jadis se disputaient les rares armes Normandes exhumées des marécages près de la Dyle. La collection Moens (de Lede) vendue en 1922, contenait un lot de silex taillés trouvés à Louvain. *Catalogue de la vente Moens*, Gand, 1922. La collection Van Boeckel comprenait divers objets romains, dont une fiole lacrymatoire et une urne, trouvées entre Louvain et Tirlemont. Caremans, *L'année de l'ancienne Belgique*. Une autre collection Louvaniste, celle de M. Meynaerts, renfermait deux monnaies gauloises attribuées aux Atrebates, trouvées vers 1835 rue des Recollets, dans le jardin de M. Vander Stegen, à Louvain. A Putcapel on récolte des silex taillés. La collection M. De Puydt renferme une huche-marteau en gabbio à olivine de couleur verdâtre trouvée à Putcapel. *Westdeutsche zeitschrift*, 1896 et *Bull. de la soc. d'Anthropologie de Bruxelles*, 1895. A Heverlé on a trouvé une monnaie gauloise Atrebate. A Louvain même, des monnaies romaines non déterminées. Dans les prairies près de l'abbaye de Vlierbeek furent découvertes des poteries helgo-romaines et des tégulae. Gauchez, *Topographie et Galesloot, La Province de Brabant sous l'empire Romain*. Près de cette abbaye, fondée en 1125, existent les lieux-dits de *Tombe* et le *ruisseau de la Tombe*. Marc van Vaernewyck avance que les romains y auraient bâti un château. Au Loobosch, bois du lucus, on cite l'existence de sept tumuli. *Revue d'histoire et d'archéol.* I, 346, citée par Van Dessel, *Topographie des voies romaines*. Galesloot parle également des groupes de sept tertres qui ont existé à Louvain. La rue du

moulin à Louvain au *Vlamingsveld* s'appelait jadis la *tombestraat* près du *tombeveld* qui semble avoir été une antique nécropole. Ce qui confirme cette conjecture c'est le voisinage de la *Hoolstraete* peut être *oude Hel*, ancienne Hel, la Proserpine du Nord lieu dit que nous rencontrons souvent près des nécropoles à incinération en Campine. A cet endroit avaient lieu, encore au XVI^e siècle, les exécutions judiciaires. Or, c'est une constante de trouver la potence ou le gibet sur le terrain des nécropoles. Elle remplace le frêne *Yggdrasill* au Mallun dans le *lucus*. Encore à l'époque de la Tène on y suspendait les condamnés à mort en offrande à la divinité. Cette règle est contrôlable à la nécropole de Ryckevorsel, le *galgheideveld*, à Denterghem (station palustre) le *galgekauter*, à Bladel, le *galgwald*, à Meerhout, la *galgeheide*, à Maeseyck, à Heerlen, à Cuyck etc. ou la potence surmonte la nécropole à incinération. Ce serait donc aux environs de *Vlamingsveld* entre les portes de Tirlemont et de Parc, près de la prison, qu'aurait existé un bois sacré au début de notre ère. Les lieux-dits voisins sont suggestifs : *Begyncrot*, *Koningslanden*, *Langeloostraat* (longue rue du lucus), *Sheerestraat* (via regia), *Tafelrondveld*, champ de la table ronde, peut être du mallun où se voyait une pierre circulaire ou *hutslein*, *'t cyken loeken*, petit lucus du chêne, de *kleine toe achter de galg* : le petit lucus derrière la potence, le *Templerebosch*, etc. Tous ces lieux-dits, appartenaient à l'ancienne forêt la *Lee* dit Van Eeven, *Louvain Monumental*, qui ne se doutait pas qu'il sagissait du bois sacré de Louvain.

Moue, *Urgeschichte des Badischen Landes* dit que Louvain offre le plan-type parfait d'une ville romaine. Schayes, *Origines Belges*, remarque que Louvain n'est encore au IX^e siècle, qu'une bourgade sans importance. Cependant en 1860 on découvrit à Louvain un tronçon de voie romaine reliant les sources de la Dyle au territoire de la ville. G. Des Marez, *Le problème de la colonisation Franque*. Cette voie passait par la porte de Bruxelles vers Everberg et Sterrebeek où elle est connue sous le nom d'*oude baan* (vieille chaussée). Elle relie Louvain à Tirlemont et Tongres. Chotin et Gauchez. Au dessus de la Dyle et de la Voer, dit ce dernier, la voie bifurque vers

Wilsela d'une part et Velthem-Erps d'autre part. Ce chemin romain passait à côté du Mont César. Il franchissait la Senne près de Vilvorde vers Zellic et Assche. Des Marez, cité.

D'après A. Wanters, *Les libertés communales*, les Adnatiques se seraient fixés vers Louvain. La Dyle aurait séparé à Louvain le territoire des Eburons et celui des Nerviens. Cette frontière subsiste dans la séparation des évêchés de Tongres et de Cambrai. Comme Louvain, les villes de Gand, de Liège, de Tournai, de Malines, etc sont à cheval sur les frontières de deux divisions territoriales.

Le dialecte Louvaniste serait celui du Brabant Nerviën, d'après Moke, *La Belgique ancienne*. Cependant Louvain se trouvait dans l'ancienne Tungrie.

Sidronius Hosschius cité par le curé Vanden Bruel, *Beschrijf van de dorpen van het kanton Haecht*, est d'avis que ce sont les Crudiens, clients des Nerviens qui occupaient le territoire de Louvain. Raimond Marlien, cité par A. Wanters, *Nouvelles études sur la géographie ancienne*, etc. exprime le même avis tandis que Moke dit que Louvain aurait été peuplé par les Levoques. D'après van Even, *Jaerboeken der stad Leuven door Diverus*, la droite de la Dyle appartenait aux Eburons tandis que les Nerviens occupaient la rive gauche. On voit que les avis diffèrent et nous ne prétendons nullement résoudre cette question. Il est probable que les limites occidentales de la Hesbaye, identiques à celles du diocèse de Liège ont dépassé la Dyle sur plusieurs points, comme à Corbeck-Dyle, Neer-Yssche et Haecht.

* * *

Le paganisme romain a laissé de nombreuses traces à Louvain. Dans la *Saga de Breboen* de Hennen van Merchtenen, il est question d'un temple à Louvain dans lequel on honorait Mars et Pluton. Van Vaernewyck, I. 382 dit *César is van Gend, door Brussel nae Loven gereysd, om daer offerande te doen aen de goden Mars en Apollo, tot dankzegging over zijne behaalde overwinningen. De gemelde goden hadden binnen deze stad eenen tempel, staende op de zelve plaats daer heden den laren van S. Pie-*

teuskerk staet. Van Loven trok hij nae Masele, nu Mechelen genoemd, alwaer de Maes (1) van Tongeren afkomende, met eenen arm voorbij liep tot in de Schelde.

Van Even, *Jaerboeken* rapporte que l'an 118 av. J. C. le roi des Tongres, *Menapius*, ayant vaincu les romains, se rendit dans un temple de Louvain où il aurait offert à Mars et à Pluton de nombreux torques et bracelets en sacrifice. *Menapius XIX^e prins van Tongeren daer over op de Romeijnen ten hoogste gestoord vergaderde tot Loven, in den tempel van Mars, zyne vier zonen Leo, Govardus, Toulonius en Cloadik, met alle zijne princen, baronnen en leenheeren, en dede hun voor het beeld van den gemelden afgod plegtighijk zweëren dat zij de Romeynen met alle hunne magt en in alle gelegentheden zouden krenken en vernielen, of daer voor zelve sterven gelijk de dapperste vorsten Brennius en Brennus te voorén gedaen hadden.* Van Vaernewyck, I, 269.

De Wez dit que ce fut sur les ruines d'un temple de Mars que Lambert-Balderic fit élever l'église S. Pierre. C'est ce que rapporte Gramaye, *Lovan*, p. 14. Les fameux souterrains de Louvain seraient des autels où l'on offrait jadis des sacrifices aux dieux infernaux. Diverus donne ce fait comme certain : « *Mars Petro Cessil ; pro clavibus hasta recessit* ».

Du temps de Gramaye existait dans un endroit écarté, de Louvain, un temple en ruines, de Diane.

L'église (démolie) de S. Michel de Louvain serait bâtie sur un temple de Wodan alias Mercure. « *Mercurium etiam loco, ubi nunc archangeli Michaelis templum (Lovanii) adoratum, sunt qui tradunt et vetera Registra pro anthore laudant* ».

S. Michel est le *witte god*, dieu blanc, qui remplace le culte de Mercure à Gand. *Mercurium quem lingua nostra Wodan (Wodan) appellamus (Wodana, I, p. X)*. Wodan que les romains appellent Mercure, devient le *diabte d'argent* dans le langage populaire du moyen âge. C'est Fortunatus, le sac de Ioto, Mercure et sa bourse. *Meisinc*, VI, p. 206. Il semble avoir eu des temples à Anvers, Namur, Louvain, Gand, (Odne où fut construite l'abbaye de S. Pierre), Tongres, Bavai, etc.

Woden, Wodden, Gwodon, Wooden, Woeden,

Wodan, Godan, Gode, Odin, Odhinn, donne son nom au *Woensberg-lez-Cassel*, à *Woensdag* = Mercredi = *dies Mercurii* = *Wodanesdag* en Neerlande, *Godenstag* en Westphalie = *Wednesday* en Angleterre, qui est pris pour Mercure chez Tacite, Germ. c. 9. *Woensel*, *Oensel* (Gueldre), *Oenzel* (Limbourg) *Woensdrecht*, le *Poddenberg-lez-Meerhout*, le *Gwoda* à Louette S. Pierre.

En de nombreuses localités, les temples de Wodan furent christianisés sous le vocable de Martin. Tel est le cas à *Weimerskirch*, à *Dommelou*, à *Vonèche* (*eick* = chêne (de) *Von* = *Woden*), en Frise et en West-Flandre.

A Louvain, le jour de S. Michel on portait sa statue sur les remparts. A chaque station, on tournait le Saint de tous côtés tandis que les assistants criaient « S. Michel daignez jeter un regard favorable sur mes navets ». Cette procession donnait lieu à des beuveries. Schayes, *Usages*, p. 169.

Heylen signale l'existence à Louvain d'un culte de Priape. C'est l'image qui se trouvait jadis sur la *Wolfspoort*, ainsi nommée à cause de deux loups qui la décoraient. Cette porte s'appelait au XII^e siècle *Porta Priapi* parce que surmontée d'un phallus. Gauchez, *Topographie*. Déjà du temps de Gramaye, *Louvan*, 14, ce n'était plus qu'une image mutilée comme celle qui surmontait la porte du *steen* à Anvers, et que plus tard on dit avoir été un lion malgré le culte populaire à *Semen*. Gramaye signalant le culte de Priape à Louvain parle d'une chapelle de la Vierge que l'on plaça sur la porte dite de Priape. Galesloot, *La province*, etc. La *Wolfspoort* fut démolie en 1779. Les deux loups en provenant, ont été encastrés dans un mur du collège van Dael. Sur le culte de Priape ou de Fro, à Louvain, à Anvers et en Gueldre, voir J. W. Wolf, *Fro*, in *Wodana* XX.

De Cock et Teirlinck, d. III, citent encore des légendes relatives à des temples de Pluton et de la Victoire à Louvain.

On promène à Louvain les géants Hercule et Megara. Le géant Goliath, réputé fondateur de la ville d'Ath, se rendait en visite à Louvain dans certaines circonstances.

Les *Kabauters* (*nutons*), autre survivance de la mythologie Odinique, auraient habité les souterrains de

l'église S. Pierre. Ils vexaient les habitants qui s'en sont débarrassés en les enfumant. (Schayes et De Cock et Teirlinck).

Les *Kabauters* passent pour avoir bâti le *Geertuidentoren* à Louvain. En Campine on les rencontre régulièrement dans le folklore des nécropoles. En wallonie ils sont signalés dans les grottes sépulcrales. Dans la mythologie Nordique les nutons sont les forces cachées dans le sol qui font germer les plantes, mais surtout forment les métaux.

Le Sabbat des sorcières se tenait jadis à la grand place de Louvain (comme à Lierre). Les *hexen* venaient danser en rond, sous forme de chats blancs (?) *poet aan poet*, autour d'une table où elles allaient boire à une coupe d'argent. De Cock et Teirlinck (1^{er} deel).

Nous notons que les endroits où se tenait le sabbat (*hexensdans*) en Campine est généralement voisin du *mal-lun*. Il est probable que le sabbat n'est que la perdurance de rites païens après l'introduction du christianisme. Cela expliquerait la férocité avec laquelle furent traquées les soi-disant sorcières jusqu'au XVIII^e siècle.

Devant la tour de S. Jacques se trouve une petite cloche sous un appentis. On raconte qu'elle n'a pas été baptisée et que pour cette raison elle ne peut trouver place dans la tour. C'est le diable qui l'aurait pendue à l'extérieur. Cette clochette passe pour être une des 7 merveilles de Louvain. Cette légende, recueillie par De Cock et Teirlinck a beaucoup d'analogies avec les histoires de cloches et de mares à cloches, *Klokkputten*, *Helleputten*, etc. qui se trouvent régulièrement dans le voisinage des nécropoles à incinération de la Campine.

La Dyle semble avoir possédé jadis, comme le Rhin et d'autres cours d'eau, des vertus curatives. Les malades des yeux s'y rendaient pendant une neuvaine pour y baigner journellement leurs yeux. Ils attribuaient les vertus de l'eau de la Dyle au martyre de la bienheureuse Marguerite, dont le corps, jeté dans la Dyle, surnagea et remonta le courant.

Les femmes de Cologne allaient se baigner dans le Rhin divinisé, le jour de la S. Jean ; pour écarter tout malheur pendant l'année. Pétrarque, cité par Grimm, 330.

La *Fiere Margriete*, dont la statue orne le chevet de

l'église S. Pierre, aurait été poignardée et serait morte, vierge et martyre à Louvain, en 1225. Ce n'est que durant la neuvaine de *Margrietje* que l'eau de la Dyle est salutaire. Césaire de Heisterbach, moine de Villers contemporain.

La chapelle de *Margrietje van Leuven* se trouve derrière le chœur de l'église S. Pierre. Elle patronne les jeunes filles et est particulièrement honorée par le peuple. Le duc Henri I. suivi de sa cour, serait venu prendre le corps de la martyre qui fut exposé dans l'église, derrière une grille, à la ferveur des croyantes. Sleenx, *Beschrijving van Rvabant et Ons Volksleven*, 1894, p. 73.

Cette église S. Pierre, si riche en phénomènes folkloriques, passe pour être la plus ancienne de la ville. Juste Lipse dit qu'elle fut construite sous Lambert I lequel prend, en 970, le titre de comte de Louvain.

Vers 1391 on plaça dans le campanile du hestroi communal, à l'église S. Pierre, une statue colossale pour l'annonce des heures. Ce *klokman* en bois de noisetier était enluminé et porta le nom de *Meester Jan* (comme Jean-Jean de Nivelles). Il frappait la cloche à l'aide d'un marteau en fer de 64 livres. Après l'incendie de 1458, il fut remplacé, (en 1459), par un chevalier armé de toutes pièces et enluminé. Ce nouveau *klokman* subsista jusqu'en 1573. Van Even.

Il est probable que ces Jacquemarts (Gand, Nivelles, Alost, etc.) sont des répliques des Rolands germaniques qui symbolisent la loi.

En 1040 l'église S. Pierre fut dotée d'un chapitre par Rudolphe et sa femme Gista d'Incourt. K. Van Rooy, *Oudheidkundige inlichtingen*.

Les sujets de cette église furent les fameux *Petermannen* ou *Peetermans*, hommes de S. Pierre qui jouissaient de certains privilèges comme les *meysseniers* de Grimberghe et de Gaesbeek. A. Wauters, *Les délices de la Belgique*.

Le 29 juin, on allumait le feu de S. Pierre. Le feu éteint, on jouait aux boules. Le gagnant choisissait une reine et régala. Reinsberg-Duringfeld.

C'est encore à la même église qu'existe la coutume païenne d'aller piquer des épingle dans une pelote. Cf.

J. Chalou, *Les arbres fétiches et Fétiches, idoles et amulettes*.

À la fête de S. S. Pierre et Jacques sortaient des processions qui donnaient lieu à des beuveries de la part des confréries.

Certains condamnés devaient jadis se rendre obligatoirement en pèlerinage à O. L. *Vrouw onder den troon* à l'église S. Pierre.

Au solstice d'été (S. Jean) a lieu la *procession impignoratiois* par le chapitre de la même église.

C'est à S. Pierre, devant le Christ miraculeux, que les échevins prêtaient serment.

La chapelle S. Gertrude, construite vers 1200, passa au monastère de ce nom, érigé vers 1206 par le duc Henri I. A. d'Hoop. *Inventaire des archives ecclésiastiques*.

Le 17 mars, fête de S. Gertrude se tenait au *half-Meerl-Straal*, le *veersekensmarkt* ou marché aux génisses où stationnaient les servantes en quête d'un service. Les maîtres venaient y choisir leur personnel. Cette foire subsistait encore à la fin du XVIII^e siècle. *Ons Volksleven*, 1897. Dans la province de Luxembourg ont eu lieu jusque tout récemment des foires de servantes.

La tour Ste-Gertrude était appelée *don toren zonder nagels* (tour sans clous). La tradition stipule qu'elle fut bâtie par les usains (*Kabauters*). *Bull. Comm. Royales d'art et d'arch.*, 1875, 44.

Sur la chaussée de Tervueren se trouve O. L. *V. van Terbanck*. On s'y rend en pèlerinage pour la guérison de la fièvre. On raconte que les cavaliers ennemis ne purent jamais dépasser cette chapelle où une force invisible les arrêtait. Le quatrième jour de la Pentecôte une procession s'y rendait. Juste Lipse nous assure que Terbanck date de 1197.

Le 9 avril on promenait autour de l'église S. Jacques une énorme statue, représentant le seigneur assis sur un âne. De même dans la procession de St. Pierre figurait une grande figure en bois semblable à laquelle le peuple s'attachait en désordre. Reinsberg-Duringfeld.

Le 25 ou 27 juillet on promenait une statue colossale de S. Christophe (*Christophorus* ou *Porte-Christ*). L'enfant Dieu que le saint portait sur les épaules était en pierre.

Il en existe des spécimens dans une église de Maestricht et au musée d'Anvers.

Ces images auraient remplacé celles de Thor, que les Eddas représentent d'une taille colossale portant le géant Orvandi en guéant les rivières les plus profondes. Comme Thor on représentait Christophe avec la chevelure rouge et la mine terrible. On l'invoque contre l'orage et la grêle et on lui confère une grande puissance sur la mort.

*Christophorum videas
postea tutus eas.*

Des auteurs français prétendent que Christophe a remplacé l'hercule gaulois Ogmius que l'on plaçait près de la porte des temples. Reinsberg-Duringfeld.

Le 9 février a lieu le pèlerinage à S. Appoline pour la guérison des maux de dents. Ce pèlerinage a lieu au héguinage et donne lieu au *fluitjeskermis* et *potlokeskermis* (kermesse des sifflets et des *potikes*).

A l'église S. Pierre on invoque *N. D. du bon conseil*, dont l'image miraculeuse était promenée chaque samedi. Wichmans, p. 122. On y pique des épingles en guise d'ex-voto.

Dans la *Vleminkskapel*, on invoque *O. L. V. ter Koorts* (contre la fièvre). Cette statue se trouvait jadis dans un arbre creux. Les femmes, lors de leurs relevailles y vont remercier la Vierge, surtout le samedi. D'autres pèlerinages sont ceux de *O. L. V. Stoel van wysheid* ou *O. L. V. van Belagering*. Celle-ci est considérée comme le *palladium* de la cité. Schouters, *Marias Brabant*.

Le *berg der drij engelen*, mont des trois anges, semble avoir été consacré jadis aux Nornes. Il y existe trois sources, près de trois tombes où sont enterrées trois sœurs. L'eau de ces sources est curative des maladies de femmes (on stipule les fleurs blanches). On y offre une aiguille, du fil et un peu de froment, mais ces dons doivent avoir été mendiés.

Pour s'assurer de la guérison on dépose son bonnet sur l'eau de la source. S'il sursoage la malade peut guérir, si le bonnet va au fond, aucune guérison n'est à espérer. Wolff, *Niederl. sagen*, 338. De Cock et Teirlinck, *Sagenboek* (d. 1).

A Uffingen-lez-Houffalize (Trois Vierges) on ho-

nore trois statuettes de jeunes filles qui sont *S. S. Spes, Fides* et *Caritas* et qui se trouvent sur l'autel latéral des trois vierges. L'église a remplacé un temple romain dédié aux Parques qui ont été christianisées en filles de S. Sophie la foi, l'espérance et la charité.

Le culte des trois nornes est fort répandu dans le Trévirois. On dit :

*Margriet mit dem wurm,
Barbel mit dem thurm,
Kathrin mit dem radel,
Das sind die drei heilige madel.*

* * *

Au Kesselberg s'élevait un castrum peut être d'origine gauloise appelé *Kesselstein*. C'est le Vieux-Kessel = *Oud Kessel* = *antiquum castellum*, par opposition au nouveau Kessel (*salvus novum Kessel*) cité dès 1394. Ce castrum qui s'élevait sur la hauteur, au N. E. de Louvain, était bâti en pierres ferrugineuses au sommet d'une colline commandant les environs. Déjà Lambert le Barbu y aurait renforcé le système défensif de la ville avec le castrum du Mont César et celui qui existait encore au XII^e siècle à l'abbaye de Parc. *Hagelants gedenkschriften*, 1910-11.

Quand au château primitif construit dans le héguinage, il semble avoir été établi, comme en beaucoup d'endroits similaires, pour la surveillance du confluent de la Voer dans la Dyle.

Entre Louvain et les hauteurs de Kessel-Lo, on rencontre, à droite, la chaussée de Diest et, à gauche, un vaste marécage où se seraient embourbés les Normands de Godefroid. Dès le XIII^e siècle le prince Henri reconnaît que la propriété du *Loe de Kessel-loo* appartient aux Louvanistes et qu'il était spécialement affecté au pâturage de leur bétail. Ce *Louvenarenbroek* semble avoir constitué la *pature commune*, les *warechaix* de la ville. E. Gens, *Ruines et Paysages* ; A. Wauters, *Les libertés communales*.

Le hamiau de Kessel était entouré de tourbières et était compris dans la franchise de Louvain. *Kessel* relevait de Linden et *Loe* de Pellenberg. Le Castrum de *Kesselstein* passe pour avoir été bâti vers l'an 1000 par Lambert

le Barbu. Nous le croyons beaucoup plus ancien étant donné les trouvailles de monnaies gauloises.

Kessel-loo était donc par rapport à Louvain, le *loo* = lucus x bois sacré ; le *Kessel* = Castrum défensif ; les tourbières pour le chauffage et les pâturages pour le bétail.

La carte archéologique de Van Dessel y indique l'existence d'un tumulus belgo-romain et d'antiquités romaines. Sur les hauteurs on a récolté des silex taillés, dont une pointe de flèche à pédoncule. On y a trouvé aussi des poteries romaines et d'autres tessons antiques indéterminés. Cloquet, *Découvertes préhistoriques* ; Schayes, *La Belgique et les Pays-Bas* ; *Messenger des sciences*, 1878.

A. Wauters, reprenant une idée du professeur Roulez, a cru retrouver à Kessel-Loo la ville des Aduatiques. Mais on ignore, ajoute Wauters, en quel endroit s'élevait le *castellum*.

Piot, *Les Eburons et les Aduatiques* est d'avis qu'il ne faut pas chercher à Kessel-Loo le fameux *Oppidum Aduaticorum*, parce que la colline de Kessel est dépourvue des rochers que signale César et qu'elle se trouve dans la partie occidentale de l'Aduatique.

Kessel-sur-Meuse (Maesgau) serait le *castellum Menapiorum* où Julien assiégea les Ménapiens. Ce Kessel est cité par Ptolomée. A. De Vlaminck, *Les Aduatiques, les Ménapiens* se borne à dire que l'on a situé la citadelle des Aduatiques à Kessel-Loo.

L'endroit est suffisamment intéressant pour y justifier des fouilles. Il est probable que le *castrum* primitif se sera trouvé à l'endroit où fut établie plus tard, la commanderie des Templiers. La succession des établissements aux mêmes endroits est indiquée par Juste Lipse qui y situe le camp Normand (à tort ou à raison). Eug. Gens, *Ruines* rapporte une légende qui dit que le Kessel-Loo fut jadis la demeure de géants (des romains?)

La toponymie de ce site archéologique comprend, au pied d'un hémicycle de dunes et de collines, le *blaupt*, *Kessel*, *Haffel*, *Keyplas*, *Vlierbeek*, *Woemershof*, *Wyndmolen* avec l'antique chapelle de *Blaupt* près du *Langenlooweg* (chemin du long lucus). Au *Loobosch* (bois du lucus) la *Revue d'hist. et d'archéol.*, I, 346, signale 7 tu-

mul. A Vlierbeek on signale des tombelles. *Congrès archéol.* de 1891.

Il est probable que l'abbaye de Vlierbeek, de l'ordre de S. Benoit, fondée en 1125 par le duc Godefroid I, fut établie sur un *lucus* de l'époque de La Tène. Le fief de *Vliederbeek* avait été donné aux religieux d'Amighem.

A proximité se trouvait un poste romain, peut être réoccupé par des Franks et les Normands.

Le bois domanial qui couronnait les hauteurs était la propriété du duc, (comme Soignes, Malines, Nivelles, Meerdael, etc.). Ces bois furent défrichés en 1528 et en 1648, d'après Schayes, *La Belgique*, II, 136.

Le castrum de *Kesselstein* aurait été démoli en 1831. Sur toutes ces collines : *Placet*, *Roeslebergen*, *Mont César*, *Kesselberg*, il existait des vignobles. On y allumait des feux le 10 novembre et à d'autres dates, feux purificateurs (*winterlicht*) ou simples signaux. On évite le soir de passer par les carrefours voisins où se passent des choses diaboliques. *Coremans*.

A Kessel-Loo existe la grange bleue (*blauwe schuur*) qui est une grange du diable (*duivelschuur*) à laquelle est attachée la légende bien connue du fermier ou du meunier qui vend son âme au diable pour obtenir en une nuit une nouvelle grange ou un autre moulin. A l'échéance, la femme du fermier, par un pieux stratagème trompe le diable. Cette légende est d'origine Odinique. Cf. notre *Origine scandinave de quelques légendes Campinoises*. Il s'agit ici de l'alternance symbolique de l'hiver et de l'été. Une variante de cette légende se raconte notamment à Ophem. *Volkskunde*, 1889, p. 180.

Les Normands. Le camp Normand semble s'être trouvé dans la plaine, au N. de Louvain et de Herent, entre la Dyle et les marais qui bordent le ruisseau de Leeps. Près du chemin de *Wechmael* se trouve à cet endroit, le lieu-dit *Deeners bloc* (enclos des Danois) « *inter clausuram dictam* ».

Deenersbloc et viam tendentam versus Wychmale (en 1376) cité par A. Wauters, *Les libertés communales*.

Reginon, in Pertz, I, 594, dit que l'an 884 les Normands, *venus par la Senne* et retournant dans le royaume de Lothaire, ont établi leur camp aux frontières de ce royaume au lieu-dit *Louon* (*in loco qui dicitur Louon*).

Les Normands occupèrent Louvain pendant sept années, jusqu'à leur défaite par Arnulf en 891. On dit que ce furent eux qui bâtirent le *burg* de Louvain et que les images de leurs dieux ornèrent les portes de la ville. Van Even, citant Diversus et Piot, *Histoire de Louvain*, 1839, p. 9. Les Normands avaient également des *castra* fixes à Gand, à Anvers, à Courtrai, aux bords de l'Escaut et de la Lys. *Annales de l'Académie d'archéologie*, 1871.

Le normand Siegfried avait établi, vers 891, le siège de ses opérations sur Rouen et Paris. Ce siège a été décrit par le poète Abbon, suivant lequel les Normands, au nombre de 40.000, disposaient de 700 navires dans la Seine. (Warnkœnig et Gérard, *Histoire des Carolingiens*. Ils auraient campé dans la plaine entre les chaussées de Malines et de Bruxelles où deux chapelles *Groot-Winsel* et *Klein-Winsel* (Winxle et Wilsle) rappelleraient leur défaite. Juste Lipse, très au courant de la topographie Louvaniste situe le camp Normand aux *Kesselbergen*. Cependant De Wez cherche ce camp à Wilsle, tandis que A. Wanters, *Nouvelles études sur la géographie ancienne*, remarque que les Normands ont campé à l'O. de la Dyle, le roi Arnoul de Carinthie arrivant d'Outre-Rhin, ayant dû traverser la Dyle avant d'arriver au camp Normand. Sur le camp Normand de Louvain, cf. A. Wanters, *Les libertés communales*, p. 165, note 1. Ce fut dans la ville basse, dans les vastes et profonds marais qui bordaient jadis la Dyle que périrent les Normands d'après Schayes. Ce camp placé près d'un cours d'eau qui les avait amené, comme dans d'autres villes, fut défendu par des retranchements garnis de palissades et entouré de fossés remplis d'eau.

Le camp Normand aurait eu Wilsle au N. et aurait touché au *Selleken* et au Château César. Au S. il se serait étendu jusqu'à la porte de Bruxelles. Piot, *Histoire de Louvain*, p. 12. Le même auteur stipule que le camp se trouvait entre Wilsle et Placet, sur les Collines. Van Even est d'avis qu'ils ont campé sur la rive gauche de la Dyle et qu'ils ont occupé le *Vieux castellum*, c'est à dire le

premier château, derrière le grand hégulnage. Juste Lipse qui situe le camp sur les *Kesselbergen* dit que les Normands furent battus au *Lovenarou-broek*, entre ces collines et la Porte du canal.

En 891 Arnulf ou Arnoul, bâtard de Carloman, proclamé roi de Germanie dans la diète de Tibur qui précipita du trône l'empereur Charles-le-Gros, son oncle, vint battre les Normands, à Louvain.

La victoire d'Arnulf est décrite dans Sismondi, *Histoire des Français*, d'après les *Annales de Fulde*.

Cette victoire fut remportée le 20 octobre 891 et non le 1 novembre, rectifie Pirenne, *Histoire*, I, 43.

Les Belges et les Lorrains n'ayant pu déployer leur cavalerie à cause du terrain resserré entre la Dyle, à gauche et les marais à droite, la victoire fut malaisée. Cf. De Wez, *Histoire générale*, p. 159 qui donne de nombreux et curieux détails sur cette bataille.

Seize enseignes ou drapeaux Normands, portant les corbeaux fatidiques du dieu, père de la victoire, qui s'honorait du titre d'incendiaire, furent pris et envoyés en Havrière comme trophée. Les retranchements furent forcés et les Danois, non massacrés se noyèrent dans la Dyle dont le cours fut obstrué par le grand nombre de cadavres (de 90 à 100.000) parmi lesquels deux rois Normands. A la suite de leur défaite, les Nordiques quittent définitivement nos contrées en 892 et n'y reparurent plus. (Wichmans, *Brabantia Mariana* après avoir parlé de la *Virgo in via Flaminia*, rappelle que « les Normands détruisirent les églises et établissements religieux de Louvain » comme on détruit un nid de moineaux (*hæpen nest*).

Ce serait peu après que la forteresse du Mont César fut bâtie, peut-être sur l'emplacement du camp. Arnulf y laissa une garnison commandée par Berthard. A la même époque on aurait bâti l'église S. Pierre sur l'emplacement du temple de Mars en mémoire de la victoire. Gramaye dit que ce temple païen avait été élevé par J. César et que la tour de l'église S. Pierre fut incendiée en 1458.

La défaite Normande fut encore commémorée par l'institution de l'Ommegang qui sort à la kermesse, le premier dimanche de septembre.

A Furore Normanorum libera nos Domine. est rappe-

lée par quantité d'auteurs et notamment par van Gorkom, *Deukbeeld*, p. 253.

Dans l'Ommegang, décrit par Piot, *Histoire de Louvain*, on voyait la Pucelle de Louvain, les dix métiers primitifs, S. Michel et le démon, la famille d'Abraham, le cheval Bavard, les quatre fils Aymon, Charlemagne, le dragon, Hercule, en géant monté sur un cheval noir, la belle Mégère, S. Christophe, les Petermannen, la bienheureuse Marguerite, S. Georges, etc., etc.

Depuis des temps immémoriaux des bandes nombreuses et bruyantes de dames des Marolles se rendent à la kermesse de Louvain.

Le *Comté*. Le comté de Louvain semble avoir été constitué par une partie de la Hesbaye. Au N. il comprenait Testelt, Vorst, Eynthout, Meerhout et Ohnen (la Campine proprement dite) jusqu'à la Grande Nethe. A l'E. les frontières du comté semblent avoir été celles de Deurne, Schaffen, Diest, Haelen et Reets. Au S. de Corbeek-Dvle à Reets, le long du comté de Brugeron.

En 1003 le pagus de Diest semble être inclus dans le comté de Louvain. En 837 le pagus de Diest constituait une subdivision de la Hasbanie, d'après Vanderkindere, *La formation territoriale*. Rien ne prouve toutefois qu'il y ait eu un comté de Diest. Vers 899 nous voyons résider à Diest un comte Angibrannus en même temps que Zwentibold, le bâtard de l'empereur Arnulfe. Il est probable que Zwentibold revenait de la bataille de Louvain. Le 9 janvier 900, Zwentibold affranchit des serfs à Diest à la demande du comte Angibrannus. Van Even, *Geschiedenis der stad Diest* dans laquelle on trouve une nomenclature des seigneurs de Diest.

Regnier au long col serait un fils de Gislebert, comte de Mansuarie et de Darnau, au territoire de Diest et de Gembloux et d'Ermenгарde, fille de l'empereur Lothaire. Butkens.

Au XII^e siècle Diest possède des seigneurs particuliers qui seraient issus de la maison de Lorraine ou de Luxembourg.

Malgré la savante dialectique d'A. Wauters qui situe le fameux *Dispargum* de Grégoire de Tours à Duysbourg-lez-Tervueren, nous croyons avec Heuschenius, Vredius, Chifflet, Boucher, Mantelius, Wendelinus et d'autres, que le *Dispargum* cherché est Diest. Un argument péremptoire est qu'un *Dispargum* ne peut disparaître sans laisser de traces.

Or, Duysbourg n'a rien livré, tandis qu'à Diest on trouve des substructions et du mobilier antique en abondance.

Wendelinus, *Loi salique* dit que Chifflet, à la vue du castrum appelé de *warande* de Diest s'écria « ici fut le premier siège des Franks en Belgique »! Chifflet se trompait = c'est dans le Nord de la Campine, comme l'ont démontré nos fouilles dans plus de trente nécropoles à incinération, qu'il faut chercher le premier siège des Franks en Belgique. C'est la *Francia* primitive.

La fortification dite *Warande* à Diest mesurait 3000 pieds de circonférence et 70 pieds de hauteur. C'est Heuschenius qui situe *Dispargum* à l'intérieur du Burgt de Diest où se trouvaient les églises de S. S. Joannes de Burgo et S. Maria de Burgo. A proximité, sur le Demer existe l'antique château dit *Disburg* (burg de Dis) le Mars germanique, près du *Tysvelt* = champ de Mars. C'est là pensons nous le *Dispargum* cherché. Ce *Disburg* ou *Diesberg* se trouve à moins de trois lieues de la frontière occidentale du *Civitas Tungresium* romain, possédé par les Franks. Il répond donc aux données de Grégoire de Tours.

Wendelinus fait remarquer le voisinage de Tessenderloo (*Taxandria locus* ou mieux *Taxandria lucus*). Il stipule que le palais de Clodion bâti en bois, sauf les fondations qu'il a retrouvées, s'élevait au *Kakenberg* dans le *Kakevinne*, près du *Fransbroek* (marais des Franks). Les sires de Diest y auraient eu leur résidence de l'an 700 à 1459.

Quoi qu'il en soit, il est probable que Clodion, fils de Pharamond conquiert les cités les plus importantes de la seconde Belgique et qu'il se fixe à Diest. Mérovée qui succède à Clodion transfère son siège à Tournai.

Ainsi s'établit la chaîne qui relie les rois Franks de Diest vers Tournai, en passant par Louvain.

En 690 est cité Floribert, comte de Louvain, peut-être mythique, qui aurait donné sa fille Floriuna ou Fiorine en mariage à S. Hubert. Leur fils Floribert II, mort 752 ou 755 aurait succédé à Hubert dans l'évêché de Liège.

La *Biaboensage* donne l'origine fabuleuse des comtes de Louvain. Passant par les Troyens et le roi Priam (?) elle donne, comme grand père à Clodione, Merrowingheu et comme père Ferramaonde. Merrowingheu aurait eu 24 fils dont 9 furent rois et 9 ducs. Le dernier des fils appelé Charles fut Souverain entre l'Éscaut et le Rhin (?)

D'après le manuscrit N° II, 6512 par J. B. Hauwaert, à la Bibliothèque Royale, un Carolus Brabo, dict Hasbannus serait fils de Charles Brabo qui vivait en 540. Ce serait lui qui aurait construit le castrum de Landen. Il mourut en 615. *Puppien* dict Brabo, fils de Carloman, dux brabantiar, princeps Tongres et Cymbrien en Hespengou en 615, régna 31 ans et épousa Ydelberge, fille du duc d'Aquitaine, décédée en 643. Sa sœur Amalberge épousa le comte Walbert. Ici nous entrons dans un monde connu. Ce furent les parents de S. Gertrude, abbesse de Nivelles, de Crimoaldus Brabo, duc de Brabant en 647 et de S. Begge.

Vers 691 le prince de Louvain fut Bosschaert ou Burchard, un neveu de Pepin, déjà duc de Brabant. D'après Despars, *Chronijcke*, le frère de Burchard fut Anthuenis, forestier de Flandre. Burchard serait devenu prince de Louvain par la dot de sa femme Helwyde, fille de Walchisus, frère d'Amphiguisus ou Hansiguisus, Margrave du S. Empire sur l'Éscaut. Van Vaernewyck.

Ce même chroniqueur, si peu croyable, dit qu'Estoredus mort en 792, fut prince de Louvain. Il aurait quitté cette ville pour aller se fixer à Harlebecke ou Charles Martel l'avait nommé, avec son fils Liederick, forestier de Flandre.

Estoredus serait fils de Burchard ci-dessus. Les Huns l'auraient chassé en 727. Van Even, *Jacrbocken*.

Vers 942 Lambert I, fils du duc Regnier au long col, devient comte, peut-être amovible, de Louvain où il se fixa. *Messenger des Sciences*, 1878. Butkens.

En 991, Charles de Lotharingie, mort en exil ou en prison, aurait donné le comté de Louvain à son gendre

Lambert à la Barbe, deuxième fils de Regnier III († 960 ou 971), lequel possédait, du chef de son père et de sa femme, de vastes domaines en Brabant, de Reiffenberg. *Histoire du Hainaut*.

Une charte de 1003 qualifie Lambert de *Comite Lovaniac Lambertio*. Warnkoenig et Gérard, *Histoire des Carolingiens*. En 1039 le comte Henri I de Louvain portait le titre de *Roman Marchio Regni*. Vander Elst, *Marquisat d'Anvers*. Ces premiers comtes de Louvain sont aussi cités par Ernst, *Mémoire sur les comtes de Louvain*. D'après A. Thymo, Lambert à la Barbe, hérita en 1010 de l'alleud de Louvain, comme plus proche héritier du comte, dont il était le cousin du chef de sa mère (Consobrinus) d'où la conclusion que la femme de Lambert et Adèle, femme de Regnier III étaient sœurs.

Hermangarde, fille du comte de Louvain, épousa Adelbert, frère du comte de Gand et descendant de Wichmann. Adelbert devint comte d'Alost ainsi que ses descendants. En 1018 son frère, Théodoric de Gand remporte une victoire signalée sur l'armée Impériale, près de l'ancien confluent du Wahal et de la Meuse.

D'après Mirceus, le premier comte de Louvain fut Lambert (oncle du Lambert qui épousa Gerberge) lequel fut fait (en 948) avoué de l'abbaye de Gembloux par l'empereur Othon. Le comté de Louvain fut donné en dot à Gerberge, fille de Charles (fils de Louis d'Outremer et frère de Lothaire, roi de France) et d'Agnès, fille d'Herbert II, comte de Troyes qu'il épousa en 987.

Ernst, *Histoire du Limbourg*. Le comte Lambert cité ci-dessus est fils de Renier qui fut fait duc ou Gouverneur de la Lotharingie par Charles-le-Simple. Son frère Giselbert lui succéda comme duc de Lotharingie. Un autre de ses frères, Renier II, fut comte de Mons ou de Hainaut. *Wastelain, Gaule Belgique*. Le duc Charles était le dernier descendant de Charlemagne. Ses filles Gerberge et Ermen-garde épousèrent Lambert, comte de Louvain et Albert, comte de Namur.

Henri III, devenu comte en 1079, épousa vers 1090 Gertrude, fille de Robert le Frison. Il fut tué dans une joute à Tournai et sa veuve épousa Thierry d'Alsace duc de Mosellane. Henri III fut le premier qui remplaça son

titre de *Comes Lovaniensis* par celui de *Bracbalensis Patria Comes*, ce que prouve un document de l'an 1086. Miræus, *Op. dipl.*, I, 73

A la mort d'Henri III (en 1095) son frère, Godefroid I à la Barbe, fut duc de Basse-Lotharingie ou duc de Brabant et comte de Louvain. Il épousa Ludgarde, dame de Salsenbourg et sœur de l'impératrice. En 1250 Henri VI insère le premier dans son sceau, le titre de duc de Brabant. Depuis, le titre de comte de Louvain devint secondaire. Le comté fut réuni au duché de Basse-Lotharingie en 1106, lors de l'élévation du comte Godefroid au duché par l'empereur Henri V. Les ducs de Brabant prirent le titre de ducs de Lothier.

Le quartier de Louvain comprenait les mairies d'Heverlé, Herent, Lubbeek, le quartier d'Aerschot, la baronnie de Wezemaal, le pays de Rotselaer, de Rhode S. Agathe, la ville et le pays de Diest, Meerhout, Vorst et Hoelede, le pays de Sichein, les mairies de Tirlemont, de Léau, de Haelen, de Gheten et de Cumplich. Dans le roman pays (Brabant wallon) le quartier de Louvain comprenait : Jodoigne, le marquisat de Melin, les offices de Jauche, de S. Jean-Geest, d'Incourt, de Jandrain, d'Orp-le-Grand, la mairie de Hannut et la ville de Gembloux.

A l'origine le comté de Louvain ne se serait borné qu'à la ville pour s'étendre ensuite jusqu'à la Velp. Piot, *Géographie historique et De Wez, Abrégé de l'histoire générale*. Il embrassait très probablement dès 1003 le pagus de Diest. Vander Kindere, *La formation territoriale*.

Les coutumes de Louvain étaient suivies à Gaesbeek, Bodeghem (en partie), dans la franchise de Merchtem, Borght, Wespelaer, Erps, Everberg, Meerbeek-lez-Everberg, Tervuren, Duyshourg, Leefdael, Huldenberg et Overysse. Ses prescriptions se rapprochent du droit romain tandis que celles de Nivelles, Leeuw S. Pierre et Ucele sont d'inspiration germanique.

La carte archéologique de J. Vander Maelen indique les limites du quartier de Louvain.

A mesure qu'on s'éloigne de Liège par Louvain et Bruxelles, vers la Flandre, la mesure agraire s'agrandit.

Le comté de Louvain s'accrut vers 973 du comté de Bruxelles et en 1106 du marquisat d'Anvers, tandis que le

Brabant primitif, entre l'Escaut et la Dendre, devint au X^e s. le domaine des comtes de Flandre, sous le nom de Comté d'Alost.

Les Petermannen de Louvain seraient d'après A. Wauters des descendants des principaux tenanciers des comtes de Louvain, que ceux-ci ont affranchis de la servitude à la condition de payer un cens à la collégiale de S. Pierre. D'après Moke, *La Belgique ancienne*, les Pietermannen comme les hommes de S. Donat à Bruges seraient des réorganisations féodales des gildes germaniques. Cela est peu probable lorsqu'on considère l'histoire des *maysseniers* de Grimberghe et de Gaesbeek qui héréditairement étaient exempts de certaines charges.

Un dicton du temps de Jean I disait que tous les patriciens de Louvain étaient sortis d'un sac de laine.

Les bourgeois ne devaient marcher contre l'ennemi qu'à une lieue de leur ville. Foppens.

A. Wauters, *Les libertés communales* parle des crigines légendaires des patriciens Louvanistes. Ils seraient issus de sept filles de Lambert Bastin, dit le Grand, à cause de sa taille, qui vint se fixer à Louvain venant d'Allemagne !

De ce qui précède nous croyons pouvoir conclure qu'une nécropole à incinération assez semblable à celles de la Campine a existé à Louvain. Que les habitants de cette époque parlaient le Saxon, Thiois ou une langue Franke, se rapprochant du flamand. Que cette peuplade était d'origine Scandinave et qu'elle pratiquait le culte Odinique.

Qu'au centre de l'agglomération a existé un castrum (celui du béguinage) peut être gaulois, peut être romain, qui surveillait le confluent de la Voer dans la Dyle.

Qu'à Vlierbeek et à Kessel-Loo il y a eu un poste romain.

Que les Franks seraient arrivés plus tard de Diest à Louvain, probablement sous Clodion, lorsqu'ils quittent *Dishargum* que nous situons à Diest.

Que les premiers comtes de Louvain semblent être issus de la race Franke des Pepin.

L. Stroobant.

Membre de la Commission des
Monuments et des Sites.

Beersse, avril 1933.

Sainte Alène de Forest.

(Etude critique de la « Vita Alenae »).

[DOM RENNÉ PODEVIJN].

La « Vita Alenae », prise au sens large, se décompose aisément en trois parties bien distinctes : 1^o la « Vita » proprement dite, 2^o le récit de l'élévation de la Sainte, 3^o le livre des miracles.

Cette dernière partie sortant du cadre de notre travail, nous la laisserons de côté. Il est utile cependant de remarquer que le livre des miracles est sans doute antérieur à l'époque de la séparation du monastère de Forest de l'abbaye d'Afflighem, puisque la guérison du frère aumônier d'Afflighem, Reynboldus, racontée au chapitre 34, suppose encore l'ancien état de choses à Forest. Le Frère raconte en effet sa guérison « au prieur Godescalc ».

La « Vita Alenae » (1) proprement dite fut écrite après la séparation des deux monastères. Un texte de l'auteur nous permet de fixer, à quelques années près, la date de sa rédaction. Il dit que l'évêque de Cambrai, Nicolas, de pieuse mémoire, en faisant la dédicace de l'église de Saint-Denis, n'osa pas consacrer la chapelle de Sainte Alène, ce rite ayant été accompli par saint Amoud (2). Or, la chapelle dont il est question, est bien la chapelle romane actuelle où se trouve le tombeau de la Sainte, et l'église de Saint-Denis est celle qui existe encore aujourd'hui. Elle fut commencée en 1241. L'évêque en question doit être Nicolas III de Cambrai, et non Nicolas I (3).

(1) A. S. B. Junii, t. III, p. 315.

(2) Chap. 12.

(3) Nicolas I (de Chièvres) fut évêque de Cambrai de 1137 à 1167 ; Nicolas II (de Reux) en 1197 seulement ; Nicolas III (de Fontaines) de 1243 à 1272 environ. Donc la « Vita Alenae » date de la fin du XIII^e siècle, puisque l'évêque Nicolas était déjà mort. Notons encore que le chœur de la chapelle de Sainte Alène fut rebâti au XV^e siècle.

Une autre preuve que la « Vita Alenae » date seulement du XIII^e siècle ressort de sa dépendance vis-à-vis de la « Vita Dymphnae ».

Voulant s'excuser du manque de sources écrites, le chanoine Pierre de Saint Aubert de Cambrai, auteur de la « Vita Dymphnae » écrit entre 1238 et 1247 : « ... si edoctus ab homine refero quod non vidi, cum Marcus et Lucas, cujus laus est in Evangelio, non adspectu didicerint, sed auditu Evangelium quod scripserunt ». « Prologus ad Miracula ». Ce qui devient sous la plume de l'hagiographe de sainte Alène : « Et cum beati Evangelistae Lucas et Marcus, Evangelium quod scripserunt, non visu sed auditu didicerint, non hoc fastidium generet lectori, si auditu tantum et non visu scribimus » (Ch. 11).

Il est utile de faire observer que l'auteur de la « Vita Alenae » a également fait un emprunt à la « Vita Wivinae » (fin du XII^e siècle).

Voici ce texte qui nous révèle un conteur dont la conscience n'est pas bien nette (4) : « Et quia teste veritate, in ore duorum vel trium testium stabit omne verbum ; ne falsitatis arguamur quae de beata Virgine scribimus, authentico multorum fidelium relatu solide roboramus ». (Prologus).

Valeur historique de la « Vita Alenae ».

Elle est nulle. Pour reprendre le mot du Prof. L. van der Essen, c'est un roman hagiographique (5). L'auteur a emprunté les éléments de son récit à d'autres « Vitae ». Le fond de la « Vita Alenae » est le même que celui de la « Vita Dymphnae ». Là aussi le père est roi, envoie des soldats à la poursuite de sa fille, enfin est la cause du martyre de son enfant.

La « Vita Gudulae » fournit à l'auteur de la « Vita Alenae » un autre trait. A l'exemple de sainte Gudule, Alène se lève de grand matin et, à travers les bois, se rend à l'église de Forest pour y assister aux offices liturgiques.

(4) Dr L. van der Essen, *Etude critique et littéraire sur les « Vitae » des Saints infrovingiens de l'ancienne Belgique*, p. 321.

(5) *op. cit.*

La Senne, qui coule entre Dilbeek et Forest, n'est pas un obstacle pour Alène : comme sainte Aldegonde (« Vita » V.) elle passe « à pied sec » sur l'eau de cette rivière.

Les animaux ne pouvaient toucher impunément la chapelle où repose sainte Alène, tout comme ce fut le cas jadis pour le tombeau de saint Guidon à Anderlecht.

C'est ici le moment de parler du genre de martyre subi par Alène. Des soldats qui veulent la ramener de force vers son père, lui arrachent un bras et sont ainsi la cause de sa mort. Un ange rapporte le bras arraché sur l'autel de l'église de Forest, et grâce à ce fait miraculeux, le prêtre de cette église connaît le martyre d'Alène (6).

Nous connaissons les reliques qui, séparées du corps, ont toujours été spécialement vénérées à Forest : une mâchoire et un bras de la Sainte : celui-ci était posé sur l'autel.

Le récit de l'élévation des reliques est ici d'une réelle importance. En voici la traduction : « Enfin, de « commun accord, le seigneur Godescale, Abbé d'Affligem, « vint à Forest et le jour fixé, le jeudi de la semaine de « Pentecôte de l'an 1193, les reliques de la Vierge Alène « sont élevées par lui et montrées au peuple ; de l'eau « bénite, dans laquelle on a plongé les saints ossements, « est donnée aux malades et beaucoup de ceux qui en ont « bu obtiennent leur guérison... Cependant l'Abbé, n'ayant « laissé hors de la chasse aucun ossement, qui puisse être « montré aux malades qui y affluent, se rend de nouveau à « Forest, montre au peuple les saintes reliques et ordonne « que dorénavant ce jour, qui est le dimanche avant la « Nativité de saint Jean Baptiste, soit célébré solennelle- « ment chaque année » (7).

En lisant attentivement ce texte de l'élévation, on remarque tout de suite qu'il y manque quelque chose : la mention des reliques que l'abbé Godescale a extraites de la chasse pour être montrées aux pèlerins. Cependant il est certain qu'il a enlevé des reliques de la chasse, puisque son second voyage à Forest n'avait pas d'autre but. Pourquoi donc cette omission ? Tout devient clair quand on

(6) « Vita », 7-8.

(7) id., 20-21.

suppose que l'auteur de la « Vita Alenae » a voulu faire d. fait que le bras d'Alène repose sur l'autel de Forest le pivot de son récit. On comprend que, dans ce cas, il ait biffé avec soin du récit de l'élévation toute mention des reliques mises en évidence par l'Abbé Godescale.

La teneur des deux chapitres de la « Vita Alenae » précédant le récit de l'élévation, nous amène à faire une autre constatation troublante. On y parle des reliques de la Sainte conservées dans une chasse fermée à clef. On cache celle-ci dans la crypte de l'église Saint-Denis de peur que les moniales ne s'en emparent (8). Tout cela est en contradiction formelle avec le texte si clair de l'élévation. Et encore l'église de Saint-Denis ne fut bâtie que longtemps après l'élévation de sainte Alène. L'hagiographe a, sans doute, voulu combler la lacune qui se trouve entre l'époque de saint Amand, époque où il fait vivre sainte Alène, et la date de l'élévation, fin XII^e siècle. Tant de siècles qui se passent sans une canonisation, c'est un peu fort. Aussi a-t-il senti le besoin d'inventer une sorte de vénération de la Sainte avant l'élévation faite par l'Abbé Godescale. Quand on supprime les chapitres 15-19, le commencement du texte de l'élévation est une suite assez régulière du récit du chapitre 14, nous relatant comment un prêtre nommé Alexandre, desservant la chapelle où reposait sainte Alène, avait eu une apparition de la Sainte. Il avait raconté ce fait publiquement au peuple. Un fait presque identique avait provoqué à Grand Rigard, l'autre monastère des moniales placé sous la direction de l'abbaye d'Affligem, la canonisation de sainte Wivine. Un prêtre qui assistait à la dédicace de l'église de Grand Rigard, et qui portait un cierge pendant la procession qui se faisait à cette occasion, affirma sous serment que son cierge, éteint par un coup de vent, s'était rallumé tout à coup de lui-même pendant qu'il passait devant le tombeau de la Sainte.

Il nous semble que la vision du prêtre Alexandre doit être considérée comme le motif de l'élévation de sainte Alène. Le soin avec lequel l'hagiographe insiste sur la

(8) id., 18-19.

créance que mérite le témoignage d'un prêtre, est significatif. Le commencement du récit de l'élévation : « Tandem communi consilio Dominus Godescalcus, Abbas Affligemiensis, Forest... advenit... » se soude très bien au texte de ce chapitre, ce qui ne se réalise guère avec le texte qui précède dans la « Vita » que nous possédons.

* * *

Après tout ce qui précède, la conclusion suivante s'impose : Très peu reste debout de la « Vita Alenae ». Il est à regretter que la « Vita Alenae » primitive, rédigée lors de l'élévation, ait dû céder devant cette œuvre de faussaire de la fin du XIII^e siècle. Toutefois il existe à Forest un monument d'une grande valeur archéologique : nous voulons parler du tombeau de sainte Alène. Des arcades cintrées supportant une dalle en pierre bleue, dans laquelle est gravée l'effigie nimbée de la Sainte. Alène est représentée en creux sur la dite dalle. En vain on y cherche une palme ou un autre emblème de son martyre. De la main droite elle fait un geste de bénédiction ; de la main gauche elle tient un livre. Les vêtements qu'elle porte font tout de suite penser au costume d'une moniale de ce temps-là. En particulier le large manteau dont elle est drapée est bien le froc monastique comme il a été d'usage à Affligem. La comparaison de l'image de la Sainte avec les miniatures de cette abbaye datant de ce temps environ, est selon nous concluante. Dans un manuscrit de la moitié du XII^e siècle se trouvent des miniatures pour le commun des Saints. Les martyrs portent tous une palme. Il y a aussi un groupe de cinq vierges qui toutes ont la main droite levée, comme c'est le cas pour l'image de sainte Alène, en signe de bénédiction. Ce manuscrit provient de l'abbaye d'Affligem et est conservé actuellement à Maria-Laach. Un autre manuscrit d'Affligem donne l'image du moine Lambert. On le voit de côté : il porte le froc monastique avec capuchon ; c'est le même vêtement que celui dont sainte Alène est drapée.

C'est ici le moment de se poser la question : sainte Alène fut-elle vraiment martyre ? Nous avons vu que sa « Vita » ne nous fournit aucun argument pour l'affirma-



Tombeau de Sainte Alène dans l'église Saint Denis à Forest.
Dessin de l'effigie de la sainte qui se trouve gravée en creux sur
la dalle supérieure

commençait à jouer son rôle d'abbaye ducal. La nouvelle fondation était donc beaucoup mieux assurée dans le territoire soumis à l'autorité des comtes de Louvain.

On peut s'étonner que le cartulaire d'Afflighem ne contienne aucune mention de l'acquisition du domaine de Forest ; mais il fallait ménager les susceptibilités des premiers fondateurs et par suite donner le moins d'éclat possible à l'acquisition de Forest.

L'acte de donation de l'altare de Forest en 1105 par l'évêque Odon de Cambrai (13) ne nous amène pas nécessairement à conclure à la préexistence d'une église. Il se peut qu'il s'agisse ici d'une église nouvellement construite par l'Abbé Fulgence pour le nouveau monastère. La dédicace d'une nouvelle église devait être précédée par une cession en due forme à l'autorité ecclésiastique. Après la dédicace, l'évêque pouvait rendre au donateur le « jus patronatus » et les revenus de la dite église, moyennant l'obligation de pourvoir à l'entretien du desservant et du bâtiment de l'église. Il est intéressant de constater que la partie la plus ancienne de l'église de Forest date de ce temps-là. Desmarez, dans son « Traité d'Architecture dans son application aux monuments de Bruxelles », p. 86, la nomme « partie romane XI^e-XII^e siècle ». Pour ceux qui veulent ramener cette construction jusqu'au milieu du XII^e siècle, il est utile de savoir que Fulgence, avant son abbatial à Afflighem, avait été moine à Verdun, ville où l'architecture était plus avancée que dans nos contrées.

Dans la charte de fondation se trouvent des détails intéressants, qui nous font connaître la situation spéciale de ce monastère. « Puisqu'il n'est pas avantageux à leurs âmes, dit l'Abbé Fulgence, de contrer les chemins, nous avons ordonné de leur adjoindre quelques-uns de nos religieux, aussi mûrs par l'âge que par la conduite, qui y habiteront dans une maison séparée afin de procurer aux moniales toute l'assistance nécessaire soit pour les offices divins soit pour les affaires temporelles. Une des religieuses qui paraîtra plus apte à gouverner les autres sera élue par l'Abbé d'accord avec les sœurs qui craignent Dieu.

(13) *id.*, XV, p. 28.

et elle sera instituée par l'Abbé lui-même. Nous ne permettons aux religieuses d'accepter personne sans le consentement de l'Abbé, mais l'Abbé ne pourra non plus y faire entrer quelqu'un sans l'agrément des religieuses. Nous prohibons aussi et nous défendons aux religieuses d'attirer chez elles, par cupidité, un trop grand nombre de petites ou de grandes jeunes filles, de peur que la légèreté propre à cet âge ne déborde un jour les religieuses et ne ruine la discipline de la communauté. Nous désignons encore l'Abbé ou, au besoin, son délégué pour assister aux plaids publics qui se tiennent trois fois l'an, puisque hors l'Abbé il ne sera reconnu aucun autre avoué. S'il se commettait quelque délit soit sur leurs propriétés soit au sein même de la communauté, on sollicitera la présence de l'Abbé. Mais par-dessus tout nous décrétons que les religieuses devront observer la règle des moniales de Marcigny, de l'ordre de Cluny, ou celle d'autres religieuses soumises à la juridiction d'un Abbé régulier, en sorte qu'il ne leur sera jamais permis, après leur rentrée, de sortir encore de la clôture. La clef de la clôture sera gardée par l'Abbé ou, s'il le juge opportun, par un moine d'âge mûr et craignant Dieu. Les religieuses feront leur profession entre les mains de l'Abbé. Sans autorisation, personne, surtout aucun homme, n'aura accès pour s'entretenir avec elles. Encore ces entretiens devront-ils se faire en toute gravité et modestie, toute parole oiseuse ou plaisanterie restant interdite, ou sans qu'on se permette une trop grande familiarité. Ces entretiens ne pourront se faire qu'en présence d'autres religieuses qui craignent Dieu et pendant la lumière du jour » (14).

A vrai dire, le monastère de Forest était au commencement un monastère double. Nous trouvons un indice de cette particularité dans les chartes de l'abbaye. Ainsi Godfried III, duc de Brabant, dit dans une charte donnée en 1145, lors de sa visite au monastère : « astantibus etiam ejusdem ecclesiae fratribus et sororibus » : les frères et les sœurs de cette même église étant aussi présents (15). Un prieur avait la charge du spirituel, tandis que le prévôt

(14) *id.*, XVI, p. 30.

(15) *id.*, LXXIV, p. 114.

s'occupait du temporel. Tous deux étaient assistés dans leurs fonctions respectives par des moines. Les religieux et religieuses de Forest devaient « y servir la Sainte Vierge et saint Denis » (16). La Mère de Dieu était la patronne principale du monastère. Sur son autel étaient déposés les dons qu'on faisait au monastère. Peut-être saint Denis est-il devenu le second patron à cause de ses reliques, car les reliques jouent un grand rôle à la dédicace d'une église. Un autel y fut dédié à saint Pierre (17). C'était probablement l'autel d'un oratoire spécialement destiné aux moines. Comme on sait, saint Pierre était le patron de l'abbaye d'Afflighem.

Dans la même charte de 1145, le duc Godefroid constate avec joie que le nombre des moniales a beaucoup augmenté en même temps que l'observance religieuse : « deo incrementum dante tam sororum numero quam religionis testimonio in brevi plurimum crevit ». Cette prospérité devait se maintenir encore longtemps. Des vocations comme celle de Laurette, fille de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, rendirent le monastère célèbre. Dans la première moitié du XIII^e siècle, Forest cherche à devenir indépendant d'Afflighem. En 1238 cette tentative fut couronnée de succès (18). Les moniales reçurent la faculté d'élire une abbesse. Le choix tomba sur Pétronille, fille de Roger le Templier, jadis châtelain de Gand. Ainsi prit fin une situation spéciale dont on retrouve des traces dans la « Vita Alene ».

En 1241 la nouvelle abbaye commença la construction d'une église abbatiale en style gothique primaire. C'est l'église actuelle. L'église ancienne fut incorporée dans le temple nouveau. De cette partie ancienne nommée « chapelle de sainte Alène » le chœur, où se trouve le tombeau de la Sainte, fut reconstruit au XV^e siècle. Nous avons déjà dit comment l'évêque de Cambrai, Nicolas III, († ± 1272) a fait la dédicace de cette église en omettant la chapelle de sainte Alène, consacrée auparavant. L'église

(16) id., XXXV, p. 82.

(17) id., XLII, p. 72.

(18) id., LXXIV, p. 115.

(19) id., CCCCLXXX, p. 571.

de Forest était alors desservie non plus par des moines mais par des clercs séculiers ; un d'entre eux — puisqu'il appelle un forestois « Petrus convicaneus noster » (20) — témoin de la dédicace, écrivit la vie de sainte Alène que nous connaissons.

Ce travail date donc des dernières années du XIII^e siècle, puisque l'évêque Nicolas était déjà décédé : « quodam tempore Nicolaus piae memoriae Cameracensis episcopus ». Nous avons dit plus haut comment la « Vita Dymphnae » du chanoine Pierre de Saint Aubert, de Cambrai, servit de modèle. Ce dernier hagiographe ne se gêne nullement d'écrire que la fameuse tuile sur laquelle se trouve seulement le nom de DYMPHA, porte comme inscription : « Hic jacet sancta virgo et martyr Dymphna ». On vivait alors au temps de Jacques de Vitry et de Thomas de Cantimpré : de ce temps-là tout était permis aux hagiographes à condition de raconter des choses extraordinaires. Le travail du clerc de Forest nous procura donc un roman hagiographique.

DOM RENIER PODEVIJN, O. S. B.

Afflighem (Hekelgem - Brabant).

(20) « Vita », 16.

Les Etoiles.

[L. DUFOUR].

Les peuples primitifs n'avaient aucune idée de la nature et de la distance des astres ; le ciel était pour eux une demi-sphère solide, une espèce de cloche reposant sur la terre.

Il existe encore des croyances analogues dans le folklore. Dans l'esprit du peuple, le ciel est une immense voûte formée d'une substance solide et opaque de couleur blene. Derrière cette voûte se trouve le Paradis ; à leur mort, l'âme des fidèles monte au ciel. L'idée qu'elle peut se déchirer est banale dans le langage populaire ; on explique parfois l'éclair en disant que c'est la lumière du Paradis entrevue par une fente du ciel. La voûte céleste n'est pas très éloignée de la terre ; il existe des contes dans lesquels le héros arrive au Paradis en montant, par exemple, sur un arbre très élevé.

Le peuple ne pense pas que les corps célestes puissent être plus grands qu'on ne les voit ; il les considère généralement comme ayant leur grandeur naturelle. Dans notre pays, par exemple, les étoiles sont, soit des trous dans la voûte céleste laissant passer la lumière du Paradis, soit des corps lumineux plaqués au firmament comme celles qui décorent le plafond de certaines églises. De là le nom d'*étoillier* sous lequel on désigne la voûte céleste dans certaines régions. Pendant le jour, on ne voit pas les étoiles à cause de la lumière du soleil mais elles y sont à demeure. Quant à l'origine de ces corps solides lumineux, ce sont soit des vieilles lunes mises en pièces, soit le résultat du commerce de la lune et du soleil.

C'est une croyance quasi-universelle que chaque homme a son étoile dans le ciel à laquelle son sort est lié. L'idée que les hommes sont gouvernés par les astres remonte aux Sumériens pour qui le ciel constituait un tribunal suprême promulguant les arrêts du Destin. Ces

idées, en passant par Athènes et Rome, se répandirent ensuite, par le canal de l'astrologie, dans tout l'univers civilisé. Il en est resté de nombreuses expressions comme :

« Chaque étoile est l'étoile d'un homme, plus cet homme devient vieux, plus son étoile brille »,

« Il est né sous une bonne étoile, tout lui réussit ».

Pour le peuple, une étoile filante est une âme qui quitte la terre et s'envole vers le ciel ; une légende flamande explique que les étoiles sont les yeux des anges gardiens et qu'à la mort d'un homme il en tombe une du ciel. On délivre son âme du Purgatoire si on a pu prononcer trois fois certaines paroles avant qu'elle ne soit tombée. En Wallonie, on doit dire suivant les régions : Amen !, Seigneur !, Jésus !, Loué soit Jésus-Christ au très St-Sacrement de l'Autel !, Que les âmes du Purgatoire reposent en paix !, etc... ; en Flandre, on doit citer le nom de trois villages voisins du lieu où l'on se trouve, par exemple, à Deinze : Poucke, Loo, Peteghem, à Dixmude : Schoore, Leke, Burst, à la côte : Houcke, Knocke, Heyst, etc.

Il est avantageux de formuler un souhait lorsqu'on aperçoit une étoile filante ; il se réalisera sûrement si on a pu l'exprimer avant qu'elle ne disparaisse.

L'essai des Perséides, dont l'apparition a lieu vers le 10 août, est connu, dans presque tout le pays, sous le nom vulgaire de *Larmes de St-Laurent*.

La *Grande Ourse* est incontestablement la plus ancienne et la plus universellement connue des constellations. Chez les anciens Grecs, cette constellation portait deux noms : l'Ourse et le Chariot. Ces deux dénominations sont encore répandues aujourd'hui dans toute l'Europe et il n'y en a guère d'autres. La première dénomination est celle sous laquelle les astronomes et les gens instruits désignent cette constellation, tandis que l'autre est celle du langage populaire. Dans notre pays on appelle la Grande Ourse, suivant les régions, *Char Poucet*, *Char d'Abraham*, *Char du berger*, *Char de triomphe*, *Char des Ames*, etc. Des dénominations analogues existent chez tous les peuples de l'Europe ; pour les Français, cette constellation est le *Chariot de David*, le *Char Saint Martin*, le *Char Poucet*, pour les Allemands, le *Char d'Odin*, le *Char de Wotan*, le

Char de Charles, pour les Ruthènes, le *Char du prophète Elias*, le *Char de Saint Pierre*, pour les Magyars, le *Char de Gontzol*, pour les Scandinaves, le *Char d'Ing*, etc.

La dénomination de Char ou de Chariot s'explique aisément, la constellation représentant assez bien l'image de l'objet dont elle a reçu le nom. Des huit étoiles dont cette constellation est formée, les quatre en rectangle représentent les quatre roues du char, les trois qui sont en ligne sont les trois chevaux ; enfin, au-dessus de celle des trois qui est au milieu, se trouve une petite étoile (Alcor), difficilement visible à l'œil nu, qui est considérée comme le conducteur du char.

Il existe de nombreux contes relatifs à cette constellation. Dans notre pays, ils expliquent généralement pourquoi les chevaux, qui ne sont pas en ligne droite, sont mal attelés au chariot. Dans l'un, c'est parce que le conducteur, contrairement à l'usage, est monté sur le deuxième cheval au lieu du premier ; dans un autre, c'est parce que le conducteur est en train de rattacher les guides qui s'étaient défaites ce qui a permis aux chevaux de sortir de la ligne droite ; enfin, dans un troisième, on ne dit pas pourquoi ils sont mal attelés, mais on signale que le conducteur cherche à les remettre en ligne et que, lorsqu'il y parviendra, ce sera la fin du monde.

Au lieu d'un char, on voit parfois dans la constellation une charrue ; c'est le cas notamment en Westphalie, en Irlande et en Écosse. On la compare aussi, mais plus rarement, à un navire comme au Portugal notamment.

Après la Grande Ourse, c'est probablement le groupe d'étoiles connu sous le nom de *Pleiades* qui a excité le plus l'attention populaire. Il est vrai que leur lever et leur coucher héliaques guidaient les travaux agricoles et les affaires commerciales de certains peuples de l'antiquité et il ne faut donc pas s'étonner que des temples aient été érigés en leur honneur.

Il existe beaucoup de légendes expliquant la présence de cet amas d'étoiles dans le ciel. En général — c'est notamment le cas dans notre pays —, c'est une poule et ses poussins qui, pour des raisons qu'on ne précise pas, ont été transportés au firmament, d'où le nom de *Poussinière* sous lequel on désigne parfois cet amas d'étoiles.

La constellation d'*Orion* rivalise avec la Grande Ourse et les *Pleiades* pour la première place parmi les constellations. Visible par toute la terre, ce groupe d'étoiles remarquable a attiré l'attention depuis les temps les plus reculés. L'identification la plus répandue de ce groupe d'étoiles est celle avec un chasseur, identification d'origine mythologique. Les trois étoiles les plus brillantes d'*Orion*, celles dessinant son baudrier, s'appellent souvent en Europe Occidentale, les *Trois Rois*. Dans certaines parties de la Wallonie, l'étoile Rigel et les trois étoiles du baudrier forment une figure que le peuple appelle le *Râteau*.

La belle constellation du *Cygne* est connue, dans l'Europe occidentale, sous le nom de la *Croix*. Cette appellation s'explique aisément, les cinq étoiles les plus brillantes du *Cygne* dessinant en effet, dans le ciel, une croix que les premiers chrétiens considéraient comme étant la croix du calvaire. Le peuple pense que le pied de la croix indique le chemin de Jérusalem et que celui qui la voit n'est pas en danger de péché mortel. Il croit également que le voyageur qui la regarde peut continuer son voyage en toute sécurité mais, s'il la perd des yeux, il doit s'arrêter car il court le plus grand danger.

L'idée que la *Voie lactée* est une grand' route à travers le ciel est très populaire et se retrouve chez beaucoup de peuples. En France, c'est le *Chemin de Saint Jacques* ou le *Chemin d'Espagne* ; en Allemagne, c'est le *Chemin d'Inng*, la *Route de Nuremberg* ; en Angleterre, c'est la *Route de Walling* ; en Belgique, c'est le *Chemin de Saint-Jacques en Galice*, le *Chemin de Jérusalem*, la *Chaussée romaine*, etc. Une autre comparaison est celle de la *Voie Lactée* avec un grand fleuve. Chez les Arabes, c'est le *Fleuve* ; chez les Hindous, le *Gange céleste* ; chez les Chinois, le *Fleuve céleste*, etc. Les Grecs expliquaient sa formation par les gouttes de lait tombées du sein de Junon lorsque le jeune Hercule rassasié détourna les lèvres du sein qui lui était offert. Dans quelques régions de notre pays, une forme chrétienne de ce mythe païen dit que la *Voie lactée* provient d'une goutte de lait de la Vierge tombée de la crèche de Jésus pendant qu'elle le nourrissait.

Les Anciens observaient les étoiles pour en tirer des pronostics météorologiques, leur tradition à ce sujet est

assez simple et est contenue dans le passage suivant de Pline :

« Quand l'éclat des étoiles s'obscurcit soudainement, et cela sans nuage ni brouillard, c'est l'annonce de pluies ou de tempêtes violentes. Si on voit voltiger de nombreuses étoiles, laissant une traînée blanchissante, elles présagent du vent dans cette direction. Si elles courent dans le même sens, les vents seront constants ; inconstants, si elles courent dans des directions différentes ».

Les étoiles étant vues à travers l'atmosphère, on conçoit que l'on puisse déduire de leur aspect des renseignements sur le temps à venir. Lorsque l'atmosphère est pure, c'est-à-dire lorsque les étoiles sont nombreuses et brillantes, c'est un présage de beau temps en été et de gelée en hiver :

« Les étoiles très brillantes, éblouissantes, dans une atmosphère pure et sous un ciel d'acier, annoncent le beau temps ».

« Veel sterren in de lucht, beteekent des zomers schoon weder ».

« Der Himmel is voller Sterne 's wird sehr kalt werden ».

« When the sky seems very full of stars, expect in winter frost ».

Lorsque l'atmosphère contient une grande quantité de vapeur d'eau, c'est-à-dire lorsque les étoiles sont pâles, c'est un présage de pluie :

« Etoiles pâles, mauvais temps ».

« Zoo des nachts weinig sterren in de lucht gezien worden dat de wolken niet veroorzaken, dan is regen, of ander vochtig weder aanstaande ».

Lorsque le contenu en vapeur d'eau de l'atmosphère augmente, les étoiles faibles disparaissent et les étoiles brillantes s'entourent d'un halo. Le peuple pense que ce halo résulte de la réunion des petites étoiles autour des plus grosses :

« Lorsque les étoiles se rassemblent, changement de temps ».

« Schijnen de sterren dichter dan gewoonlijk, regen of wind ».

« When the stars begin to hide — Soon the rain will betide ».

Le peuple explique parfois ce halo par le grossissement des étoiles :

« Schijnen de sterren grooter dan gewoonlijk, regen of wind ».

« Si plus qu'à l'ordinaire les étoiles grossissent, C'est de l'eau qui bientôt des nuages vous pissent ».

« When the stars appear to be very large expect rain ».

Il existe également des dictons relatifs à la scintillation des étoiles :

« Quand les étoiles scintillent fort, c'est un présage de beau temps en été et de gelée en hiver ».

« Een flikkerende sterrenhemel is des winters een voortteeken van koude en vorst ».

« Flimmerde Sterne — Bringen Wind recht gerne ».

« Excessive twinkling of stars indicates rain or stormy weather in the near future ».

La scintillation des étoiles est un phénomène atmosphérique encore assez mal connu. Il semble dû aux inégalités dans la distribution de la température et de l'humidité dans les courants atmosphériques. Il n'est donc pas étonnant que l'on puisse en tirer des conclusions météorologiques.

On sait que les étoiles filantes sont des corps venant de l'espace interstellaire qui s'enflamment en traversant l'atmosphère terrestre. La direction dans laquelle ces objets se déplacent dépend donc de la position relative de leur trajectoire par rapport à celle de la terre et non pas du temps à venir. Les dictons suivants n'ont donc aucune base scientifique.

« Vallende sterren voorspellen wind, welke 's anderdaags zal waaien, zoo die sterren h. v. naar 't Westen rijden, dan zal de wind 's anderdaags in 't Westen staan ».

« Lorsque les étoiles filent plus que d'habitude, signe de pluie ».

« Numerous falling stars presage wind next day ».

A l'intention des personnes qui seraient disposées à faire une enquête sur le folklore des étoiles, nous avons préparé le questionnaire suivant :

1. Qu'est-ce que la voûte céleste? Quelle est sa composition et sa distance? Peut-elle se déchirer?
2. Qu'est-ce que les étoiles fixes? Quelles sont leurs dimensions et leur distance? Ont-elles un sexe? Exercent-elles une influence sur l'homme? Que peut-on prévoir au sujet du temps d'après l'aspect des étoiles fixes?
3. Qu'est-ce que les étoiles filantes? Que doit-on faire lorsqu'on en aperçoit une? Ne sont-elles pas plus nombreuses à certaines époques de l'année? La direction ou la fréquence des étoiles filantes permet-elle de déterminer le temps à venir?
4. Connaissez-vous certains groupes d'étoiles présentant une figure quelconque et auxquels on a donné un nom particulier? Comment explique-t-on leur présence dans le ciel?

Les renseignements sont à envoyer soit au bureau de la Revue *Le Folklore Brabançon*, soit à mon adresse : 41, rue E. Étienne, Braine-le-Comte.

L. D.

Le Mariage du cadet ou de la cadette.

[JULES VANDERREUSE].

En bien des régions, tant en Belgique qu'en France, lorsqu'une cadette se marie avant son aînée, on dit qu'elle fait danser sa sœur sur le cul du four (1). Quel est le sens de cette locution restée longtemps obscure pour les générations actuelles ?

Mon ami Kiyor [Jean Wyns] a essayé de donner, dans un journal wallon carolorégien (2), une réponse à cette question. J'en reproduis la partie essentielle :

« O lomeut l'eu dou four ène hawète qui l'maçon n'avent nèn r'bouchi au mur di d'padri èt qui formeut come ène pétite place discouvant l'couronne dou four. D'in cûjâtche a l'ante, o rêtitcheut toudi des fagots èt des ourètes dins ç'n'espèce la di p'tit guergnî pour l'z-awè bèn sètchs pou l'camp d'après.

« Nos pinsons donc yèsse asto dè l'vérité en affirmant qui « fé donser s'cheur su l'eu dou four » c'est l' mète au rancart, il mète sètchi come in fagot, en ratindant in cûjâtche (lijèz mariâtche) pou pus tard ou pou jamais.

« Vos m'dirèz p't-ète : mins l'mot donser, qwè-ce qu'i vént fé la d'dins ?

« Iç'mot la, drœci n'est nèn empwèyé dins l'sens di daler in polka ou bèn ène iscobiche ; ça vout dire : il fonte ou bèn l'djèter, come o dit, par eximpe, eu parlant d'ène persone qui vos a fait tourminter : djè l'ai fait valser a l'huche, djè l'yaï fait donser les quate chochins, çu qui vout dire simplèmint qu'o s'd-a disharassé, qu'o l'a fait

(1) Ce dicton est connu, notamment, au pays de Charleroi ; à Godarville (Alfred Harou, *Le Folklore de Godarville*, Anvers 1893, p. 78) ; à Nivelles et à Laroche (Bogène Monsenr, *Le Folklore wallon*, Bruxelles, s. d. édit. Rozet, p. 36) ; dans plusieurs régions du Nord et du Pas de Calais, (R. F. P., t. V, 1934, pp. 37, 308).

(2) *L'Isco d'Chaleraè*, n° du 15 au 28 septembre 1933, p. 4.

chom'ter, sins awè yeù l'idéye, pou çoula, dè l'fé tourner au son d'armonica ! » (3)

A la même époque (juillet-octobre 1933), un autre Carolorégien, M. Arille Carlier, publiait dans une revue française (4), une note à peu près identique, sur la même coutume. Après avoir rappelé les vaines recherches qu'il avait faites pour retrouver le sens du dicton en question, il ajoutait :

« Le « cul du four » est la face supérieure de la voûte ou de la couronne du four à cuire le pain. Dans nos villages, chaque maison avait un four construit dans une annexe, le fournil. La ménagère cuisait ainsi chez elle le pain nécessaire au ménage, et cela pour huit jours. J'ai connu cet usage encore chez ma propre grand'mère, il y a quarante ans, mais il tendait déjà à se perdre. C'est dans ce four qu'aux « ducasses » (fête paroissiale ou dédicace), on cuisait des fournées complètes de tartes. La boulangerie, artisanale ou industrielle, a éteint définitivement les fours familiaux.

« Le dessus du four — « cul », par conséquent — servait de refuge aux objets hors d'usage. C'était une sorte de galetas, sous le toit de tuiles. De là à interpréter le dic-

(3) Voici la traduction littérale de cette note : On appelait le « cul du four » une ouverture que le maçon n'avait pas rebouchée au mur de derrière et qui formait comme une petite place découvrant la couronne du four. D'une cuisson à l'autre, on renisait toujours des fagots et des « bourettes » dans cette espèce de petit grenier, pour les avoir bien secs pour la fois suivante.

Nous pensons donc être près de la vérité en affirmant que « faire danser sa sœur sur le cul du four » c'est la mettre au rancart, la mettre sécher comme un fagot, en attendant une cuisson (lisez mariage) pour plus tard ou pour jamais.

Vous me direz peut-être : mais le mot danser, que vient-il faire là-dedans.

Ce mot, ici, n'est pas employé dans le sens de danser une polka ou une scottisch ; cela veut dire la flanquer ou bien la jeter, comme on dit, par exemple, en parlant d'une personne qui vena à fait tourmenter : « Je l'ai fait valser à la porte, je lui ai fait danser les quatre « chochins » ce qui veut dire, simplement, qu'on s'en est débarrassé, qu'on l'a fait partir rapidement, sans avoir eu l'idée, pour cela, de la faire tourner au son de l'accordéon.

(4) R. F. P., t. IV (1933), p. 275.

ton comme suit : « La cadette envoie son aînée rejoindre les vieilleries », il n'y a qu'un pas.

« Mais cette explication ne me satisfait pas, étant donné que l'expression traditionnelle est « danser sur le cul », etc. Pourquoi « danser » ? On ne fait pas danser des vieilleries.

« Est-ce à dire que l'aînée ne pourra plus aller au bal, qu'elle ne trouvera plus preneur, qu'elle devra se résoudre à se réfugier au grenier, pendant que ses compagnes iront à la danse ?

« On n'ose conclure, dans l'état actuel de nos connaissances, et c'est pourquoi je me permets de faire appel aux lecteurs de la Revue pour qu'ils complètent la documentation sur le mariage de la cadette ».

Ces deux explications qui se complètent l'une l'autre, pourraient paraître suffisantes si nous n'en avions une troisième, beaucoup plus ancienne et qui tranche définitivement la question, semble-t-il.

Elle nous est donnée par un M. Eudes, qui fut vice-président de la Société des Antiquaires de la Morinée. Il a publié, en 1841, dans les Mémoires de cette Société, une étude sur les *Diverses coutumes et anciens usages de Saint-Omer*. Il écrivait :

« Si c'est une fille cadette qui se marie la première de la maison, gare à la pauvre sœur aînée, car, de guerre lasse, il faut que, dans quelque moment de la fête, elle soit saisie, enlevée et portée sur la voûte du four, afin, dit-on, qu'elle s'échauffe, puisqu'il semble résulter de sa position qu'elle est restée insensible à l'amour » (5).

Partout, la phrase traditionnelle que nous venons de rappeler, adressée à la jeune fille dont la sœur plus jeune se marie avant elle, n'est plus aujourd'hui qu'une formule non suivie d'exécution. Mais, sans aucun doute, il en fut autrement au temps où les plaisanteries hardies et, à l'occasion, mortifiantes, étaient facilement admises. Voici un fait qui le prouve :

« Il y a une soixantaine d'années [donc vers 1875],

(5) Mémoires V, 311, cité par P. Saintyves, R. P. F., t. IV (1933), p. 276.

à Wavrin (Flandre française), les jeunes gens invités au mariage de M^{me} P..., d'une bonne famille du pays, s'amusaient à porter effectivement sur le four, la sœur aînée de la mariée. M^{me} D...-C... tient le fait de sa mère, qui était parmi les invitées » (6).

Dans la région de Rocroi (Ardennes françaises) on disait jadis : l'aînée fait danser sa cadette sur le cul du four (7). Ce propos, au sujet duquel aucune explication n'est donnée, a sûrement été mal rapporté par l'auteur de cette communication ; il aura confondu l'une avec l'autre. Ce qui a été constaté partout ailleurs ne permet pas le moindre doute à ce sujet. C'est l'aînée qu'on veut railler et non l'autre.

* * *

On dit, à Saint-Pol-sur-Ternoise, de l'aîné de plusieurs enfants qui laisse marier ses cadets avant lui : qu'il *minge del tarte artournée* (qu'il mange de la tarte retournée) (8). Cette expression est également courante dans toute la région de Lille (cantons de La Bassée, Seclin, Hanbourdin, Carvin, etc.). On la signale aussi de Maisonnelle (canton d'Hesdin) et de Fauquembergues (Pas-de-Calais). Le plus souvent, dans les endroits cités, on ne se contente pas de répéter la formule. Au cours du repas de noces, on apporte à l'aînée un quartier de tarte retournée sur l'assiette, ou bien — ce que j'ai vu faire à une noce de campagne, en 1931, à Beaucamps (Nord) (canton d'Hanbourdin) — on présente à l'aînée un morceau de tarte posé sur le fond d'une assiette renversée. A Beaucamps, la jeune fille, qui s'attendait à la plaisanterie, remercia gaiement ceux qui lui octroyaient un dessert supplémentaire, en chantant quelques couplets célébrant le bonheur de garder sa liberté.

D'où vient cette tradition de la « tarte retournée » ?

Deux explications me paraissent possibles, dit l'auteur de cette note :

(6) R. F. F., t. V (1934), p. 305.

(7) Ibid., p. 36.

(8) R. F. F., t. IV (1933), p. 333.

1^o. Que la cadette se marie avant l'aînée, c'est un renversement de l'ordre naturel des événements. La tarte, retournée ou l'assiette renversée symboliserait cette anomalie ;

2^o. Dans la région de La Bassée, on ne dit pas seulement à l'aînée : « on va vous faire monter sur le four » ou « on va vous faire manger de la tarte retournée ». Ou dit encore : « On va vous faire manger de la tarte sur la culotte du four ». Et, pratiquement, c'est sur l'assiette retournée qu'on apporte la tarte. Or, la forme de l'assiette retournée — je pense aux vieilles assiettes creuses dont on se servait jadis dans nos campagnes — rappelle assez celle du « cul du four ». N'y aurait-il pas là une sorte de simulateur, un regard symbolique d'une tradition abandonnée pour diverses raisons ? (disparition des fours particuliers, mœurs plus polies, etc.) (9).

* * *

Les moqueries et brimades dont sont victimes ceux et celles qui se laissent devancer dans le conjugo, par leurs cadets, varient suivant les régions.

A Iniling, Héming, Herzing et Niderhoff, toutes localités de l'arrondissement de Sarrebourg (Moselle), existe encore aujourd'hui la coutume matrimoniale dite « de la chèvre », coutume qui remonte à plusieurs générations.

Lorsqu'un frère ou une sœur cadette se marie avant son aîné (n'importe de quel sexe), voici comment on opère :

Le jour des noces, au beau milieu du banquet, deux ou trois convives quittent la table, de connivence, l'un après l'autre et à intervalles, pour ne pas être trahis, et vont chercher une chèvre au village. On tâche toujours de se procurer l'animal aux traits les plus archaïques et aux formes les plus bizarres. La chèvre, généralement poussée par les flancs pour la faire avancer, est amenée par la corde

(9) Communication de M^{me} C. Lemy in R. F. F., t. V (1934), pp. 37-38.

dans la salle du festin et présentée à l'ainé ou à l'ainée d'un des jeunes mariés en prononçant les phrases traditionnelles :

A Imling : « I fât qué t'sâteuchh lé gays' ! »

A Héming et Herzing : « I fât qué t'sâteuchh lé chieuhh ! »

A Niderhoff : « Il faut qu'tu sautes la chèvre ! »

Jugez de l'effet produit sur les invités étrangers au pays qui ignorent la coutume ! Il arrive presque toujours que l'animal effrayé laisse « sa carte de visite », ce qui ne manque pas de contribuer à jeter des flots de gaieté dans la société. Avant de quitter la salle du banquet, on lui donne parfois du vin à boire dans une assiette ou... dans un vase de nuit. Si la chèvre y fait honneur, il lui arrive qu'elle s'égaye et se mette à gambader.

Inutile de dire que, ce jour-là, la chèvre reconduite au bercail bénéficie d'une double ration de nourriture.

A Loudrefing (Moselle), si un cadet se marie avant son aîné, les invités — d'ordinaire les jeunes gens — amènent à l'improviste, une chèvre en chair et en os dans la salle du festin de noces et la présentent à l'ainé avec ces mots : « Maintenant il faut que tu achètes la chèvre » (10).

En réalité ce n'est pas l'ainé qui achète la chèvre pour l'offrir en cadeau à son cadet, mais ce sont les invités même qui l'offrent à l'ainé en disant la phrase susdite. L'ainé, de son côté, remet la bête à son cadet comme s'il en était le vrai donateur.

Les invités qui ont acheté l'animal payent chacun leur quote-part du prix d'achat de la bête.

Chez les gros cultivateurs, cette coutume est maintenue à la lettre. Pour les mariages de moindre importance, la chèvre fait seulement office de figurante, quoique tout se passe avec les mêmes cérémonies.

J'ai tout lieu de croire que cette coutume, qui semble éminemment lorraine, existe dans la plupart des communes de langue française, de l'arrondissement de Sarrebourg (11).

(10) C'est la traduction littérale du dialecte allemand lorrain « Jetyt musst du die Geis kofen ».

(11) Louis Schely. *La Coutume matrimoniale dite « de la chèvre » en Lorraine libérée* in R. F. F., t. II (1931), p. 218-219.

Voici d'autres détails sur la même coutume :

Dans une famille lorraine, si la cadette se marie avant l'ainée, au cours de la noce de la cadette, on amène, pendant le banquet du soir, une chèvre : on emmène la chèvre. Les invités s'amuse avec cette chèvre que l'on a chamarrée de rubans et de fleurs. Puis, ils lui font manger force gâteaux, voire même boire du vin.

L'ainée doit, ensuite, reconduire l'animal chez son propriétaire ; inutile d'ajouter que, plus d'une fois, il arrive malheur à la chèvre ; c'est ainsi que, récemment, l'une mourut des suites de la fête.

Cette coutume que j'ai observée à Franqueville (Vosges), dit M. Duthil (12), se retrouve dans le même département, à Martigny-les-Carbonvaux, Soulasse et leurs environs, et aussi à Colombey-les-Billes, en Meurthe-et-Moselle.

Du côté du Cleunissois, en tirant sur le Charoillais, si la fille qui venait de se marier, avait une sœur plus âgée non mariée, celle-ci se promenait pendant toute la noce, et notamment pendant le bal des soupes, en sabots et avec une chèvre blanche qui lui était offerte par l'épousée. C'était pratique courante.

L'usage était le même lorsqu'au lieu d'une fille, il s'agissait d'un garçon qui assistait au mariage de son frère puiné (13).

Cette plaisanterie était connue dans le pays messin. Une cadette qui se mariait avant sa sœur aînée, lui devait une chèvre blanche ; on consacrait cet usage en s'éciant : *Val là chève qu'el liège !* (Voilà la chèvre qui est liée) (14).

Un autre auteur français nous rapporte également le dicton : « *Val là chève qu'el liège* », c'est-à-dire « Voilà la chèvre qui est liée » et l'explique comme suit : « Une

(12) *La coutume matrimoniale de la chèvre en Lorraine*, in R. F. F., t. IV (1933), p. 128.

(13) G. Jeanton. *Le Méconnais traditionnel et populaire*, Mécon, 1923, t. IV, p. 50.

(14) R. de Westphalen. *Petit dictionnaire des traditions populaires messines*, Metz, 1934, V^e chèvre, col. 85 et 280.

cadette qui se marie avant sa sœur lui doit une chèvre ou un mouton (15).

Voici un fait du même genre qui s'est passé dans la Touraine (France). Vers la fin du souper, on a amené une chèvre enrubannée et fleurie devant la table des mariés. Le garçon d'honneur lui a fait manger une poignée de choux (16) verts : ceci parce que le nouvel époux se marie avant son frère aîné (17).

Parfois, dans la région de Saint-Maure, lorsque, dans une famille, on marie l'une des filles avant l'aînée, on procède le lendemain des noces, à l'*étêtage des choux*. Pour pratiquer cette coutume, la mère de la mariée coupe le plus beau de ses choux. Devant la noce, elle « étête » le chou avec une serpe et le fait manger, soit à une chèvre, soit à un petit « cabri » (chevreau) (18).

Une coutume analogue se retrouve en bien des régions.

A Thonon (Savoie), le frère ou le cousin de l'aînée lui amenait une chèvre qu'elle caressait, à laquelle elle donnait à manger et dont on bandait ensuite les yeux avec la jarretière de la mariée (19).

A Val d'Isère (Savoie) le cadet qui se mariait devait une chèvre à chacun de ses frères aînés.

A Fontcouverte (Maurienne), l'aînée avait le droit d'aller prendre une chèvre chez son beau-frère ou d'en recevoir le prix (20).

(15) Léon Zéliqzon, *Dictionnaire des patois romans de la Moselle*, 2^e partie, Strasbourg, 1923, p. 440, V^e mériéjes — cf. Richard, *Traditions populaires, croyances, superstitions, usages et coutumes de l'ancienne Lorraine*, cité par H. Labourasse, *Anciennes coutumes, légendes, superstitions, préjugés, etc. du département de la Meuse* in *Mémoires de la Société de Lettres de Bar-le-Duc*, 1902, p. 42.

(16) Ici [le] chou est le symbole de la fécondité et de l'hymen. (Georges Sand, *La Mare au Diable*, p. 204, édit. Calmann-Lévy 1927).

(17) Jacques-Marie Rougé, *Le folklore de la Touraine*, Tours, 1931, p. 9.

(18) Jacques Rougé, *Traditions populaires de la Touraine* (Région de Loches). *Nouvelle contribution*. Paris 1913, p. 52.

(19) Van Gennep I, p. 169.

(20) Ibid., p. 170.

A Moutier-en-Der, c'est une chèvre blanche qui est offerte tant à l'aîné qu'à l'aînée (21).

A Nixéville, la bienséance exige qu'on offre une chèvre à l'aîné des enfants d'une famille le jour du mariage d'un puiné. A Maizey, il est d'usage, en pareil cas, d'amener une chèvre à l'aîné si c'est un garçon et un bouc, si c'est une fille, l'un et l'autre enrubannés, qui accompagnent la noce tant qu'elle dure (22).

Dans quelques villages messins, le marié ou la mariée doit acheter une chèvre à son frère ou à sa sœur ; acheter se prend au figuré, car on emprunte une chèvre au voisin pour la cérémonie si on n'en a pas dans la maison ; mais il est probable qu'autrefois le don se faisait effectivement (23).

A Nancy et dans tout le canton de Blamont (Meurthe-et-Moselle), don d'une chèvre vivante ou, tout au moins, d'une chèvre en sucre (24).

A Ventron, une jeune fille qui se marie avant ses sœurs aînées doit leur donner à chacune, le jour de ses noces, une chèvre blanche. Cette chèvre est rarement en chair et en os, elle est le plus souvent en bois, en carton, un simple jouet d'enfant, à moins qu'elle ne soit, ce qui est moins coûteux encore, taillée en plein navet (25).

Notons que dans ces dernières localités, le sens primitif (don d'une chèvre ou d'un bouc) étant perdu, on se contente, par respect pour la tradition, d'amener au dîner de noces, une chèvre empruntée ; et même, à la suite d'une plus grande dégénérescence de la coutume, parfois on n'offre plus aux aînés, qu'une chèvre en bois, en carton, en sucre ou simplement, comme nous venons de le voir, taillée en plein navet.

Dans plusieurs des cas qui précèdent, nous avons

(21) Van Gennep I, p. 193.

(22) H. Labourasse, *loc. cit.*, p. 43.

(23) E. Auricoste de Lazarque, *Coutumes de mariage au pays Messin* in R. F. P. XXIV (1909), p. 226. Cf. Emile Diétrich in R. F. P., t. I (1930), p. 176.

(24) Colonel Constantin in R. F. P., t. I (1930), p. 99.

(25) L. F. Sanvé, *Le Folk-Lore des Hautes Vosges*, Paris 1889, p. 98.

vu que la cadette qui se marie doit offrir une chèvre à son aînée restée fille, ou, tout au moins, qu'au cours du repas de noces, une chèvre est amenée dans la salle du festin.

Quel est le sens symbolique de cette tradition ?

La chèvre est un animal qui passe pour être extrêmement lubrique, comme d'ailleurs le bouc, son maître diabolique. Mais rien n'est si contagieux que l'ardeur sensuelle et nous ne risquons guère de nous égarer, en supposant que le rite en question était un rite de contamination, une façon d'échauffer l'aînée demeurée froide.

Nous sommes en présence d'un rite de magie sympathique qui pourrait bien être très ancien et remonter tout au moins à une époque où de telles explications s'exprimaient sans honte. Par la suite, la raison de la coutume ne se murmura plus que tout bas, entre initiés, par respect pour les jeunes et pour les gens âgés. Ainsi se perdit le sens de la coutume (26).

* * *

A Damourzy, au nord-est de Charleville, (Ardennes françaises), quand la cadette se marie avant l'aînée, cette dernière qui assiste au repas de nocés, se voit attacher au cou, pendant sur le dos, un petit sac de son (ou sachet). On suppose simplement une raillerie, car le son est la nourriture des ânes (27).

Dans le pays de Rimogne (même région), quand, dans une famille, un garçon se marie avant sa sœur plus âgée que lui, il faut que, pendant le repas de nocés, pour que le mariage soit heureux, celle-ci porte le son, c'est-à-dire qu'on lui attache, sans qu'elle s'en aperçoive, un sac de son derrière sa robe (28).

Au repas de nocés, si la cadette se marie avant son aînée, on pend au dos de cette récalcitrante : une besace de grain à Ochamps ; un sac de son à Carlsbourg. A Fays-les-Veneurs, le petit sac est vidé sur son dos. Le sourire aux

(26) P. Saintyves, in R. F. F., t. IV (1933), p. 277.

(27) R. F. F., t. IV (1933), p. 335.

(28) Albert Meyrac, *Traditions, coutumes, légendes et contes des Ardennes*, Charleville 1890, p. 182, aphorisme 123.

lèvres et, peut être le dépit au cœur, l'aînée subit cette marque de dérision, aussi bien quand c'est l'un quelconque de ses frères et sœurs plus jeunes qui se marie avant elle (29).

Dans le sud du Luxembourg, si le marié ou la mariée ont des frères ou sœurs plus âgés et encore célibataires, ces derniers « portent des hautons », c'est-à-dire que pendant le repas de nocés, on leur attache en cachette, à la blouse ou à la taille, un petit sac contenant de la balle d'avoine ou des « hautons ». La farce est complète si l'on peut les amener à danser avec leurs sacs sans qu'ils s'en aperçoivent. Ils sont alors tenus de payer à boire à toute la société et on leur adresse des plaisanteries salées (30).

On appelle « hautons » le grain resté dans la glume malgré le vannage ou, encore, menue paille dans laquelle il reste des grains.

Dans nombre de localités de cette région, le frère ou la sœur, tenu à donner les « hautons », se munit de « dragées fines » et en fait la distribution aux gens de la noce (31).

A Breux (Meuse), l'aîné ou l'aînée porte les « hautons », c'est-à-dire un vrai sac de quarante à cinquante litres rempli de menue paille qu'à l'improviste on lui pose sur l'épaule à la fin du dîner ou au milieu du bal. Il est tenu d'offrir des dragées à toute la société, qui ne lui épargne pas les quolibets (32).

A Saint-Mard (Gaume), ces sacs de « hautons » sont vendus aux enchères. Chaque invité peut les obtenir pour un bon prix et les garder comme un souvenir d'un grand jour. Mais la coutume exige que les porteurs de sacs ajoutent leur obole aux sommes versées au crieur de la vente. La recette servira pour acheter mille douceurs (33).

(29) Louis Banneux, *Chansons ardennaises in La Défense wallonne*, n° du 25-11-1928.

(30) Communication de Jules Guillaïn à B. Monsieur. *Les nocés in Bulletin de Folklore*, t. II, Liège 1903, p. 25.

(31) Emile Taudel, *Les Communes luxembourgeoises*, t. III (1890), p. 1280-81.

(32) H. Labourasse, *loc. cit.*, p. 44.

(33) A. Poncelet, *En Gaume. Récits et Nouvelles*. Bruxelles 1923, p. 85.

Dans ce dernier cas, ainsi que le fait judicieusement observer P. Saintyves (34), le savant folkloriste français, le frère aîné ou la sœur aînée sont assimilés symboliquement à des épis vides de grains ou à la balle d'avoine, afin de souligner leur infécondité.

* * *

Dans le Haut-Forez, une salade d'oignons, d'orties ou même de papier, est servie aux frères et sœurs aînés des mariés, restés célibataires, pour leur faire honte et les faire pleurer, tout en glorifiant les mariés.

Voici des cas signalés par différents correspondants :

Rochetaillée (Essertines). — Quand une jeune fille se marie avant son aînée, on présentait à cette dernière, au cours du repas de noces, une salade composée d'oignons crus, de chardons, d'orties, de dents de lion. Il y avait quelque chose de bon dessous tout cela. Certaines se fâchoient.

Le Bessal. — A la fin du repas de noces, l'aîné doit manger une salade de papier, s'il laisse passer un plus jeune avant lui.

Saint-Genest-Malifaux. — Lorsqu'un jeune homme ou une jeune fille se marie avant son frère ou sa sœur plus âgé que lui, le jour de la noce, au cours du repas, l'aîné ou l'aînée resté célibataire, doit absorber une salade de racines. On dit qu'il mange « la chevisse » ou « la chavissia ».

Feugerolles. — Si l'un des mariés avait des frères ou sœurs restés célibataires quoique plus âgés, ceux-ci étaient contraints de manger une salade d'oignons crus très épicés, que leur servaient les jeunes gens de la noce. On disait : « Il lui a fait manger la salade » ou « Il lui a fait manger la rave » (35).

En Lorèze, l'aînée qui a laissé sa cadette se marier

(34) R. F. F., t. V (1934), p. 306.

(35) Paul Fortier-Beaulieu. *Mariages et noces campagnardes dans les foyers ayant formé le département de la Loire* Paris 1937, p. 298.

avant elle, est tenue de ne manger que de l'oignon cru pendant le repas qui suit la cérémonie du mariage (36).

Dans le Gard, ce n'est pas seulement la sœur aînée qui doit manger de l'oignon au repas de noces de sa cadette, mais le ou les frères aînés. Un énorme oignon leur est servi ; ils doivent en déguster une partie, ce qui permet aux jeunes filles assistant au mariage de les refuser pour cavaliers quand elles sont invitées à danser : « *Escartavous, sentés à sébalin* (Écartez-vous, vous sentez l'oignon !) Ceci dit en manière de plaisanterie, le parfum de l'oignon n'est pas de nature à faire raler la moindre contredanse aux 99 % des jeunes languedociennes. Les victuailles et liquides divers ingurgités pendant le repas ayant fort atténué les relents du premier plat (37).

A Moirans, si dans une maison, un plus jeune se marie avant l'aîné, on apporte à celui-ci, au repas de noces, une bouillie d'avoine ou un plat d'oignons, mais cela ne se fait plus guère (38).

En Vendée (non localisé) on apporte à l'aîné pendant le repas de noces, un plat de *maroille* (trèfle) ; on lui présente en même temps un tablier avec de la charpie, ou à l'aînée, une quenouille avec une coiffe de sainte Catherine (39).

* * *

Voici une brimade d'un autre genre qui s'est passée vers 1910, à Wizernes, près de Saint-Omer. Elle nous est rapportée par M^{me} C. Leroy : (40)

Une jeune fille se mariait avant sa sœur aînée. On taquina beaucoup celle-ci le jour de la noce. On la fit monter sur une brochette, et tous les invités s'amusèrent, l'un

(36) Communication de Albert Hugues in R. F. F., t. V (1934), p. 36.

(37) R. F. F., t. V (1934), p. 308.

(38) Van Gennep II, p. 185.

(39) Sylvain Trébucq. *La chanson populaire et la vie rurale des Pyrénées à la Vendée* Bordeaux 1912, t. I, p. 233, note, cité par Van Gennep III, t. premier II, Paris 1946, p. 630.

(40) R. F. F., t. V (1934), p. 37.

après l'autre, à la pousser sur ce véhicule peu décoratif. La jeune personne avait évidemment bon caractère !

Je n'ai pas trouvé d'autre exemple de cette plaisanterie, nous dit-elle, mais il y a des chances pour qu'elle n'ait pas été un fait isolé. La brouette a dû jouer un rôle important dans les farces de nos ancêtres villageois (41).

En Aunis et Saintonge la farce était plus brutale : on faisait monter l'ainé sur une charrette, les *noçous* (garçons de noce) la poussaient par derrière et après l'avoir cahotée, la précipitaient avec l'ainé dans une mare servant d'abreuvoir ; l'ainé se sauvait à la nage en barbotant (42).

A Matour (Bourgogne), l'ainé s'en tirait à meilleur compte : il était seulement obligé de danser avec des sabots blancs (43).

Voici d'autres cas de brimades tout aussi inoffensives :

En Écosse, un document dit que « si la plus jeune fille d'une famille se marie par hasard avant ses sœurs aînées, elles doivent toutes danser à sa noce, les pieds nus ». Ceci, dit-on, détruit la mauvaise chance et leur procure des maris. Cette coutume est encore observée dans le Shropshire et dans le nord de l'Angleterre. Dans le Worcestershire, une sœur aînée doit danser pieds nus en sautant par dessus un pore lors des noces de sa sœur cadette ; et dans le Gloucestershire, elle doit porter un balai aux noces, comme pénalité pour avoir permis à sa sœur cadette de se fiancer et de se marier avant elle. Dans le pays de Galles, si la plus jeune fille d'une famille se mariait avant

(41) Dans la région de La Bassée, « faire monter quelqu'un à brouette » signifie, au figuré, s'amuser aux dépens d'un naïf en lui « bourrant le crâne » en somme. Des piliers de cabaret s'amuseront, après boire, à « brouter » (=brouetter) un vieux garçon un peu simple, en lui faisant croire qu'une jeune fille qu'il admire de loin est éprise de lui. L'expression imagée doit être, ici aussi, un « témoin » d'une coutume à peu près disparue.

(42) Abbé Noguès. *Les mœurs d'autrefois en Saintonge et en Aunis ; usages, coutumes, croyances, préjugés, superstitions.....* Sainte-Genève, 1891, 2^e éd., p. 18-20 cité par Van Gennep III, t. premier II, Paris 1948, p. 632.

(43) Émile Violet. *Rapport sur la deuxième enquête de folklore en Mâconnais*, 1836, p. 474, cité par Van Gennep III, p. 634, note.

ses aînées, celles-ci devaient danser sous souliers, comme pénitence, vis-à-vis de l'assemblée, ce qui semble impliquer que les frères aînés avaient, eux aussi, à danser pieds nus en cas de mariage de leurs frères cadets. Dans les environs de Balmoral, quand une sœur cadette se mariait avant son aînée, celle-ci est obligée, même par la force, de porter des jarrettières vertes, alors que chez les mineurs de Fife, des jarrettières vertes étaient accrochées, en cachette, aux vêtements du frère ou de la sœur aînés non encore mariés, puis, quand on les avaient découvertes, liées au bras gauche et portées pendant toute la soirée (44).

* * *

A Guipel (région de Rennes), lorsqu'un jeune homme ou une jeune fille se marient avant leurs sœurs ou frères aînés, on présente aux nouveaux mariés, à la fin du repas, une quenouille qu'ils doivent filer ; pour rendre cette opération plus difficile, on a eu soin de mettre de la colle à la filasse. Quand ils sont attentifs à leur travail, on vient enflammer les quenouilles. Terreur des mariés. Aussitôt les aînés, considérés dans cette cérémonie comme des rivaux évincés, accourent, saisissent les quenouilles, les agitent et forcent toute la noce à prendre la fuite, obligeant les gens à se réfugier derrière les meubles et sous les tables (45).

Une cérémonie semblable a lieu au Longeron, en Anjou, sauf que c'est la sœur aînée qui doit filer la quenouille, le frère aîné n'ayant qu'à tourner le ronet ; et qu'on met le feu à la filasse en l'agitant parmi les invités « au grand dam des toilettes » (46).

Dans le Bocage Vendéen, au cours du dernier repas,

(44) Edward Westermarck, *Histoire du mariage*, traduit de l'anglais par Arnold Van Gennep, t. II, Paris 1935, p. 113. Cet auteur donne de nombreuses références à l'appui de ses citations.

(45) François Duine. *Coutumes et superstitions du Guipel, Ille-et-Vilaine* in R. T. P., t. XVIII, 1903, p. 385-386.

(46) A. J. Verrier et R. Onillon. *Glossaire étymologique et historique des patois et des parlers de l'Anjou comprenant le glossaire proprement dit, des dialogues, cantos, récits et nouvelles en patois, le folklore de la Provence*. Angers 1908, t. II, p. 435.

les frères et sœurs plus âgés filent et défilent jusqu'à ce qu'un plaisant mette le feu à la quenouille de filasse (47).

En Vendée, à La Garnache et à Sallertaine, l'aîné ou l'aînée doit filer la quenouille en chantant, les invités l'accompagnent à chanter (48).

En Touraine, on fait parfois filer l'aîné ou l'aînée qui, tenant une quenouille de chanvre ornée de pralines, se met au milieu du cercle formé par toute la jeunesse et doit filer. Mais les jeunes à qui mieux mieux, par ruse ou adresse, essaient de décrocher une praline. Au fileur de faire tout le possible pour les en empêcher, car autant de pralines détachées, d'autant d'années sera retardé son mariage (49).

Vers Bourhon-Vendée (France), quand il y a dans la maison une fille plus âgée non mariée, on lui donne une quenouille. Si c'est un garçon, on lui apporte un fagot d'épines pour qu'il ferme un champ. Cela fait allusion aux occupations les plus ordinaires des deux sexes. Ces cadeaux sont accompagnés de danses où la quenouille et le fagot d'épines, jouent un rôle. Ceux qui les portent s'en servent pour faire des niches aux convives (50).

Pourquoi dans le Bocage, en Vendée, en Touraine, semble-t-on assimiler l'aîné à une femme en le faisant filer ? Est-ce parce que ne voulant pas renoncer au célibat et créer un foyer, il semble avoir perdu de sa virilité et n'être plus digne d'être un homme ? Si, à Guipel, c'est le jeune ménage qui doit filer malgré les entraves que l'on met à l'exécution de leur travail, n'est-ce pas pour leur faire comprendre que dans la vie ils auront bien des difficultés à vaincre ?

(47) Jehan de la Chesnaye, *Coutumes et superstitions populaires du Bocage Vendéen*, in R. T. P., t. XVIII, 1903, p. 458.

(48) Dieudonné Dergny, *Usages, coutumes et croyances ou Livre des choses curieuses*, Abbeville, t. II, 1868, p. 369, cité par Van Gennep III, p. 631.

(49) Jacques-Marie Rougé, *loc. cit.*, p. 9.

(50) Notes inédites de La Fontenelle de Vaudore (1^{re} moitié du XIX^e siècle) in R. T. P., t. V (1890), p. 87.

A Scionzier, en Faucigny, on dit que le cadet ou la cadette a mis l'aîné ou l'aînée « sous le van » (51) ; dans la région de Chiny-Lacuisine (Ardennes), après le repas de noces d'un de leurs cadets, les aînés sont placés dans un van ; à Orgéo (Ardennes), ils portent une hotte garnie, si possible, d'un neveu ou d'une nièce (52).

Dans la région de Sainte-Menehould, dans les mêmes circonstances, au cours du repas, deux vieux garçons apportent une petite cuve qu'ils tiennent au dessus de l'aîné pendant quelque temps (53).

Jadis, à Lusigny (Aube) quand l'aîné laissait passer son tour, on le mettait sous un cuvier ; cela avait encore lieu en 1829 (54).

C'est sûrement par dérision que cette position peu commode était infligée à l'aîné, car on sait que partout, on met sous le cuvier posé sur une terre humide, en vue de la refroidir, la poule qui a des envies de couvrir hors saison. Ici, la victime loin d'être refroidie, avait plutôt besoin d'être réchauffée, si nous nous en rapportons à ce que nous avons vu précédemment.

Enfin, voici, sur le même sujet, quelques autres dictons relevés tant chez nos voisins d'outre Quiévrain, que dans notre Wallonie.

D'une jeune fille qui se marie avant son aînée, on dit : à Loubens (Ariège), qu'elle lui fait manger de l'avoine (55), et, en Bretagne, qu'elle étête les choux (56) ;

(51) Van Gennep I, p. 140.

(52) Louis Banneux, *Gleanures ardennaises dans La Défense Wallonne*, n° du 25-11-1928.

(53) Abbé Lallemant, *Folk-Lore et vieux souvenirs d'Argonne*, Châlons-sur-Marne 1921, p. 177, note, cité par Van Gennep III, t. premier II, p. 630.

(54) Louis Morin, *L'enquête de Girault de Saint-Fargeau dans l'Aube en 1829* in R. T. P., (1890), p. 494.

(55) R. F. P., t. V (1934), p. 36.

(56) *Intermédiaire des chercheurs et des curieux* (1901), XLIII, 442, cité par R. F. P., t. V (1934), p. 306.

à Ercé (Ille-et-Vilaine) qu'elle lui a fouché l'herbe sous le pied ; à Dinan (même région) qu'elle lui a *écoupelé* (coupé) les choux (57) ; à Menton qu'elle laisse sa sœur sur la cendre (58) ; dans quelques localités de la Meuse, qu'elle fait filer à l'aînée, des copeaux (59) ; à Jalhay et Tiège (Ardennes), qu'elle urine dans les souliers de l'aînée (60) ; en Gascogne, marier le cadette d'abord, c'est « tourner la queue du pot vers les tisons » (61).

Dans la région de La Bassée (Nord), on connaît l'expression : « On ne coupe pas les avoines avant les blés » dans le sens de « Les plus jeunes ne doivent pas se marier avant les aînés » (62). Il en est de même dans la région d'Iwuy (Nord) (63).

On dit à peu près la même chose dans la région messine. Une fille cadette ne doit pas refuser un parti sous prétexte que sa sœur aînée n'est pas encore mariée, car les avoines ne sont pas la cause si les blés restent aux champs (64).

Dans les mêmes circonstances, on dit :

à Gentinne, Tilly et communes environnantes (Brabant wallon), Falisollies, Ham-sur-Sambre et environs (Basse Sambre) : *Qu'on a rentré l'wayin avant l'foûr* (on a rentré le regain avant le fourrage) ;

à Hermeton-sur-Meuse (arrondissement de Dinant), Cerfontaine (arr. de Philippeville) : *qu'on cêpe les wayins avant les foûrs* (on coupe les regains avant les fourrages) ;

à Nismes (arr. de Philippeville) : *les avènes ont*

(57) Paul Sébillot, *Coutumes populaires de la Haute-Bretagne*, Paris 1886, p. 103.

(58) J. Bruyn Andrews, *Traditions, superstitions et coutumes du Mentonnais* in R. T. P., t. IX, 1884, p. 114, n° 58.

(59) Georges Dottin, *Glossaire des parlers du Bas-Maine, département de la Mayenne*, Paris 1898, p. 600.

(60) Louis Bonneau, *loc. cit.*

(61) Abbé C. Doube, *Le mariage et la famille en Gascogne d'après les proverbes*, t. I, Paris 1916, p. 7 cité par Van Gentep III, t. premier II, p. 629.

(62) R. F. F., t. V, p. 38.

(63) R. F. F., t. IV (1933), p. 335.

(64) R. de Westphalen, *loc. cit.*, p. 453.

passé avant les spiates (les avoines ont passé avant les épeautres) ;

à Fosses : *qu'on fauche les wayins avant l'foûr* (on fauche les regains avant le fourrage) ; idem à Branière, à Acoz ;

à Durnal, Spontin, Dorinne et environs (arr. de Dinant) : *Qu'on r'met les wayins avant les foûrs* ;

à Oignies (arr. de Philippeville) : *qu'èle fêl pôrtier des wazons à s'sieur* (elle fait porter des gazons à sa sœur) ;

à Forchies (arr. de Charleroi) : *qu'èle a fêl monter s'sœur su l'gudrni* (sur le grenier, là où l'on met tous les objets sans usage, inutiles) ou, encore, *que la cadette met le feu à la mine*. Cette expression est empruntée à la langue des charbonniers. Il s'agit de faire exploser la charge de poudre. Le sens figuré est celui-ci : l'exemple est contagieux. Les frères et sœurs vont se hâter de se marier.

Dans les campagnes messines, mariait-on une cadette avant la sœur aînée, cela s'appelait *dêcouveller lê hwaye*, c'est-à-dire laver d'abord le linge qui se trouve au fond du cuvier, au lieu de commencer par le linge du dessus (65).

Signalons, en terminant, une superstition relevée en Loir-et-Cher : Si vous avez deux filles, veillez à ne pas changer la marmite de côté, car la plus jeune se marierait la première et l'aînée coifferait Sainte Catherine (66).

* * *

Que conclure ? Depuis les temps les plus reculés, l'usage veut que l'aînée se marie avant la cadette. Nous en trouvons déjà un exemple environ 2000 ans avant notre ère. Quand Jacob voulut épouser Rachel, le père de celle-ci répandit : « On ne fait pas ainsi dans ce lieu, de donner la plus jeune avant l'aînée » et Jacob dut prendre Léa, l'aînée (67).

Cette coutume se rencontre encore un peu partout, notamment en Chine où les enfants sont mariés par rang

(65) R. de Westphalen, *loc. cit.*, p. 532.

(66) François Houssay, *Coutumes et superstitions du Loir-et-Cher*, in R. T. P., t. XV (1900), p. 373.

(67) Genèse, ch. 29, vers. 28.

d'âge, chez les Sémites et chez les peuples Aryens. Dans l'Égypte moderne, un père refuse souvent de marier une fille plus jeune avant l'aînée. Chez les peuples de l'époque védique, il était regardé comme convenable que les frères et sœurs plus jeunes ne soient pas mariés avant les plus âgés ; et dans les anciens codes de l'Inde, transgresser la règle du mariage par rang d'âge est puni de damnation, tout au moins doit être compensé par l'exécution d'une pénitence. Dans le Punjab, les Musulmans aussi bien que les Sikhs et les Hindous regardent comme une disgrâce de marier le fils ou la fille cadets avant leur aîné. En Serbie et en Bulgarie, la coutume exige que le frère aîné se marie avant les suivants ; et que les filles se marient avant les garçons, sauf si l'une des sœurs est déjà mariée et l'autre encore enfant, auquel cas le frère n'est pas obligé d'attendre que sa sœur cadette soit nubile. Dans la Grèce moderne aussi, on regarde comme mauvais que les fils se marient avant que toutes les filles d'une famille soient mariées, et elles doivent se marier par rang d'âge. En Irlande, la coutume voulait que les filles se marient de même, en commençant par l'aînée (68).

Dans les temps védiques, on considérait qu'un cadet qui se mariait avant son aîné commettait un péché ; mais il existait une cérémonie grâce à laquelle il pouvait se laver de sa faute. On le chargeait de chaînes de roseaux, en signe de son crime, chaînes que l'on arrosait et aspergeait d'eau avant de les jeter dans un torrent écumant qui les emportait, pendant que le mal recevait ordre de s'évanouir avec l'écume du courant (69).

Au cours des âges, cette loi rigide s'assouplit et on se contenta de mortifier celui ou celle qui se laisse devancer par un plus jeune.

Le groupe social n'entend pas que parmi ses membres il y en ait qui se permettent d'échapper au devoir de procréer. Mais il ne se contente pas de railler et de satiriser, il s'efforce de préparer le réticent à remplir ses devoirs. Ainsi faisait-on en le transportant sur le cul du four ou,

(68) Edward Westermarck, *loc. cit.*, p. 112.

(69) James-George Frazer, *Le Douc émissaire*. Paris, 1925, p. 3.

encore, en le mettant en contact avec une chèvre, afin de provoquer la contamination.

Le sac de « hautons » rappelle également aux intéressés qu'ils doivent se créer une famille et ne pas rester des êtres inutiles.

Quant aux légères brimades ou farces diverses, plus ou moins localisées que nous avons rappelées, il suffit que, proposées par un joyeux convive, elles aient été trouvées amusantes et originales par les gens de la noce, pour que dans une autre occasion semblable, on les ait renouvelées. Telle pourrait être leur origine.

Table des abréviations et sigles.

R. F. F. — *Revue de folklore français et de folklore colonial*. Paris.

R. T. P. — *Revue des Traditions populaires*. Paris.

Van Gennep I. — Arnold Van Gennep. *En Savoie : du berceau à la tombe*. Chambéry 1916.

Van Gennep II. — Arnold Van Gennep. *Le Folklore du Dauphiné*. Paris, 1932.

Van Gennep III. — Arnold Van Gennep. *Manuel de Folklore français contemporain*. Paris.

Jules Vandereuse.

N. B. — *Quand le Folklore Brabançon publie une étude un peu étrangère au Brabant, c'est afin d'attirer l'attention des lecteurs sur une question déterminée et avec l'espoir qu'ils voudront bien signaler les usages ou les dires analogues rencontrés dans le Brabant.*

(Note de la Rédaction).

Le Carnaval de Binche.

par SAMUEL GLOTZ

docteur en philologie romane,
candidat en histoire.

Photographies de A. BUISSET, F. GLOTZ, E. HUPIN,
G. LEBRON, E. LEGRAND, A. PARQUET.

INTRODUCTION.

Le renom mondial du carnaval de Binche.

Qui prononce le nom de Binche fait surgir dans l'imagination de son interlocuteur la fresque grandiose de festivités bariolées des couleurs de l'arc-en-ciel. Notre ville est devenue, il y a belle lurette déjà, la cité carnavalesque par excellence, la ville de ces gilles enpanachés qui, dans leur danse hiératique, apparaissent plutôt comme des divinités de féerie. Gilles et carnaval ont tout éclipsé. Leur renom a relégué à un rang secondaire une industrie du vêtement pourtant prospère et de remarquables monuments ou d'intéressants vestiges archéologiques. Le titre de « cité des gilles », que nul ne lui conteste, parle plus haut, brille d'un éclat plus vif qu'un long passé glorieux de bonne ville du comté de Hainaut. A l'intérieur de ces remparts chargés d'ans et d'histoire, Messire Carnaval revit chaque année aussi jeune, aussi jovial, aussi insouciant qu'à la lointaine époque de sa naissance.

Partout ailleurs il est mort déjà ou sa fin est proche. On cesse de se masquer, de se promener dans les rues en joyeuses farandoles enfarinées. L'usage du masque est abandonné aux enfants. D'un ensemble d'usages séculni-

res ne subsiste souvent que le bal « masqué et travesti ». Dans les localités rurales, toutefois, l'agonie du carnaval se prolonge. Tel village pratique toujours une coutume particulière (mets ou jeu). Dans un autre, les enfants ont repris la succession des grands. Masqués et affublés d'originaux hétéroclites, ils vont, de maison en maison, chantant et quémandant, pour célébrer la fête, de l'argent ou des dons en nature (des œufs, du lard, des noix...). Parfois un cortège burlesque parcourt les rues, et le soir, dans l'obscurité de la place communale, flambe et pétille un bûcher où les masques dépenaillés, dansant une dernière ronde endiablée, jettent leurs détroques. Mais ces usages, qui s'étendaient auparavant à l'Europe entière, périssent du terrain et l'on prévoit leur disparition complète.

Quelques localités bénies des dieux résistent à cette désaffection générale. Elles ont conservé dans leur intégrité ces coutumes millénaires que le temps, ailleurs, a battues en brèche. A Binche, comme à Malmédy, Carnaval est demeuré aussi vivant qu'à l'époque lointaine de nos grands-parents. Chez nous, en particulier, tous les célèbrent avec une ardeur égale. Nous n'éprouvons aucune fausse honte à y participer. Dans les rangs des gilles, des arlequins, des mousquetaires, des clowns ou des pierrots se condoient et se confondent toutes les classes et tous les âges. Rien ne distingue l'ouvrier de son patron, l'élève du professeur, l'artisan de l'intellectuel, le bureaucrate du commerçant. Et cette unanimité est solide ! Nulle animosité politique, philosophique ou sociale ne pourrait troubler de façon durable cette communion des esprits binchois. Tous participent aux festivités et celles-ci ont leur résonance profonde dans l'âme de la population. Ici, règnent encore, dans leur splendeur et leur vivacité originelles, les truculents et plantureux « quaresmiaux » de nos aïeux. Dans les villes qui ont perdu le sens de cette tradition, nous paraîtrions ridicules avec notre domino noir, notre faux nez d'ivrogne, notre barbiche et notre fez d'un rouge sang de bœuf. Dans la cité des gilles, au contraire, ne vous avisez pas d'oublier le déguisement libérateur, le signe concret qui vous rattache à la grande folie collective ! C'est vous qui seriez ridicule ! Et puis, une police bienveillante sévit qui, à coups de vessies, ramènerait vite l'ordre

et vous en seriez quitte pour abandonner votre « boule » cabossé. Cette atmosphère unique nous replonge des siècles en arrière. Un carnaval médiéval nous offre son chatoyant fouillis de couleurs, son tintamarre inimaginable formé par des orchestres aux mêmes ritournelles, des orgues de Barbarie et des dizaines de milliers d'acteurs hurlant, sautant et dansant dans une cohue mouvante et boueuse comme une mer démontée.

Cette ambiance attire des fidèles nombreux. Déjà, avant la première guerre mondiale, nos festivités jouissaient d'une réputation qui dépassait nos frontières. Mais ce renom, à vrai dire, se limitait au monde des folkloristes et sa sphère d'influence restait régionale. En 1874, les journaux évaluent à 12.000 (?) le nombre d'étrangers, visiteurs du mardi-gras. Actuellement, grâce aux facilités accrues de communication, les foules d'avant 1914 ne souffrent aucune comparaison avec les marées humaines qui déferlent sur Binche aux jours-gras. Il serait vain de vouloir fixer un chiffre qui doit friser, bon an, mal an, les 100.000 spectateurs dont une partie appréciable d'étrangers.

La cité des gilles ne compte plus les visiteurs de marque. Le livre d'or foisonne en noms de ministres, d'éminentes personnalités politiques, diplomatiques, militaires, administratives, artistiques ou littéraires. En 1928, la Princesse Marie-José et le Prince Charles admirèrent le rondeau des gilles du haut d'un balcon de la place. En 1947, autour de M^r Gillon, président du Sénat, et de M^r P. H. Spaak, président de l'O. N. U. et ministre des affaires étrangères, se pressaient le Ministre de l'Intérieur et celui de l'Agriculture, l'Ambassadeur de l'U. R. S. S., des membres de l'Ambassade d'Angleterre et de France. Ajoutez-y quelques douzaines de sénateurs, de députés, de gouverneurs de province, de hauts fonctionnaires, d'officiers supérieurs, d'artistes et d'écrivains et vous aurez une idée de l'affluence de notabilités que contiennent d'ordinaire, le mardi-gras, les salons armoirés du vénérable et majestueux hôtel de ville.

Cet éclatant succès des fêtes binchoises s'est répercuté curieusement sur des localités du Centre et du Hainaut. Depuis une cinquantaine d'années, à cause du renom de Binche, maints carnivals ruraux revivent. Cer-

taines localités importantes en créent de toutes pièces. Grâce à l'appui financier d'associations de commerçants, sortent des cavalcades. Partout également, à l'image de Binche, se constituent des sociétés de gilles. Ce pullulement de « gilles-ersatz », d'imitateurs plus ou moins habiles est l'inévitable rançon de la renommée grandissante du type binchois. L'aire d'extension de notre personnage carnavalesque s'étend à la Wallonie entière, du Borinage



Gilles-ersatz. Les Binchois ne veulent pas qu'on confonde « leurs » Gilles avec les pitres mercenaires qui sévissent dans tout le pays.eux, qui s'honorent de leur strict esprit traditionnel, se gaussent de ces imitateurs à la danse fantaisiste (voir le personnage central), au chapeau de papier et au costume extravagant (colletette rutilante, double apertintaille, sabots dorés). (P. G.)

à Liège, et du Pays Noir au Brabant wallon. Depuis une vingtaine d'années, des « gilles à oignons » se promènent à Alost et depuis dix ans, à Ostende, défilent les « gilles de la mer » qui, aux fastueuses plumes d'autruche, ont substitué une coiffure très simple, surmontée d'un phare, d'un bateau, d'un poisson. Un journal bruxellois (31 juillet 1946) annonçait même qu'un ingénieur wallon avait fondé, durant la guerre, une « section de Gilles de Binche » [sic], à Jadotville (Congo belge). Il y a bien peu de défilés « dits » carnavalesques qui ne comportent, mornes et désabusés, quelques dizaines de gilles mercenaires. Et tout aussi inévitablement, les affiches et les programmes les

disent de Binche. En réalité, nulle société de gilles binchois n'accepterait de se produire en dehors des remparts de la ville-mère. La tradition l'exige impérieusement. On comprend et on approuve cette règle. *Le gille n'est pas un article d'exportation*. Pour danser, il lui faut l'ambiance de la cité où il est né, où de longs siècles de traditions ininterrompues ont préparé son épanouissement. Il lui faut ce cadre de la Grand-place dominée par le beffroi de l'hôtel de ville et le clocher bulbeux de la collégiale. Il lui faut cette atmosphère quasi méridionale des jours-gras !

Cette interdiction formelle de franchir l'enceinte a connu de rarissimes exceptions. Elles sont justifiées par l'obligation où se trouvait la ville de députer des représentants dans une manifestation folklorique à caractère international. La cité carnavalesque par excellence, la ville de ces gilles emplumés au halo de légende se devait à elle-même de consentir des dérogations à la règle stricte qu'elle s'était imposée. Toute décision fut mûrement réfléchie. Et nos édiles eurent à vaincre chaque fois d'irréductibles partisans de la tradition. La première infraction fut consentie à la demande expresse du Gouvernement. La ville députa quelques dizaines de gilles au Théâtre de la Monnaie à Bruxelles, lors de la représentation des *Fastes Belges*, le 19 janvier 1930. Le spectacle était rehaussé par la présence de la famille royale et du corps diplomatique au grand complet. En 1937, à Paris, la manifestation du folklore belge, qui eut lieu à l'occasion de l'Exposition universelle et dans le cadre du Grand Palais, nécessita une deuxième entorse à la règle. Il eût été malaisé pour la ville, avouons-le, de refuser son concours à ces deux manifestations extraordinaires. L'inoubliable succès que les gilles y obtinrent rejaillit sur notre ville et notre pays tout entier.

C'est à Binche également qu'échut l'insigne honneur de représenter le carnaval belge au premier Congrès international du carnaval à Munich (13-18 janvier 1937). L'Administration Communale délégua trois de ses membres ; l'un de ceux-ci habillé en gille fut l'objet de salves d'applaudissements enthousiastes. Une seconde députation officielle figura, en 1938, au congrès du carnaval à Berlin et assista au carnaval de Mayence.

Rappelons pour terminer la spectaculaire réussite de

la fête folklorique du 22 juin 1947. Cette violation partielle de nos usages — jamais un gille ne sort en dehors du mardi-gras — a soulevé des objections. Mais alors que maintes demandes de déplacement à l'étranger n'avaient pas même été prises en considération, l'Administration Communale répondit favorablement à la requête des organisateurs du Festival Mondial du Film et des Beaux-Arts.

Binche se glorifie d'avoir gardé intactes ses traditions millénaires ; elle peut s'enorgueillir aussi de la renommée croissante qui s'attache à ses festivités et de l'honneur répété d'avoir été choisie comme une de nos plus belles et plus caractéristiques manifestations de notre folklore national, comme l'ambassadrice la plus qualifiée du Folklore belge.

CHAPITRE PREMIER.

Masques et soumonces.

Pour les milliers d'étrangers qui y participent, le carnaval de Binche se confond et s'identifie avec le seul mardi-gras. Ils ignorent que des coutumes, des gestes traditionnels s'échelonnant sur des semaines ont préparé la folle ambiance de ce jour. Cette exaltation carnavalesque qui saisit l'étranger dès qu'il touche le sol binchois imprègne l'atmosphère dès le début de l'année. Et le mardi-gras ne voit, somme toute, que l'apothéose, une apothéose incompréhensible si l'on n'en connaît pas les prodromes.

Quand commence cette période préparatoire ? Nous éprouverions des difficultés à la délimiter avec exactitude. Le « virus » carnavalesque quitte-t-il jamais et tout à fait le sang binchois. Il redouble de violence avec tant de facilité. La moindre fête familiale lui est une occasion de manifester sa vigueur. La danse au son des airs de gilles, les farandoles sur les airs de « violettes » (orgues de Barbarie), traditionnels eux aussi, terminent les bals, les réunions, les sorties en musique. Rares sont les événements heureux de la localité — succès politique ou sportif, ducasse de quartiers, etc. — auxquels ne se mêle l'ombre plus ou moins estompée du carnaval.

Si ce souvenir ne s'éloigne jamais des préoccupations locales, l'ouverture « officielle » de la période carnavalesque va fournir à chacun de quoi ranimer cette fièvre latente. Dès la Chandeleur (2 février) on se masque ; mais, lorsque Pâques hâtif réduit trop la période préparatoire, les Binchois sortent leurs musiques à la mi-janvier, ce qui leur procure à tout le moins un bon mois pour s'apprêter dignement. A partir de cette époque, se crée l'ambiance si particulière qui a fait décerner à Binche, par un écrivain



Les Sonnonces. Dès les semaines précédentes, nos futurs Gilles s'ébattaient au son des tambours. Dépourvus de leur luxueuse livrée du mardi-gras, ils n'en sont pas moins gilles, puisqu'ils dansent le pas local dans une exaltation de nature mystique. (E. H.).

italien, ce titre de « La Mecque de la joie » (1). La Folie agite ses grelots. A ce tintement familier, s'accomplissent les us et coutumes que, depuis des siècles, pratiquent des générations de « Binchois ». De la Chandeleur au mercredi des cendres, comme dans le lointain Moyen Age, on se déguise. Isolées ou en bandes joyeuses, des « trouilles

(1) Salvaneschi Nino *L'anima del Belgio*. Milano. Edizioni Alpes. 1927. pp. 30 à 32.

de nouille » (2) parcourent les rues, font irruption dans les maisons, intriguant et promenant dans les cafés leur impertinence et leur humour qui s'aventurent volontiers aux



Deux « Leaux masques », sortis de la mêlée des sonnonces, attendent pour intriguer les passants. Les Binchois les nomment aussi « trouilles de nouille » (E. H.).

limites de la grivoiserie. Sarcastiques ou moralisatrices à rebours, leurs réflexions, sortant d'un masque impertinablement goguenard, ne manquent pas de mettre l'un ou

(2) Le premier élément de l'expression désigne dans notre dialecte la personne malpropre (par analogie avec l'animal, « *trouille* », « la truie », cf. le verbe « *s'trouyis* », « se vautrer »). Le son « *ouille* » semble avoir influencé la finale de la deuxième partie.

La « *trouille de nouille Marie salaps* » est l'équivalent binchois du masque malmédien « *Marie Drouje* » ou « *Mâsse-Droujes* ». Ce dernier, disparu vers 1885, courait par les rues « dans son accoutrement déguillé de salope ». La « *drouje* », la « *massie-Drouje* » est, en dialecte malmédien, la mégère crasseuse et dévergondée. (Cf. Henri Bragard, *Carnaval de Malmédy*, in *Bellemeuse Eupen-Malmédy-St-Vith*, t. III, n° 2, juin 1924, p. 63).

Le carnaval de St-Pol connaît des « *salaps* ». (Cf. Ed. Edmont, *L'ancien carnaval de Saint-Pol*, Saint-Pol, 1908, p. 5).

l'autre sur une brûlante sellette. Comment étouffer les plaisanteries à double sens, les remarques railleuses, les sous-entendus troublants, les équivoques prometteuses, sinon en payant l'apéritif réclamé ! Votre tortionnaire au masque impassible et à la voix de tête déguste sa consommation à l'aide d'un bout de macaroni tiré de sa poche. Des cris joyeux « *mé r'couniehée co bi-n ?* », des serremments de mains, des embrassades frénétiques marquent l'entrée d'une série de « *trouilles* ». Un grand drap blanc enveloppe leur corps à la façon d'un burnous. Une taie d'oreiller encapuchonne un masque pouppin (3). Une grand-mère aux amples dessous dont elle ne fait nullement mystère vous assiège de questions embarrassantes : « *Es qué vos d'allez co par ci ?* » D'autres masques prétendent vous faire apprécier la saveur « indiscutable » d'un morceau de boudin que maints consommateurs ont repoussé avec horreur. À peine êtes-vous délivré de ce fléau qu'une noce campagnarde envahit la salle. Un « *bambino* » pleure dans une voiture. On vous invite à voir la jolie figure du bébé. Vous vous approchez curieux et un fin jet vous inonde. La mère présomptive vous lance mille excuses d'un ton de fausset : « *i faut l'excuser, Mossieu, il est co si djône (jeune) !* » Comment ne pas pardonner à la mère ? Sa face de toile, que la sueur rend humide, apparaît faussement déconfite. Toute la bande se désaltère, si possible aux frais de la Princesse. Le plaisir n'en est-il pas doublé ? On se quitte dans les lazzis et le vacarme d'une trompe d'auto ou d'un cor de chasse.

Ne vous imaginez pas surtout que, l'huis clos, vous êtes à l'abri chez vous. Un coup de sonnette. Vous entrebâillez la porte. Un commissionnaire de bonne apparence à moins que ce ne soit l'ami complice. Et voici les « *trouilles* » : une bande d'adeptes du Ku-Klux-Klan, cagoulés, se précipite chez vous, force la porte, s'installe dans votre salon. L'un agace le chien et tire des coups de revolver à bouchons. L'autre courtise votre fille. Offrez le café et ils demanderont le « *pousse-café* ». Une bouteille

(3) Ce déguisement classique offre des analogies avec les masques malmédiens, les « *dfoupsanes* », vêtus des pieds à la tête, d'un drap de lit noué à la ceinture. Cf. H. Bragaré, *Op. cit.*

de bourgogne réussira peut-être à les mettre de bonne humeur. La chaleur aidant, ils se démasqueront et, dans les rires fusant de tous côtés, vous reconnaîtrez avec stupeur les amis « *malades* » qui viennent de vous quitter.

Ces « *mascarades* » restent un élément essentiel de notre cycle carnavalesque. Si, pour une raison quelconque, ces usages tombaient en désuétude, notre patrimoine tokiologique s'en trouverait appauvri. Ces masques nous rattachent, par un lien solide, à la grande Tradition carnavalesque européenne. En eux survit le vieil esprit du carnaval de nos aïeux. Ils sont un des signes tangibles de la pureté originelle de nos usages. Supprimez-les et vous enlèverez à nos coutumes une bonne part de leur originalité (4).

À la même époque, les tambours commencent à battre. Des musiques parcourent les rues, précédées de danseurs masqués ou travestis : les futurs gilles exécutent leurs premières sorties qui portent le vieux nom français de « *soumonces* » (5). Derrière, entraînée par le rythme sautillant, la foule des Binchois marque le pas. On se plaît à comparer les batteries. « *El musique dès Indépendants ou dès Récalcitrants n'est nic fameuse dès n' année ci* », déclare l'un. « *I a trop d'pâisans dins lès musiciens* », assure un deuxième. Et la conversation de continuer pendant que les instruments lancent les premières notes du « *Pas de charge* », de « *Lion Belgique* » ou de « *Quand*

(4) Au passage soulignons combien, à travers les documents, les mascarades anciennes paraissent proches des mœurs binchoises actuelles. Vtdé « *une ordonnance sur le fait des masques* » (1528), in V. Pournel, *Les rues du Vieux Paris*, p. 224.

(5) À comparer avec l'ancien français « *semouïre* », avertir, convoquer (latin « *submonere* »). Cf. H. Gamillscheg, *Etymologisches Wörterbuch*, 1928, p. 795 ; J. Haust, in *Bulletin Commission Royale Toponymie et Dialectologie*, t. I, 1927, p. 83.

Ce mot a dû être utilisé à Binche d'abord dans le sens d'invitation à fêter carnaval dans les rangs de la « *bande* » qui organisait la sortie (?). Actuellement, une soumonce est la société elle-même sortant avant le mardi-gras. « *Fé soumonce* », c'est danser dans les rangs de l'une ou l'autre de ces sociétés composées de futurs gilles. Cf. « *Jadis* », avril 1907, p. 32.

m' grand-mère a mis s' rouge colle ». Les *apertintailles* (6) tintinnabulent de leurs centaines de sonnettes. Les ramons pointent en cadence. Ces hommes vêtus d'un domino, d'un sarrau ou de la veste à brandebourgs d'un officier français du Second Empire, il faut les avoir vus dans la pluie nocturne, à la clarté tremblante des torches fumeuses, danser avec le même cœur qu'en plein midi, le Mardi-gras (7). Ils ne se livrent pas à une exhibition spectaculaire : ils accomplissent un rite. Le plus souvent sans en avoir une nette conscience, ils sont les prêtres d'une tradition si vieille qu'elle plonge ses racines dans la paganité. Dépourvus de la livrée décorative, dans leur déguisement rudimentaire qui ne trompe personne, ils sont déjà « gilles », car ils dansent déjà le pas consacré, ils exécutent les gestes coutumiers dans un état d'âme presque sacerdotal qui restera incompréhensible au non-initié.

Ces soumonces et ces masques contribuent à renforcer cette atmosphère carnavalesque. Les étrangers n'ont guère connaissance de ces usages. Et pourtant, si elles sont d'un aspect moins fastueux, ces prémices sont dignes d'autant d'intérêt que les jours-gras. Nos traditions forment un bloc sans faille. On ne saisirait pas la psychologie des participants, en se contentant d'étudier l'apothéose, c. à d. les jours-gras.

(6) L'étymologie habituellement retenue à Binche « La ceinture qui se parle en taille » est sans valeur.

Le sens réel du mot « *perltintaille* » n'a rien de mystérieux. Cf. J. Haust, *Dictionnaire liégeois*, s. v. *perltintaye* ; Bloch, *Dictionnaire étymologique*, s. v. *prélatine*. Le « a » prosthétique est dû à l'agglutination de l'article. Dans certaines régions, le mot a conservé la signification de « grelots attachés au cou des chevaux ».

(7) Cet état d'esprit est à rapprocher de celui avec lequel les danseurs de la nature accomplissent leurs rites séculaires. Voici, par exemple, une description de danseurs basques qui pourrait s'appliquer entièrement à nos masques dansant : « ... je les ai vus exécuter leur rite complètement seuls par une journée neigeuse de printemps... sans aucune autre aide que celle d'un chanteur improvisateur et de leurs propres musiciens... » V. Alford, *Quelques danses du pays basque français*, in *Art populaire*, T. 2 Paris, Duchartre, p. 181.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Le dimanche-gras.

Voici les jours-gras ! Le Binchois se prépare dans la fièvre. Les nerfs s'exacerbent. Dans chaque maison, la dernière semaine connaît l'affairement des longues soirées de travail où, en cousant, en coupant, en brodant ou en poignant, maman et sa « jeune fille » égrènent des souvenirs ou rêvent aux prochaines journées. Terminés, les rians costumes de bal ! Vingt fois le miroir de la chambre a renvoyé l'image soucieuse, pensive d'une accorte bergère, d'une sémillante marquise ou d'une aguichante Castillanne. Les « clowns » ou les « pierrots » des petits s'achèvent. Papa ou le grand frère « fait le gille ». Tout le nécessaire — barrettes, mouchoirs de cou, chemises — est-il rangé dans les tiroirs ?

Sabots et chaussons sont essayés. Le masque de cire n'est-il pas défraîchi ? On amène les cuisses d'oranges dont se rempliront les paniers d'osier descendus du débarras. On convient de l'heure à laquelle le « *bourreur* » viendra vous farcir de paille les bosses qui, mal bourrées, sont une torture pour le gille. Il faut se procurer « *in portest d'masse* ». Ce dernier, comme l'indique son nom, portera le masque, l'essuiera avec une serviette « *ad hoc* », ramassera le ramon, ramènera le chapeau sitôt le cortège terminé, aidera au ravitaillement en oranges, etc... Les gilles de la dernière heure, les hésitants que la soumonce précédente a fait vibrer jusqu'au tréfonds se décident, « *à l'je in derni coup* ». Ils vont chez leur loueur habituel. Mais le choix se réduit. Les plus beaux costumes, les plus riches collectes, les chapeaux les plus somptueux ont été retenus des mois d'avance et à prix d'or (un costume, chapeau compris, se loue jusqu'à 3.000 frs. pour le seul mardi-gras).

De son côté, la ville semble engagée. Une armure de grillages protège, en prévision du jet des oranges, les lampes, les vitres des portes, des fenêtres, les enseignes lumineuses. Les balcons se sont mués en de gigantesques volières. Des commerçants achèvent de placer les treillis protecteurs tandis que, sabots aux pieds (pour s'accoutumer),

les futurs gilles déambulent soucieux, s'interrogeant sur les prévisions atmosphériques.

Dès les dix heures du matin, les voix grêles des « violes » se répondent, de plus en plus distinctes, dans tous les coins de la ville. Des groupes travestis sautillent,



Dimanche-gras. Vers les dix heures, les « violes » sortent, entraînant à leur suite des travestis souvent riches ou originaux. La photo nous montre un de ces groupes, les paysans normands, glissant sur le pavé au rythme sautillant de l'orgue de Barbarie (à gauche). (G. L.).

trainant les pieds sur un rythme heurté. Les « monniers » enfarinés portant le bonnet tricoté zébré de rouge et de blanc, le mouchoir de cou rouge et le sarrau de toile, échangent des appels joyeux avec les « portiers de cinéma », à l'uniforme gris impeccable, ou avec les « garçons bouchers », calotte, vêtement ligné, grand tablier blanc et panier d'osier. Des groupes composites mêlent des « chics

types » aux chapeaux de paille, un « rajah » ruisselant de diamants, une « Espagnole » dont le loup noir cache mal une arrogante moustache, une « courtisane » issue des « Mille et une nuits » qui fume un gros cigare. Des « corsaires » farouches tiennent compagnie à des « Chinois », des « capitaines de vaisseau » à des « mousquetaires » fiers comme Artaban. Des jeunes geus au costume de flanelle blanche agitent en mesure le fin roseau enrubané.



Dimanche-gras. Les « violes » du matin croisent déjà des embryons de société. Les danseurs sont pleins d'entrain. Comment ne pas comparer leur attitude sobre et pleine d'élégance à celle de certains « charlestonneurs » qui prétendent les imiter, paraît-il ? (F. G.).

Sur la grand'rue, près du pylone, les marchandes de fleurs ont dressé leurs éventaires. Des bouquets de mimosa fleurissent les manteaux des dames. Un bruit de grêlots vous fait tourner la tête. On porte à bout de bras un majestueux chapeau de gille aux plumes ondoyant sous la brise. Une deuxième personne tient précieusement le costume et la collerette recouverts de l'apertintaille. Les curieux guettent la direction que prennent le loueur ou ses commissionnaires, la porte qu'il franchira. Un beau chapeau — en est-il de laids ? — est toujours un motif de

fierté pour le gille et son épouse qui partagera ses émotions. On le placera en vue, dans « la pièce de d'avant », sur la table, à côté du costume plié avec soin et de la collièrette frangée d'or.

Aux douze coups qui dégringolent du beffroi de l'hôtel de ville se mêlent les premiers roulements de tambours. Les cafés se vident. En tenue à brandebourgs d'officier français, le « lieutenant souriant », pantalon et képi rouges, va chercher seul ses camarades. Son pas de danse magnifique gardera jusqu'au lendemain une cadence aussi sûre. A cette heure hâtive, la musique ne joue pas encore. Le « lieutenant » accentue le rythme saccadé et marque la mesure de sa canne au pommeau d'argent.

Peu à peu des embryons de sociétés se constituent. Les violes se raréfient. Les travestis de l'avant-midi se retrouvent devant les tambours. Les groupes s'étoffent. De nouveaux déguisements paraissent. On gagne le local de la société pour prendre la musique. Les effectifs sont au complet. Des nurses moustachues marquent allègrement le pas. Des écoliers de quarante ans, perruque rousse, cartable au dos, tablier noir, agitent leurs règles. Des héhés roses au poil grisonnant brandissent le biberon. Là encore, dans cette cohue dansante de masques et de travestis, Binche a conservé la tradition médiévale des sorties masquées. Un point est à mettre en évidence, dès l'abord. Ces masques aux costumes extravagants, aux oripeaux hétéroclites, ces travestis luxueux ou modestes exécutent le même pas chorégraphique, « la danse du gille ». En réalité, celle-ci est commune à tous les Binchois, gilles ou non. Il s'agit là d'une danse locale, très simple, mais dont la cadence reste malaisée à saisir pour le non-initié. Ce pas très ancien a toujours été exécuté par tous les masques binchois. Seul, le renom du gille, le fait que, petit à petit, il a détrôné les autres types traditionnels locaux, a eu comme résultat de baptiser ainsi cette danse qui, ni à l'origine, ni aujourd'hui, n'est réservée au gille.

Vers 13 h. 30, les différentes sociétés montent vers la gare. De la place Eugène Derbaix part le cortège qui,

par les avenues de Burllet et Wanderpepen, gagnera le cœur de la ville où il se disloquera.

Certaines sociétés, notamment les plus vieilles comme « les Récalcitrants » ou « les Indépendants », ont à cœur de maintenir une coutume qui tomberait facilement



Dimanche-gras. Restant dans la droite ligne des sorties masquées médiévales, les Binchois rassemblent, en un joyeux tumulte dansant, des êtres aux déguisements les plus hétéroclites (G. L.).

en désuétude. Elles font le simulacre d'« aller cachi leur paille à bagné » (aller chercher leur paille à Battignies). Cette habitude, signalée dès 1893, date en réalité du temps où l'on allait, « extra muros », quêrir la paille nécessaire pour les bosses au petit hameau de Battignies, dans les grosses fermes qui s'y étendaient à deux ou trois cents mètres de l'enceinte.

Nos futurs gilles, dont une partie porte encore le travesti classique (casquette de toile noire, mouchoir de

cou rouge, sarrau bleu, apertintaille et sabots), reviennent de la place de Battignies, brandissant un « *ramon* », une canne, un bâton autour duquel est liée une torchette de paille. Les danseurs sont déchaînés, tout au plaisir, remplis d'une sorte d'ivresse dionysiaque qui les plonge dans un état voisin de l'extase. Les airs de gilles se succèdent : « *La trompette des cent gardes* » au « *Postillon de Long-*



Dimanche-gras. Il y a certains moments dans la danse, où les cris fusent hors du gosier des danseurs. Leur joie éclate dans les attitudes et dans les gestes. Les visages expriment d'indicibles satisfactions. (G. L.).

jumeau », l'air des « *Marins* » à celui des « *Paysans* » (1).

Le soir tombe. A la lueur des falots, le spectacle revêt des allures fantasmagoriques quand, pressée, étirée par l'étroitesse d'une rue, la colonne qui suit les soumonces

(1) Il y a 27 airs de gilles. Nos musiciens — qui, pour la plupart, viennent des villages avoisinants (car les Binchois dansent) — ne se soucient pas de connaître et de jouer tout le répertoire. Les mêmes airs s'entendent souvent, ceux qui n'exigent qu'un effort minimum des exécutants et qui laissent battre les tambours

envahit la place, précipitant jeunes et vieux dans une sarabande infernale. Les farandoles, en un serpentín multicolore, encerclent la société et rentrent dans la foule.

La soumonce croise des bandes joyeuses et sautillantes qu'entraîne une « *virole* » aux mélodies mécaniques. Tout le monde est travesti au moins d'un simple domino noir. Les dames raffolent des couvre-chefs rutilants, bizarres d'aspect et de forme. Les demoiselles nous réservent pour le lendemain la surprise de leurs plus beaux atours. Aujourd'hui, elles se contentent du travesti de l'an dernier.

Les heures s'écoulent vite. Les jeunes terminent la soirée dans les bals. Infatigables, les masques des soumonces dansent toujours. Certains passeront la nuit que l'on retrouvera, le lundi matin, s'ébattant au rythme des tambours.

CHAPITRE TROISIÈME

Le lundi-gras.

Le lundi est le jour de la jeunesse. Elle règne en maîtresse, le matin du moins, par l'originalité ou la splendeur de ses travestis. Dès 9 h. 30, les groupes des partis politiques vagabondent par la ville en quête pour leurs œuvres de bienfaisance ou les écoles. Derrière chaque « *virole* » se presse une masse grouillante de marquis, de Colombines, de Pierrots, de Niçoises, de Bohémiens, de paysannes roumaines, italiennes, hongroises, norvégiques, hollandaises, siciliennes, tyroliennes, etc. Aux sons aigres des orgues de Barbarie des centaines de déguisements défilent dans les rues. Les notables sont salués de l'aubade après laquelle les musiciens et les « *comitards* » boivent « *et fin verre* ».

Pendant ce temps, les jeunes filles vendent des fleurs au profit des œuvres. Les bouquets d'œillets, de mimosas et de violettes de Parme garnissent corsages ou dominos. Aux carrefours, « *et djœu d'virole* » (joueur de virole), éponnonné, souffle. Les musiciens bénévoles, qui appartiennent aux trois phalanges locales, forment le cercle : une valse désuète, un tango languoureux entraîne les

couples multicolores (1). La valse ou le tango terminé, les musiciens remettent leurs instruments aux « gamins ». Les bandes se reforment. On manœuvre pour se placer près de la « viole » trop loin, on ne l'entendrait pas distinctement. La « Jeunesse » s'ébranle en de cahotantes thèses de zouaves et de soubrettes, de « soldats de bois » et de bergères, de Peaux-Rouges et de cow-boys. Une étolante gitane aux cheveux d'ébène et au teint d'argile



Lundi-gras. Le carnaval présente des aspects variés. Aujourd'hui, c'est le jour de la jeunesse qui sautille derrière les violes, sur un rythme trop spécial pour être parfaitement décrit. Ici, un de ces groupes s'est arrêté à un carrefour pour danser sur un air de valse.
(G. L.).

se détache parfois du groupe pour collecter. Le chatoyant ruban dévale les pentes, grimpe les côtes, se déroule en farandoles capricieuses, se comprimant dans les rues étroites, s'étirant en monômes colorés ou s'épanouissant en de lumineux rondeaux.

(1) Les vieux Binchois aiment baptiser ces musiciens du nom d'Allemands, par analogie, paraît-il, avec les musiciens ambulants venant d'Allemagne qui, entre 1870 et 1914, avaient l'habitude de jouer au coin des rues.

Le plaisir a retardé le moment du dîner, mais il convient quand même de se restaurer. Les groupes s'égaillent. Rentrant au local vers 1 ou 2 heures, les « Jeunes Gardes » ont perdu la quasi totalité de leurs effectifs du matin.

Pendant la matinée, les futurs gilles se sont reposés. Mais, à peine les « violes » se sont-elles tues que l'on perçoit les roulements des tambours. Les premiers accords des airs de gilles vibrent dans l'oreille. Les groupes de danseurs s'étoffent à mesure que l'heure s'avance. Des travestis luxueux se marient aux masques dont les accoutrements bizarres excitent et entretiennent l'hilarité de la foule massée sur les trottoirs ou dansant derrière les musiques. Vers 19 h., les sociétés qui sortent le lundi-gras, Jeunes Gardes Catholique, Libérale et Socialiste se retrouvent place E. Derbaix où un feu d'artifice attire un nombreux public. Les sonnettes redescendent « intra muros ». Le lundi-gras touche à sa fin. Le gille se réserve pour le lendemain : il se couchera tôt. Les autres courront les bals. Jusque tard dans la nuit ou... tôt, le matin, les violes égrèneront leurs rengaines mécaniques, enchaînant dominos et Pierrettes, Arlequins et Hongroises, Hussards et bergères. Les farandoles succèdent aux rondes. Les « tours de billards » dans les cabarets craquant de monde, les « boum-tia-tia » (quel est l'équivalent français?) au milieu de tohu-bohu indicibles occuperont la fin de la soirée ou le reste de la nuit.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Le mardi-gras.

Le jour commence à poindre. La ville dort. Déjà dans la brume, le premier gille martèle de ses sabots le pavé luisant. Au tintinnabulement des sonnettes, au roulement du tambour, le silence de la rue endormie s'effrite. Une à une, les maisons s'éveillent. Des stores se soulèvent et des têtes ébouriffées écartent un coin de rideau.

Au logis du gille, la maisonnée debout, qui en pyjama, qui en robe de chambre ou en peignoir, assiste à la toilette. Une botte de paille éventrée s'étale sur le pavement

de la cuisine. Le « bourreur », un spécialiste, place deux grosses « torquettes » à la partie supérieure des bosses. Son aide presse la paille, l'écrase en lui imprimant un mouvement tournant pour que les chaumes assouplis ne piquent plus le corps. Poignée par poignée, méthodique, « ci bourreau » en introduit dans la blouse : les bosses s'ar-



Mardi-gras. Dès l'aube, les « paysans » empanachés de plumes d'autruche blanches, brandissent le ramon d'osier enrubanné. Ce groupe est aussi traditionnel que les Gilles. Ils dansent le même pas et sont animés d'une égale ardeur. (G. L.)

rondissent. La sangle de cuir serre la ceinture. L'apertintaille est attaché et, sur la poitrine, « ci gudrlot » (le grelot). A l'épouse de nouer la cocarde de la collerette! Le gille se coiffe de la barrette. Un mouchoir de cou, plié largement, lui passe sous le menton et est attaché au dessus de la tête.

Les roulements de tambours s'intensifient. Un bruit de grelots envahit le vestibule. Des cris joyeux interpellent le camarade : « Astéc-prête ? Despêché-vous ! » La tousse de café et la goutte ingurgitées, le gille et ses camarades repartent, tambour battant. A peine se sont-ils arrêtés pour boire

Des centaines de danseurs s'éparpillent déjà aux quatre coins de la ville. Sur le bord des trottoirs, des Binchois les contemplent, une larme d'émotion dans les yeux. Un groupe de marins, blouse rose, grand col, bonnet à pompon, rencontre un peloton de zouaves. Des cris joyeux fusent ! Sans cesser de s'agiter, on se serre la main,



Mardi-gras. Les gilles honorent les autorités en formant un rondan devant l'hôtel de ville. Ils portent le masque pendant la matinée, mais ne sont pas encore coiffés de leur chapeau d'apparat qu'ils sortiront après le dîner. (E. H.)

on se félicite. Les yeux brillent. Des dizaines de gilles se croisent, en se saluant des ramons levés. A ce moment, ils sont dénués de ce couvre-chef aux fastueuses plumes d'autruche qu'ils ne coifferont que l'après-midi. Les genoux se lèvent en même temps. Les sabots claquent sur le sol dans un cliquetis de cuivre et, avec une cadence identique, cinquante ou cent ramons battent la mesure ou s'immobilisent. Les gilles se sont groupés. Les derniers isolés ont rejoint le gros de la troupe. Les batteries se com-

plètent : de quatre à huit tambours suivant l'importance de la société, accompagnés de la caisse.

La ville change de physionomie. Contre les façades se blottissent des éventaires que la foule balaiera tantôt. Des piles de serpentins, des sacs de confettis, des masques burlesques accompagnent les faux-nez ou les chapeaux de papier, qui constituent le minimum de travesti requis pour participer à la fête. De monstrueuses excroissances de vessies de porc, gonflées « à bloc », naissent, accrochées aux grillages des maisons. Les étrangers commencent à affluer. On les aperçoit éberlués d'abord, curieux de ce spectacle insolite, s'étonnant de la fraîcheur des costumes, s'émerveillant de tel ou tel détail. Ce premier mouvement de curiosité satisfait, ils participeront vite aux festivités. Mêlées aux autochtones, leurs bandes essayeront vainement d'acquiescer le rythme du pas traditionnel. Carnaval les a marqués de son empreinte. Le vieux monsieur respectable endosse un pardessus retourné. Il a troqué son chapeau-melon contre une perruque rousse de clown en rupture de cirque et, fièrement, il arbore un nez long d'une toise. Une grosse « mémère » se glorifie d'un mirifique chapeau jaune serin. D'autres étalent de vieilles nippes, d'antiques déguisements d'arlequins, d'Augustes, de polichinelles. Derrière les musiques se trémousse une cohue barinée qui se coule difficilement dans les replis des rues. On danse ! Dans les espaces libres, des monômes d'étudiants, casquette et cache-poussière aux inscriptions pittoresques, attendent la victime, le « pékin » oublieux des usages. Un « boule » ! Dix vessies écrasent le chapeau-melon. Les vociférations, les regards furieux n'arrêtent rien. Calmons l'ouage en reprenant le fez rouge que nous n'avions pas osé coiffer et ramassons piteusement le « boule » cabossé. Plus loin, dans une partie de la place dégagée, une bataille à coups de vessies se déclenche, homérique. Les coups pleuvent. Les étudiantes rivalisent d'ardeur avec leurs congénères masculins. On tape dur ! Mais le combat cesse rapidement. L'une après l'autre, les vessies crèvent ou, s'échappant des mains, montent en l'air (1).

(1) Cette utilisation des vessies de porc doit être très ancienne. Monsieur l'abbé A. M. nous a communiqué deux textes latins, l'un de Sénèque (± 66 après J. C.), l'autre de Tertullien (± 155-160

Les sociétés se succèdent sur la grand'place. Devant les grès patinés de l'hôtel de ville médiéval se nouent des rondes de pierrots, de clowns jaunes, rouges, bleus, de



Mardi-gras. Dans des costumes d'une scrupuleuse fraîcheur, ceints de l'apertintaille, ils s'avancent en marquant la cadence de leurs ramens. Le masque rend incontestablement la danse plus hiératique et plus proche de ses origines rituelles (E. H.).

marins roses, de Castillans à la chemise écarlate, aux boléro et pantalons noirs, de « Brigands de Calabre » au sinistre feutre sombre. Sous l'ogive du porche, le bourgmestre, les échevins et les conseillers — ceux qui ont pu

à ± 240-245 après J. C.). Cfr. *Naturales quaestiones*, II, 27 ; *Apologétique*, chap. XLVIII, 1. Ces textes prouvent un emploi des vessies gonflées qui se rapproche fort des combats carnavalesques.

Nous savons d'autre part qu'elles apparaissent fréquemment dans les processions, les cortèges du Moyen Âge et des Temps modernes. Par ex., l'Ommegang du Sablon, le Doudon de Mons, les gâteaux d'Ath, les carnivals de Suisse, d'Auvergne, de St-Pol, de Fnnay, de Liège, de Montignies-le-Tilleul, etc.

résister à la tentation de faire le gille — accueillent en dominos les différentes sociétés, toutes binchoises, qui remercient en dansant un rondeau. C'est au tour d'un de nos plus anciens types folkloriques de pénétrer sur l'ovale de la place et d'honorer les édiles. Plus de cent « Paysans » débouchent de la rue Notre-Dame au son de leur air traditionnel « *Les paysans s'en vont* ». Les deux plumes d'autruche blanches des chapeaux frisent, vaporeuses. Des dizaines de fleurs aux pétales immaculés parsèment la coiffe. Sur le devant brillent trois étoiles d'or et des épis d'avoine balancent leurs clochettes. Cette opulence contraste avec le sarrau de toile bleue et le pantalon blanc. Un « *renam* » orne les souliers vernis noirs. Les manchettes sont placées au-dessus des poignets du sarrau. Le ramon diffère de celui du gille ; il se compose d'osier blanc enturbanné. Au côté gauche, pend une gibecière remplie d'oranges (2).

A leur tour, les gilles saluent les autorités. Une fois de plus, les anneaux de la ronde se resondent. Les masques — lunettes vertes, favoris, barbiche et moustaches anachroniques — n'offrent rien d'hilarant, portés par ces êtres à la livrée armoriée. C'est un des moments poignants de la journée que cette danse anonyme renouvelant les gestes millénaires à l'ombre du beffroi communal. Les vétérans entrent à l'hôtel de ville avec leur président pour y recevoir la médaille commémorative.

Midi sonne. Les tambours se séparent pour ramener, en dansant, les rois du jour. On dînera en vitesse et l'on profitera de l'heure ou de la demi-heure de répit pour remplacer les chaussons humides de transpiration, le mouchoir et la barrette souillés. Les pieds endoloris seront enduits de chandelle.

* * *

(2) Ce groupe a connu des éclipses passagères. Depuis 1930, le collège épiscopal a repris la coutume. Grâce à cette initiative heureuse, nous avons conservé un de nos travestis les plus intéressants et les plus précieux que la vague croissante du gille faisait trop délaïsser.

Pendant ce temps, un flot ininterrompu d'étrangers travestis descend de la gare et bat les abords de la place et de la Grand'rue. Un accordéon pleurnichard entraîne un monôme tapageur de Mexicains aux farouches sombreros. Les vides sur les trottoirs se remplissent. Les « *matins* »



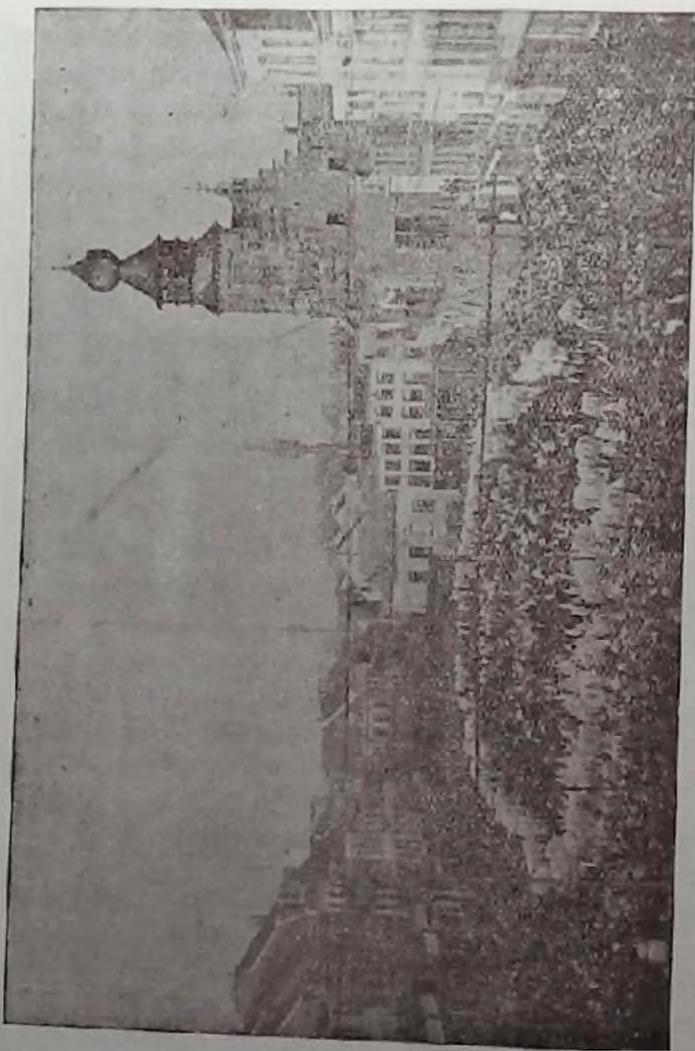
Mardi-gras. Autrefois répandu dans toute l'Europe, l'usage des vessies de porc reste bien vivant à Binche. Une homérique bataille met aux prises deux groupes d'étudiants. (E. L.).

prennent place pour le cortège. Les dernières batailles à coups de vessies s'engagent, épiques, entre « *penes* » et « *loques* ». Derrière les barrières Nadar, une dense couronne enluminée de milliers de spectateurs-acteurs. Les cafés regorgent de monde. Il est malaisé de s'y faire servir. Absentes de la place, les musiques sont remplacées par des enregistrements diffusés. Au rythme envoûtant des airs de gille, la fièvre monte.

Un pétard éclate, en noir sur le ciel : le cortège prend son départ de la place de Battignies. Il parcourra une artère rectiligne qui menait d'une des portes de l'enceinte au centre de la forteresse. Le site semble conçu en vue du cortège : une large avenue droite qui ne s'étrangle à la rue Notre-Dame que pour conférer plus de splendeur,

semble-t-il, à l'épanouissement du marché où se profilent l'oignon du beffroi et, à l'arrière-plan, la collégiale St-Ursmer.

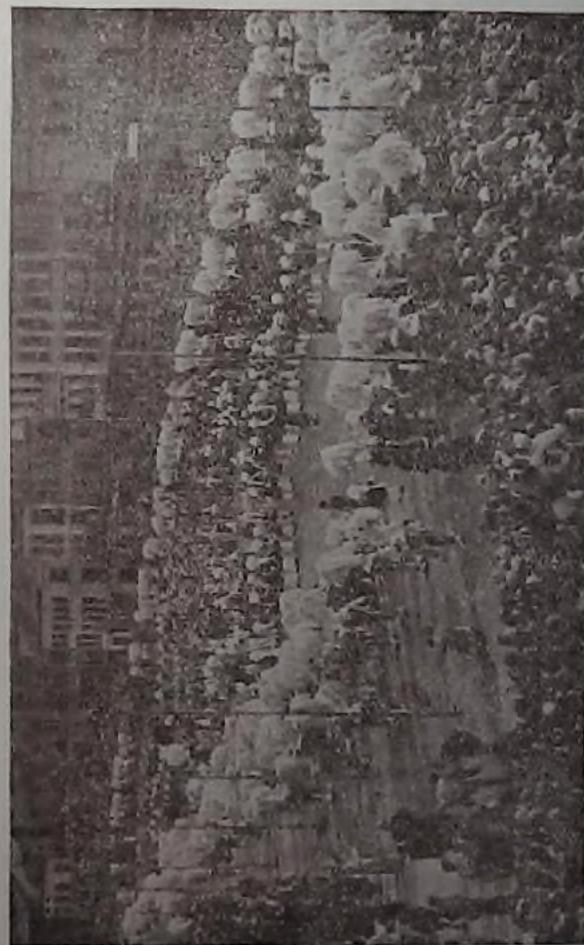
Au loin, apparaît le cortège, monstre hariolé s'inclinant à grand renfort de gendarmes, dans une cohue



Marché gras. L'antique « marché » voit se renouveler chaque année le raffinement des villes qui dansent à l'ombre du beffroi communal. Ce spectacle prestigieux, d'une incomparable richesse de colors et de rythme, est un des beaux spectacles qui soit au monde (E. H.).

jaspée de milliers de têtes pralinées de convre-chefs hétéroclites qui rient au soleil comme autant de confettis multicolores. Des dizaines d'uniformes s'efforcent de contenir la foule. Parfois la digue se rompt et le serpent monstrueux est morcelé. A coups de bosses, de paniers, les tronçons se rejoignent et le cortège gagne du terrain. Les gendarmes

à cheval ont dégagé la place et la rue Notre-Dame. Derrière les grillages des fenêtres et des balcons, des milliers de travestis clament leur joie. Jambes pendantes, des pierrots blancs, bleus, sont assis dans les corniches. Des fruits humains mûrissent aux réverbères. Des grappes d'hommes et de femmes pendent au pylone de la Grand'rue. Des



Marché gras. Le rondou de l'après-midi. Des centaines de parades bordent la place. Au centre, passants, marins, clowns, radjols, brigands, etc., ajoutent au spectacle une note polychrome. (A. H.).

farandoles de « soldats de bois » et de Russes chamarrés annoncent les groupes dits « de fantaisie » : Pierrots, clowns, Espagnols, Brigands, Arabes, qui, tous, dansent le même pas, si simple, si primitif que son imitation paraît aisée. Lancées avec force, les oranges arrêtent brutalement leurs courbes aux treillis protecteurs. Les sabots des petits

gilles claquent sur le pavé. Les « Paysans » suivent, eux que les étrangers appellent les « élèves-gilles » à cause de leur coiffure. Tous les visages imberbes s'épanouissent du



Mardi-gras. Héritier de rites préhistoriques, le Gille est beau, non pas par son riche costume, mais par ce qu'il incarne, par ce qu'il représente de traditions millénaires, par son état d'âme d'un mysticisme inactuel, par sa danse et l'ensemble de ses coutumes qui l'apparentent aux danseurs européens des rites de la nature.
(G. L.)

même rire satisfait. Puis déferle la marée des plumes, les gilles, par centaines, aux chefs ornés des énormes panaches blancs ou teintés. D'entre les pavés, est poussé un jardin fantastique fleuri de six cents orchidées géantes, cahotant,

tournoyant de leurs plumes irréelles, irradiées de soleil. Des myriades d'oranges giclent, éclatées en étoiles parfumées contre les façades ou les grillages. Le goulot de la rue Notre-Dame est franchi. Les gilles commencent le rondeau autour de la Place. Au milieu, chaque société de fantaisie forme également une ronde. La danse continue, frénétique. Le tintamarre est assourdissant : des dizaines de cuivres, de tambours, de grosses caisses se livrent à une débauche de sons. La fièvre à son paroxysme se communique à tous les spectateurs.

Le rondeau terminé, les sociétés s'égaillent par les rues pour éviter les remous de la foule. A leur suite, se précipitent des masses compactes qui dansent éperdument. Ce déluge de musique, de couleurs, de chorégraphie mystique, enthousiasme les spectateurs qui sont irrésistiblement étourdis, enivrés, conquis. Toute la ville est en transes. Les airs de gilles éclatent, brutaux, sur la Place, diffusés par les haut-parleurs. Des « violas », des harmonicas, ces orchestres de fortune accrochent des bandes de masques glissant du même pas ou essayant de fraudoler dans un vide. Miracle sans cesse renouvelé de l'éternel carnaval qui, au cœur de cette cité médiévale, a sauvé sa puissance et ses droits ! Un peuple entier communique dans un même plaisir, dans un seul envoûtement. Il n'est pas possible de rester sans réaction dans cet océan de bruits, de sons, de cris, de couleurs, de mouvements et de danse. Comment résister à cet éniement collectif ?

Le soir tombe sans que l'animation faiblisse. Un éclairage renforcé combat les ombres. Des centaines de lampes vertes, rouges, bleues, jaunes, blanches, corsettent l'hôtel de ville. Les pinceaux lumineux des projecteurs argentent les bulbes du beffroi et de la collégiale.

Les feux de Bengale s'allument : le cortège du soir se met en route. Il est 18 h. Dans une âcre fumée, des groupes de travestis dansent au milieu d'un brasillement irréel rouge ou vert. Le parcours est jalonné d'une mitraille de fusées, d'illuminations momentanées de pièces d'artifice crépitant. Les torches de résine qui balisent le cortège s'approchent de la rue Notre-Dame. Brusquement,

tout plonge dans le noir. Seuls, les incendies des feux de Bengale projettent sur les façades, à la façon d'un kaléidoscope, des ombres fantomatiques et démesurées.

Le cortège parvient sur la place. Brandissant le pa-



Mardi-gras. Le cortège du soir vient mourir sur la place embrasée. Plus frénétique que jamais, la danse des gilles, des paysans, des clowns, des autres sociétés de fantaisie, s'est déclenchée dans l'éclat irréal des fontaines lumineuses et le brasillement aveuglant des feux de Bengale. (G. L.).

nier renversé, nos gilles qui, dès la tombée du jour, se sont débarrassés de leurs encombrants panaches, se pressent autour des musiciens groupés au centre. Le feu d'artifice éclate, rageur. Des fusées rayent le ciel, crachotant leurs pluies d'étoiles. Les fontaines lumineuses embrasent le marché. Un jour laiteux jaillit des cascades de magnésium, décolorant masses de gilles et rondeaux de travestis. La frénésie de la danse se propage dans cet éblouissement, dans cette odeur grisante de poudre brûlée, au milieu des cris de mâles exaltés par cette saturnale apocalyptique. Les quelque dix orchestres rassemblés lancent les vieux

nirs dans la cacophonie. Minute poignante! Mille danseurs, sans qu'ils s'en doutent, célèbrent la séculaire fête du renouveau. Mus par une ardeur unanime, ils ont recouvert une âme primitive : ils s'exaltent dans cet éclaboussement de flammèches et de lumière, dans ce sabbat de musique, de cris, de sonnailles, de bruit.

Le feu d'artifice cesse en un bouquet fracassant et papillotant. Aussitôt le « plafond lumineux » illumine la place. La danse forcée continue. Les tamboueurs inlassables frappent de leurs baguettes à crever la peau des tambours. Les rondeaux se dénoncent. La foule s'écarte de cette « cuve infernale ».

Par des rues calmes, loin du tohu-bohu d'une foule trop dense, les différents groupes poursuivent la promenade d'un café à l'autre. Le moment tend à devenir plus intime. Nos hôtes lointains nous quittent. Ceux de la région sauteront derrière les musiques jusque tard dans la nuit. Les salles de bal s'emplissent à refuser du monde. Le gille, lui, danse ; longtemps encore, ses sabots claqueront sur le pavé et ses sonnailles tinteront et ses cris retentiront au plus fort de la danse.

CHAPITRE CINQUIÈME.

La psychologie du gille.

Au seuil de ce chapitre, ma tâche m'apparaît ardue. Soucis, préoccupations, tournures d'esprit, normales pour le Binchois, sembleront curieuses, étranges, à qui ne tentera de pénétrer plus loin que la surface des phénomènes qu'il lui était donné d'observer. Au visiteur sceptique des jours-gras, souhaitons l'ambiance de la famille binchoise. Mieux qu'avec des mots, il percevra alors la vénération de l'indigène pour le gille. Cette atmosphère familiale l'initiera aux mystères carnavalesques. Car il s'agit d'une initiation à subir. L'étranger qui passerait outre à nos recommandations risquerait fort de commettre de prosaïques et singulières erreurs d'interprétation et d'analyse. Qu'il se garde, en tout cas, d'épingler à Binche des étiquettes commerciales ! Les journalistes s'efforcent, en

général, de se montrer compréhensifs. Mais certains s'égarent en prêtant aux indigènes une mentalité mercantile (1). L'étranger ne doit pas aborder, avec une mentalité indifférente ou hostile, un spectacle qui déroute parce qu'il est inaccoutumé ! A ne pas se laisser baigner et imbibier dans l'atmosphère carnavalesque, à assister impossible au défilé du cortège comme on contemple le passage d'une cavalcade ou d'une reconstitution historique, on risque de perdre l'essentiel du spectacle. On ne verra que des êtres affublés d'une manière bizarre dont le comportement est insolite. Le « pourquoi » profond de cette cérémonie, le ressort moteur de ces usages n'apparaîtra pas. L'âme de ces danseurs restera mystérieuse.

En réalité, le gille dansant pose un acte rituel. Quel grand mot lâché, pensez-vous ? Aucune autre définition n'est cependant adéquate. On ne fait pas le gille avant tout pour s'amuser. L'amusement est donné par surcroît. Sa satisfaction est surtout d'ordre intérieur. Il conviendrait sans doute de la comparer, « *mutatis mutandis* », à celle du croyant qui remplit ses devoirs religieux. Certes, ce plaisir intime révèlera des nuances individuelles. Les différences de tempérament, de caractère s'ajoutant aux distinctions de classe sociale atténueront ou accroîtront cette satisfaction. Mais celle-ci provient, en ordre primordial, de l'accomplissement d'un rite. Ce caractère rituel s'avère essentiel. Ne l'oublions pas si nous prétendons pénétrer l'âme du gille. Le Binchois se voit amené, de façon presque automatique, à perpétuer les usages ancestraux. Cet entraînement procède d'un état d'âme unique, commun à toute la population. Pour l'autochtone, riche ou pauvre, ouvrier ou bourgeois, manuel ou intellectuel, « *faire le gille* », c'est poser un acte normal, courant, ordinaire dans la communauté binchoise et c'est aussi continuer la Tradition. Ce sens « *de la coutume locale à sauvegarder jalousement* », plus ou moins latent

(1) *Vide* A de G., in « Journal de la Côte Ostendaise », 6 mars 1927 : « ... Mais Binche, c'est autre chose que du plaisir. C'est une entreprise essentiellement commerciale et fort adroite... Seuls les gilles s'amuse ou le laissent croire et les spectateurs dans la rue ou aux fenêtres prennent le plaisir des yeux et des oreilles, puis emsonnent. Une édilité intelligente exploite la chose... ».

selon les individus, provoque une cohésion extraordinaire des habitants. Car, il faut le répéter, c'est la population entière qui vibre aux accords des airs de gille, qui communique dans un amour, une vénération, une fierté identique de son gille, qui présente pour le défendre des réflexes unanimes. Puissance de cette force collective qui, à l'égard du gille, annihile les ferments de dissociation ! Ame de la communauté qui fait de la participation aux festivités un acte normal, sans anachronisme dans la vie de l'indigène ! Amour d'une ville qui, à lui seul, maintient la Tradition dans une note débordante de vie et non comme un spectacle mort qui se survit péniblement.

Le respect du Binchois pour le gille entraîne, « *ipso facto* », la fixité des traditions. Ici, surgit la différence essentielle avec les « *gilles-ersatz* » qui pullulent et qui sévissent dans la Wallonie entière.

A Binche, la costume est intangible. Une opinion publique puissante condamne sans recours les variations, seraient-elles de détail. Par exemple, on n'admet pas des lions aux couleurs françaises. Les sabots ne sont ni travaillés, ni sculptés, ni coloriés. Les ornements de première fraîcheur restent simples et éloignés d'un luxe criard. L'apertintaille ne comporte qu'une rangée de sonnailles. Pas de rubans au panier et au racion ! Une simplicité de bon aloi constitue la marque d'un goût sûr.

La danse est immuable. On ne tolère aucune fantaisie individuelle, aucun apport étranger ou moderne (influences des danses à la mode). Si l'un ou l'autre tentait de se distinguer par un pas peu orthodoxe, il serait montré du doigt et vite ramené aux normes.

Le gille de Binche reste digne dans sa conduite, dans son attitude. Il a conscience de la noblesse et de l'antiquité des traditions qu'il incarne et des devoirs que cet honneur impose. Il n'éprouve que dédain et commisération pour l'imitateur sans respect pour le costume qu'il a emprunté. La ville entière s'indigne des grotesques exhibitions de pitres déguisés en gilles, déplumés et sans fraîcheur, que des soucis mercantiles promènent dans tous les coins du pays, de février à septembre. Gilles sans âmes, sans traditions, gilles qui exercent un lucratif métier comme d'autres colportent de maison en maison ! Le Binchois,

lui, considérerait déshonorant de monnayer son patrimoine folklorique.

La puissance de la Tradition interdit aussi les variations de la musique. L'influence des musiciens des villages avoisinants nuit à la fixité de cette règle. Nous restons loin cependant des variations ahurissantes constatées dans certaines communes où le répertoire s'enrichit continuellement de mélodies en vogue. Les sociétés de gilles de Binche, les plus vieilles, obligent les musiciens au respect des partitions originales : cela ne va pas sans mal.

Cette immutabilité du costume, de la danse, de la musique est certes un fait relativement récent. Mais quelles que soient les dates d'établissement de ces règles, celles-ci n'en constituent pas moins, à l'heure actuelle, des facteurs essentiels de la tradition carnavalesque locale (2).

CHAPITRE SIXIÈME.

Le carnaval de Binche dans le passé.

Les anciens carnivals de Wallonie ont des origines identiques. Ils se rattachent à la fête païenne du printemps qui se célèbre par des coutumes analogues en France ou au Tyrol, en Suisse ou en Roumanie, en Italie ou en Espagne.

Le carnaval de Binche n'offre rien de particulier à ses débuts. Dès le Moyen Age, des textes le signalent (1). Il ne devait pas se distinguer alors des autres festivités carnavalesques de Wallonie ou du nord de la France. Les mascarades y sont à l'honneur et, déjà, dansant le pas

(2) Parmi les ouvrages qui ont mis en relief la ferveur et la puissance de cette Tradition, signalons: Charles Dellège, *Le gille*, Thuillies, Ramgal, [1943]. Ouvrage écrit dans le dialecte de Binche par un gille « de race », actuellement « mayeur » de la ville.

Marinus Albert, *Les gilles* in *Le Folklore belge*, T. 1, Bruxelles [1937], pp. 271 à 296.

Marinus A., *Le folklore et la vie sociale*, p. 71.

(1) Cf. Archives Générales Royaume, Chambre des Comptes, n° 39.375. 1395-1396, fol. 35^r. « le cras d'imeance »; n° 39.374. 1394-1395, fol. 35^r. « le nuit des quaresmaux ».

local, des masques ceignent l'apertintaille et brandissent le ramon. Sans doute allumait-on le « grand jeu » comme la coutume s'en est conservée dans quelques localités rurales et notamment, aux environs de Binche (« Jouteu ») (2).

Au 17^e et 18^e s. les textes plus fréquents nous affirment que l'on continue à se masquer, à se déguiser et « à se livrer aux divertissemens pendant les derniers jours du carnaval... » (1795) (3). Quand la sécurité des temps le permet, le régent du collège et ses professeurs mettent au point une comédie « pour les derniers jours des carnavales » (4). Il y a bal dans les cabarets (5).

Ces bribes de renseignements indiquent une célébration fort modeste comparable à celle de n'importe quelle bourgade de l'importance de Binche (3.893 habitants en 1786).

Pendant la première moitié du 19^e s., notre carnaval demeure d'une importance médiocre (6). Et il n'y a guère à s'étonner du silence d'écrivains binchois ou de folkloristes décrivant les coutumes belges de l'époque (7). Mais, tandis qu'ailleurs les usages carnavalesques tendaient à se perdre, à Binche, au contraire, le patrimoine légué par les générations restait intact. Sous l'influence de causes multiples, parmi lesquelles il convient de ranger la prospérité

(2) Cf. P. C. Meurisse, *Le carnaval de Binche et les gilles*, in *Bull. ... Seconrs d'hiver*, Noël 1943.

(3) Cf. Archives Communales, Reg. Audience n° 42, 1795. Séances du 24 pluviôse de l'an 3, du 14 pluviôse de l'an 4.

(4) Cf. *Ibidem*, n° 28, 1708, 9 février, fol. 13^v.

(5) De 1771 à 1783, il n'y en a même plus. Cf. B. Matthieu, *De l'origine des gilles de Binche*, in *Éducation Populaire* du 2 nov. 1899.

(6) La foire aux chevaux est même plus importante que lui car, un certain mardi-gras, un règlement de police édicte que la grand' rue doit être réservée avant 3 heures pour la foire mensuelle aux chevaux. Cf. [P. C. Meurisse], in *Amici Clionis*, n° 2, p. 22.

(7) C. E. De B^{is} [De Biseau], *Étrennes binchoises pour l'an 1829*, Binche, Hyp. Fontaine, in-12, 60 p.

L'hermite en Belgique, par une société de gens de lettres, Bruxelles, chez Galand et C^o, 1827. (article: *Binch*).

Reinsberg Daringsfeld, *Calendrier belge*, Bruxelles, 1861-1862, 2 vol. in-8°. Le motisme de ce dernier ouvrage est à signaler particulièrement.

commerciale et industrielle de la ville (8), le carnaval se développe et emprunte un caractère plus spectaculaire.

La première relation connue du mardi-gras (9) n'est guère explicite. On s'y plaint surtout de la brutalité des gilles du café Masuy qui brisent à coup d'oranges des vitres par centaines. A partir du dernier tiers du 19^e s., grâce aux journaux, nos renseignements augmentent. En 1870, le mardi-gras, 10.000 personnes (?) se trouvent réunies sur la Place et la Grand'rue : « chacun est masqué et porteur de vessies, de balais et d'oranges qui sillonnent en tous sens ; malheur à l'étranger qui se risque en pékin dans cette saturnale... Ce sont les anciens us et coutumes de la ville... Mettez seulement un faux nez, et vous serez respecté.

Les spectateurs garnissent toutes les fenêtres dont la plupart sont garanties par des treillages en fil de fer... tout encreu visible, fût-il même au troisième, est un carreau cassé. Voici un chiffre qui prouve la quantité de projectiles jetés ; un négociant de Binche avait le mardi-gras à 2 h., vendu 47.000 oranges » (10).

Des pierrots munis de sacs de son et de farine en fourrent partout où ils peuvent atteindre. Des dominos noirs se promènent avec de vastes filets dans lesquels ils prennent les badauds occupés à regarder en l'air ; parfois un mannequin est lancé « dans la foule avec des balais et quelques pommes de terre, faute d'oranges » (11).

Moins nombreux qu'actuellement, les gilles vont en bandes de quelques dizaines. Chacun est accompagné d'un porteur d'oranges. Le cortège compte en outre une société de paysans (12), des masques, des pierrots. On relève la tradition de la réception des sociétés à l'hôtel de ville, le mardi matin (1870), celle du rondeau de l'après-midi où « gilles, paysans, pierrots, dominos se confondent dans une

(8) De 4.003 h., en 1830, la population s'élève graduellement à 7.115 h. (1870), 8.836 (1890), 12.307 (1909).

(9) Le Centre, journal de Binche, cité par le Journal de Charleroi du 8 mars 1865.

(10) Le Progrès de Charleroi, 15 mars 1870.

(11) Le Journal de Charleroi, 25 février 1871 et La Gazette de Mons, février 1871.

(12) Gazette de Mons, 10 mars 1873.

ronde infernale » (1873). Le cortège du soir n'existe pas encore mais on a l'habitude de se réunir « de nouveau sur la Grand'Place et, à la lueur de mille torches, la ronde continue dans les rues toujours plus animées... » (1873).

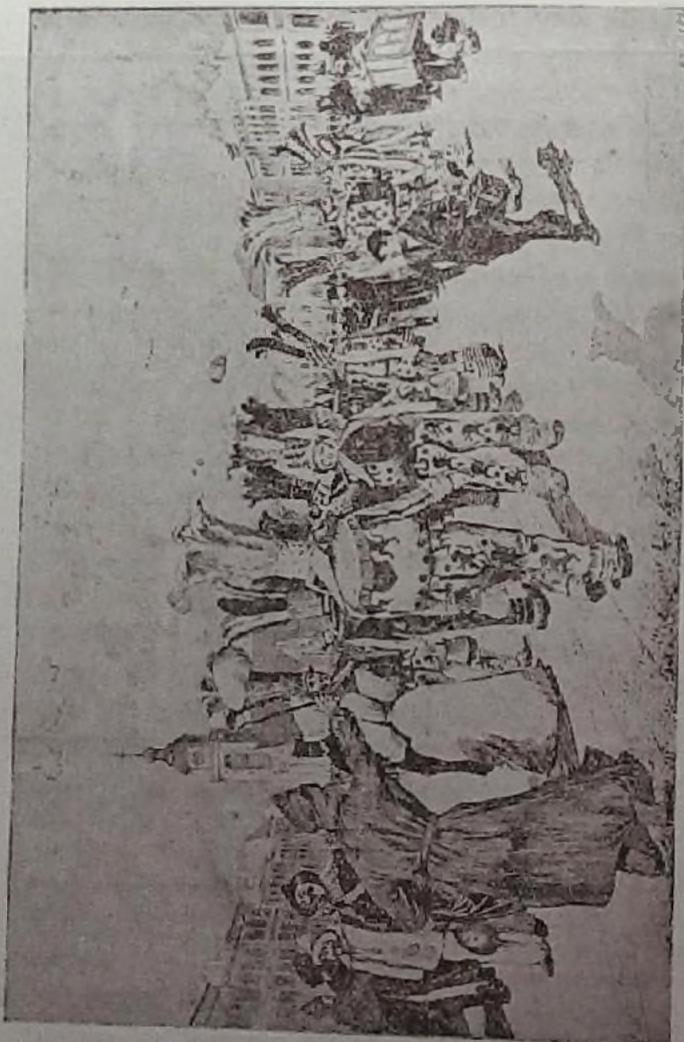


Le carnaval de Binche en 1886. Il n'a pas l'ampleur des mardi-gras actuels. Peu de monde sur la Grand-Place, à 15 heures, au moment de la dislocation du rondeau. A l'avant-plan, les gilles apparaissent masqués. Le chapeau déjà composé de plumes d'autruche, mais moins haut et moins encombrant, permettait encore le port du masque tout le long du jour. Le folkloriste regrettera l'abandon de cette coutume. (Collection A. Leroy).

Moins spectaculaire, moins riche, le carnaval est surtout une immense mascarade où, peu à peu, les gens des environs prennent l'habitude de venir à pied, au tram ou en voiture. La foule des visiteurs étrangers ne souffre aucune comparaison avec les cohues présentes. Des photos de 1886 nous montrent de larges vides sur la Place, à 15 h., au moment de la dislocation du rondeau, et, pourtant, la foule est déjà plus dense que quinze ou vingt ans auparavant. Vers 1885, écrit un témoin, « lorsque le rondeau, à 2 h., sur la Grand'place était terminé, celle-ci devenait complè-

tement déserte. Dans les rues avoisinantes, même la rue de Robiano..., il n'y avait pas de mouvement... » (13).

L'Administration corse le programme par l'appoint



Le carnaval de Binche en 1890. Cet intéressant dessin de H. Cassiers, nous montre des Gilles masqués, des dominos brandissant des vessies, des pierrots et des clowns. A droite, un porteur d'oranges, et un joueur de viole.

Le carnaval de Binche en 1890. Cet intéressant dessin de H. Cassiers, nous montre des Gilles masqués, des dominos brandissant des vessies, des pierrots et des clowns. A droite, un porteur d'oranges, et un joueur de viole.

de sociétés étrangères [les Paillasses de Leval-Trabeguiès (1884), les Indiens de Merbes (1886)] qui se multiplieront dans la suite. Voici, à titre d'exemple, la composition du

(13) Le Binchois du 5 février 1937.

cortège du mardi-gras de 1901 : 1. Arlequins (Mons), 2. Mousquetaires (Binche), 3. Ecossais (Id.), 4. Cercle Musical Dramatique de Hal, 5. Brigands italiens (Binche), 6. Seigneurs du 15^e s. (Id.), 7. La jeunesse brainoise (Braine-le-Comte), 8. Les brigands espagnols (Binche), 9. Société des houp-là (Bruxelles), 10. Marins (Binche), 11. Pages (Grand'Reng), 12. Zouaves jeumontois, 13. Paysans (Patrouage), 14. Société de gilles (Everbecq) : 20 gilles, 15. Gilles (Basselier) : 21 g., 16. Gilles (Chevalier) : 28 g., 17. Gilles (Récalcitrants) : 34 g., 18. Gilles (Jaupart) : 38 g. (14).

La presse locale témoigne vite de son hostilité à l'admission de sociétés étrangères dans le cortège. On leur reproche une danse sans caractère, ni originalité au son d'airs étrangers joués par de mauvaises musiques. « ... Nos carnivals ne consistent pas en un cortège ou une cavalcade ... [ils] sont avant tout et même exclusivement une fête de danse... » (15). Ce ne sera malgré tout qu'en 1911 que l'Association des commerçants refusera de subsidier les sociétés étrangères (16).

Le nombre de gilles croît. De 98 (1880) il passe à 141 (1901) + 40 à 50 gilles de moins de 15 ans (17).

L'organisation du carnaval se perfectionne : « une commission organisatrice des carnivals » est créée qui s'occupera de la publicité et de la distribution des primes (1885).

Le cortège du soir est organisé en 1889 (18). On exigea de toute société voulant toucher les subsides qu'elle

(14) La Constitution, 24 février 1901.

(15) Binche libéral, 18 février 1885.

(16) Registre Délibérat. Conseil Communal, 13^e vol., p. 70. Séance du 28 janvier 1911.

(17) Cf. le Binchois, 23 mars 1880 : 1880, 98 gilles et 12 paysans ; 1881, 96 g. et 0 p. ; 1882, 75 g. et 18 p. ; 1883, 87 g. et 0 p. ; 1884, 73 g. et 20 p. ; 1885, 45 g. et 11 p. ; 1886, 62 g. et 25 p. ; 1887, 109 g. et 0 p. ; 1888, 78 g. et 30 p. ; 1889, 82 g. et 28 p.

(18) La Gazette de Mons, mars 1889 : « Le soir à sept heures, a eu lieu un grand cortège aux flambeaux. C'est une innovation pour le Carnaval de Binche... ».

M^r A. Leroy aurait été l'instigateur des cortèges du soir comme il a été le fondateur des sociétés de « soumonzas ». Cf. Papiers de la famille Leroy.

participât à ce cortège. La ville fournit les falots destinés à renforcer l'éclairage public (réverbères au gaz) et les feux de Bengale. 1893 aurait vu le premier feu d'artifice (?) (19). L'éclairage électrique est installé de la place de Battignies au Parc (1893) (20).

Si le mardi-gras tend à devenir plus fastueux et, par là, plus spectaculaire, les autres jours-gras et les semaines qui le précèdent gardent davantage ce cachet de mascarades populaires. Les « beaux masques » « intriguent » beaucoup. Carnaval est l'époque des farces. Des groupes en sarran jettent à la tête des gens des mannequins faits de sacs de paille. D'autres se promènent avec de grands sacs qu'ils endossent aux personnes comme des camisoles de force. On vous enduisait la figure de sirop. Des bandes pratiquent le système de l'éteignoir. « C'était un grand sac pointu au sommet, tenu ouvert en dessous, par un cercle de bois, suspendu en haut d'une perche. On vous descendait cela sur la tête, en vous surprenant par derrière. Certains éteignoirs avaient été au préalable remplis de plumes. On jetait des œufs remplis de farine ou de plâtre » (21). Des masques, la tête coiffée d'un bonnet de coton passant entre deux échelons d'une longue échelle, se mettaient au travers des rues et les obstruaient.

Les « violes » étaient en grand honneur. On rencontrait avec celles-ci des groupes de bouchers (tablier blanc, blouse rouge et gros sabots), des boulangers, des cordonniers, des pinsonnistes « cayolle » en main. Tous ces travestis coûtaient peu.

Les bals ne se sont également embellis qu'après 1914. Le célèbre bal des Sports du samedi de carnaval, qui constitue une heureuse innovation, est né vers 1900. A l'époque de son lancement par le cercle libéral des Sports

(19) Le Gille, journal du mardi-gras, n° 2, 1884, qui cite la Gazette de Bruxelles.

(20) Rapports sur l'administration et la situation... de Binche, 1897, p. 47.

Un Binchois [Albert Leroy]. *Le carnaval de Binche*, dans « Le Patriote », février 1893.

(21) *Vieux souvenirs de carnaval* in « Le Binchois », 5 février 1837.

Athlétiques (d'où son nom), il ne possédait nullement cet aspect fastueux qui fait sa renommée. Il n'était guère étonnant, par exemple, d'y voir des jeunes filles travesties en coureurs cyclistes.

La guerre de 1914-1918, qui allait porter un coup mortel à bon nombre de carnivals wallons, ne causa au nôtre aucun préjudice durable. Dès 1920, la tradition se renoue. Le caractère spectaculaire du mardi-gras continue à s'accroître. Le nombre de gilles augmente considérablement, variant selon la courbe de la prospérité : 530 (1930), 422 (1931), 306 (1932), 211 (1933), 185 (1934), 212 (1935), 749 (1947). Chaque année, des personnalités politiques, artistiques, littéraires, des diplomates, des hommes d'état, des hauts fonctionnaires, etc. sont reçus à l'hôtel de ville. Le carnaval de Binche est consacré par la « *vox populi* » comme l'un des plus beaux spectacles folkloriques internationaux.

CHAPITRE SEPTIÈME.

La métamorphose du gille.

Avant de présenter les diverses hypothèses émises sur l'origine du gille, il est opportun d'insister sur la radicale métamorphose qu'il a subie depuis cent ans.

A cette époque, il se montre bien différent du personnage aristocratique aux allures et aux vêtements fastueux qu'ont popularisé des dizaines de reportages annuels. Notre gille de 1850 est un danseur masqué qui ne se distingue pas de ses congénères, les autres danseurs des villes de la nature, par des coutumes et une psychologie spéciales. Ce visage ancien du gille est du reste conforme à ce que nous déclare à son sujet le premier texte qui en parle. Un rapport de police du 11 février 1795 nous montre François Gaillard, « habillé en habit de masque, qu'on dit icy habit de Gille », « Ce masque... était assis sur la porte de la municipalité » pendant une délibération des municipaux. Il frappa l'huissier du bâton qu'il avait en main. La scène se passait un dimanche-gras ! (1)

(1) Le texte entier de la lettre est cité par E. Matthieu. *Quelques mots sur l'origine des gilles de Binche*. Binche. Spinol, 1890, pp. 8 et 9.

Ce « masque », on ne nous dit pas comment il est habillé et les renseignements nous manquent jusqu'aux environs de 1850, époque à laquelle peuvent atteindre de rarissimes témoignages oraux, le plus souvent indirects.

En ces temps reculés, le travesti du gille ne possède aucun de ses actuels éléments décoratifs ou luxueux. Son chapeau ne s'enorgueillit pas encore des célèbres plumes d'autruche, ni peut-être même des plus modestes plumes de marabout (introduites en Europe après 1830). Si l'on accepte deux témoignages (2) qui nous reportent vers 1850, la coiffure aurait été une espèce de shako orné d'un « pluma ». Ce couvre-chef a été porté par les gilles de maints villages du Centre jusqu'à une date relativement rapprochée (3). D'autres témoins (4) affirment la transformation du chapeau sans en préciser la nature.

Le stade suivant, le chapeau de marabout, nous est mieux connu et par des témoignages irrécusables. Autour d'une forme ordinaire de « busc » de l'époque, montent une dizaine de fils de fer qui supportent les plumes de marabout. L'ensemble est haut d'une cinquantaine de centimètres (5).

(2) a) L. Cambier, né en 1857, interrogé le 19 juillet 1939, « Il a vu dans le grenier de l'huissier Gaillard (le vieux) un très ancien chapeau de gille; c'était une espèce de shako avec une seule plume par devant... »

b) Auguste D., né en 1873, rapporte des souvenirs de son beau-père, Auguste D., mort en 1915, à 73 ans. Celui-ci a porté un chapeau genre garde civique, plumet sur le devant, fond rouge. Il a fait le gille plus de soixante ans.

(3) La guerre de 1914 a fait disparaître ces anciens chapeaux dont les Binchois se gausaient volontiers. Les gilles des environs se sont évertués à copier Binche. On a loué le costume, le chapeau à des innombrables de la ville.

(4) Nous citons entre autres M^r Eugène Derbaix, Bourgmestre de la ville, qui a déclaré, en 1898, pour appuyer la thèse d'E. Matthieu, que « la forme du chapeau, celle du masque, sont tout à fait modernes et datent d'une quarantaine d'années ». Cf. E. Matthieu, op. cit., p. 11. Même déclaration de la part du Notaire Fontaine, dont on fête le centenaire en 1900. Cf. E. Matthieu, *De l'origine des gilles de Binche*.

(5) Témoignage particulièrement précieux de Madame Veuve Legrand, née en août 1860. La mère de Mad^e Legrand a confectionné des chapeaux de gilles et le témoin a aidé sa mère. La narratrice avait environ 18 ans quand on a commencé à porter les

Le costume de toile bis est dénué des frais rubans qui garnissent la collerette, « *el cou t'lombant* », le bas des manches et du pantalon. Les appliques en sont disparates, abandonnées à la fantaisie, à l'humour, au talent inventif de chacun. Les rats (6) voisinent avec les lézards, les tortues, les « animaux de race indéterminée » (7) avec de petits gilles dansant (8), des fleurs avec des lunes et des soleils. Tout cela est découpé sans grand soin, ni souci esthétique, dans du drap rouge.

Notre masque se ceint les reins d'une ceinture de sonnailles, l'apertintaille, ou, dans les environs, « *el collec d'sonnelles* ».

Le gille de 1850 ne lance pas d'oranges : leur prix en est d'ailleurs prohibitif. Il jette des fruits du pays (9), des noix, des marrons, des pommes, des oignons, des « cougné » de pain qu'il puise dans le panier à salade emprunté aux ustensiles ménagers (10). Parfois, escorté d'une bande de marabouts, il manie une perche d'où pend un bout de pain, « *in cougné* » ou « *in rondlin* » trempé dans du sirop. Les enfants tentent de saisir le pain avec les dents en chantant « *Alexi maritinja, l'os avé n'basse comm' in séa, djîle, donn' m'in marcha* » (11).

premiers chapeaux à plumes d'autruche. Le costume complet avec « marabout » se louait 18 à 20 frs. Les premiers qui ont loué le costume avec grand chapeau ont payé 75 frs.

(6) D'après la tradition, c'est là le sens d'un dicton local désuet : « *Djîle, djîle, qu'a dès rat' à s'cu, l'aras jangu dè fangu dè mangue...* » [Gille, qui as des rats à ton cul, tu auras faim de pain demain]

(7) Cf. P. C. Meurisse, article cité.

(8) Voyez au Musée communal l'ancien costume de gille.

(9) Outre les témoignages cités par après, on lira les notes intéressantes [de P. C. Meurisse] parues dans « *Amis d'Amis* », n° 2, p. 22 : « Il est interdit de s'introduire dans les maisons pour y jeter du pain et des pommes... » Jusque 1914, l'on répète l'interdiction de jeter des noix et des marrons.

(10) Dans le Centre, ce panier se nomme encore « *kerlin* ».

(11) Tous ces détails sont fournis par de très nombreux témoins indirects qui ont recueilli les souvenirs de leurs parents. Cf. notamment Louis Gaillard (né en 1854), L. Cambier (né en 1857), Louis Glotz (né en 1858), G. Delège (né en 1860), Veuve L. Demars (née en 1857), Oscar D. et sa femme (né en 1860), Madame Jean G. (née en 1862), Victor F. (né en 1869), Adolphe L. (né en 1882), Jules B., Louis W., George G., Armand D., George H., Madame Maurice P., etc.

Il ne quitte pas le masque de cuir (?) (12) et il lance avec une vigueur brutale le véritable balai de rue « *el ramon* » qu'il a pris à sa femme.

L'unique texte ancien que nous possédions sur le gille (1795) et ce que la tradition orale nous rapporte à son sujet (son modeste costume, ses us et coutumes aujourd'hui désuètes) indiquent à suffisance le caractère populaire du masque primitif. Il ne se présente pas sous l'aspect fastueux de notre personnage actuel.

Fait curieux à signaler, ce caractère semble avoir subsisté alors même qu'il se forgeait une tradition de personnage aristocratique. En 1885, certains gilles jettent encore des pommes de terre en guise d'oranges (13). Ils constituent évidemment des exceptions. Mais le fait qu'ils aient pu le faire vaut d'être souligné. Un journal local ose même écrire, « *horresco referens* », que « les gilles sans bosses, les *femelles de gilles* au nombre d'une cinquantaine, coiffés d'un joli bonnet ont été très admirés par les nombreux étrangers restés à Binche après la foire » (14). Cette société est honnie par « Binche-Libéral » qui nous apprend indirectement qu'autrefois des farceurs « de mauvais goût » s'habillaient parfois en « *femelles de gille* » (5 mars 1885). Ces usages qui commençaient à être délaissés en 1885 sont des traces du caractère populaire, aujourd'hui disparu, du masque binchois. Ceci n'est-il pas d'ailleurs conforme à l'évolution générale des autres types folkloriques wallons ?

* * *

(12) Voir au Musée communal le masque de cuir donné par Monsieur E. Derbais comme étant un ancien masque de gille.

(13) Binche-Libéral, 19 février 1885.

(14) Citation du « Binchois » par « Binche-libéral » du 26 février 1885, qui attaque violemment ces « sociétés malpropres... ces gilles pleins de boue, en bonnets de femme, sans bosses, sans grelots, sans chapeaux, sans collerettes et avec des masques de carton... ces d'gilles à bonnettes... »

Nous signalons incidemment que des sociétés de gilles sortaient parfois le lundi-gras. En 1882, p. ex., la ville accorde un subside aux « sociétés de gilles et de paysans qui se sont masqués les lundi et mardi des carnavals... ». Cf. 1^{er} vol. des Délibérations Conseil Communal. Ces primes sont supprimées en 1896. Cf. 12^e vol... fol. 197^r. Il existe 1 photo d'une société de gilles du lundi.

Au cours du 19^e siècle — surtout dans sa seconde moitié — la ville acquiert une physionomie nouvelle. Le gros bourg que Binche était aux environs de 1830 voit son commerce léthargique se réveiller. Des industries se créent. Une ligne de chemin de fer coupe son territoire. La population double et triple. La ville prospère.

Cette opulence influe sur le carnaval dont l'importance s'accroît. Resté jusqu'alors fort modeste, à l'échelle de la ville, il se développe et, parallèlement, le *travesti du gille s'enrichit*.

Les plumes de marabout cèdent la place aux fastueuses plumes d'autruche. D'année en année, elles s'embellissent et augmenteront de hauteur. Une décoration nouvelle enjolive la forme qui leur sert de base. Nos bourgeois aimeront à orner leur chapeau des bijoux familiaux. Cette coutume se perdra.

Le costume, qui reste de toile bis assez grossière, prend une tournure décorative avec ses appliques symétriques et ses armoiries. Des dentelles, des rubans aux couleurs tendres, de fraîches cocardes agrémentent l'ensemble.

Notre gille dédaigne les fruits indigènes trop communs. Désormais il offrira des oranges et il se servira à cet effet d'un panier de jonc à la forme adéquate. Le masque de cire remplace ceux de cuir ou de carton. Le ramon s'affine et son jet s'effectue sans brutalité.

Au terme de cette évolution, le gille acquiert une allure de personnage héraldique.

En même temps que le costume, les accessoires et les coutumes, le caractère de notre type change. Il se crée une mentalité en rapport avec son costume riche et décoratif de personnage à tournure aristocratique. Sa luxueuse livrée lui donne des conceptions et des obligations nouvelles. Noblesse oblige ! Il doit se tenir dignement, se conduire en riche, dépenser sans compter pendant sa royauté éphémère, sabler le champagne mais garder tout le jour une attitude compatible avec le nouveau type incarné. Personnage unique, il est de Binche et uniquement de cette ville ; il ne se déplacera pas hors du cadre traditionnel ; aucun souci mercantile ne le préoccupera ou ne guidera sa conduite. Il perd le droit de changer son costume,

de varier son pas de danse. La musique se fixe et aucun autre air ne s'intégrera plus dans la série traditionnelle. Et, enfin, se greffant sur l'ensemble, des intellectuels locaux forgent une explication, une théorie de l'origine du gille, conforme à cette allure princière qu'il vient d'acquérir. Cette théorie offrira l'inappréciable mérite aux yeux des autochtones de mettre en évidence l'unicité du gille, de lui assigner des origines « aristocratiques » et strictement locales, en faisant remonter sa naissance à la plus belle période de l'histoire de Binche, celle de Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas et dame de Binche.

CHAPITRE HUITIÈME.

La naissance et l'évolution de la légende.

La légende qui rattache la naissance du gille à l'époque de Marie de Hongrie avait été précédée par une autre, celle du bossu Caracol. Moins originale (on la retrouve un peu partout en Wallonie), elle fut par là moins séduisante (1). On la répudia à mesure que perça et s'imposa l'explication légendaire actuelle.

Au moment de son apparition (2), cette dernière, fort imprécise, ne constitue qu'un simple amusement : « ... et comme dans toutes les légendes, la fantaisie a le pas sur l'histoire... » (3). Elle se précise d'une année à l'autre. En 1874, les circonstances de la naissance du gille restaient vagues. On nous parle d'« époque de la domination espagnole » et de « célébration régulière du carnaval par la cour ». En 1880, la légende perd de son imprécision (4) et, dès 1893, on lit : « cette mascarade... a été créée de toutes pièces vers 1540 [sic], pour fêter la présence de Marie de Hongrie [nouvel élément]... L'inauguration

(1) Première mention dans « Le Progrès de Charleroi », 15 mars 1870.

Cf. Caroline Popp, « Ma ville natale », juillet 1875, Office de publicité.

(2) La première trace de la légende se constate dans « La Gazette de Mons », 10 mars 1873.

(3) Cf. Delmée, in *Économie de Tournai*, 1874, citée par Lejeune, *Histoire de la ville de Binche*, 1887, p. 439.

(4) Le Journal de Charleroi, 17 février 1880.

de ce palais avait été marquée par des fêtes fastueuses... ; on avait représenté entre autres les raciques du Pérou dont le royaume venait d'être conquis par Pizarre... » (5).

Si, au début, les sceptiques sont nombreux, vers 1890, déjà, ils se raréfient. La légende tend à s'accréditer (6). Elle reste toutefois une « fantaisie » et le « Gille de Binche » (1892) déclare qu'on ne connaît aucune tradition locale sur l'origine de ce carnaval.

A l'extrême fin du 19^e siècle, notre théorie légendaire essaye de revêtir une apparence plus sérieuse. Elle s'efforce de s'imposer comme explication scientifique. Au congrès archéologique d'Enghien (1898), le D^r Van den Corput, sénateur de Bruxelles, développe la communication suivante : « La reine Marie de Hongrie et les fêtes de Binche au 16^e s. : l'origine probable du carnaval des Gilles en cette ville ». La théorie de V. d. C. s'avère notablement différente des formes primitives de la légende. Le gille ne représente pas un Inca mais bien le gentilhomme castillan des fêtes de 1549. Le grand argument est le fastueux chapeau à plumes d'antruche du gille que l'on retrouve, assure-t-il, dans la description des chapeaux des seigneurs. Une lettre anonyme italienne parle de « panaches incarnat qui s'en allaient au ciel » (7). L'auteur n'étant pas binchois ignore l'évolution du type du gille et, notamment, ce que lui rappellent ses opposants, à savoir que la forme du chapeau est moderne et qu'il a changé considérablement depuis 40 ans (8). Il interprète à sa façon tous les détails vestimentaires du gille dans lesquels il voit, sans l'ombre d'une difficulté, lions de Castille, colletin de la Renaissance, corselet des armures de jofite, solerets, lance.

(5) Champal, dans *La Réforme*, cité par « Le Gille », journal annuel 1894, n^o 2.

F. B., dans *La Tradition*, janvier, février 1897. Paris, p. 50, parle de la réception de Philippe II et de la reine de France du 22 août 1594 [sic].

(6) Citation de G. Decamps (11 février 1890), non de nos bons historiens, par O. Colson, *Sur l'origine des gilles de Binche II. Une discussion historique*. Wallonia, 1900, n^o 5, pp. 98 à 107.

(7) *Éducation Populaire* du 2 novembre 1899.

(8) Cf. les témoignages du Bourgmestre R. Derhals et du Notaire A. Fontaine.

Le cliquetis des armes est imité par les grelots et les sonnettes. Notre Sénateur en arrive même à imaginer que Cervantès a peut-être « emprunté les prototypes des héros de son fameux roman Don Quichotte et Sancho Pança, au Gille de Binche et à son fidèle serviteur, le gros manant rustique qui l'accompagne... »

Que répondre à pareille débauche d'imagination sinon que des interprétations semblables ressortissent plutôt à la littérature qu'à l'histoire ? V. d. C., faut-il l'ajouter, ne fait pas figure d'érudit.

Est-ce l'appui du Bourgmestre E. Derbaix, très lié avec Matthieu, principal opposant de V. d. C. et historien de valeur, ou est-ce l'audace incohérente des arguments présentés par V. d. C. qui effraya les Binchois, on ne sait. En tout cas, cette théorie chantournée n'obtient aucun succès durable. Binche n'admet pas ces origines royales ou princières. Les seigneurs espagnols des fêtes du 16^e s. ne sont pas « adoptés » comme ascendants de nos gilles. L'ingénieux échafaudage du sénateur de Bruxelles n'aura toutefois pas été inutile. Quand les créateurs de théories se meltront à la besogne, ils profiteront de nombre d'idées émises par V. d. C. pour préciser la légende.

Le gille finit par posséder un acte de naissance en règle. Plus d'hésitation sur la date ! « Il est né le 22 août 1549 ». A la suite de V. d. C. et puisque l'Espagne est à la mode, on attribue à cette dernière nation la dénomination « gille », les lions, les armoiries, les oranges. Pour le reste, on échafaude — sans le moindre commencement de preuve — une hypothèse originale : les fêtes de 1549 ont commémoré la prise du Pérou par les « conquistadores » espagnols ; des Incas auraient figuré à cette occasion dans un cortège. Aux carnavaux suivants, ce travesti aurait été repris par les bourgeois de la ville. La théorie dite du « Gille-Inca » était née (9).

(9) Nous nous sommes évertué à résumer des théories multiples qui, en réalité, diffèrent par maints détails. Malgré ces divergences, la base reste identique. Examiner à fond ces théories serait perdre son temps. Il nous suffira de montrer l'inanité de leur idée principale.

Lancée à l'époque où le carnaval en vogue sollicitait instantanément une lumière sur ses origines, elle recueillit le succès que connaissent près du peuple les explications simples et un tantinet merveilleuses. Mais ce succès et cet enrichissement progressif ne masquent pas son indigence d'arguments. Réfuter une théorie aussi dénuée de fondements n'offre aucune difficulté !

L'absence de preuves historiques sape ce fragile échafaudage. Pas un historien local — de Lejeune à Meurisse — n'aurait eu l'audace d'écrire que les fêtes d'août 1549 ont vu une commémoration de la prise du Pérou par Pizarre avec figuration d'Incas vrais ou faux. Aucun érudit — je n'ai pas dit « romancier » (cf. M. Des Omhiaux) — n'oserait soutenir pareille affirmation devant l'accablant silence des documents. Nous sommes tellement bien renseignés sur le programme de ces festivités, sur les participants, sur leurs costumes, sur les moindres incidents qu'il est oiseux de supposer que des « Incas », « ersatz » ou non, n'eussent pas été signalés (10). Nos sources d'information (11) possèdent toutes les qualités de sources sûres : les descriptions des fêtes sont détaillées, précises, minutieuses (en quelque 200 pages), concordantes, écrites par des auteurs de nationalités diverses (Espagnole, Italie, Allemagne, France, Pays-Bas). Les plus importantes ont été rédigées par des témoins oculaires, à une époque proche de l'événement. Après ce mutisme capital, un historien n'admettra jamais les affirmations gratuites qui servent de fondements à la légende. En fait, répétons-le, aucun érudit local n'a tenu celle-ci pour autre chose qu'un simple amusement littéraire !

Malgré ce silence des documents écrits ou iconogra-

Cl. S. Glotz, *L'origine du gille de Binche*, dans les *Annales Cercle Archéologique Soignies*, t. XI, 1943, pp. 51 à 66.

A. Labrique, *Le carnaval de Binche*, Rex, 63 pp. [1931].

P. Vion-Vignoble, *Les gilles de Binche*, Ath. Delzenne, 0 pp. [mars 1940].

(10) Lire de récit de ces fêtes dans le bulletin de l'Athénée de Binche, l'Aurore, à partir de juillet 1947. Nous y avons condensé les différents récits.

(11) Ch. Ruelens, *Le siège et les fêtes de Binche*, Mous, 1878, pp. 65 à 119, indique la bibliographie de la question.

phiques et cet accord des historiens locaux, d'aucuns persistent à imaginer que la découverte du Nouveau Monde a influencé le sentiment populaire de nos régions. C'est là une affirmation aussi dénuée de preuves que la précédente. Notre patrimoine folklorique n'a pas subi d'influences profondes qui marqueraient l'importance de ces événements dans le peuple. Avons-nous conservé dans nos cortèges, nos processions un souvenir quelconque de la conquête de ces pays fabuleux ? Nos légendes, notre art musical, nos danses du terroir ont-elles reçu un apport exotique, au XVI^e siècle ? Il n'est personne qui le croie ! (12). Nous n'avons donc pas le droit de continuer à appliquer à une époque aussi reculée une conception qui pourrait sembler logique à nos esprits modernes. Nos ancêtres recevant Charles-Quint ne paraissent pas s'imaginer que la conquête du Nouveau Monde constitue un de ses plus durables titres de gloire. Parcourons le récit du voyage du futur Philippe II accompagné de l'Empereur. Nous nous rendrons compte de la différence de mentalités entre nos deux époques. C'est agir avec un sens critique à rebours que de prétendre, contre les diverses relations et les érudits locaux, que les festivités de 1549 ont commémoré le Pérou conquis.

Mais, nous objecte-t-on, n'y a-t-il pas un certain exotisme, une allusion aux Indiens dans « les hommes sauvages », les « maures », les « serpents crachant du feu » qui apparaissent en intermèdes des tournois ? Et cet exotisme ne dénote-t-il pas un désir de rendre hommage à Charles-Quint, empereur du Nouveau-Monde ? Malheureusement, ces intermèdes exotiques ne datent pas de la Renaissance mais constituent un legs médiéval. Accompagnés d'hommes sauvages « revêtus de lierre et massue à la main », sortaient, dans nos cortèges et nos processions du Moyen

(12) Que l'on ne nous objecte pas les carnivals des Incas du Nord français ! D'une durée éphémère, ils sont nés « artificiellement » à trois siècles des événements (vers 1830). Cf. Mad Clément née Hémerly. *Histoire des fêtes civiles*, 1836, t. 1, pp. 156 et 158 ; J. B. Dubois. *Les Incas à Valenciennes*, in « La Belgique communale », mars 1848, n° 2, col. 324, avec gravure datée de 1838 ; Revue Agricole, industrielle et littéraire du Nord, t. II. Valenciennes [1851], p. 334 ; Van Gennep, *Le folklore de la Flandre et du Hainaut français*, t. 1, 1935, p. 148.

Age, des animaux fantastiques, des dragons, chimères, licornes, serpents (13). Ces « sauvages », qui ne sont pas des Indiens, apparaissent dans la toponymie, l'héraldique, la sculpture. Cet exotisme « de façade » est une pure tradition médiévale. Pour l'expliquer, il n'est donc pas nécessaire d'insinuer qu'il y aurait peut-être une allusion aux Indiens ! C'est même là une erreur flagrante puisque nos « sauvages », nos « Maures » existent avant la découverte de l'Amérique. Au surplus, que l'on parcoure les « bestiaires » de cette époque et que l'on admire les ornements de nos églises, toujours se reconnaît ce goût, qui n'a rien de renaissant, pour les animaux fantastiques. Les tournois du Moyen Age accusent cette prédilection pour le romanesque et l'exotisme. Y figurent des hommes et des femmes sauvages, des géants et des nains, des figures mythiques ou allégoriques, des animaux fabuleux (14). Ce spectacle normal dans nos tournois, nos processions, nos cortèges médiévaux n'offre donc rien d'insolite et ne postule nullement des arrière-pensées secrètes, des velléités « camouflées » de représenter la conquête du Pérou.

On se demande, du reste, pourquoi le narrateur espagnol, aurait tu cette volonté, cet hommage rendu à l'Empereur, lui qui saisit la moindre occasion de se faire le thuriféraire de Charles-Quint et de son fils. Pourquoi ne nomme-t-il pas ces sauvages « Indiens » puisqu'il connaît et utilise ce mot ailleurs ? En outre, ne prend-il pas soin de nous préciser le costume de certains de ses sauvages « armures recouvertes de lierre ou de toile d'or vert et jaune à écailles... salades surmontées d'un cimier en plumes très menues... ». Si ces « sauvages » présentent une analogie avec le gille, nous avons ne pas la saisir.

On nous assure aussi que cet exotisme destiné à rap-

(13) Cf. Mad Clément, *op. cit.*, p. 75 qui décrit un cortège à Lille, le 27 mai 1438 (sauvages, hôtes étranges, etc.).

Le folklore actuel en garde des traces nombreuses : Mous, Ath, Fosses, Malmédy, Bruxelles, Vitruval, Presles, Dunkerque, Brzgebirge, Suisse, etc.

(14) Cf. O. Cartellieri. *La cour des ducs de Bourgogne*. Paris. Payot, pp. 158 à 181. — Prüssart, et Michélet à sa suite, a décrit le fameux « bal des sauvages » qu'on appela le « bal des ardents » (1303).

peler « la conquête de ces pays fabuleux » se remarque dans les panaches des seigneurs des fêtes de 1549. Panaches, nous dit l'anonyme italien, « qui s'en allaient au ciel » [Che n'andavano al cielo]. Si ces panaches sont hauts, ce n'est pas pour rappeler la conquête du Pérou, comme on l'insinue. N'est-ce pas plus prosaïquement parce que c'est la mode et un luxe coûteux réservé aux nobles les plus riches ? Pour s'en convaincre, il suffirait de feuilleter une histoire du costume ou de contempler des tapisseries du milieu du XVI^e s. On y remarque les mêmes cimiers, les mêmes hauts panaches que ceux qui figurent sur les gravures des fêtes de 1549. Nous ne voyons aucune similitude entre le cimier empanaché de Charles Quint assistant à la prise de Tunis ou ceux des gentilshommes de 1549 et le couvre-chef « primitif » (ou même celui de marabout) de notre masque populaire « en habit de gille ».

Cette pauvreté d'argumentation réduit à néant le point de départ des diverses théories qui nous affirment qu'il est glorieux pour le gille de remonter à un sauvage emplumé. Rappelons une fois encore la naissance de la légende, sa création et son enrichissement par des journalistes, des écrivains sans compétence historique et sans prétentions scientifiques. Si, par la suite, cette explication « fantaisiste » (cf. Delmée et Lejeune) a gagné en précision, elle n'a rien perdu de son invraisemblance : aucun des détails surajoutés, des multiples et contradictoires interprétations proposées n'essaiment de rendre compte du mutisme complet des descriptions des fêtes. Les journalistes ou écrivains locaux qui reprennent la légende font surtout preuve d'une imagination débordante que nul obstacle ne rebute. Une méthode de travail scientifique ne les préoccupe pas. Ils ne perdent pas de temps à des recherches préliminaires : pas de souci de la tradition orale ou écrite ! Pas de recours aux anciennes relations du carnaval, aux archives locales ! On ne s'informe pas par une enquête systématique auprès de témoins anciens et on ne s'avise pas de rassembler les documents iconographiques concernant le gille. Enfin, on évite de comparer à d'autres traditions européennes, à d'autres carnivals, à d'autres types folkloriques.

Cette méconnaissance des lois les plus usuelles du travail historique enlève tout crédit aux hypothèses pré-

sentées. N'arrivaient-elles pas à vouloir expliquer, grâce aux Incas ou aux Espagnols, des éléments relativement récents (oranges, décoration, plumes d'autruche). Nos théoriciens — la plupart n'étaient pas binchois — s'imaginaient que le gille avait toujours été tel qu'ils le voyaient. Le moindre sondage leur aurait permis de pressentir la vérité. Pour élucider le mystère des origines de notre personnage, c'est, avant toute autre chose, au masque primitif qu'il faut remonter. C'est ce masque, comme il nous apparaît dans le document de 1795 et à travers des dizaines de témoignages oraux ou écrits, c'est sa dénomination, les détails de son costume, son comportement, sa danse que nous tenterons d'expliquer.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Les origines du gille.

Loin d'assigner à notre roi du carnaval des origines limitées dans le temps, la théorie « folklorique » (pour reprendre l'heureuse expression de P. C. Meurisse) le replace dans la lointaine lignée des traditions carnavalesques (1). Sa naissance ne remonte pas à 400 ans : il est, dans son essence, aussi vieux que le carnaval lui-même. Certes des modifications de détail sont plus ou moins récentes : aucun phénomène folklorique ne prétend à l'immutabilité. Mais, au delà des influences subies, l'essentiel (la danse au son du fifre et du tambour, le masque, les sonnailles, les us et

(1) On ne confondra pas avec l'explication d'E. Matthieu qui, écrivant à une époque où était à peine né le folklore, en tant que science comparative des traditions populaires, rattache superficiellement le gille à la révolution brabançonne (1790). Notre théorie s'apparente davantage à celle du Dr Van der Ven. *Het merkwaardigste carnaval van Noord-Europa*, in « *Isigen Haard* », Haarlem, 7 et 14 février 1931. Nous corrigeons les outrances de cette thèse car l'éminent folkloriste hollandais s'appuie, en partie, sur des détails vestimentaires modernes. N'ayant pas étudié la question à fond, il est excusable d'ignorer l'évolution du costume du gille et l'influence du travesti utilisé par le personnage homonyme du théâtre.

contumes, l'attitude presque sacerdotale) relie notre gille, à travers les siècles et les métamorphoses, à l'antique cycle des traditions carnavalesques. Sur ce point, il est le frère de tous ces danseurs masqués et emplumés qui sont perdus ou relégués dans toute l'Europe, de la Roumanie au Tyrol, de la Forêt Noire au Pays Basque, de la Bulgarie à la Suisse. Cette lointaine et profonde communauté d'origines nous émeut davantage qu'une explication légendaire auréolée du clinquant usurpé d'un exotisme romantique. Nos us et coutumes se répercutent en un curieux écho dans des pays fort divers. Il nous plaît de le savoir. Nous en comprenons mieux la valeur de notre patrimoine folklorique, sa rarissime originalité qui n'a rien de factice. Nous n'ignorons plus pourquoi le carnaval ne s'offre pas à nous comme un spectacle. Le gille dansant tient son rôle rituel, officiant, célébrant la fête du renouveau, exorcisant les démons et appelant la fécondité sur la terre. Nos festivités constituent un maillon de cette longue chaîne de la célébration universelle du retour du printemps. Notre gille est le grand-prêtre de cette célébration. Voilà qui explique la force de nos traditions et qui en enrichit la valeur évocatrice.

* * *

Notre gille réunit en lui des éléments d'époques et d'origines diverses. *Les premiers de ceux-ci, et les plus substantiels, nous replongent en pleine paganité.*

Le pas du gille — ce qu'on appelle communément ainsi — est, en réalité, une danse locale très ancienne. D'après M. Hoffman, un de nos rares spécialistes belges, elle s'intégrerait dans la série des danses populaires d'origine rituelle exécutées pour fêter le renouveau de la nature. Ces chorégraphies, auxquelles le Moyen Âge a appliqué sans raison profonde le terme générique de « *moresques* », ont en commun leur caractère rituel, le fait que les participants — des hommes — sont déguisés ou masqués, souvent même porteurs de grelots attachés aux jambes (2). Avant de recevoir, au 17^e ou au 18^e s., le nom

(2) Cf. D. Kennedy, in « *Art Populaire* ». T. 2. Paris. Duchartre, p. 165 et H. Régner, *ibidem*, pp. 170 et 172.

Celles, le masque binchois continuait la tradition d'origine préhistorique en exécutant la danse coutumière comme, à la même époque, le pratiquent tous les danseurs des rites de la nature, les « *casarots* » basques ou les danseurs *moresques* d'Angleterre, les baladins de Bigorre ou « les coureurs » de carnaval de Styrie (les « *Faschinge* »). Dès ces temps reculés, il porte une coiffure emplumée (3) et, figure noire ou masqué de cuir, chaussé de sabots, ceinturé de grelots (4), il brandit le ramon (5) jetant, selon les rites prescrits, le pain et les fruits de la dernière récolte (6). Nous n'avons pas évidemment de dessin représentant ce masque primitif mais la comparaison systématique avec les danseurs cités plus haut est une preuve formelle, la seule d'ailleurs qu'il soit possible de fournir ici. Notre danseur local était le frère de tous ces danseurs des rites de la nature, de ces danseurs *basques*, masqués, au chef emplumé, ceints de l'apertintaille (7), de ceux du *pays messin* travestis, aux visages noirs et aux chevilles entourées d'anneaux de grelots (8), des *Roumains* « aux bonnets à poils ornés de plumes de dindon ou de coq » qui

(3) Hypothèse non prouvée: les danseurs masqués à coiffure emplumée sont fréquents.

(4) Cf. « *Art Populaire* », *op. cit.*, p. 181; « *Visages du pays basque* », Paris [1947], p. 158; Richard Weis, *Folkskunde der Schweiz*, Grundriss, Zurich, 1948, n° 130, figure; *Le carnaval*, par l'abbé F. Toussaint, in Bulletin « *Le Vieux Liège* », Avril 1935, p. 385. — Pour la signification profonde du port de grelots, lire Frazer, *Folklore dans l'Ancien testament*, p. 373.

(5) Cf. *Le carnaval et les jeux de carême en Champagne*, Châlons-sur-Marne, 1935, pp. 22, 23, 50, 52; Rod. de Warsage, *Folklore des carnavales*, in *Bullet. Soc. Vieux Liège*, n° 24, 1935, pp. 373 et 374; « *Costumes et coutumes* », *Revue de la Fédération nationale de costumes suisses*, Avril 1940, p. 13 et déc. 1939, p. 18 des illustrations; Ed. Edmont, *L'ancien carnaval de Sabul-Pol*, Sabul-Pol, 1908, p. 9; *Visages du pays basque*, *op. cit.*, p. 158 [le balai du « *chierro* »]. L'usage du ramon est connu aussi à Malmédy, à Salzbourg, etc.

(6) Rite de fécondité trop connu pour que nous indiquions des références. Lire J. G. Frazer, *Le raman d'or*, t. III, traduction de J. Tontain Paris.

(7) « *Art populaire* », *op. cit.*, p. 181 et *Visages du pays basque*, p. 158.

(8) R. de Westphalen *Petit dictionnaire des traditions populaires messines*, Metz, 1934, col. 500.

dansent le « Barru Mâracîne » (9), des masques suisses avec balai, vessie, ceinture de grelots (10), des masques d'Imst (Tyrol autrichien), grelots ceignant les reins, ramon au poing, coiffure abondamment fleurie (10a), des « Perchten » de Salzbourg qui, coiffés d'un chapeau très haut, aux ornements excessives, dansent, masqués et maniant un balai, des « Hanseli » du pays de Baar (sud de la Forêt Noire) qui, le Mardi-gras, parcourent les rues en dansant, la tête ornée de hautes plumes frisées : « Leur costume est peint de figures d'animaux, le corps entouré de courroies auxquelles pendent des sonnettes. Ils jettent à pleine main des noix et des pommes comme les « hoeraes » dans la petite ville de Lanarken jettent oranges et noix » (11).

La comparaison avec ces dizaines de danseurs masqués est fructueuse. Elle nous montre, ce que Van der Ven avait déjà signalé avant nous, comment notre gille s'apparente à tous ces danseurs des rites de la nature et comment il s'intègre parfaitement dans nos antiques traditions carnavalesques. Le fait de retrouver ramon, apertintaille, jets de fruits indigènes chez des danseurs masqués et emplumés, s'ébattant sur un rythme primitif nous invite à penser non à une descendance directe mais à une lointaine communauté d'origine rituelle (indo-européenne?), à un même patrimoine populaire aux racines religieuses se perdant dans la nuit des temps.

Au contraire, la similitude entre le pas du gille et celui de l'indigène empanaché du Pérou, de Bolivie ou du Mexique, ne nous paraît pas convaincante à elle seule. Ne s'appuyant sur aucune preuve historique de la présence d'Incas à Binche en 1549, ni sur la comparaison avec des types folkloriques indigènes ou européens, cette analogie cesse d'être probante. Elle ne présente rien d'extraordi-

(9) G. T. Nicolesco-Varone. *Les danses populaires roumaines* Bucarest, 1933, p. 9.

(10) Cf. supra.

(10a) Francis C. Furst, *Merry Maskers of Imst*, in *The National Geographic Magazine*, August 1936, vol. LXX, number two, pp. 201 à 208.

(11) P. C. Meurisse. *Le carnaval de Binche et les gilles*, in *Bullet. officiel*... Secours d'hiver. Noël 1943.

naire car elle existe entre toutes les chorégraphies primitives. Leur simplicité même, l'absence de figures compliquées accentue la ressemblance et, pour certains, il suffit d'un panache pour conclure à l'appartenance indienne du gille. L'argumentation est faible. Si, grâce au panache et à la primitivité du pas, il est permis de déceler une ascendance indienne, il faudrait baptiser « Indiens » bon nombre de danseurs des rites de la nature. Nous devrions alors « ériger » Indiennes », ces tribus nègres de l'Afrique centrale. « Indiens » aussi, ces danseurs d'Aix-en-Provence qui « portent des chapeaux à coiffe ornée et surmontée de plumes exactement comme un gille... » et qui, accompagnés de fifres, de tambourins, grelots aux jambes, dansent en brandissant un bâton (12). En réalité, de pareilles ressemblances foisonnent et, insuffisantes à elles seules, ne constituent pas des arguments sérieux. Notre carnaval doit se comparer aux autres rites populaires européens avant que nous songions à passer les mers (13). Nous croyons avoir prouvé combien s'avérait suggestive le rapprochement systématique avec ces usages. Notre gille, et neut-être notre autre masque, le paysan, pratique des gestes rituels dont le sens premier d'exorcisme et de protection de la fécondité s'est perdu, mais dont on retrouve des traces dans l'état d'esprit « sacerdotal », dans l'attitude sérieuse du gille, dans la force de la tradition qu'il incarne.

Mais le gille est un personnage complexe. Si ses éléments essentiels le rattachent à des coutumes millénaires, certains traits secondaires (le nom, les bosses, la barrette, la collerette et, peut-être la souquenille de toile gross-

(12) P. C. Meurisse. *Liturgie ou Folklore*, in *Bulletin Secours d'hiver*, 9 sept. 1942, pp. 37 à 38.

(13) Nous nous permettons de citer ici une remarque de Monsieur A. Marius, un de nos éminents folkloristes belges, qui, dans une lettre du 15-IV-1943, déclare « avoir vu danser des paysans en Bulgarie (ces danses sont très primitives. On se tromperait vraiment en Afrique). Un des personnages avait le chef emplumé. La danse était plus un pas qu'une danse. Il ressemblait à celui du gille mais je me rends compte de la faillite de céder aux apparences ».

sière) dénotent l'influence de types à succès du théâtre populaire. En d'autres termes, les Gilles et le Polichinelle des tréteaux forains ont fourni à notre masque primitif sa dénomination et une partie de son déguisement. Cet emprunt a dû s'effectuer au XVII^e ou au XVIII^e s. A cette dernière époque, Pierrot, Arlequin, Polichinelle et Gilles connaissent une renommée inouïe. C'est par milliers que se comptent les pièces, les farces pour la plupart non écrites et sans valeur littéraire, dans lesquelles il joue aux côtés d'Arlequin et de Colombine (14). La Wallonie et le Nord de la France ont énormément apprécié Gilles et ses frères des tréteaux forains : de multiples expressions dialectales démontrent cette vogue de Liège à Valenciennes (15).

Populaire sur la scène, jouissant d'un succès inouï dans nos régions picarde et wallonne au point d'y laisser de multiples vestiges linguistiques, notre gille a vu sa popularité s'étendre au carnaval. De cette vogue carnavalesque, nous avons mieux que de simples présomptions. Nous comprenons facilement que Gilles soit descendu des tréteaux dans la rue et qu'il ait participé aux mascarades des jours-gras. En effet, n'est-ce pas le cas pour maints autres personnages de théâtre, frères de Gilles sur la scène ? Pierrot, Arlequin, Polichinelle sont-ils sans héritiers folkloriques ? Faudrait-il inventer des Incas pour rendre compte des Arlequins, des Polichinelles, des Pierrots de Malmédy, de Fosses, de tous les carnivals wallons et français ?

D'ailleurs, des textes indiscutables nous prouvent cette vogue de Gilles comme travesti carnavalesque. Dès le

(14) Cf. M. Albert. *Les théâtres de la Foire*. Paris, 1900; Id. *Les théâtres des Boulevards*. Paris, 1907; R. M. Bernardin. *La comédie italienne en France et le théâtre de la Foire*. Paris, 1907; G. Doutrepont. *Les types populaires de la littérature française*. Bruxelles, 1928; P. L. Duchartre. *La comédie italienne*. Paris [1924]; Fr. Faber. *Histoire du théâtre français en Belgique*... 2 v., 1878 et 1879; V. Fournel. *Curiosités théâtrales anciennes et modernes*... Paris, 1878.

(15) Cf. J. Haust. *Dictionnaire liégeois*, s. v. *djille, polrichinèle*; Hécart. *Dictionnaire rouchi-français*, 1834, p. 229; Pirsoul. *Dictionnaire namurois*; E. Matthieu, *Origine des gilles de Binche*, in *Éducation Populaire*, 2 nov. 1898 (citation de Devillers, conservateur des Archives de l'État à Mons).

18^e siècle, ce déguisement est utilisé dans les bals des jours gras (16) et descend vite dans la rue. Sa popularité dure pendant le 19^e s. Vers 1844, une encyclopédie belge signale qu'en temps de carnaval il y a partout des « paillasses, des arlequins et des gilles » (17). Au milieu du siècle, Paris connaît encore des gilles à barrette et au bonnet haut garni de plumes de chapon (18). Dans le dernier tiers du 19^e s., le carnaval de St-Pol possède des paillasses, des arlequins, des polichinelles, des pierrots, des paysans et des gilles (19). Cette dernière relation est intéressante car elle opère une nette distinction entre le pierrot et le gille, qui avaient pourtant une tendance à se confondre à la scène.

Le « Gilles » — qui a influencé, selon nous, la forme, mais non l'esprit, du masque primitif binchois — ne ressemble guère aux peintures de Watteau, Audran, Lancret, Thomassin. Ce beau « Gilles » des peintres des fêtes galantes n'a qu'un lointain rapport avec le modèle du nôtre. Le « Gilles » de Watteau, c'est le « Gilles » littéraire, sentimental. Nos populations rustres ne l'appréciaient pas. Mais ceux qu'elles avaient l'occasion de voir, d'entendre, c'étaient les gilles joueurs de farces, paillasses, danseurs de corde, jongleurs (20), c'étaient ces gilles à sabots, à la casaque de toile, à barrette (21), au « haut bonnet triomphant garni de plumes de capon » (22) qui, entourés de Scaramouche et de Colombine, annonçaient le spectacle dans des dialogues bouffons entremêlés de clagues et de coups de pied. Ceux qu'applaudissaient nos po-

(16) V. du Bled. « Les comédiens et la société polie », in *Revue des deux mondes*. Paris, 15 juin 1910, pp. 830 à 861.

(17) A. Walhen. *Nouveau dictionnaire de la conversation*... t. 5, 1844. Bruxelles, p. 5.

(18) Ad. Fabre. *Études historiques sur les clercs de la bazoche*. Paris, 1856, p. 206. (Renseignement communiqué par Monsieur l'abbé Malherbe, curé de Ronquières, lettre du 22 septembre 1942).

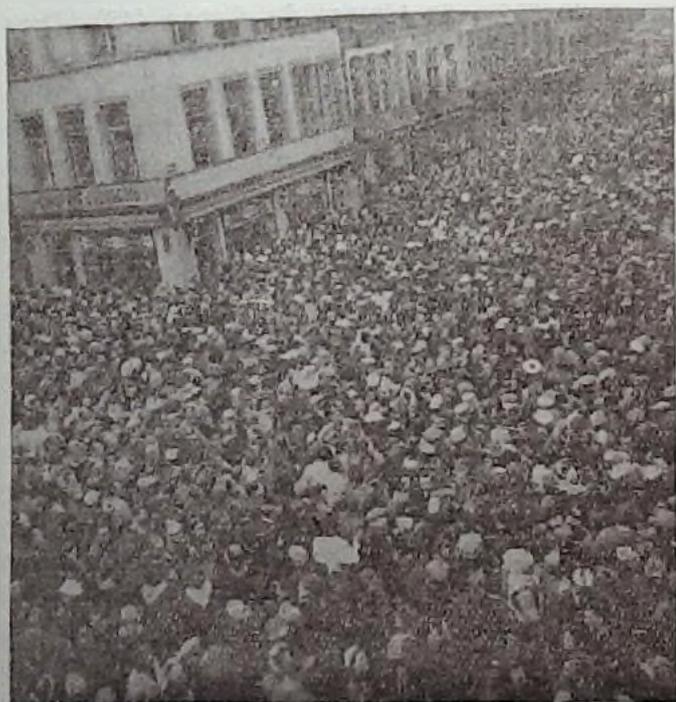
(19) Ed. Edmont, op. cit., p. 8.

(20) E. Campardon. *Les spectacles de la Foire*. Paris, 1887, t. I, pp. 78, 89, 206, 218.

(21) V. Fournel. *Le vieux Paris*, 1887, pp. 349 et 350. Pour la barrette en particulier, cf. Flori Deprêtre et R. Nopère. *Dictionnaire du wallon du Centre* [1942], p. 27.

(22) Ad. Fabre, op. cit., p. 206.

pulations, c'étaient ces gilles hybrides, à demi-polichinelles, ayant emprunté à ces derniers les bosses « rondes » d'origine (23) et jouant des rôles ayant beaucoup de rapport avec ceux des arlequins balourds (24). Ce sont ces gilles, autrefois populaires chez nous, qui ont laissé des



La foule lugubre qui suit le cortège de l'après-midi, mêle les déguisements hétéroclites aux travestis plus élégants. Mais aucune photo ne peut rendre la richesse polychromée de ce spectacle incomparable. (P. Gl.)

traces dans nos dialectes ; et, plus spécialement, ce sont ceux qui étaient influencés par Polichinelle, c'est ce type hybride ayant effectivement existé sur les scènes foraines qui a influencé le travesti du masque primitif binois et lui a donné son nom. Nous croyons donc que les bosses « rondes » analogues à celles de l'antique Pulcinella, la

(23) M. Sand. *Masques et bouffons*. Paris 1860, 2 vol.

(24) H. Campardon, *op. cit.*, t. 1, p. 253.

barrette, la collerette, qui sont des détails vestimentaires communs chez les joueurs de farce, indiquent cette influence théâtrale. Peut-être même la souquenille de toile tannée (?) et les pantalons inexistantes avant la fin du 18^e s. dans le



Le « mayeur » de la ville n'a pu résister à la tentation. Sur la mine souriante, se lit une intense satisfaction intérieure. (A. P.)

costume civil mais ordinaires au théâtre, sont-ils à ranger dans ces éléments ?

Les hasards d'une enquête folklorique à Rosses nous ont permis de retrouver, grâce à des témoignages multi-

ples, l'ancien travesti du « Chinel » (25). Ce déguisement fut malencontreusement embelli par les Fossois amnésés, comme toujours en ce cas, d'excellentes intentions. Avant cette transformation, le chinel portait, et le fait n'a pas encore été signalé, le costume primitif de Polichinelle : barrette, chapeau (genre « buso »?) à plumes, collerette, costume de toile unie grise, bosses « rondes » volumineuses par devant et derrière, une ceinture garnie de grelots, des sabots. Les similitudes avec le costume ancien du gille de Binche sont frappantes et constituent un argument de premier ordre.

L'homonymie, l'analogie avec d'autres déguisements traditionnels (Pierrot, Arlequin, Polichinelle), la similitude de détails vestimentaires (bosses, barrette, collerette), la comparaison avec le chinel de Fosses prouvent l'influence d'un personnage hybride, mi-Gilles, mi-Polichinelle, en vogue sur les tréteaux forains de nos régions.

Mais cette influence reste *secondaire*. Elle ne porte que sur le travesti. Vêtus de ce déguisement nouveau, les Binchois ont continué à se ceindre les reins de l'apertintaille, à brandir le ramon, à offrir le pain et les fruits indigènes, à pratiquer les coutumes traditionnelles, à danser au son du tambour le pas consacré depuis des temps immémoriaux. Son état d'esprit n'a subi aucune empreinte nouvelle : il reste celui d'un danseur sacrifiant aux rites établis, célébrant la fête du renouveau.

La troisième étape de l'évolution du masque local, baptisé Gilles à partir du 17^e ou 18^e s., débute après le milieu du 19^e s. Nous l'avons étudiée dans notre chapitre septième : la métamorphose du gille. Nous y avons dit comment les habitants de la ville l'avaient embelli, lui avaient conféré un aspect hiératique, un cachet décoratif

(25) Nous publierons, en collaboration avec Monsieur L. Marquet, licencié en philologie germanique, une étude détaillée des traditions carnavalesques fossaises. En attendant, le lecteur consultera Jos. Crépin, curé-doyen de Fosses, « Les chinels de Fosses », in le journal « Le Messager de Fosses » (date inconnue).

incomparable. Ce souci d'embellissement est normal. Le même processus se retrouve partout, notamment à Fosses et à Malmedy. N'allez pas vous imaginer que cette transformation a été mue par des mobiles commerciaux. Non ! Il s'agit d'une évolution lente qu'accompagne une accentuation du caractère « sacerdotal » du gille : inconsciemment, il reste le danseur des rites de la nature. La Tradition se fixe. A la variété première des appliques du costume succède l'unité des lions et des armoiries. Les plumes d'autruche apparaissent. Et, en même temps, par une insensible évolution, le gille cesse d'être un personnage carnavalesque comparable à ce que nous voyons ailleurs. Il se différencie même d'autres types aussi traditionnels que lui, à l'origine, tel le paysan. Sa psychologie renforcée de « ministre d'une divinité de féerie », sa mentalité d'initié lui forge un nouveau visage qui tranche sur les types folkloriques ordinaires. Il règne sur le carnaval en souverain incontesté et Binche se qualifiera désormais de « cité des gilles ».

L'illustration photographique est due à Messieurs A. Buisseret, F. Glotz, E. Hupin, G. Lebrun, E. Legrand et A. Parquet. Nous les remercions vivement de leur obligeance. Nous adressons nos remerciements tout spéciaux à Monsieur G. Lebrun, photographe, pour sa précieuse et amicale collaboration.

SAMUËL GLOTZ.

Sur l'Écran du Passé.

MIETTES D'ARCHIVES (suite)

LOUIS ROBYNS DE SCHNEIDAUER.

Fortification de l'église d'Assche (Brabant).

SOURCE : *A. G. R. Notariat Général de Brabant*, n° 2321, notaire F. Vander Slachmolen.

Le soussigné Notaire admis par le conseil ordonné en Brabant résident à A. Assche déclare et certifie qu'il a se transporté avec quatre ou cinq tesmoins à la requisition du S. Capitaine Sr Claude Crespin à les personnes du bourgen^{ne} et greffier du village dudit Assche à fin de les obliger à exécuter les ordres de Son Exc^e à l'effect de faire fortifier l'Eglise dudit village ne l'ayant fortifié jusques à présent (1) ont requis audit capitaine trois jour de terme pour s'accomoder ou faire fortifier ce que n'ayant exécuté après huit jour de Dilaiet. Ils requirrent au jour de cest protesté encor le terme d'un jour, ce que ledit cap^{ne} n'a voulu accorder à l'effect qu'il faut travailler à faire des soldat pour achever sa comp^{ne} d'ont ils pretendent le domage et Interest

Ainsy fait et protesté ce 3^e de L'an 1690 nonante.

Quod attestor

f. v. Slachmolen, nots 1690.

Le Subsigné Sr Claude Crespin Cap^{ne} tient par cette pour bon et valable Le demande et protest fait et a faire S^e sa requisition au bourgen^{ne} et greffier du village d'Assche afin de fortifier Leur Semantier fait a hier par Le Notaire Slachmolen en foij de qu'oij jay signé cette ce 4^e de L'an 1690, promectant etc.

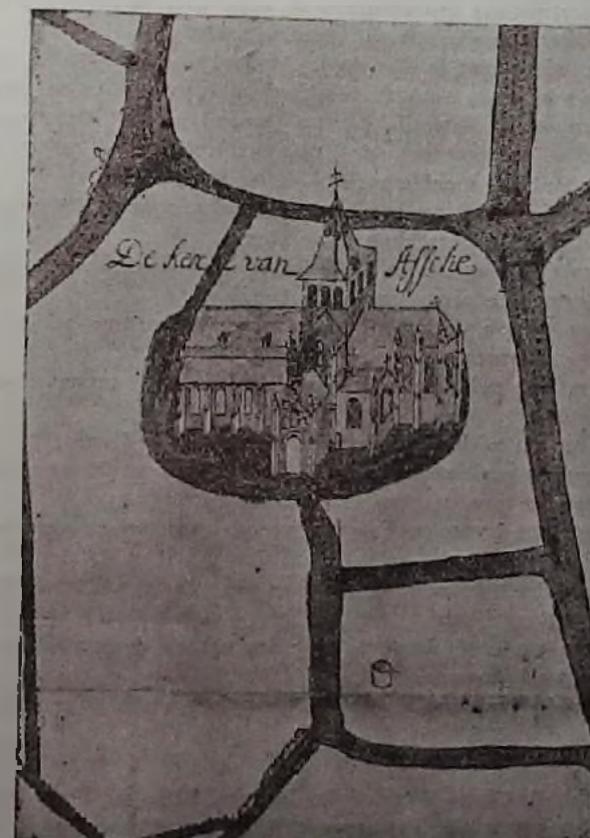
C. Crespin.

(1) *Histoire des Environs de Bruxelles*, t. 1, Bruxelles 1855, p. 463, par Alph. Wauters. On y trouve des notes intéressantes sur les fortifications de l'Eglise d'Assche à partir de 1580, mais pas de celle qui nous occupe.

Inventaire des meubles et effets trouvés en 1699 à la mortuaire de messire Charles-Ignace-Florent de Verreycken, vicomte du Breucq, à son château de Nieuwermolen à Cappelle-Saint-Ulric (Brabant) (1).

SOURCE : *A. G. R. Notariat Général de Brabant* n° 1573. Notaire Jean Schoonjans.

Dans le Supplément à l'Indicateur généalogique, Octobre 1914, n° 4, on lit les lignes suivantes :



Archives de l'Ancien Hôpital Saint-Jean.
L'Eglise d'Assche.

« Depuis plusieurs années l'attention s'est portée sur les inventaires mobiliers de l'ancien régime et bon nombre d'entre

(1) *Histoire des Environs de Bruxelles*, par Alph. Wauters, t. 1, p. 399, article sur Nieuwermolen.

eux ont été publiés, à cause des détails intéressants qu'ils offrent par rapport aux divers objets d'ameublement, à la description de tableaux de tapisseries, etc.

Nous croyons utile d'ajouter à la liste de ceux qui ont déjà vu le jour, le petit inventaire qui suit et qui malgré son laconisme montre le confort, la situation aisée et la façon de vivre d'une de nos anciennes familles flamandes...

M'inspirant de ces lignes je livre au lecteur l'inventaire que voici :

Inventaire des meubles et estel trouvé et tenu par Madame victoire de Bousies (1) veuf de feu Maître Charles Inasse florans de Verreyken vicomte du Breucq mort le 3 novembre 1699 a la maison mortuar sur son chasteaux de nieuwermoul comme sen suit a ce quel declar au notaire et temoins soubsigné

premierement la dite dame declare que pandans la dernier guerre Sa maison et chasteaux de nieuwermoul a esté pillé est ruiné au bombardement de Bruxelles par les francoit et tous leurs meubles emporté par les merodeurs de france n'ayant échapé aucune chose sen suit les meuble racheté et herité du depuis

premierement un bassin et une esguier de toilette d'argens avec les armes de Verreyken et de Henin.

item douze culier et neuf fourchet et deux saliers d'argens avec les armes de verreyken et de Bousies.

item quatre culier et quatre fourchet et une petite salier d'argens sans armes.

item une paire de petit chandelle ton avec sa touchet sans armes.

iteme un petit benoitie avec les armes de Henin (2)

item un petit rechaux un petit montardier (?) une esquelle sa couverte le tous d'argens et sans armes.

item une bague avec sept diamans appartenant a pierre feris ioseph de verreyken.

item deux fermoir de diamans appartenant a Claude florance victoire de verreyken

item un caré d'argens avec les armes de verreyken soeul appartenant a la mesme.

item a luidwine terese de verreyken un bassin de toilette

(1) Isabelle-Claire-Victoire de Bousies (fille de Ferri-Basile de Bousies, vicomte de Rouvray et de Marie-Françoise de Rocca) épousa, en 1683, Charles-Ignace-Florent Verreycken, vicomte du Breucq, héritier du domaine de Nieuwermolen. Elle mourut le 10 avril 1752 et son époux le 8 nov. 1699; ils sont inhumés en l'église paroissiale de Cappelle St-Ulric. La généalogie Verreycken figure dans le *Nobiltate des Pays-Bas*, par de Herckenrode, p. 1089, t. II.

(2) Isabelle-Claire-Victoire de Bousies était la belle fille de Pierre-Ignace Verreycken, comte de Sart, baron de Bonlez, chambellan héréditaire du comté de Namur, grand bailli de Nivelles et du roman pays de Brabant et de Marie-Anne de Haynin.

avec son esguiere d'argens avec les armes de Verreyken de Henin et de Grude (1).

item encor a elle un caré deux boite une salue une es quelle sa couverte une couple de petit chandelle a huit coin le tous d'argens avec les meme armes qu'un bassin se dit.

item encor a la mesme un benoitie sans armes d'argens.

item une croix d'ors appartenant a mon fils ayné.

item une vierge despaignie garnie d'argens appartenant a mon second fils.

item un calis d'argens doré avec sa platine avec les armes de Micande (2) appartenant a la chapelle du chateu de nieuwermoul.

item un chapelé de coral garnis de la passion en argens avec une mes dalle d'ors.

item en estin trois douzaine une moins d'asiete pesant une livre chaque.

item quatre grand plac.

item vint sept plac tant petit qu'asiete volante avec une pere de chandelle une taille un montardie une huillie et un poiere et trois podeschambre le tous de tins.

item en baterie de cuisine deux marmite trois caserolle une tourtier un mortie une batardelle une culier une es cuvette le tous de cuivre un pot de fer un torneros deux broche une bars avec son cramelle un portefeux trois espinset trois paire de ebené.

item en linge dix neuf paire et demy de linseul.

item quarante six paire de gros.

item cinquante sept sois de mins (1) de volet.

item cinquante naps de vallet.

item vint huit naps de ma table.

item trante sinque douzaine de serviette de ma table.

item trante six trois doreillie.

item quinze douzaine de serviette de volet.

item vint sinque sois de mins des enfans.

item une tantare de damas cramoisi de lit avec son tapis de table et son bois de lit.

item deux autre tantare de lit destoce de tornaij avec leurs bande.

item six matelas destoffe de tornay et deux de volet de tout bleux et blanc.

item six grand couverte blanche.

(1) Lisez de Grudere: Marie-Anne Verreycken, née de Haynin, belle mère d'Isabelle-Claire-Victoire Verreycken, née de Bousies, était fille d'Henri de Haynin, vicomte du Breucq, seigneur de Seclin et d'Anne de Grudere.

(2) Lisez Micault: Louise Micault et sire Louis Verreycken, son époux, audiencier et premier secrétaire du Roi, acquirent la propriété de Nieuwermolen le 1^{er} octobre 1587. Ces derniers reconstruisirent le château et rebâtirent aussi le moulin qui avait été complètement détruit pendant les troubles (A. Wanters, *op. cit.*).

item quatre petite de vallet
 item vint un oreille de plume.
 item deux caraux de carosse de velour horor et vert.
 item un bicoque.
 item dix piece de lins
 item une tapisserie d'antichesse consist en sept piece.
 item deux rideaux destoffe rouge pour les fenestre.
 item trois vieux tapis de table.
 item quatre table avec leurs pies.
 item neuf chaise de ions.
 item trois vieux coffre.
 item une peinture d'un de nos enfans.
 item deux cuvelle a lavé.
 item quatre petite deux miniau
 Une serene quatre seoux huit tonneau deux solois.
 item un chevalle avec son equitage fort agé estimé a vint
 sinque esca.
 item une vache noir estimé a vint quatre florin et demij
 item une rouge avec le dos blanc estimé a vint sinque florin.
 item une outre noir avec la tait blanche estimé a trente six
 florins.
 item une petite toute noir estimé a trente florin
 item une jeune beste de deux an estimé a vint florin
 item un cochon estimé à quinze.
 Toute ce qu'il y a descrit par Mo Damme susdict au notaire
 et tesmoins desnommes embas, desclare estre veritable sans avoir
 rien rescellé ny abmy, fait au chasteau de nieuwermolén le 11^{me}
 de Xbre 1699 present Calixte de Buyst et Jaen Rypin qui ont
 seigné reste pite avecq moij notaire.
 V. D. Bouzies vicomtesse De Breucq
 Calixtus De Buyst 1699
 Joann Henpen
 Quod attestor
 J. Schoonians, nots.

Le frontispice de la Chapelle Salazar (1) à Bruxelles.

SOURCE : *A. G. R. Chambre des Tontieux de Bruxelles*, N° 215.

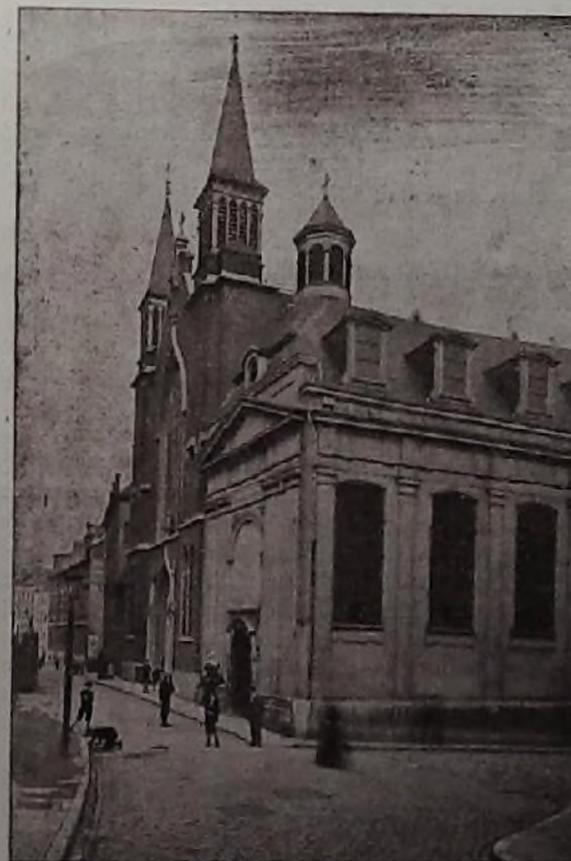
« Guedemissen ende contracten van de jaeren 1734, 1735 ende 1737 sub Graph^e J. P. Mostinck.

« Registreringe van de permissie over den Gevel van de Capelle van Salazar ».

Sur la Remontrance faite aux President et Gens de La Chambre des Comptes de Sa Majté Imp^{le} et Cath^{le} en brabant par les

(1) Voir sur cette chapelle, G. Des Marez : « *Le Quartier Isabelle et Terarken* », p. 210 et 212.

Prevost de La Confrerie du St. Sang de N. S. J. C. sous l'Invoia-
 tion du St. Sacrement de Miracle voulant par un pur Zele faire
 dresser a la d^e Chapelle un nouveau frontispice selon le model ij
 joint pour estre en estat pour Le Jubilé Prochain de rendre au
 Seigneur Poignardé de cette Ste. Chapelle L'honneur et respect
 dus a La Majté Divine et representant qu'ils devoient avancer
 salvo justo un pied dans La rue supplient que leur demande soit
 accordé gratis.



La chapelle Salazar, rue des Sals à Bruxelles, fondée en 1436 et restaurée en 1735 (Photo Musées Royaux n'Art et n'Histoire).

Les President et Gens de La d^e Chambre ce que dessus con-
 sideré ont sur ce L'avis du cons^e Receveur gual des Domaines de
 Sa D^e Mejté au quartier de cette ville Francois hincinthe hannotet
 qui en a fait La Visite a L'intervention du Cons^e et M^{re} de La d^e
 Chambre D^e. Thomas Fraula notre confrere, ont pour et au nom
 de Sa Mejté Imp^{le} et Cath^{le} permis et accordé comme ils permet-
 tent et accordent par cette aux Suppliant, Le Pouvoir de faire

dresser à Leur d^e Chapelle un nouveau frontispice gratis selon Le model ci dessus repris en avançant un pied ou environ hors de La vieille muraille dans La rue à Condition nean moins qu'ils feront planter au coin de La d^e muraille un fort et grand pilot pour éviter les inconveniens qui en pourroient resuller comme aussy à charge qu'ils devront soutenir à leurs frais, risques et perils tous débats, ou difficultes qui pourroient se mouvoir à cause de cette permission et qu'ils devront ensuite faire tenir note à la Chambre des Thonlieux au quartier de Bruxelles pour la conservation des droits et hauteurs de sa d^e Majté etant en outre ordonné à tous ceux qu'il appartiendra de se regler et conformer selon ce.

fait à Bruxelles au bureau et sous se cachet ordinaire de La d^e chambre le 30 avril 1735 et estoit Signé: E. G. J. van Berghe de Limmunghe; J. P. h. Schockaert & T. A. Franla et cachette avec le cachet ordinaire de La d^e Chambre

Enregistre ce 5 maij 1735.

Les Maraichers de la Grand' Place de Bruxelles protestent. (1)

SOURCE : A. G. R. *Chambre des Tonlieux de Bruxelles*, N^o 46 (Sept. 1770).

A Son Altesse Royale &a &a &a.

Remontre tres humblement une pauvre communauté Bourgeoise de cette ville que peu apres le depart de V. A. R. on leur a defendu de vendre leur marchandise legume a la grande place, les niant placé a droite et a gauche ou ils sont incapables de gagner leur pain comme Ci devant alleguant que ces Legumes assemblent trop de fanges et ordures les remontrans offrent de purger et nettoyer lad^e place tous les midis S'ils peuvent avoir le Bonheur de S'y placer de nouveau depuis le matin jusqu'au midi. Seulement, et que non obstant Cette defense les doiens Seuls à l'exclusion d'autres peuvent y vendre, hors des mains desquels Cette communauté doit tirer la marchandise pour gagner la pauvre vie pour eux et leur nombreuse famille, Ils n'ont fait que Soupirer nuit et jour pour atteindre à l'honneur de lui donner part de leur triste Situation Sans Esperance d'être retiré d'un orage qui menace ruine, n'ayant autre puissant pere trop connu pour les biens de ses Sujets, Sevorant tellement et Si rigoureusement traité Se jettent aux misericordieux pieds de V. A. R.

(1) Voir également « Une curieuse occupation de la Grand'Place de Bruxelles » par Louis Robyns de Schneidauer, dans *La Libre Belgique* du 18 août 1938, conflit après le bombardement de 1695 relatif à des sinistrés occupant une partie de la Grand'Place, où ils avoient été autorisés à s'établir dans des baraques de fortune.

La Suppliant tres humblement qu'il plaise A. V. A. R. de leur faire accorder la permission de pouvoir se placer de nouveau a la d^e grande place afin d'y vendre leur marchandise comme de coutume.

Vente de dix tableaux par les comtes de Grosberg (1) aux Reverends Peres Dominicains de Bruxelles.

SOURCE : A. G. R. *Notariat Général de Brabant*, N^o 479. *Notaire Michel Parys*.

Ce jourd'hui 7^{me} Juin 1734 Comparut parlevant moi Michel Parys comme notaire et tabelhon publicq admis par le Souverain Conseil de Brabant resident dans la ville de Bruxelles et en presence des temmoins embas denommez, personnellement messire Jean Baptiste Victor comte de Grosberg : lequel tant pour lui qu'au Nom de messire Anthoin Lieven comte de Grosberg son frere a ce que S'ensuit spécialement par le meme Mons^r son frere autorisé par missive escrete de Barcelone le 1 feb. 1731 ven en originale, nous a dit et déclaré d'avoir irrevocablement vendu, cédé et transporté comme il fait par cette, au Reverend Pere Jean de Blae Prieur du Cloistre des Reverends Peres Dominicains dans cette ditte Ville, ci present et en achapt acceptant dix pieces de Tableaux dont les neuf premières sont de la Longueur de XV pieds, et l'autre 11 pieds, representantes de manieres suivante les dittes dix pieces,

primes *L'annonciation de Notre Dame,*
secondement *la Salutation de St. Elisabeth,*

(1) Joseph-Clement, duc de Bavière, prince Electeur de Cologne eut de sa maitresse Constance de Grousselier :

A) Jean-Bapt-Victor, légitimé de Bavière, comte de Grosberg, chambellan de l'Electeur de Bavière, du ten Electeur de Cologne et du feu Cardinal, évêque et Prince de Liège et son conseiller intime d'état, commandeur et grand'croix de l'ordre de St Michel de Cologne, puis du prince-évêque de Bavière, envoyé de l'Evêque et Prince de Liège à la Cour de Bruxelles, né à Lille le 21 juillet 1707, mort à Bruxelles le 8 janvier 1776, marié en 1729 à M^{lle} Joséphe-Ferdinande-Rose, baronne de Colins et de Ste Gertrude-Machelen, dame de Wavre, Wagesse et Santherghe en Flandre

B) Antoine-Liévin comte de Grosberg, commandeur et grand' croix de l'ordre de St-Michel, chambellan de l'Electeur de Cologne, lieutenant général du Roi d'Espagne et capitaine dans ses gardes Wallonnes, décédé à Barcelonne le 22 mai 1757

Voir: de Herckenrode, *Nobiltaire des Pays-Bas et du Comté de Bourgogne*, Gand 1882, 1^{er} vol., p. 117.

- tiercement le *sejui* du Logement,
 4^{me} La Nativité de Jesu Christ,
 5^{me} la Circumcision
 6^{me} les trois Rois ou L'Epiphanie,
 7^{me} L'Innocent dans le Temple,
 8^{me} La fuite,

Item la Ste famille ou entre autres St. Joseph et le petit Jesu travaillent a un Batteau,

Enfinement un Tableau representant notre Seigneur a la croix piece italienne, a l'acceptant esse démontré comme il declare, les tous (: comme le Sr Transportant declare) de libre disposition entre lui, et mons^r son dit frere, sans estre sujet a aucun fidei-commis, retour, qu'autrement, a ce, et qu'au regard du credit obligéante solidement comme principal sa personne, et Biens, presents et futurs avec renonciation en forme faisant ce vente et transport au plus grand profit pour la Somme de Seize cent florins argent courant, promettant L'acceptant de la Satis faire en deux fois la premiere avec huit cent florins lors que les dittes Dix pieces ou Tableaux seront mis entre les mains dudit acceptant, et les autres huit cent florins restants deux mois en apres parmi qu'il le sus^t Sr premier Comparant declare de n'avoir plus aucune pretention, droit, nij action vers les dittes dix pieces de Tableaux, sans fait ledit acceptant

le maistre comme de son propre, Constituant irrevocablement N. N. et tous porteurs de cette, ou de son double auth^e, pour compromettre tant au souverain Conseil de Brabant et par tout ailleurs de besoin, et illecq renouvelant le contenu de cette a l'accomplissement du meme se faire et laisser condamner avec depens actum Bruxelles date que dessus en presence de Pierre Jacque Bertrand et Jean flamend comme tesmoins a ce appelez

le Comte de Grosberg
 frater Joannes De Blaer prior Dominicorum Bruxellensis conventus
 Pierre Jacque Bertrand
 Jean flamend
 quod attestor
 M. Parys nots

Du côté du Zoute, jadis.

SOURCE : A. G. R. Chambre des Comptes n° 859.

L. P. en faveur du Duc Emmanuel de Croij (1) et de ses cointeressés pour digner et mettre en Culture la plus grande partie

(1) Emmanuel duc de Croij, Prince du Saint-Empire, de Solre et de Meurs, né 23-VI-1718, † Paris en 1784, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, commandant des Provinces de Picardie, Boulonnais et Gouverneur héréditaire de Condé, grand d'Es-

qu'il se pourra du Schorre nommé Hazegras, au bout du Poldre qui lui appartient au territoire de Knoke entre les villes de Blankenberg et de L'Ecluse de Bruxelles le 5 Jbre 1782

Joseph par la Grace de Dieu Empereur des Romains toujours Auguste... Reçu avons l'humble supplication et Requête de notre très cher et léal cousin le Duc Emmanuel de Croij et de ses Co-interessés, Contenant qu'au bout d'un poldre de six cens dix neuf mesures qui lui appartient, situé au Territoire de Knoke a l'extrémité du Franc de Ornges entre les villes de Blankenberg et de L'Ecluse, il se trouve un schorre, nommé le schorre de hazegras qui contient environ deux mille mesures dans lesquelles il y en a déjà six cent en herbes, qui sont en état d'être diguées et mises en Poldre, Chose qui surement seroit a l'avantage du Bien Public, parceque cette Digne Conservera de plus en plus le Pais contre la Mer, et qu'il est de l'interet general de ne pas laisser de bonnes terres inutilés (1).

A ces Causes il nous auroit très humblement Supplié, nos lettres d'octroi necessaires pour Digner et mettre en Culture la plus grande partie qu'il se pourra dud' Schorre; et au Surplus en regard aux grands risques et aux frais immenses d'une pareille entreprise, d'ij Joindre L'exenction pour trente années des aides, Subsides, impots et de tous autres Droits Provinciaux, Comme aussi des Droits d'entrée sur le tabac, le vin brandevin ou Genièvre,

pagne. Il ép. avec postérité le 18-II-1741, Angélique Adélaïde d'Harcourt, fille du maréchal de ce nom. Il était fils d'Alexandre-Emanuel de Croij, Prince de Solre et de Meurs, colonel du régiment de Solre, lieut.-général des armées du Roi et de Marie-Marguerite-Louise, née comtesse de Millendonck (cf. généalogie de Croij dans *Recueil historique, généalogique, chronologique et nobiliaire des maisons et familles illustres et nobles du Royaume*, par C. De Francquen, Bruxelles 1826. Une notice intéressante lui est consacrée dans *Enciclopedia Universal Illustrada Europeo Americana*, t. XVI, pp. 531-532. Voir aussi Henri Cornu: *Notice historique sur le duc de Croij, Maréchal de France*, Valenciennes, 1846. Le duc de Croij publia: *Mémoires sur le Passage par le Nord qui contient des réflexions sur les glaces*, Paris 1782. En 1785, il publia à Paris: *Maisons des pays froids ou distribution de maison propre à garantir des froids rigoureux de l'hiver, et même des grands chaleurs de l'été*.

(1) Une carte du Hazegras (1755) indique qu'à la suite de la construction de la digue St Paul, exécutée par ordre de S. M. en 1627, le terrain précédemment endigué se développa jusqu'à contenance de 809 mesures 294 verges. Une note inscrite sur la même carte relative à cette propriété porte cette indication: Poldre Hazegras défriché en 1627 au duc seul (c. à d. au duc de Croij) Solre, maréchal de France et Gouverneur des villes de Calais et Comté. A l'époque de la Révolution les Croij émigrèrent et leurs biens ayant été confisqués furent attribués à la Légion d'Honneur.

ainsi que Sur le poisson Sec et Salé, que les habitans futurs de ce Poldre tireront des pais étrangers pour leur Consommation et l'exemption de ces Droits et de tous autres pour ce qu'ils tireront des Pais bas de notre Domination. Pareille des droits de Sortie pour tout ce qui proviendra du Cro du meme Poldre. Que tous les Materiaux servant à la Construction, restauration et entretien des Diques, Bcluses et Batimens qu'ils tireront, soit de l'interieur du Pais ou de l'étranger, seront aussi exemts de tous Droits d'Entrée de Tonlieux et autres.

Que les Habitans futurs dud' Poldre seront exemts de Logement des Gens de Guerre, comme aussi de fournir des Chevaux, Chariots et Pionniers pour le Service Militaire, et qu'ils ne Seront pas Compris sous quelque pretexte que ce puisse être dans les Contributions qui en cas de guerre pourroient être exigées dans la Flandre par l'Ennemi et finalement que Si ce Poldre venoit à être inondé pendant la durée de l'octroi à accorder, le terme ne courra point pendant laditte inondation et qu'il pourra être redigé en vertu du meme octroi, sans être obligé d'en demander un autre. Savoir faisons que nous les Choses sus dites Considerées et inclinant favorablement à lad' Supplication et Requête, avons par avis de Notre très Chers et feaux les Tresorier general, Conseiller et Conmis de nos Domaines et finances, à la delibération de Notre très Chere et très aimée Sœur Marie Christine, Princesse Roial de Hongrie et de Boheme, Archiduchesse d'Autriche, Duchesse de Bourgogne de Lorraine, de Saxe Teschen, de Brabant & à Albert Casimir Prince Roial de Pologne et de Lithuanie Duc de Saxe & à grand Croix de l'ordre Roial de St. Etienne, feld Marechal de Nos armées et de Celles du St. Empire Romain, Colonel propriétaire d'un regiment de Carabiniers & à Nos lieutenants Gouverneurs et Capitaines généraux des Pais bas & à octroïé, permis et accordé, octroïons permettons et accordons par les présentes aud' Emanuel Duc de Croij tant pour lui que pour ses Co-interessés, qu'il puisse diguer et mettre en Culture la plus grande partie qu'il pourra dud' Schorre de hazegras, situé au territoire de Knocke à l'extrémité du Franc de Bruges, moyennant quoi Nous lui accordons l'exemption des tailles pour les terres à rediguer, et ce pendant un terme de trente ans Consecutifs à Commencer de la date des présentes, à l'expiration duquel terme toutes les dites terres qui seront alors Cultivées, seront sujettes aux Charges publiques quelconque, declarons néanmoins que ces terres devront Contribuer dans les frais internes sur le pied des autres Poldres. Declarons au Surplus, que Ceux qui voudront faire decharger leurs eaux par ce nouveau Dicage (1) seront tenus de payer aud' Duc de Croij et à Ses co-interessés, le Droit de Station Selon le Droit de Dicage.

(1) Dicage, trad. publ : Nom que l'on donnait, dans la Flandre maritime aux canaux et ouvrages destinés à l'écoulement des eaux ou au dessèchement des terres. Voir sur la chose aux lapins dans les dunes à Hessel et à Knocke, *Contumes du Bourg de Bruges*, tome II, p. 381.

et à l'arbitrage des Gens experts versés dans la matiere à denommer de part et d'autre, finalement que led' Duc de Croij sera tenu de paier à la Recette Générale de nos Domaines d'Oost Flandres une reconnaissance annuelle de cinq sols parisis pour chaque mesure qui sera dignée et qu'avant de pouvoir Jouir de l'effet des présentes, il sera tenu de les exhiber tant à Ceux de notre Conseil des Domaines et finances qu'à Ceux de notre Chambre des Comptes pour y être respectulusement vérifiées, enregistrées et enterrées à la Conservation de nos Droits et hauteurs. Si donnons en mandement à nos très Chers et feaux les Chef et President et gens de nos Privé et grand Conseils, aux dits de nos Domaines et finances, President et gens de notre Conseil Provincial en Flandres, President et gens de notre Chambre des Comptes et à tous autres nos Justiciers, officiers et Sujets que ce regardera que de Cette notre presente grace et octroi aux Causes et Conditions sus dites ils fassent, souffrent et laissent pleinement et paisiblement Jouir et user led' Duc Emanuel De Croij et ses Co-interessés, sans leur faire, mettre ou donner ni soucrir leur être fait, mis ou donné avec un trouble ou empchement au contraire. Car ainsi nous plaît-il, en temoignage de ce Nous avons fait mettre à ces présentes le grand Scel de fene L'Imperatrice Douairiere et Reine Apostolique Marie Therese notre très Chere et très honorée Mere et Dame de très glorieuse memoire, dont Nous Nous servirons jusqu'à ce que le notre Soit achevé.

Donné en notre Ville de Bruxelles le Cinquieme jour du Mois de Septembre l'an de grace Mil Sept Cent quatre vingt deux et de nos Regnes, Savoir de L'Empire Romain le dix neuvieme, de Hongrie et de Bohême le Second.

Autorisation d'ériger un balcon à la Maison du Cygne (1), à la Grand Place de Bruxelles et procès héraldique au sujet de la décoration de cet immeuble.

SOURCES : A) *A. G. R. Chambre des Comptes n° 44841, f° 189 verso, acte 66.*

B) *A. G. R. Galesloot. Inventaire des Procès héraldiques, t. XXV, f° 1103.*

Dans son *Guide Illustré de Bruxelles*, Tome I, Les monuments civils et religieux, feu Monsieur G. Des Marez donnant l'histoire de la Maison du Cygne à la Grand'Place de Bruxelles,

(1) M. G. Des Marez, tome I de son *Guide Illustré de Bruxelles*, donne une photographie montrant le cartouche portant les initiales de P. Pariseau sans anneaux. Ceux-ci avaient déjà été refaits en 1735 par Jean de Kinder. En 1720, deux ans après le décès du chevalier Pariseau, cet immeuble fut acheté par les bouchers qui en firent leur maison corporative.

écrit n° 70 « La façade se compose d'un rez-de-chaussée, d'un entresol, de deux étages, d'un fronton triangulaire et d'une immense toiture polygonale décorée de statues. L'ordonnance de la façade est simple. Les fenêtres du premier étage ont un fronton triangulaire rehaussé d'une coquille et d'une guirlande. Le fronton de la fenêtre du milieu est brisé et au-dessus on découvre un superbe motif de décoration, des angelots tenant un cartouche aux



La Maison du Cygne à la Grand'Place, à Bruxelles.

initiales P. F. (Pierre Parisseau). Ce Pierre Parisseau obtint après le bombardement de 1695 l'autorisation d'avancer la façade de la maison du Cygne de quelques pieds et d'y construire un balcon dit M. Des Marez. Au sujet de ce balcon, voici ce que je trouve dans le registre de la Chambre des Comptes, n° précité : in St. Nicolas Parochie.

« N'heer Peeter De Parisseau Ridder by permissie van synen Majts Rokenkamer de Dats 1 July 1698 van te maegen maecken eenen vyfjengende balcoen ende vijf setten van synen huuse af

de groote nedermerckt deser stadi genocmpt de Saune op den cheyns van xij capp s'jaers de welke by ordre van synen majts Raede van hancien in date 29^{en} augusty daer naer syn geremittert dⁿ M. C.

Un détail plus curieux au sujet de cet ancien immeuble est celui que livre le tome XXV, n° 1163 de l'Inventaire manuscrit des Procès hérauldiques par Galesloot (A. G. R.).

13-2-1700, 1704-1705.

Parisseau sgr de Steenackerzool = De Grez.

Pour avoir fait placer dans le pignon de la maison le Cigne sur le Marché à Bruxelles un écusson (novaelen schilt, dit de Grez) ayant des anges pour tenants (art. 7 de l'édit de 1616).

Le fait d'avoir fait placer à la façade de sa maison Le Cygne un écusson ayant des anges pour tenants n'étoit pas la seule infraction que le roi d'armes de Grez reprochait à Parisseau. En effet, il était poursuivi en outre pour la violation suivante :

« Il est pour avoir fait représenter sur les habits de ses officiers de police, dans la seigneurie de Steenackerzool des armes autres que celles qui lui ont été concédées par ses patentes » (1).

Nous supposons que le roi d'armes vise ici les armoiries décorant les galons ornant les habits des officiers de police et non les boutons de livrée, car comme nous l'avons fait remarquer dans notre étude *Folklore Nobiliaire, Coutumes hérauldiques et féodales belges* (cf. *Le Folklore Brabançon*, n° 101, avril 1938), le bouton de livrée armorié ne fit son apparition dans nos provinces que sous le 1^{er} Empire.

La personnalité de Parisseau (dont les initiales se remarquent encore aujourd'hui sur la façade de la maison du Cygne (2) à la Grand'Place de Bruxelles est intéressante au point de vue bruxel-

(1) Les plaidoiries manquent. Ce que nous savons c'est que, le 22 mai 1705, la Cour ordonna à Jaerens de tripliquer et de joindre à sa triplique, au dessin de la pierre incrustée dans la façade de la dite maison Le Cygne. Dans son *Histoire illustrée de la Paroisse de Soignes* M. Sander Pierson signale qu'après le bombardement de 1695 le consistoire de la Trompe siégea durant plusieurs années dans la maison du Cygne. Cf. aussi p. 325.

(2) C'est dans cette maison que mourut l'architecte Zinner. Voir sur la maison du Cygne *Histoire de la Ville de Bruxelles*, t. III, p. 53 par Henne et Wauters, qui font je crois erreur en affirmant qu'au moment du bombardement cette maison, d'une architecture unique à la Grand'Place, étoit un bien de Parisseau. En réalité ce n'est que deux années après ce terrible désastre que Pierre Parisseau et sa femme acquirent (1697) cette maison. Voir aussi le *Guide illustré de Bruxelles*, t. I par G. Des Marez. Une bonne vue de cet immeuble se trouve dans l'ouvrage : *L'architecture des Pays-Bas méridionaux aux 16^e, 17^e et 18^e siècles*, pl. 17, Paris-Bruxelles 1926 ; Dans le *Moniteur* du 24-1-1851 on signale qu'un plioque est exposé dans cette maison du Cygne, rareté à cette époque, à Bruxelles.

lois. Ce diable d'homme, dont le nom s'inscrit dans l'histoire des débats du théâtre à Bruxelles, témoigna d'une activité débordante, laquelle lui assura une fortune quasi princière. Ni Monsieur Ph. van Doxmeer dans son ouvrage *Sizenockerzeel et Hamelghem et leurs seigneurs*, Diest, 1930, ni Monsieur Henri Liebrecht, dans son érudit travail *Histoire du Théâtre français à Bruxelles au XVII^e et au XVIII^e siècle*, Paris 1923, n'ont situé ce personnage qui fut banquier, munitionnaire, fondateur de théâtre, brasseur d'affaires, chevalier et amateur d'art éclairé.

Monsieur van Doxmeer, dans son ouvrage précité (p. 108), déclare même que la famille de Pierre Fariseau ne lui est point connue (1), alors que la généalogie des Fariseau a été publiée dès 1705 dans le *Théâtre de la Noblesse de Brabant*, Liège, petit in-4^e, astérique 51 et au XIX^e siècle dans l'*Annuaire de la Noblesse de Belgique*, n^o 1888, pp. 183 à 186.

Il n'est pas exagéré de dire que l'activité de Pierre Fariseau fut très grande. Les protocoles des notaires de Bruxelles et des environs, *Notarial général de Brabant aux A. G. R.* et les *Wychhaken de Bruxelles*, conservent des preuves inouïables de son esprit d'entreprise. C'est un fourmillement d'actes d'achats, de ventes, de rentes et d'hypothèques, échelonnés sur plus d'un demi-siècle. Nous ne pouvons indiquer ici toutes les transactions qu'il signa. Nous nous bornerons à faire mention des principales et à fixer sa personnalité. Appartenant à une ancienne famille qui donna au XVIII^e siècle deux membres au lignage patricien de Sweerts, Pierre Fariseau, chevalier, seigneur de Steenockerzeel, Hamelghem, Wambeek, Westmalle, Zoersel, Rollant, Tourneppe, Nieuwenhoven, proveedor des vivres, bourgeois de Bruxelles, naquit en cette ville et y fut baptisé à Sainte-Catherine le 30 novembre 1641. Il était fils de Guillaume Fariseau, aussi bourgeois de Bruxelles, et de sa seconde femme Marie de Plecker.

Pierre Fariseau épousa le 22 nov. 1666, Catherine Robyns, fille d'Arnould, échevin du pays d'Assche et d'Anne van den Broeck. Le 28 août 1669, il prête le serment de visiteur des marchandises aux entrées et sorties de Bruxelles, commission des gens des Finances (2) du 17 août 1669 ; en 1681 Pierre Fariseau s'occupa du théâtre à Bruxelles. Monsieur Liebrecht écrit à son sujet, *op. cit.*, pp. 81-92 : « Le chevalier J. R. Petrucchi — certains actes lui donnent le titre d'historien de S. M. — résolut en 1681 de doter Bruxelles d'une institution semblable. Il fit appel à la collaboration

(1) p. 109, l'auteur écrit : « Pierre Fariseau, époux de Jeanne-Marie Havel, hérite Tourneppe et Wasenbeeck, et Philippe-Joseph Fariseau eut Westmalle et Zoersel en partage ». Il y a lieu de rectifier cette phrase fautive par celle-ci : « Pierre Robyns, époux de Jeanne-Marie Havel, hérite Tourneppe et Kesterbeke, et Philippe-Joseph Robyns eut Westmalle et Zoersel en partage ». Ailleurs l'auteur parle de « Son Altesse Impériale » (sic) Zita (p. 113).

(2) A. G. R. *Chambre des Comptes*, n^o 382.

d'un notable bourgeois de Bruxelles, Pierre Fariseau, homme de goût et d'influence, et tous deux louèrent à Jean-Baptiste van Gindertaelen, Cuyver, un bâtiment de grande dimension qu'il possédait dans les prairies du Grand Bégonnage sur le Rivage du Quai au Foin (le bail fut passé le 3 sept. 1681 par Jacques Davey pour J. B. Petrucchi et Fariseau par devant le notaire G. Deldicq, (cf. A. G. R. Conseil de Brabant, reg. aux sentences pour 1682, reg. n^o 866, f^o 302 v^o). M. Des Marez a établi très exactement l'emplacement de ce 1^{er} opéra : il correspond actuellement au n^o 28 du Quai aux Pierres de Taille.

D'après les termes du bail il est visible, ajoute M. Liebrecht, que J. B. Petrucchi est le principal locataire et que Fariseau n'intervient que subsidiairement. D'ailleurs dans la suite il disparut pour être remplacé dans l'association par J. B. Cartelli en qui Petrucchi trouva un associé plus actif.

Nous est avis qu'il se pourrait bien que Fariseau, personnage très actif, mais rusé, se rendit compte que l'Opéra ne constituait pas une affaire vouée à être lucrative et qu'à la 1^{re} occasion il se dégagea en dance. M. Des Marez écrit dans le tome I, p. 78 *Guide illustré de Bruxelles* (1), Bruxelles-1928 : « Pierre Fariseau fonda avec J. B. Petrucchi, près du Quai au Foin, l'Académie de Musique, théâtre réservé à la bourgeoisie où l'on joua l'opéra italien ». Par actes passés devant la cour féodale de Guesbeke et devant les échevins de Leeuw-St-Pierre le 8 novembre 1688, Pierre Fariseau acheta de Pierre-Philippe de Damme, seigneur de Francquigny « het hof van Nieuwenhove, situé à Leeuw-St-Pierre avec maison de plaisance, écurie, jardin, vergers, ferme, d'une grandeur de 100 bouviers et on le trouve dès lors qualifié : « seigneur de Nieuwenhove ». L'année précédente, il avait acheté par acte du 6 octobre 1687 (second acte 4-1-1688) une maison située à Bruxelles en face des carmelites espagnoles près de la porte de Coudenberg ; en 1689 nous le trouvons propriétaire d'un hâteau : *Correspondance de la Cour d'Espagne au XVII^e siècle*, t. V, 1685-1700, p. 508, publiée par J. Cuvelier et J. Lefèvre : « le 22 mai 1689, liste complète des navires appartenant à des sujets des Pays-Bas qui ont navigué en France et ont été saisis dans les ports de ce pays, lors de la déclaration de guerre. N^o 17 — Le Saint Bartholomé venant de Bilbao, chargé de marchandises à Bayonne, maître Antoine Alvarez, propriétaire Pierre Fariseau (de Bruxelles) ».

Les affaires de Pierre Fariseau suivant toujours une ligne ascendante, il songe à s'établir grandement à Bruxelles, aussi le voyons nous acheter, dans sa paroisse natale, par acte passé le

(1) *ibidem* P. Fariseau cité, p. 175. Voir également sur Pierre Fariseau *Histoire des théâtres de Bruxelles depuis leur origine jusqu'à ce jour*, par Lionel Renieu, Paris 1928, p. 182. Monsieur Liebrecht a donné deux reproductions fragmentaires de plans anciens de Bruxelles où il a indiqué par des croix l'emplacement du théâtre de Pierre Fariseau au Quai au Foin.

4 juin 1693, une vaste propriété, avec une « grande nouvelle maison » ayant devant une place pour remiser des carrosses, un salon, des caves, des écuries, etc., située sur le Marché aux Grains, en face du convent de Jericho entre la propriété du baron de Celles et le bien appelé « L'Ange ». Cette demeure était venue à Pierre Fariseau et à sa femme par l'abbaye d'Afligheim. Dès le lendemain (5 juin 1693), puis par notes des 9 déc. 1693 et 3 nov. 1712 devant les échevins de Bruxelles, Pierre Fariseau achète dans la Cellebroederstraat en face de la « Schuttershof », une maison. Le 15 janvier 1695 nouvel achat. Il s'agit cette fois de la maison « le Pelican », dans la rue d'Isabelle, 4^e maison du côté de la grande chambre que son Excellence a fait construire dans cette rue et dans la direction de la chapelle de la Cour. Elle touche à la maison appelée « la grande dorée ». Le 30 juin 1695, devant le notaire Franç. de Fraynes à Bruxelles, Pierre Fariseau et sa femme reçurent en bail d'Erard de Contereau, pour douze ans, les seigneuries de Steenockerzeel et d'Humelghem en la mairie de Campenhout (1). C'était un premier pas vers l'acquisition de ces deux belles terres. Le 8 mars 1698, après le bombardement Pierre Fariseau et sa femme achetèrent sur la Place de la Vieille Halle au Blé, à Bruxelles, un terrain où ils font bâtir une maison appelée la « Croix blanche »; ensuite le 5 sept. suivant le voici faisant l'acquisition, à la même place, de la maison appelée « le Casque » (den Helm), où on tient le comptoir des droits d'entrée, touchant à la maison dite « La Croix » du côté de l'hôpital St-Jean et de l'autre côté à l'édifice bombardé de l'avocat du Rapoy.

A cette époque Pierre Fariseau est proveador des armées de S. M. et gagne gros. Le 20 novembre 1697, il achète devant les échevins de Bruxelles, de Claire Brion, veuve de Laurent Godeblin, sur la Grand' Place à Bruxelles, la maison appelée « Le Cygne » (de Zwone) « venant par derrière dans la sale petite rue avec l'usage d'un passage s'étendant par devant jusqu'à la cuisine dite « de Ronclael » entre la propriété appelée jadis « l'arbre doré » et maintenant « la rose » d'un côté, et celle appelée « l'étoile » de l'autre côté ». La maison du Cygne évaluée en 1719 à florius 18333 0 1/2. Il ne s'agit donc pas, comme l'avancent par erreur Henne et Wanters, d'un achat de 1695 mais bien de 1697. En 1698, Pierre Fariseau reconstruit l'immeuble. Il obtient d'avancer la façade de quelques pieds et de l'orner d'un balcon (G. Des Marez, *op. cit.*, p. 78).

L'année 1698 voit encore une acquisition plus importante. Pierre Fariseau et son épouse achètent d'Erard de Contereau, la seigneurie de Steenockerzeel avec les trois justices, et le beau château de Ham qui s'y trouve, la seigneurie d'Humelghem avec terres, forges, brasserie, etc., dont Pierre Fariseau et sa femme font relief par actes des 24 et 25 janvier 1698 devant la cour féodale de Brabant, devant les échevins de Steynockerzeel, Humelghem,

(1) Ph. van Boxmeer, *op. cit.*, p. 100.

Wambeke, devant les échevins du banc du chapitre métropolitain de St-Rombaut à Malines et devant le doyen et chanoines du chapitre de St Rombaut. Le 13 février suivant ils font relief du fief dit Mutsaert à Steenockerzeel et de droits seigneuriaux à Hockerzeel (1^{er} 161-162, n^o 49, *Cour féodale de Brabant*). Le 5 mars 1698, il achète au Marché aux Grains, du Jonckheer Charles de Visscher et consorts, une grande maison en pierre avec tour, écuries et sortie sur la petite rue de la Machoire. Le 14 février 1698, Pierre Fariseau obtint du roi d'armes Jean-Baptiste-Antoine de Grez une attestation reconnaissant ses armoiries de famille (1). Le 13 août suivant le roi Charles II par l. p. dépêchées de Madrid lui fait concession de noblesse (2). Par nouvelles l. p. du 23 avril 1698, données en la même ville par le même souverain, Pierre Fariseau est créé chevalier (3).

En 1699 aussi, il a en hypothèque le château de Segershove ou de Motte Kasteel, manoir féodal à Hekelghem (4). Vers 1700, il acheta la dime de l'abbaye de Valduc à Lœuw (5). Le 15 février il achète un bois à Berge sous Campenhout, les 18 et 25 octobre 1700, par lettres d'acquisition passées devant la Cour féodale de Brabant et les échevins de la baronnie de Saventhem, Sterrebeek et Nossegem, Pierre Fariseau et sa femme achètent la seigneurie du Rollant (6) s'étendant sur les paroisses de Sterrebeek, Nossegem, Saventhem, Tervueren, avec grand château fort à pont levé (maison où séjourna Charles Quint), livre censal rapportant des redevances en nature et s'étendant sur environ 100 bonniers de terre.

(1) Cf. ms. n^o 653 fonds Goethals.

(2) « Ayant Représenté qu'en qualité de Proviseur il auroit fait des grands services, comme aussy des déboursments considerables au service de l'Etat du Pays et Duché de Brabant. Qu'il se trouveroit que ses Ancestres ou Ceux de son dit nom (sic) auroient porté pour Armoiries... ».

(3) L. P. reproduites in n^o 618 fonds Goethals. Voir aussi sur les Fariseau: *Liste de la Noblesse Héréd. avant 1793* par le c^{te} d'Hane-Steenhuysse, p. 67, Bruxelles 1873, n^o 21647 ms Goethals, généalogie Fariseau. A partir de son anoblissement Pierre Fariseau écartela ses armes avec celles de sa mère, née de Plecker.

(4) voir « Middelceenwische Kasteelen te Hekelgem », in: *Etgen Schlon en De Brabander*, novembre 1928, étude de feu M. Henri Roseleth.

(5) A. Wanters, *Environn.*, t. I, p. 102.

(6) Voir A. Cosyn: *Sterrebeek* — histoire du Village. — Ses châteaux, Bruxelles 1926, p. 61. Cet auteur donne une vue du château du Rollant; voir aussi sur la seigneurie du Rollant: *Trois Seigneurs de la Seigneurie du Rollant à Sterrebeek (Brabant)*, par Louis Rahyns de Schneidauer, in: *Bulletin de la Sté R^{le} d'Archéologie de Bruxelles*, août-octobre 1934.

Par actes passés devant la cour féodale de Brabant, les échevins de Beerssele et ceux de la seigneurie de Tourneppe en date des 22 et 27 janvier 1701, Pierre Fariseau et Catherine Robeyns, sa femme, achètent et relèvent la seigneurie de Tourneppe (1).

Ils complètent cette acquisition par l'achat et relief devant la cour féodale de Glabbeke le 4 mai 1701 de la seigneurie, tour et château de Kesterbeek, relevant de Glabbeke (archives du château de Tourneppe). Le 6 août 1701, Pierre Fariseau et son épouse achètent, devant les échevins de Bruxelles, une maison, en cette ville, à côté de la maison bombardée du duc de Holstein et près des dominicains. Suivant Wauters (2) Pierre Fariseau aurait fait relief de la terre de Sterreheke le 2 octobre de la même année. Le 12 août 1702, par acte de transport, Pierre Fariseau et sa femme deviennent propriétaires des seigneuries de Westmalle et de Zoersel (3) (voir Galesloot: Un procès au sujet de cet achat ne reçut sa solution que le 31-12-1717). La même année le chevalier Fariseau et son épouse font don à l'église de Steenockerzeele d'une cloche, par Alex. Julien, pesant 200 kilos.

En 1923 dans son étude sur Le Carillon de Steenockerzeel, M. G. van Doorslaer décrit (4) cette cloche de la manière suivante:

« 4. Inscription: iay pour parain Messire Pierre Fariseau chevalier seigneur de Steenockerzeel — Immelgem Doorp Westmael Soerzel et Rollant etc. et sa Dame sa compagne — Catharina Robyns ma Maraine 1702.

Decorations: Deux écus armoriés. Une Vierge à l'Enfant; plus bas: Alexius Julien me fecit, suivi d'un médaillon portant au milieu une cloche, autour de laquelle: Alexis JULIEN ».

Le 21 février 1703, Pierre de Flodorp, seigneur de Clabeca (5), réunit en faveur de Pierre Fariseau et de sa femme, en un seul, les trois pleins fiefs dont la seigneurie de Kesterbeek se composait. Puis, le 14 juillet 1705, moyennant 5,500 florins de change Pierre Fariseau et sa femme firent l'acquisition du bois, ou forêt, de Kesterbeek (6). Le 13 octobre suivant, devant les échevins de Bruxelles ils deviennent propriétaires d'un immeuble comprenant deux habitations sous un même toit, rue Sainte-Catherine, appelée « l'étoile du champ ». Le 8 avril 1708 nouvel achat: une maison dans la Kinnebak stratie (rue de la Machoire), débit de bière, appelé « l'Oranger » et depuis « le Vignoble ». Le 8 novembre sui-

(1) Cour féodale de Brabant aux A. G. R. n° 160, f° 169 verso et 49, cf. aussi A. Wauters, *Environs*, t. III, p. 716.

(2) Alph. Wauters, *Environs*, t. III, n. 183.

(3) Cour féodale de Brabant, n° 160, f° 275 et sq.

(4) p. 267, chapitre: Inscriptions et décorations des cloches, in *Folklore Brabantin*, n° 12, juin 1923; cf. aussi Ph. van Doorslaer, *op. cit.*, p. 138.

(5) A. Wauters, *Environs*, t. III, n. 724.

(6) Wauters, *Environs*, t. III, p. 725.

vant achat d'une maison dans la rue Danckaert, et le 4 avril 1708, nouvel achat de maison avec petit jardin, même rue. Les achats sont interrompus de 1708 à 1714. Cette dernière année, le 6 novembre, nous constatons l'acquisition, rue de la Machoire, de la « Kinnebakhuys ». Le 12 mars 1715, le chevalier Fariseau et Catherine Robeyns, achètent, pardevant la cour du couvent de Jericho une maison sur le nouveau Quai au bois du canal et en même temps la maison « Saint-Pierre ». Par un acte codicillaire du 1^{er} avril 1718, Fariseau et sa femme fondèrent un bénéfice pour un prêtre à Tourneppe, que l'archevêque érigea en bénéfice en mars 1734 sous l'invocation des patrons du chevalier Fariseau et de sa femme (St. Pierre et Ste. Catherine) (1).

Le 31 mars 1718, Pierre Fariseau s'éteignit, sans laisser de descendance, dans son grand hôtel du Marché aux Grains, à Bruxelles. Sa femme le suivit dans la tombe le 25 août de la même année. Ils furent inhumés en l'église de Sainte Catherine devant le grand autel, sous une belle dalle ornée de leurs armoiries respectives, pierre reproduite (d'après une gravure de Krafft) dans le t. I, p. 238 du *Théâtre Sacré du Brabant*, par Le Roy (2). Leurs héritiers relevèrent en commun leurs biens seigneuriaux, puis firent le partage de la succession qui s'élevait à près de 700 mille florins (acte du 27 juin 1719 devant le not J. B. van Goethem, *Not. Général de Brabant*, reg. n° 8388, pièce notariale dont une grande partie des renseignements qui précèdent sont extraits).

Amateur d'art éclairé, Pierre Fariseau, grâce à sa brillante fortune, s'était constitué une collection importante. Le journal *Les Relations Véritables*, du vendredi 7 avril 1719, en conserve la trace. On y lit:

« Avertissement.

On vendra le 24 de ce mois à Brusselle dans la maison mortuaire de son Messire Fariseau, seigneur de Steenockerzeele, etc., située au Marché aux Grains, un beau Cabinet de Tableaux des plus fameux Maîtres de notre siècle, savoir de Rubbens, van Dyck, Breugel de Velour, Rottenhaemer, Miris, Gerard Dau, Bronwer, Teniers, Huysmans, Wouwermans, Paul Brill, De Heem, Mille, Fyt, Boel, etc.; on vendra pareillement de belles Tapisseries manufacture de Brusselle, des Carosses, Berlins, Chaises et plusieurs beaux meubles ».

(1) Wauters, *Environs*, t. III, p. 722.

(2) Un rapport d'Alph. Wauters sur les pierres tombales de Ste. Catherine (*Archives de la Ville*) rédigé le 19-I-1875, ne mentionne plus cette pierre, reproduite p. 24 *Revue Psyché*, avril 1930, ainsi que dans le ms. n° 219, p. 29, des archives héraldiques du ministère des Affaires Étrangères à Bruxelles.

Un écuyer, fermier des carrosses, achète un banc de boucherie à Bruxelles.

SOURCE : A. G. R. *Chambre des Tonlicux de Bruxelles*. N° 218.

Transport d'un banc sur La grande boucherie et de plusieurs biens etc en faveur et au profit du s^r A. Deudon fermier des Carrosses de Paris et de d^{lle} Marie Anne Franc^{me} Neufbourg son Epouse (1).

Nous Gilles Desagher Ecuier Licentie es droits, avocat au Souverain Conseil de Brabant et Lieutenant de Francois Hyacinthe Hannosset Ecuier Conseiller et Receveur General des domaines de Sa Majesté Royale La Reine D'Hongrie et de Boheme au Quartier de Bruxelles, Jean Peterbroecs, Jacques Joseph van Meerbeck pareillement Licenties es droits et avocats audit Conseil de Brabant et Antoine Jean Mostinck jurey de La cheff chambre des Tonlicux de Sa dite Majesté au dit Quartier de Bruxelles Salut Scavoir faisons qu'aujourd'hui datte de cette est comparu devant nous...

Ont déclaré d'avoir vendu cédé et transporté, comme ils vendent, cedent, et transportent par cette à et au profit du Sieur Antoine Deudon Ecuier et fermier des Carrosses de cette ville de Bruxelles a Paris, et de Dem^{elle} Marie Anne Francoise de Neufbourg son Epouse (2), cij presens et acceptans toute telle part et

(1) *Recueil d'Épithaphes qui se trouvent dans les Églises chapelles cimetières &c des paisbas*. Pour servir de supplément au Grand Théâtre Sacré du duché de Brabant, Marquisat d'Anvers, seigneurie de Malines &c &c publié en 1728 par le Baron le Roy en 3 vol. in folio, ms au c^{te} Thierry de Limburg Stirum. A Bruxelles a l'église paroissiale de N. D. de la Chapelle a coté de l'évangile du grand autel du grand chœur :

Monument — de la Famille — d'André Deudon — décédé le 14 juillet 1681 — et — D'Adrienne Vaultier, — dit Beauregard, son Epouse — décédé le 19 decembre 1706 — et — Antoine André Deudon — Ecuier leur fils — décédé le 28 may 1748 — et — Marie Anne Francoise — De Neufbourg son Epouse — décédé le 12 decembre 1749 — A Deudon — et — M. F. — de Neufbourg — Son Epouse — 1738.

(2) *Annuaire de la Noblesse de Belgique*, 1873, généalogie Deudon : Antoine André Deudon, lieutenant veneur de Brabant, anobli 25-II-1741, marié à Mons en 1706 à Marie-Anne-Françoise de Neufbourg morte à Bruxelles 11-XII-1748 ayant eu entre autres : A) Pierre-Joseph Deudon, seigneur de Meerbeeck, conseiller, puis Vice-Président du Grand Conseil de Malines en 1774, époux de Marie-Caroline Van der Zype, dame dudit Meerbeeck (Les généalogies imprimées ne font pas mention de la possession de la terre de

portion que leur compete et pouvoit competer dans les biens meubles et immeubles, rentes, noms, actions, et credits et généralement quelconques, rien excepté ne réservé en ces Pais = Bas Autrichiens, provenans des successions... — etc.

A Scavoir : primes une maison située en cette ville etc, item un banc de boucher avec ses appartenances ainsi qu'il est situé sur la grande Boucherie en cette ville de Bruxelles étant le cinquième banc dans la route du milieu sur la main droite Lorsque l'on monte par la rue des Harauts, venant des deux cotés auxuelles illec contre le banc appartenant aux heritiers van Assche chargée de trente trois sols et quelques autres deniers aux domaines de Sa Majesté au quartier de Bruxelles.

Ce dix septieme jour du mois de septembre L'année mil sept cent quarante deux.

L'accouplement des termes *écuyer* et *fermier* des Carrosses (prise à ferme du service des carrosses) est curieux. Il y aurait toute une étude à faire sur la question très complexe de la dérogeance sous l'ancien régime, ainsi que sur ce qui socialement était permis aux nobles et sur ce qui ne l'était pas. Goethals dans son *Mirair des Nobilités Nobilitaires*, tome I, p. 590, fait mention du comte Charles van den Berghe de Limminghe, mestre de camp de cavalerie au service d'Espagne, membre du lignage de Rondenbeke, surintendant, trésorier, échevin et bourgmestre de Bruxelles, depuis de l'Etat noble de Brabant qui fut admis dans la corporation des bouchers; dans la généalogie de la famille Mulle (*Une famille patricienne flamande. Etude généalogique sur la famille Mulle de Terschueren*, 1929, par le baron A. J. Mulle de Terschueren, en 31, page 21 : Renaud de Schoonvoorst, agent de la duchesse de Brabant vint à Liège, il s'y fit recevoir dans le métier des bouchers qui fut toujours l'un des plus remuants, et l'on vit ce fier seigneur debout en manches de chemise derrière l'état qu'il occupait à la « mangonie » du marché découper la viande et servir le client (voir Kurth : *La cité de Liège*, t. II, p. 184) ; Humbercourt, lieutenant de Charles le Téméraire près des Liégeois, se faisait recevoir dans le puissant métier des sèvres, avec l'intention manifeste d'y contrebalancer l'influence de Raze de Heers (Kurth, *op. cit.*, t. III, p. 243).

M. Hubert van Houtte dans son *Histoire économique de la Belgique à la fin de l'ancien régime* (1) signale un renouvellement

Meerbeeck par les Deudon). Le 8-VIII-1774, Pierre Joseph Deudon en fit relief. Cf. *Greffe scab. de l'arrondissement de Louvain*, n° 218, aux A. G. R.).

B) Georges-Joseph Deudon, conseiller surintendant du mont de Piété de Bruxelles, époux de Catherine-Thérèse Buidier.

(1) 48^e fascicule du *Recueil des Travaux publiés par la faculté de Philosophie et lettres de l'Université de Gand*, Gand 1920.

d'acier, en 1611, accordé au comte de Bucquoy pour fabrication de la couleur bleue et turquoise; il signale également le privilège accordé au comte de Hornes pour exploiter son invention de moulin à vider les eaux; l'octroi accordé au duc d'Ursel en 1755 d'établir une verrerie pour glaces, miroirs, vitres de France, vitres communes, bouteilles et autres ouvrages de verre, à Hingene, etc. et M. Liebrecht dans son ouvrage précité, signale, p. 181, l'association de trois « entrepreneurs des spectacles » à Bruxelles, le duc d'Arenberg, le duc d'Ursel et le marquis de Deynze (Jean-Charles-Joseph comte de Merode et du Saint-Empire).

Sur le rôle de la Noblesse dans l'Industrie et le Commerce sous l'ancien Régime voir encore « Les grandes fabriques en Belgique », étude de M^r A. Jolin, publiée dans le t. 73, des Mémoires in 8^o de l'Académie Royale de Belgique.

Dans les Wyckboecken de Bruxelles, (voir entre autres n^o 2365²², et dans les registres de la chambre des Tonlieux de Bruxelles, n^o 228 (n^o 170), conservés aux A. G. R. à Bruxelles, on voit que la Noblesse considérait comme une source intéressante de revenus, l'achat ou l'héritage d'un étal à la Grande Boucherie de Bruxelles (1). Nous y avons relevé les noms des vicomtes de Bughem, des Powis de Tenbossche, des della Faille de Nevele, des de Wargny, des Deudon, etc.

À propos de la boucherie à Bruxelles, signalons, en passant, les lignes suivantes extraites du *Moniteur* du 17 octobre 1848, p. 3084. Elles jettent quelque lumière sur la façon de vivre d'il y a cent ans à Bruxelles :

« Les boucheries à domicile se multiplient dans tous les quartiers de la ville. Il n'en pouvait être autrement. La décentralisation des marchés était devenue une impérieuse nécessité. Quand la population était peu nombreuse il n'y avait aucun inconvénient à ce que les marchés fussent réunis au cœur de la ville. Mais maintenant que l'importance de la ville va sans cesse croissant, il importe que les marchands suivent les consommateurs partout où se porte la population. L'ouverture prochaine du marché de la Madeleine et la construction du Marché des bas-fonds de la rue Royale porteront les derniers coups à l'ancien système de centralisation.

Au lieu de Marchés spéciaux exclusivement consacrés chacun à la vente d'un seul objet de consommation, nous aurons des marchés complets où l'on vendra de tout, chacun d'eux sera tout à la fois, marché aux légumes, marché au beurre, marché à la volaille, au fromage, aux fruits, etc. La vente du poisson demeurera seule concentrée sur les bords de la Senne ».

(1) *Costumes de la Ville de Bruxelles*, p. 147, métier des bouchers « où personne n'est admis qui ne soit du sang ». Au sujet du banc de boucherie des Deudon, voir encore le n^o 44840 de la *Chambre des Comptes*, aux A. G. R. à Bruxelles, acte 477.

La collection du *Moniteur* belge nous fait encore connaître des détails intéressants sur l'établissement des trottoirs à Bruxelles et sur l'innovation des boîtes aux lettres à domicile.

Moniteur du 30 mars 1848.

« Nous apprenons avec plaisir que les familles aisées mettent le plus louable empressement à seconder les efforts que l'autorité fait en ce moment pour donner de l'ouvrage à la classe ouvrière. Parmi les propriétaires qui ont demandé à l'administration communale l'autorisation d'établir des trottoirs, on cite : M. M. le duc d'Arenberg (dont le trottoir coûtera plus de fr. 2,000), le prince de Chimay, le comte B. de Merode, le comte de Lalaing, le comte Amédée de Beaufort, le baron d'Overschie, Blsem, Descordes, le comte Coghien, le vicomte de Spoelberg, la baronne de Crumppen, le comte de Maldeghem, etc. Ces propriétaires donnent un excellent exemple ; nous espérons qu'ils trouveront de nombreux imitateurs ».

Dans le *Moniteur* du 29 mai suivant, il est de nouveau question de cette modernisation des rues de Bruxelles :

« Le vigoureux élan imprimé par l'administration communale aux travaux des trottoirs ne se ralentit pas. Les commandes affluent à l'hôtel de ville. On a construit plus de trottoirs depuis deux mois qu'on n'en construisait jadis dans le cours d'une campagne. La plus heureuse émulation règne entre les familles aisées ; c'est à qui mettra le plus d'empressement à seconder les efforts de l'autorité communale à fournir de l'ouvrage à la classe ouvrière. Parmi les particuliers qui font ou vont faire établir des trottoirs, nous citerons : M. M. le duc d'Ursel, le comte de Baillet, le général baron de Prilly, M^{me} la duchesse de Beaufort ; M. M. le Vicomte Dubus de Ghisignies, Evrard, Vandenbove-Swartman, le supérieur des Rédemptoristes (devant la chapelle de la Madeleine), le baron de Bousies, Vanderstraeten, Caponillet, le Comte d'Espignies, le Comte de Villers, Van Volsem, Sterckx, Kackenbeek, le marquis de Rodas, Redelborcht, Vanderstichel, Vandermerselen, le marquis de Chasteler, de Keyser ; M. M^{me} les comtesses de Houlleppe et de Roze ; le curé du Finistère, de Liew, Hatrix de Terbeek, Devis, M^{lle} de Strooper, etc.

De son côté le gouvernement, sur la demande de l'administration communale, a fait ou va faire élargir les trottoirs du ministère de la guerre (rue Royale), de l'ancien palais du prince d'Orange, de l'hôtel des Monnaies et de l'ancien hôtel Bugler ».

Dans le *Moniteur* du 4 janvier 1853 il est question cette fois des boîtes aux lettres. Aujourd'hui nous trouvons cela tout naturel. Mais comme pour l'œuf de Colomb, il fallait y penser.

« Une très grand nombre de maisons dans Bruxelles, (non dans ce numéro, ont déjà des boîtes destinées à recevoir les lettres, les journaux, les paquets d'un poids minime et d'un volume volumineux. Il serait à désirer que l'usage de ces boîtes se généralisât et que toutes les maisons en fussent pourvues ; leur emploi constituerait pour le service public de l'administration des postes une précieuse économie de temps et pour le service intérieur des habitations une

amélioration non moins importante.

Avant l'invention des timbres-poste l'usage de ces boîtes n'avait guère de raison d'être ; le facteur de la poste avait pour chaque lettre apportée une taxe à recevoir ; mais aujourd'hui que dans les villes sur dix lettres reçues il en est sept ou huit affranchies, la boîte devient pour ainsi dire indispensable ; le facteur y jette les lettres, les domestiques n'ont plus à recourir et ne doivent plus abandonner un travail souvent pressé pour aller recueillir des lettres qui arrivent à leur destination sans dérangement pour personne, et qui ne courent plus la chance d'être oubliées ou égarées dans quelque coin.

Quand toutes les maisons auront leur boîte aux lettres comme elles ont leur sonnette, le service postal se fera avec une rapidité dont nous n'avons pas encore une idée exacte. Il n'est pas douteux que du jour où les avantages de ces boîtes seront appréciés, personne ne voudra plus s'en passer dans notre pays qui ne se passionne guère pour un luxe frivole, mais qui aime le vrai confort et les perfectionnements d'une réelle utilité.

* * *

Pour en revenir à messire Antoine-André Deudon, écuyer et fermier des Carrosses, lieutenant-veneur du duché de Brabant, signalons qu'il était installé à Bruxelles place de la Vieille Halle au Blé, place reconstruite après le bombardement de 1695. M. G. Des Marez dans son *Guide illustré de Bruxelles*, tome I, Les monuments civils et religieux, écrit p. 138 au sujet de l'exploitation des Deudon : « La porte d'entrée du n° 12 (Vieille Halle au Blé) ne passera pas inaperçue. Elle est de la fin du XVII^e siècle. Dans le fond on trouve une cour intérieure à arcades, précédée d'une deuxième porte non moins intéressante que la première. C'est l'ancienne hôtellerie *à la Couronne d'Espagne*, la plus importante de la Place, concurrente de l'*Etoile d'Or*. Elle était tenue au XVIII^e siècle par Deudon. Les voitures publiques de Bruxelles à Paris par Mous, Valenciennes, Cambrai, Péronne, Roye, Senlis, etc., y partaient en été à 4 heures du matin pour arriver à Paris le troisième jour, en hiver à 6 heures et demie du matin pour arriver le quatrième jour ». Nous trouvons en outre dans *Le Calendrier de la Cour de Son Altesse Royale le duc Charles-Alexandre de Lorraine et de Bar, etc., pour l'année mil sept cent soixante dix huit* l'indication des prix du voyage : « On paye par Place 70 Livres de France y compris la Nourriture qui commence à Cambrai, & qui y finit en venant de Paris, & 83 sans Nourriture, le Bagage à la suite, desdites Places, ne paye que trois sols par Livre. Le Bureau se tient à Bruxelles chez Monsieur Deudon, sur la Vieille Halle au Blé ; & à Paris chez Monsieur Huot, rue Saint Denis vis-à-vis les Pâles-Dieu ». Les Deudon (1) dirigèrent par après et durant une longue période, le Mont de Piété de Bruxelles.

(1) Voir encore sur cette ancienne famille originaire de France : Chancellerie autrichienne des Pays-Bas, n° 790. Consultez sur demandes de titres de noblesse (année 1741) aux A. G. R. à Bruxelles

Il contractèrent d'excellentes alliances dans la noblesse de nos provinces.

Détails sur le Théâtre de la Monnaie et sur le Marly. (1)

SOURCE : A. G. R. Galesloot. *Inventaire des Procès héraldiques* (t. XIX).

Voici deux lettres perdues dans ce fonds :

Mercredi 7 juillet 1880

Cher Monsieur,

Je ne puis vous dire grand chose sur J. B. Meeus (2) ancien propriétaire du théâtre de la Monnaie, mais vous trouverez des détails circonstanciés sur cette entreprise et peut être un peu sur l'entrepreneur dans un curieux plaidoyer de l'avocat Jottrand Père, lorsque J. B. Meeus qui avait élevé le théâtre des nouveautés était en procès avec son locataire Delacroix, je ne sais si Meeus gagna son procès je le crois mais pendant ces débats le théâtre fut fermé et ne retrouva plus son public. Le plaidoyer de Jottrand fut publié mais je ne sais dans quel recueil. Ces lignes vous mettront sur la voie que vous cherchez.

Je sais encore comme tradition de famille la sœur de mon Père ayant épousé le neveu de J. B. Meeus que celui-ci avait succédé à ses Tantes deux vieilles demoiselles qui avaient leur loge et salon dans l'ancien théâtre de Bruxelles — et qu'aux jours de représentation *Le Prince Charles de Lorraine* allait prendre le thé avec elles dans le salon attenant à leur loge.

N'en sachant d'avantage je me dis votre bien dévoué

J. van der Maelen (3).

9 juillet 1880.

Mon cher Monsieur Galesloot.

Votre lettre du 8^{me} me fait rebire celle du 7, je n'avais pas lu le mot « du siècle passé », et j'ai appliqué votre demande à J. B.

(1) Sur le Marly voir *Histoire des Emulans de Bruxelles*, t. II, p. 407 par A. Wauters. Sur le théâtre de la Monnaie voir : Jacques Isardon : *Le Théâtre de la Monnaie* ; Frédéric Faber : *Histoire du théâtre français en Belgique* ; Henri Liebrecht : *Histoire du théâtre français à Bruxelles au XVII^e et au XVIII^e siècle* ; Lionel Renieu : *Histoire des théâtres de Bruxelles depuis leur origine jusqu'à ce jour*. Paris 1928.

(2) Cf. Généalogie Meeus : *Miroir des Notabilités nobilitaires* par R. V. Goethals.

(3) Thérèse-Françoise van der Maelen ép. en 1813 Pierre-Joseph Meeus, frère de Marie-Anne Meeus, mariée en 1822 au célèbre financier le comte Ferdinand-Philippe de Meeus, auteur des comtes de Meeus d'Argenteuil.

Meeus qui batit le théâtre des Nouveautés (1), c'est l'un de ses ayeux du même prénom qui vous intéresse.

Ce que je v^{ous} ai écrit des D^{es} Meeus propriétaires du théâtre de la Monnaie se rapporte au règne du Prince Charles de Lorraine. En tous cas le plaidoyer de M^r Jottrand est l'histoire complète du théâtre de Bruxelles.

Vous trouverez dans le *Mirouir des notabilités nobiliaires* Tome I page 138 la généalogie complète de la famille Meeus. Vous y verrez donc les liens de parenté qui vous intéressent.

M^r P. J. Meeus mon Oncle était neveu d'un J. B. Meeus qui fut aussi l'un des créateurs du Jardin botanique, et plus tard batit le théâtre des nouveautés, c'était parait-il un goût de famille.

En voici encore un que je crois inédit le bien de Neder over Heembeek dit le Marly leur appartenait depuis bien longtemps mon Oncle l'habitait vers 1830, j'allais au Marly plusieurs fois par semaine, par la barque et à ce propos il me fut souvent conté que du temps de la création du canal, le Meeus du temps ne créa son terrain qu'à condition que la barque s'arrêterait à chaque trajet devant sa campagne et que le postillon de la barque devait jouer du cor p^r le prévenir ainsi que ses boies qui voudraient profiter de ce mode de locomotion.

Wauters ne parle du séjour des Meeus à Heembeek qu'en XVIII^e s. Je les crois établis plus anciennement dans ce village on se trouvait aussi deux maisons entièrement semblables et voisines occupés jadis par 2 demoiselles Meeus.

Je les ai encore vues (les maisons bien entendu) leur plan est entièrement identique et n'ont pas de communication prévue du goût de l'indépendance que donne un long célibat.

Puis 1830 la barque s'arrêtait encore toujours au Marly et le postillon jouait du cor, maintenant il n'y a plus ni barque ni postillon! ou sont les neiges d'autan?

Je reste votre bien dévoué

J. Vander Maelen.

Le Gouvernement Provisoire belge de 1830 ne s'ennuie pas.

SOURCE : Mémoires inédits du comte Idesbalde Cornet de Woys-Ruart.

(Manuscrit appartenant au comte Cornet de Woys-Ruart).
— 18 décembre 1835.

Le général Soblet qui était indisposé m'avait envoyé dire qu'il aurait plaisir à me voir. J'allai donc chez lui vers deux heures et nous causâmes de différents sujets. En étant venus à la révolution il nous conta une anecdote assez curieuse sur la manière dont se traitaient les affaires au gouvernement provisoire. Lorsque

(1) A. Wauters, *Environ*, t. 1, p. 335, cite ce théâtre.

Gendebien et van de Weyer n'étaient pas là et avant que de Potter ne fut arrivé on s'amusaît quelque fois comme des fous au gouvernement nous dit le général.

Une fois on ordonna aux huissiers de fermer les portes et de veiller à ce que personne n'entra que le gouvernement allait entrer en délibérations secrètes.

Les huissiers s'étant retirés et les portes étant fermées, un de ces messieurs se leva et proposa une partie de cheval fond... ce que tous les jeunes gens jouent au collège (et qui) consiste à sauter nodessans les uns des autres en se plaçant à une certaine distance ». La proposition fut acceptée d'enthousiasme. Dans son manuscrit, Idesbalde Cornet a fait un petit croquis sommaire des membres du Gouvernement s'adonnant à ce jeu et il se demande, en terminant, quel aurait été le jugement du pays s'il avait connu à quel passe-temps s'amusaît, dans leurs moments perdus, les dignes membre du Gouvernement Provisoire de la Belgique! Mais sans doute le public aurait-il fait montre de quelque indulgence dans son appréciation envers eux, car chez nous on a toujours aimé ceux qui dans des moments difficiles font preuve de cran et de bonne humeur.

Telles sont les «miettes d'archives» réunies par nous.

Elles projettent quelques lueurs sur le passé — ce passé inexorablement évanescant, qui nous fait dire, tout comme à J. van der Maelen, dans sa lettre reproduite plus haut :

Où sont les neiges d'autan?

LOUIS ROBYNS DE SCHNEIDAUER.

Membre et Secrétaire du Comité
d'Études du Vieux Bruxelles.

Menus Faits.

Après une éclipse de huit ans, au moment où nous reprenons cette rubrique, qui de 1921 à 1940 obtint tant de succès, il importe que nous rappellions l'esprit dans lequel elle est conçue.

Elle est ouverte à tous nos lecteurs. Nous y insérons toutes les rectifications qu'ils nous envoient à des articles parus, les renseignements complémentaires, les références, etc. À leur demande nous insérons aussi les questions qu'ils posent pour les besoins de leurs recherches personnelles.

Les auteurs des Menus Faits ont la responsabilité de leurs dires. Nous ne pouvons entreprendre nous mêmes les recherches nécessaires à leur vérification.

La Rédaction se montre extrêmement large pour tout ce qu'elle insère dans cette rubrique. On a constaté maintes fois qu'un menu fait qui semblait faux, puéril, était considéré dans la sulte comme non dépourvu d'une certaine valeur et qu'il inclinait à des recherches parfois fécondes.

Nous insistons auprès de nos lecteurs pour qu'ils contribuent à rendre à cette rubrique la vie qu'elle manifestait avant la guerre.

Un annoblissement bizarre.

M. de Saint-Foix, *Essais historiques sur Paris*, t. VII, p. 170 rapporte que Catherine de Médicis fit le vœu d'envoyer à Jérusalem un pèlerin qui ferait le chemin à pied, en avançant de trois pas et en reculant d'un pas à chaque troisième. Ce fut un bourgeois de Verdun, leurg de Picardie qui accepta cette mission. En récompense il reçut une somme d'argent et fut ennobli.

Copie conforme.

L. Stroobant.

Les grimancins.

Les grimancins étaient des êtres démoniaques généralement invisibles qui ne décelaient leur présence que par le bruit qu'ils faisaient.

Quant l'ouragan était déchaîné, on entendait dans le fracas, leurs hurlements farouches et sauvages qu'emportait au loin le vent en furie.

On peut les entendre encore aujourd'hui.

À la saison des tempêtes, on percevait, dans les larges champs, siffler la rafale avec l'accompagnement inévitable du cri des oiseaux. Le vacarme terminait la famille attentive et trem-

blante, réunie autour du feu de bûches qu'attisait l'air en révolte.

Les dimensions restreintes des cheminées modernes ont modéré les tourbillons du vent et le tapage des grimancins.

Un vieil ouvrier de ferme (1) m'a raconté qu'au temps où l'on battait encore les céréales au fléau « à la ferme de Profondval (2) », on entendait siffler terriblement les grimancins par l'œil de boeuf. Ce sifflement effrayait énormément les ouvriers qui, pour couvrir le bruit fait par les forcenés, redoublaient de coups de fléau sur l'aire de la grange.

L'emploi de batteuses mues par la vapeur ou par l'essence, met maintenant les ouvriers agricoles à l'abri de pareilles mésaventures.

En certains endroits on dit que les grimancins apparaissent sous la forme de bêtes fauves à trois têtes, grinçant des dents à tout venant et vomissant le feu de l'enfer, par la gueule et les narines, pour effrayer les femmes enceintes et leur faire mettre au monde de malheureux enfants, atteints du mal enduc des leur plus tendre enfance.

Ad. Motter.

Ruclaux, mars 1840.

Moutons et soldats prussiens.

C'était le surlendemain de la bataille de Waterloo.

Le berger Petit (3) faisait paître ses moutons sur un champ en jachère, entre les villages de Court-St-Etienne et de Céroux.

Tout à coup, il entendit, dans la direction de Céroux, l'écho d'une chanson gutturale d'une bande de soldats prussiens. Son sang se glaça dans ses veines, à la pensée que ses moutons étaient exposés à la rapine des soldats.

Mais passa une sorcière qui lui dit :

— Eh! Berger! vous avez peur pour vos bêtes?

— Oui, répondit l'homme plus mort que vif.

— Ce ne sera rien, dit-elle, si vous voulez bien m'obéir : placez votre pied droit sur mon pied gauche, placez votre main gauche sur votre cœur, frappez-vous trois fois la poitrine avec la main droite et regardez fixement vos moutons.

Et elle fit, en termes incompréhensibles, une invocation sans doute au diable.

Sous l'empire de la peur, le berger fit tout ce qui lui était ordonné.

(1) Daudoux (Jean-Joseph) né aux Trois Barrettes (Mont-St-Guibert), le 7 décembre 1817 et décédé à Beurieux (Court-St-Etienne), le 3 janvier 1897.

(2) Ferme se trouvant à l'extrême limite Nord-Est du territoire de la commune de Court-St-Etienne.

(3) Petit (Charles-Marie), né à Court-St-Etienne, le 19 juin 1772 et y décédé le 18 juin 1855.

Du coup, les moutons furent transformés en tas de fumier inertes.

Les Prussiens passèrent, chantant toujours, en leur langage, leur victoire de l'avant-veille sur la jeune-garde française et apostrophant joyeusement, sans être compris, les cinq badauds qui les regardaient défilés : la sorcière, le berger et ses trois chiens, aboyant à tue-tête.

Le danger passé, la femme reprit :

— Remettez votre pied gauche sur mon pied droit, votre main gauche sur votre cœur et, à votre tour, frappez-vous, avec la main droite, trois fois la poitrine.

Aussitôt fait, tout rentra dans l'ordre : les tas de fumier redevinrent de beaux moutons qui gambadaient et broutaient parmi les tannises, les renouées, les plantains et les pavots en fleurs.

Le berger et ses chiens reprirent leurs occupations... et la sorcière... poursuivit son chemin... et les campagnes ne retentissaient plus que du chant des alouettes.

Souvenir pieusement mais ironiquement conservé parmi les descendants du berger Petit.

Ad. Mortier.

Ruchaux, janvier 1940.

« On dit » et superstitions.

M. Vandereuse nous a transmis une série d'on dit et de superstitions :

— Les enfants nés après la mort de leur père, ont le don de guérir les entorses. (Marcinelle).

— Pour éviter que les pois ne soient mangés par les moineaux, il faut les planter le jour que tombera la Noël (Mont-sur-Marchienne).

— D'une jeune fille qui mouille son tablier en nettoyant, on dit qu'elle épousera un ivrogne. (Marcinelle).

— La présence de trois lumières dans une même pièce, est signe de mariage. (Marcinelle).

— Désirez-vous qu'un chien ou un chat s'attache à vous ? Placez sous l'aisselle un morceau de pain ou de viande. Laissez-le un moment, afin qu'il s'imprègne quelque peu de votre sucr. Donnez-le ensuite à manger à l'animal ; celui-ci ne vous quittera plus. (Marcinelle).

— S'il se trouve du tabac à couper dans une maison où il y a un mort, il faut avoir soin de le mettre à la cave, sinon on ne saura plus le fumer. (Mont-sur-Marchienne).

— A Jamionx (Hainaut), les enfants qui ont une tartine sèche, la jettent derrière eux, après avoir fait le signe de la croix, et en disant : « Dji tous du pwin évoye pou les pouyes du bon Dieu. Si l'diâle el prind'ça l'ra grigni ses dints » (Je jette du pain sur le chemin pour les poules du bon Dieu. Si le diable le prend, cela fera grincer ses dents).

— Jadis, à Thuilles (Hainaut), quand l'un des leurs cessait

de courtiser une jeune fille habitant une autre localité, les jeunes gens se rendaient dans cette dernière, avec un chariot attelé parfois de cinq chevaux, pour aller « rechercher les corvées » de l'intéressé. Cela avait encore lieu vers 1880.

— Pour qu'un enfant « vienne bien », dit-on à Walcourt et aux environs, il faut que le jour de son baptême, il boive de la « goutte » et qu'il mange une des dragées offertes par le parrain ou la marraine.

Jules Vandereuse.

Chiens suivant les jeunes hommes pendant la nuit.

Au Roman pays de Brabant, on assure que quand un jeune homme qui est allé rendre visite à sa bonne amie, est suivi, jusque chez lui, la nuit, par un chien, c'est un maléfice, un signe de malheur pour plus tard et il est sage de rompre toutes relations amoureuses.

Un jeune cultivateur courtisait une jeune fille dont les parents habitaient à une forte demi-heure de chez lui. Un soir, en rentrant à son domicile, il remarqua qu'un chien était sur ses talons. Mais, vu l'obscurité, il ne put en distinguer ni la taille ni le pelage.

Il fut fort impressionné, étant donné les on dit, par cette aventure et il s'abstint de retourner, le soir, auprès de sa dulcinée.

Mais, sur les ailes du temps, la prudence s'envole.

Un beau jour, il reprit le chemin de la bien-aimée. Ces gens avinient une chienne qui périodiquement et à ce moment-là même, était sous l'influence du sexe et attirait tous les mâles d'une bonne lieue à la ronde.

Lorsque le jeune homme sortit, la nuit était tombée et une bande de chiens rageurs entouraient la maison. A coups de bâton, il se fraya un passage au milieu des bêtes et parvint à la fin à la route qu'il devait suivre, pour rentrer chez lui.

Tout-à-coup, il remarqua qu'un chien s'attachait à ses pas. Il en fut effrayé, lorsque arrivé à un endroit que la lune éclairait en plein, il crut observer que le chien ressemblait étonnamment à celui de son voisin immédiat, bête qu'à la soirée, il caressait souvent. Il ne put s'empêcher de crier : *Jek, que fais-tu là ?*

A l'appel de son nom, Jek, car c'était bien lui, saute sur le jeune homme, lui léchant les mains et lui donnant encore d'autres marques de son amitié. Il poursuivit sa route, jusqu'à la demeure de ses maîtres, où il alla se blottir dans un hangar, en attendant le matin. Il n'avait plus mangé depuis trois jours, doré de son absence.

Et Jek éclaira le mystère
Planant bien haut sur cette affaire !

Ad. Mortier.

Ruchaux, février 1940.

Pour l'étude du charivari.

Les manuels d'histoire de France ne donnent généralement pas de détails sur la cause qui motiva le célèbre et terrible *Hal des Ardents* de 1393 qui jeta l'effroi à Paris.

D'après l'*Histoire de la Prostitution* de Pierre Dufour (1) « c'était un hal qui se donnait à l'hôtel Saint-Pol, en l'honneur du mariage d'une dame d'honneur de la reine. La mariée avait déjà eu trois maris, et, selon un seul usage très répandu en France, il s'agissait de livrer aux épreuves d'un charivari, cette veuve qui convolait en quatrième nocce ».

On sait que le roi Charles VI et cinq seigneurs de la cour se vêtirent d'un costume de toile sur lequel on avait collé des étoupes avec de la poix.

« Ils entrèrent dans la salle avec d'horribles cris, et coururent de tous côtés avec des gestes indécentes... Le duc d'Orléans prit une torche et la jeta sur ces diables, qui s'enflammèrent à la fois : ils étaient enchaînés l'un à l'autre, et ils furent brûlés vifs, à l'exception du roi, qui parvint à rompre sa chaîne et qui se cacha sous la robe de la duchesse de Berry ».

Louis Quiévreux.

La Mort.

Les arabes comparent le trépas à un chasseur à qui rien n'échappe.

Grimm, *Deutsche Myth.*, II, 707, cite le vieil hymne allemand :

Ist ein Schnitter,
heiszt der Tod,
hat Gewalt vom höchsten Gott ;
hent wetzt er das Messer,
es schneidt schon viel besser ;
lülte dich, schönes Blümlein.

Il y a un moissonneur, c'est la Mort, qui a reçu son pouvoir du Dieu suprême ; maintenant il aiguisé son couteau ; il coupe déjà beaucoup mieux ; garde-toi belle fleur. (d'après Krappé, *La genèse des mythes*).

Louis Stroubant

Epouser un condamné à Mort.

Le *Journal d'un bourgeois de Paris*, page 129, mentionne à l'année 1429 que les filles avaient le privilège de pouvoir sauver un criminel en l'épousant :

« Au moment où l'on allait exécuter un très-bel jeune fils d'environ vingt-quatre ans, qui avait fait des pilleries autour de Paris, une jeune fille, née des Halles, le vint hardiment deman-

(1) Tome 5, page 232 et 233. Paris 1853.

der ; et tant fit par son bon pourchas, qu'il fut remené au Chastellet et depuis furent esponsez ensemble ».

(V. sur ce sujet J. Gessler : *Le mariage sous la potence*. Folklore Brabançon, VII^e, 1927-28, p. 115).

L. Stroubant

Le jeu de fer à Opprebaïs.

On peut affirmer avec certitude que les diverses coutumes folkloriques, croyances populaires, superstitions, jeux de kermesse locale, manifestations diverses, se rencontrent avec la même analogie dans tout le Brabant wallon.

Naturellement, il peut y avoir certaines différences, afférentes au caractère particulier villagenis, mais elles sont peu sensibles.

Parmi les jeux très connus qui se pratiquaient anciennement et couramment dans toute la Wallonie figure le jeu de fer. (v. S. Belle. *Le Folklore Brabançon*, VIII^e, 1928-29, p. 280).

À Opprebaïs, ce jeu était fort en vogue également ; il intéressait toute la population car les vieux habitants en parlent passionnément et son succès attirait beaucoup de curieux, des concours étant organisés dans les villages environnants.

Les joueurs de fer, qui comprenaient des hommes âgés même de 40 ans, formaient une équipe de sept et se rendaient à tour de rôle dans les localités où les luttes étaient disputées avec acharnement. Il m'a été rapporté qu'un concours avait eu lieu un dimanche à Glimes ; Opprebaïs a gagné et pour avertir les habitants de cette localité du succès remporté, on allumait un grand feu à Glimes qui pouvait être aperçu à Opprebaïs et annonçait ainsi la victoire. Après avoir remporté le prix, on rentrait triomphalement à Opprebaïs et si le prix gagné était destiné à l'église, les joueurs et de nombreux paroissiens s'y rendaient pour chanter le *Tu Deum*.

C'est ainsi qu'elle possède un drapeau en velours grenat de forme carrée ; on le suspend à l'un de ses angles, les deux autres inférieurs ramenés en arrière, derrière la hampe, et au milieu un cercle formé de galons dorés.

À l'occasion d'un autre succès, un cercle en argent a été également gagné et figure au bras de la statue de St-Aubin, patron de la localité.

Ce cercle est le même qu'à Sart Messire Guillaume et on en voit partout où le jeu de fer était pratiqué.

Ad. Minne.

L'Armandine.

Vers 1888, quelques personnalités importantes de Sart Messire Guillaume et d'autres adeptes créèrent une société de secours mutuels. Ce fut le noyau d'une société de musique qui attirait la haute et sympathique attention de M. Armand Mosselman, propriétaire du Domaine du Chenoy.

Cette société de fanfares prit le nom de « L'Armandine ».

M. Mosselman acheta de nombreux instruments, le drapeau et ne ménagea pas son appui financier pour subvenir aux frais divers : chef de musique, leçons, etc. ; il fit naître le goût musical et de grandes fêtes et de nombreuses excursions furent organisées.

Les anciens se rappellent les sarreaux, les chapeaux de paille portant au ruban l'inscription « L'Armandine ».

Sous son impulsion de nombreux jeux, concours, courses dans les soes, etc., étaient organisés à la fête locale. Il fit don à la jeunesse d'un drapeau qui existe encore mais dont il ne reste qu'un lambeau.

C'était la vie dans toute son ampleur, l'entraîn dans la distraction.

La Société l'Armandine existe toujours et a acquis le titre de Société Royale.

A. Minne

Miettes du passé : Formules testamentaires.

Dans le numéro 114 du « Folklore Brabançon », M. Louis Robyns de Schneidauer, nous donne « l'étrange début d'un testament comtal » tiré des Greffes scabinaux de l'arrondissement de Louvain.

Ainsi que nous l'avons signalé dans un article sur les ventes publiques au 18^e siècle, nous trouvons, dans l'arrondissement de Nivelles, les mêmes coutumes et les manuscrits qui s'y rapportent ne diffèrent que par une modification de forme due à la situation de famille ou l'objet de la donation.

Un document de famille que nous possédons, datant de 1769, révèle des termes à peu près identiques : nous en extrayons les passages suivants :

« In nomine Domini Amen.

« Cejourd'hui 29 9bre 1769, parde moi notaire public soussigné « reçu au Souverain Conseil de Sa Majesté ordonné en Brabant « résidant au village de Mouty sur Thyf, et présents les témoins « sousscrits, compararent personnellement, Nicolas Joseph Doudou- « let et Marie Gislaine Clare conjoints habitants Sart-Messire Guil- « laume, le dit comparant allant et venant se portant bien, et la « dite comparante retenue en son lit malade, jouissant de leurs « bons sens, mémoire et entendement comme il est très bien appa- « rus aux témoins et à moi le dit notaire, lesquels considérans la « certitude de la mort et l'incertitude de son heure et ne souhai- « tant de mourir ab intestat sans au préalable avoir disposé des « biens temporels que Dieu tout puissant leur a prêtés en ce « monde, nous ont dit et déclaré d'avoir fait et ordonné comme ils « font et ordonnent par les présentes leur disposition conjonctifs « de volonté dernière.

« Premièrement ils recommandent de tous leur cœur leur « ame à Dieu leur Créateur redempteur et Souverain juge ; aux « prières et intercession de la bienheureuse Vierge Marie sa très « Sainte Mère, à toute la Cour Céleste, à leurs bons patrons et « patronnes ».....

Cette formule était-elle généralement appliquée dans tous les actes de donation ou de testament ou la manifestation particulière de sentiments religieux dans un acte notarié ? Il serait intéressant de savoir à quelle époque commence et finit son application.

Le Sarteur

J'en mettrais ma main au feu.

Expression qui provient du jugement de Dieu, épreuve qui consistait à porter à une certaine distance une barre de fer rouge pesant environ trois livres. S'il ne paraissait pas de traces de brûlures au bout de trois jours on tenait le prévenu pour absous (de Saint Poix)

Strabon parle des prêtresses de Diane qui marchaient sur des charbons ardents sans se brûler.

L. Stroobant.

Port d'un bonnet vert.

Un arrêt du Parlement de Paris de 1622 condamna un gentilhomme de porter le bonnet vert parce-qu'il avait fait cession de ses biens.

En Italie on obligeait ceux que leur conduite ou leur mauvaise foi amenait à faire cession de leurs biens, à frapper la terre avec leur derrière.

A Padoue existait (en 1777) la pierre de blâme, *Lapis litipeni* où ceux qui étaient reçus à la cession, disaient à haute voix, en frappant par trois fois le « cul nu » contre cette pierre : *Je cède mes biens.*

L'usage du bonnet vert s'introduisit en France par les Parlements de Rouen, de Toulouse et de Bordeaux.

D'après de Saint-Foix *Essais historiques*, p. 173.

Copie conforme

L. Stroobant

L'Arbre de la Justice de Sart Messire Guillaume.

L'Arbre de la Justice de Sart Messire Guillaume, bien connu des usagers de la route, ce tilleul séculaire dont nous avons donné la vie tourmentée dans le n° 28 du « Folklore Brabançon » a cessé d'exister.

Victime de la guerre actuelle, il fut miné par les troupes françaises et attaché de sa base le 13 mai 1940, sous le prétexte qu'il constituait un point de repère aux armées ; prétexte fallacieux car nombreux sont les points de repère sur ce plateau du Domaine du Chenoy.

Les fermes et le château du Chenoy, du Sartage, du Bois de la Croix l'entourent et deux arbres isolés de la chaussée d'Hévillers ainsi qu'un autre vers Sart Messire Guillaume n'étaient distants que d'environ 300 mètres ; les allemands y avaient d'ailleurs établi un champ d'aviation lors de la guerre 1914-18.

Témoign des temps et des événements révolus, il tenait une place marquante dans notre folklore local; l'Administration de Court-St-Etienne avait consacré à son existence un des quartiers de son seau communal.



Du point de vue touristique également ce fut un acte de barbarie: l'intérêt, le charme de ce lieu légendaire a disparu; il semble que les limites de ce vaste plateau sont reculées; c'est maintenant la solitude qui pèse en cet endroit et nous sommes tentés de répéter comme à Waterloo: le Chenoy, morne plaine.

Par une attention bienveillante de M. Delevoy, Inspecteur Principal des Eaux et forêts, un fragment de l'Arbre de la Justice fut transféré au Musée forestier de Groenendael.

L'inscription qui s'y rapporte est conçue en ces termes:

Fragment

de l'Arbre de la Justice

de Sart-Court-St-Etienne.

Ce tilleul à grandes feuilles, vraisemblablement rejet d'un arbre déjà célèbre en 1771 — Carte Ferraris — aurait, croit-on, servi de pilori aux siècles passés et figure dans les armoiries communales depuis 1814.

Croissant à la côte 158, il avait une circonférence de 2 m. 60 environ, quand il fut dynamité, le 13 mai 1840, par les troupes françaises.

Don de la Commune de Court-St-Etienne.

Photographie communiquée par M. Minne, A. de Sart.

Ad. Minne.

Cramique.

On reste intrigué par l'origine de ce mot. Voici une explication possible qui nous est communiquée par Madame Castaigne. Elle pense l'avoir trouvée dans une revue ménagère américaine. Il proviendrait du mot : Krümmig, (passe de mie) dont la recette était absolument celle du cramique. Elle se demande si au temps de Marie-Thérèse et de Joseph, époque approximative à laquelle apparaît le cramique dans la boulangerie bruxelloise, des boulangers viennois ne se seraient pas établis à Bruxelles où ils auraient fabriqué du Krümmig. Peut-être aussi des boulangers bruxellois se seraient-ils mis à fabriquer ce pain spécial afin de satisfaire nos hôtes autrichiens. Les Bruxellois auraient ensuite transcrit ce nom à leur façon, moins rébarbative.

M^{me} A. Castaigne

La chernée.

Anciennement les quelques pauvres de Opprebais se rendaient le lundi ou le mardi avant le jour des Cendres pour demander leur « chernée » ou « charnée » (probablement du mot latin caro, viande). C'est-à-dire du lard ou autre viande qu'ils mangent avant le Carême, car le mercredi était le grand jeûne.

Ad. Minne

Gattes d'or.

Que signifient les nombreuses chèvies (gattes) d'or que nous rencontrons dans les légendes belges?

C'est très probablement le soleil. Comme le taureau de Mithra. En Scandinavie le grand dieu solaire Frey est identifié à un taureau (Grimm D. M. I, 176). Ailleurs c'est un sanglier aux poils d'or.

Le chien d'or des trois filles de Pandaréos, le bétier d'or des argonantes, l'agneau d'or dont Clymène fait présent à Thyeste, sont des animaux solaires.

D'après H. Krappe. *La genèse des mythes*, 87. (v. l'article de Vanderense. *Les trésors cachés Folklore Arabançon*, XVII^e, 1937-38, p. 141).

Louis Strobant.

Marie-Thérèse et les pêcheurs.

Savez-vous que les vieux pêcheurs de Blankenberghe, professaient un vrai culte, pour Marie-Thérèse? Ils portaient ses monnaies en boucles de ceinture. Une légende est répandue parmi eux: Marie-Thérèse aurait déposé à l'hôtel de ville de Blankenberghe une cassette, à ouvrir en cas d'extrême nécessité. Personne n'a vu cette cassette, mais pour les pêcheurs, elle existe!... On dit que cette souveraine a protégé autrefois la pêche! Cela paraît plus vraisemblable.

J'ai vu un nombre de ces fervents de Marie-Thérèse. Ils portaient sur le front une boucle de cheveux, en tire-bouchon. La raison. Quant un pêcheur, périt en mer, les anges le tirent au ciel au moyen de cette boucle! (authentique!).

A. Castaigne.

« Le trimpadje de fau ». La naissance d'un spot.

A Perwez, autrefois, la fête de la moisson se terminait par le « trimpadje de fau ». Les ouvriers, réunis dans la cour de la ferme, se voyaient servir des seaux entiers de bière où, successivement, ils venaient tremper la pointe de leur faux.

Ce geste était le signal de joyeuses libations qui se prolongeaient souvent fort tard.

Il y a une cinquantaine d'années, la tradition du « trimpadje de fau » se mourait. Seule la « cinse de Brabant » l'avait conservée et encore partiellement.

Un lundi de « remise » de la fête au Mont, Monsieur Joseph Collet, vieux perwézien doublé d'un humoriste, se trouvait au café « Grand-Léze » avec quelques rares consommateurs. Wantant exprimer ses regrets de voir le succès des fêtes de hamenn décliner d'année en année, il déclara « Les fidesses, asteûre, ce n'est pas qu'on trimpadje de fau ».

L'expression est restée. Et, d'une fête ratée, on dira: « c'est-st-on trimpadje de fau ».

Voilà, prise sur le vif, la naissance d'un spot qui est venu enrichir notre collection locale. Je dis « locale », car je crois pouvoir affirmer que ce spot est inconnu ailleurs. (Extrait du *Brabant wallon*).

L. II. dit « Pière de Clotchi ».

Les noms des Dattes.

L'étude que nous avons publiée à ce sujet dans le n° d'août-août 1909 du *Folklore Brabant* nous a valu quelques renseignements intéressants de la part de quelques correspondants obligés.

Une lettre de M. Jules Pieters, secrétaire communal à Sers-les-Indications précieuses.

A Gand, les commerçants donnent également aux dattes le nom d'Engelsche vijgen. M. Pieters a noté l'expression Kletsoren à Wetteren, Serskamp, Houtem-St-Lévin et environs, qui correspond à celle de klachouren qui m'avait été renseignée à Leide.

Quant au terme « soldaten » qu'on m'avait renseigné pour Wichelen, il y est inconnu me dit M. Pieters.

D'après d'autres informations également, je crois que le mot n'a été utilisé que dans un groupe très restreint.

Toujours d'après une information de M. Pieters, le mot « Krakernellebeezen » se dit dans certaines communes du pays d'Alost pour le fruit du cornouiller, par analogie du noyau ou rapporte le terme aux dattes. Nous avons vu qu'à Malines et environs on donne aux dattes le nom de cornouilles.

J'ai retrouvé le mot dodels et datjes à Wichelen, dadders à Ternath, et l'on m'indique pour Baulers l'expression, très répandue ailleurs, de figues d'Amérique.

Quant à l'expression de « droeve jongens » recueillie à St-André-les-Bruges, elle signifie plutôt en patois, méchants garçons.

Quelqu'un pourrait-il me dire s'il a entendu employer dans nos Ardennes l'une ou l'autre des expressions « Figues d'Afrique » ou « Figue d'Or »?

P. Hermant (+).

Epitaphe.

Ci-gît la Sorbonne
Elle eut pour père l'egotisme,
pour mère la sottise
Née dans les ténèbres
Elle y vécut pendant plusieurs siècles,
et mourut d'un coup de soleil
le Vendredi Saint
Elle laisse bien des Héritiers

12 avril 1792

In Ms. J. L. Box, Epitaphia N° 5, p. 59, Bibl. Royale à Bruxelles

Ce volume contient en quantité des Epitaphes de Santlooven
L. S.

Les caves de Nivelles.

Le déblaiement des ruines des maisons incendiées au cours des bombardements de mai dernier a attiré l'attention sur les caves monumentales d'un groupe de maisons de la rue de Mons.

Ces caves semblent constituer la moitié supérieure d'une grande salle souterraine; on y admire des voûtes, des ogives et des colonnes qui datent certainement du XIII^e siècle.

Il semble que des galeries souterraines partent de ce bâtiment vers les maisons de la partie supérieure de la rue de Mons, certains archéologues disent également que d'autres galeries vont vers la Grand'Place et vers la collégiale Sainte-Gertrude, mais rien de pareil n'a été découvert jusqu'à ce jour.

Quelle est l'origine de ce monument? Quelle fut sa destination?

Il n'existe pas de document répondant formellement à ces questions.

Suivant certaine tradition, les anciens mulquiniens y travaillaient la batiste (toile de lin très fine et très serrée, du nom de l'inventeur, Baptiste Chambray, qui vivait à Cambrai au XIII^e siècle).

Cependant, l'importance du monument souterrain qui occupe les Nivellois, le soin et l'élégance de sa construction sont hors de proportion avec les exigences d'un tissage.

On espère bien que les fouilles qui seront poursuivies apporteront la solution de ce problème. Le Commissariat à la reconstruction nationale aura le souci, on l'espère, de donner son appui à ce travail du plus haut intérêt archéologique.

D.

Missi Dominici.

Les commissaires que Charlemagne envoyait en province pour s'informer des abus recevaient 40 pains, 3 pigeons, un cochon de lait, 3 painlets, 18 œufs, 3 rations de vin et 4 rations de fourrage pour leurs chevaux. (*Capitulaires Ludovici Pii*, n° 819).

L. S.

Pacelles.

À l'entrée de nos Rois dans une ville, c'était ordinairement une jeune fille qui les haranguait et leur présentait les clefs, marchant devant le Maire et les Rechevins, vêtue de blanc, la chevelure flottante et couronnée de fleurs. (de Saint Foix).

L. S.

Seigneuries du Brabant.

Le Ms. n° 311, tome XXX des archives du Conseil héraldique à Bruxelles contient la liste des Seigneuries du Brabant, en 1771 avec les noms des villages et celui des seigneurs.

L. S.

Le béguinage de Diest.

Le béguinage de Diest fut fondé en 1253 par Aert van Diest, fils de Aert et de dame Aleyde. Petit fils d'un autre Aert van Diest et de femme Clementia; lui fils de leur Aert van Diest, leur

Diest ende Zelem, stof victorieus tegen den heere van Grumbergen en was gentleert. Ms. n° 1146.

Ms. II 6447, p. 550 du fonds Houwaert à la Bibliothèque Royale on se trouve la généalogie des van Diest et de leurs descendants les van Dieve, les Ratselaer, de Ville, etc.

L. S.

Les sires d'Anderlecht.

Folcard, sire d'Aa, Anderlecht, Erpe, Hombeek, Cumplich, etc., épousa Remilde, laquelle est en vie en 1057, veuve en 1078-80, dont cinq enfants: 1^o Franco, Châtelain de Bruxelles, cité avec sa mère en 1078. Il aurait été châtelain en 1095-7-10-15-25-31 et 1134 mais certaines dates peuvent se rapporter à son fils, Franco, le jeune, également châtelain de Bruxelles, cité 1140 à 43 et 1159.

Il serait le frère de Henri de Bruxelles qui épousa Ludgarde, sœur d'Arnon, dont une fille Ide. Il aurait eu pour sœur Gillette qui épousa Gosuin, sire d'Ingghien. Elle est nommée tante de Wautier de Bruxelles, sire d'Aa en 1180.

Les frères et sœurs de Franco, le vieux, ci-dessus furent:

2^o Ludbertus (fili Folcardi et Reghinde).

3^o Siger de Bruxelles, cité 1078, sire en Anderlecht. Il est encore cité en 1086 à la fondation d'Amighem et en 1126.

4^o Fredeneide de Bruxelles qui épousa Steppe qui se dit de Bruxelles 1086.

5^o Adgelemanée citée 1078.

Ces renseignements inédits sont puisés dans le manuscrit n° II 6507, p. 116 par J. H. Houwaert.

Louis Stroobant.

Les Comtes de Grosberg fils reconnus de l'Electeur Palatin du Rhin, duc de Bavière.

(Ms. 142, p. 145 du Conseil héraldique). Joseph Clément, duc de Bavière, Comte Palatin du Rhin eut de Constance de Grosselur dame de Ruysbeek deux fils appelés Jean-Baptiste-Victor-François-Marie-Joseph-Antoon-Cajetane-Laudeline-Paul-Michel de la Montagne dit de Grosberg et Antoine-Liévin-Joseph-François-Cajetane-Marie-Michel-Jean-Baptiste-Ignace-Isaac-Rimmanuel de la Montagne dit de Grosberg, frères qui obtiennent des lettres de légitimation données au Conseil de Brabant le 22 novembre 1725 (âgés de 6 et de 8 ans) résidant à Bruxelles.

Jean-Baptiste, Comte de Grosbergh et Antoine-Liévin, Chevalier de Grosbergh, fils légitimes de S. A. Sérénissime Electoral Joseph Clément, duc de Bavière portaient d'azur au lion d'argent armé et lampassé de gueules, au chef de Bavière et d'une zivire d'or en pointe.

Extrait conforme.

L. Stroobant.

Saxons en Brabant.

Nous avons signalé ailleurs le grand nombre d'urnes proto-saxonnes rencontrées au cours de l'exploration des nécropoles à incinération de la Campine.

Leur invasion dans la Belgique actuelle aurait commencé avant la conquête romaine. Les Nerviens, les Eburons et d'autres peuplades nord-germaniques refoulent les gaulois et les expulsent du territoire Belge.

Ausibarii pusi a Chaucls dit Tacite, *Annales XIII*; *Bructeri pusi à Chamavis* dit Tacite, *Mor. German. XXXIII*; *Marcommani pusi a superioribus barbaris* (*Capitol., in M. Ant. phil., XIV*, cité in *Bull. de l'Institut archéol. Liégeois, XIII, 1877*).

Les Chauques (*Chauken*) ainsi nommés par les auteurs romains portent d'après les sources Anglo-Saxonnes les plus anciennes, le nom de *Hugen*.

Les Hugen ont donné leur nom au gau Frison *Hugemarke* (*Marka des Hugen*) entre l'Ems et le Lauwers. A l'origine les Chauques sont fixés entre le Wezer et l'Ems, d'où ils passent en Frise pour descendre avec les Franks dans le Limbourg Belge et en Campine. Cf. Van Blom, *Geschiedenis van Oud-Friesland*, Leeuwarden, 1900. Ils auraient également résidé aux bords de l'Océan entre l'Elbe et l'Ems (*Lantsa*).

Pline les dépeint comme un peuple très malheureux, obligé de demeurer sur des collines, au milieu d'une plage inondée par la marée. Ce sont les collines appelées *terpen* ou *vloedbergen*. Au IV^e s. ils semblent faire partie de la confédération des Saxons.

L'an 47, Gnasgops, qui semble être le *Asca Asinga* des fables frisonnes, à la tête d'une flotte de Chauques, de Frisons et de Camulètes se rend redoutable aux romains sous le nom de *Franks maritimus*. Au V^e s. ils sont nommés Saxons par Sidoine Apollinaire.

Louis Stroobant.

La Petite Boucherie à Bruxelles.

Située ex-tno de Davière, actuellement rue de Dinant. Au dessus de la porte était écrit: *Hispaniae Monar Cha Con Debat*.

La petite boucherie occupait l'emplacement de la salle du concert bourgeois.

Ce dernier monument élevé en 1758 portant, *Salle du Concert bourgeois, érigée sous la protection de S. A. R. le duc Charles de Lorraine et de Baar, 1756*.

Plus tard ce fut la maison du peuple. C'est un vaste bâtiment de forme carrée, sans aucun caractère architectural, assez délabré et converti en logements ouvriers.

Mss. N° II 95^e de Baert, p. 217. Bibl. Royale.

Copie conforme

L. Stroobant.

La Société de Waterloo.

Voici la copie de diplôme délivré à mon grand-père maternel par la *Société de Waterloo* (1), et qui fait partie de mes archives familiales.

Le bénéficiaire me paraît être le fils de l'architecte de la Bataille plutôt que l'architecte lui-même, à cause de l'adjonction du mot *Fils*.

Charles Van der Straeten Fils était âgé de 24 ans au moment de la réception du diplôme. Il est connu comme urbaniste, « commissaire-voyer » et bourgmestre d'Ixelles (Cf. sur lui et sur son père, les articles de Saintenoy, dans la Biographie Nationale, T. XXIV, Col. 110-114 et 110-120).

N.B. — Les mots en italiques dans le diplôme sont manuscrits. Tout le reste est imprimé.

Ch. Van den Borren

Nous Guillaume-Frédéric-Charles

Prince des Pays-Bas,

Ensuite de la présentation qui nous a été faite d'un statut de société, par des personnes des plus notables et recommandables de cette ville, fondant leur motif de réunion afin de perpétuer le souvenir de la célèbre Bataille de Waterloo, qui assura l'indépendance de ce Royaume,

Avons trouvé bon de statuer comme nous statuons

Qu'adhérent aux principes et aux vues patriotiques qui animent les Membres de cette Réunion, je m'en déclare le Protecteur, aussi long-temps qu'ils resteront unis sous le titre qu'ils se sont donné de Société de Waterloo.

En conséquence de cette résolution, je leur en délivre le présent Diplôme, en le signant et y faisant apposer le sceau de mes Armes.

Bruxelles, le 4 juin 1800 dix neuf

Signé Frédéric P^r des Pays-Bas.

(L. S.)

Ce Diplôme reposera dans les Archives de la Société, comme perpétuel souvenir de mon assentiment à une institution aussi louable.

Pour Copie conforme à l'Original déposé aux Archives de la Société de Waterloo, certifiée par nous Président et Secrétaire du Conseil d'Administration de la dite Société

(s) C^{te} Cornet de Grez

(s) P. (2) Heverart secrétaire.

La présente délivrée à Monsieur Charles

(1) v. Arts W. *Le Lion de Waterloo*, Belgique Brabant, n° 114, juin 1940. T. XIX, année 1939-1940.

Vanderstraeten, Fils lui servira de diplôme de Membre interne de la Société.

A Bruxelles, le 19 Juin 1826.

(s) P. Lauwers g. g.

(s) P. (?) Heyvaert secrétaire.

Le diplôme porte un cachet en cire rouge portant la mention : Société de Waterloo, une couronne à gauche et un lion couché à droite.

Remèdes de jadis.

Macer Florinus. De virtibus herbarum, prêt aux plantes d'étranges vertus. L'aristoloche mélangée à de la chair de bœuf et placée sur le bas-ventre d'une femme enceinte, la fait irrémédiablement accoucher d'un enfant mâle. La bournache répandue en infusion dans une salle à manger égaye les convives. La racine de pivoine broyée guérit à jamais du haut mal. Le fenouil posé sur la poitrine d'une femme, clarifie ses eaux et stimule l'indolence de ses périodiques.

L. S.

La Bourse et les astres.

Nous avons reçu en 1942 une circulaire destinée aux gens de Bourse et attirant leur attention sur les rapports existant entre la position des astres et les fluctuations des cours. Elle insiste sur la possibilité de prévoir les mouvements à la hausse et à la baisse.

Voici quelques passages de cette circulaire :

Jusqu'ici, les prévisions techniques en matière boursière ont toujours été indirectes : la documentation dont on dispose (qu'elle soit industrielle, économique ou financière) n'inclut forcément que le passé ou l'actuel, et ne contient pas, en elle-même, le futur, que pourtant l'on s'attache à scruter ; — et c'est parce qu'il s'agit de prévisions indirectes que les pronostics formulés sont si souvent démentis par les événements.

Mais un élément de prévision directe est apporté. — étrange que cela paraisse, mais les faits sont là qui l'établissent — par l'observation des positions des planètes de notre système solaire, — étude qui jalonne l'avenir immédiat et situe son contenu encore ignoré, notamment et ce qui concerne les éventualités les plus inopinées.

Vous croyez certainement que c'est là le début d'un conte — d'un conte à dormir debout — que c'est là vaine affirmation de deux illuminés, prenant leurs chimères pour des réalités. Détrompez-vous ! Voici ce que nous trouvons sous la signature d'un savant, l'astronome Henri Memery, dans le « Bulletin de l'Observatoire de Toulouse », N° 41-42 (15 septembre-15 novembre 1939) :

« Cette influence solaire sur le temps, qui agit sur le rendement des récoltes en quantité et en qualité, agit aussi sur les prix, sur les cours pratiqués en Bourse, sur le coût de la vie et, par

répercussion plus ou moins directe, sur toute l'économie sociale ».

C'est à peu de chose près le même langage ! Il faut donc croire qu'il existe bien une relation permanente entre les astres du ciel et les phénomènes de l'économie terrestre !

La possibilité de cette relation permanente entre les positions des planètes de notre système solaire et les cours de la Bourse a été établie dans l'œuvre magistrale de G. L. Brahy, « Fluctuations Boursières et Influences Cosmiques ». Cette étude, parue en 1934, a porté sur la période de 120 ans comprise entre 1820 et 1940. L'auteur a prouvé la corrélation étroite existant dans le passé, et toujours vérifiée depuis, et il a présenté, — diagrammes et justifications à l'appui, — une thèse fort documentée et pour tout dire convaincante. L'ouvrage fourmille de démonstrations éloquentes, comme le diagramme du boom Hoover et celui de la folle hausse boursière de 1925 à 1929. La même thèse sous une forme résumée avait été présentée déjà au 56^{me} Congrès de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences, en juillet 1932.

Il s'agit, chacun le comprendra, d'une indication précieuse, surtout pour « recouper » les autres sources de renseignements dont on se sert, parce qu'elle permet d'opérer avec un maximum de franchise ou, au contraire, de se montrer judicieusement prudent, suivant que ces prévisions spéciales concordent avec les autres données indirectes, ou les infirment. — On peut ainsi tenir compte d'un événement proche, bien qu'encore ignoré de tous, et même sans en connaître la nature exacte : éclat international... intervention brusquée... crise politique... mouvement social... bref, tout ce « fortuit » qui a inmanquablement sa répercussion sur les cours.

Nos Bulletins Financiers hebdomadaires offrent cette particularité de comporter un index qui signale jour par jour la valeur estimée des influences astro-dynamiques, — très nombreuses, — en jeu. La marche de cet index sert de baromètre pour établir la probabilité de la hausse ou de la baisse boursière. La consultation de nos Bulletins Financiers et particulièrement de l'index du bulletin hebdomadaire est très facile, et ne nécessite aucune connaissance spéciale en astro-dynamique, — tout le travail d'élaboration étant fait par nos spécialistes.

Bien entendu, nos Bulletins Financiers ne prétendent nullement déterminer un an d'avance les niveaux à atteindre par les cours, — mais ils permettent de prévoir, avec une probabilité de l'ordre de 85%, les fluctuations mêmes des marchés, à court et à long terme.

Anciennes dénominations des vents.

Dans un article intitulé « Deux vieux journaux météorologiques » publié par Vincent, J. dans l'Annuaire météorologique pour 1907 on trouve des renseignements intéressants à ce sujet.

Dans le premier journal, appelé Journal de Clancy, pour rappeler l'endroit où il fut rédigé, les vents sont désignés par les

dénominations suivantes: nord, droite bise, haute bise, ardenn, midi, chambre à l'eau, écosse. L'auteur, ayant au cours de la rédaction de son journal, remplacé, ces dénominations par celles actuellement employées, il nous prévient comment elles doivent être comprises et donne la relation suivante:

nord	NouNNE
droite bise	NE
haute bise	E
vent d'Ardenne	SE
midi	S
chambre à l'eau	SW
Écosse	wou approchent

Le journal ayant été rédigé depuis l'année 1779 jusqu'en l'année 1810, nous savons donc maintenant d'une façon certaine comment on appelait les vents dans la région de Ciney à la fin du 18^e siècle.

Dans le second journal, appelé *Journal de Hauregard* (comme de La Reid, les vents sont désignés par les dénominations suivantes: nord, bise d'Aix, bise, levant, Ardenne, midi, France pluie, couchant

J. Vincent interprète ces directions de la façon suivante:

nord	N
bise d'Aix	NNE
bise	NE
levant	E
Ardenne	SE
midi	S
France	SSW
pluie	SW
couchant	W

Une fois on trouve une bise de Tongres que l'auteur assimile au vent de NW.

Signalons pour terminer que ce journal a été rédigé depuis l'année 1807 jusqu'en l'année 1830.

L. Dufour

Coincidence.

Dans son intéressant travail sur la « Légende des villes enchantées » (Folkl. Br., nos 111-112), M. Louis Stroobant cite (p. 253) un fragment d'une ballade consignée par La Villemarqué dans son recueil de chansons populaires bretonnes, qui offre une curieuse coïncidence d'idée et de forme avec une ballade célèbre de Uhland (1787-1802), *das Schloss am Meere*. Celle-ci évoque un roi et une reine, dont la fille est morte, se promenant mélancoliquement, au clair de lune, sur la terrasse de leur château au bord de la mer. On voit que la ballade affecte de préférence la forme dialoguée, qui s'établit même, dès le début, entre le poète et un interlocuteur supposé:

Qui chevauche si tard dans la nuit et le vent
C'est le père avec son enfant

(Goethe, *le Roi des Aulnes*).

C'est ce qui amène déjà une coïncidence de forme entre la ballade de Uhland et la ballade bretonne, dont on reproduit d'abord, pour rappel, le fragment cité par M. Stroobant:

As-tu vu, pêcheur, la fille de la mer
Peignant ses cheveux blonds comme l'or
Au soleil de midi, au bord de la mer?
— J'ai vu la blanche fille de la mer,
Je l'ai même entendue chanter:
Ses chants étaient plaintifs comme les flots.

La belle ballade de Uhland, elle, se compose de huit quatrains dialogués comme ci-dessus. Citons seulement ceux qui nous intéressent, en soulignant les idées coïncidant avec celles qui précèdent:

As-tu vu le château,
Le fier château au bord de la mer? —
D'or et de rose,
Les nuages flottent alentour.

— J'ai bien vu le château,
Le fier château au bord de la mer.
La lune se tenait au-dessus
Et le brouillard l'environnait.

As-tu entendu, sous les voûtes,
Retentir les cordes et les chants de fête?
— Les vents, les flots,
Tout se taisait
Des salles, j'entendis en pleurant
Sortir un chant plaintif.

As-tu vu le roi et la reine
Conduire joyeusement une belle jeune fille,
Resplendissante comme le soleil,
Rayonnante dans ses cheveux d'or?

J'ai bien vu les parents,
Sans couronne ni diadème,
En vêtements de deuil,
La jeune fille, je ne la vis pas.

Bruet Classin

Altérations de textes.

Les altérations des textes des vieilles chansons françaises sont fréquentes en Wallonie et souvent curieuses et même amusantes.

Chez mon grand' père maternel (1) qui m'a élevé nous recevions, tous les dimanches à la vesprée, la visite d'un brave voisin (2) tout à fait illettré, qui nous débitait chaque fois, d'une voix tonnante à faire vibrer les vitres, quelques chansons qu'il avait apprises à l'onté, dans le temps au pays de Charleroy, où il avait travaillé.

Le texte de ces chansons m'était familier, sauf celui d'une d'entre elles :

Allez toujours gens d'la finesse,
Je suis l'ormon d'la confession,
Quoi que l'on dise d'ma maladresse,
Sommes pas si bête qu'nous l'parissons!

Je cherchai dans mon petit dictionnaire Larousse, en usage alors dans les écoles primaires, les mots *ormon* et *l'ormon*. Je ne trouvai rien.

Je demandai à mon maître d'école l'explication voulue, mais le bon homme se fâcha, me recommandant de m'en tenir aux mots que je trouvais dans mon livre de lecture et dans les dictées qu'il nous donnait.

Pensant qu'il s'agissait d'un mot religieux puisqu'il était question de la confession, je m'adressai à mon vicaire (3) de catéchisme qui devint tout rouge de colère me traitant de gamin pernicieux pour mes camarades, d'enfant sans vergogne, etc., etc. et me mit en pénitence.

Je crus qu'il s'agissait d'un mot à l'usage des grandes personnes, que le renseignement me viendrait plus tard et je me tins coi.

Et les années passèrent. De temps à autre me passait dans la mémoire, mais d'une façon fugitive l'histoire de mon *ormon* ou *l'ormon*.

Un an ou deux avant la guerre 1914-1918, j'assistai à Bruxelles à une séance de la Roulotte wallonne, dirigée par M. Maurice Usser. Au programme de la soirée, était inscrite une danse appartenant, au cercle Verviétois de la capitale, dans un récital de vieilles chansons françaises.

Quelle ne fut ma surprise d'entendre la jeune femme chantant :

Allez toujours gens d'la finesse,
Je suis Normand, je l'confessons
Quoi que l'on dise, etc., etc.

L'énigme était percée et je pardonnai volontiers à mon vieux maître d'école et à mon vicaire de catéchisme, peu connaisseurs

(1) Honoré Petit [Westerzée (Court-St-Étienne), 27 juin 1813 — Ruchaux (id.), 20 juin 1895]

(2) Casse (Jean-Joseph) [Deanriens (Court-St-Étienne), 30 janvier 1830 — Ruchaux (id.), 23 septembre 1911]

(3) M. le vicaire Materne qui devint plus tard curé de Mellery.

l'un et l'autre en chansons profanes, de n'avoir pu me donner jadis les explications que je leur demandais.

Ad. Mortier

Ruchaux, décembre 1940.

Blanche de Namur.

Monsieur L. Dupont nous a communiqué une chanson populaire en Suède et qui évoque le souvenir d'une princesse de Namur, chérie là-bas par le peuple comme le fut chez nous la reine Astrid. Nous donnons la musique de cette chanson, son texte suédois et une traduction en français.



Blanka (Blanche) de Namur, reine de Suède, née à Namur (date inconnue), morte en 1383, mariée en 1335 avec Magnus Erikson, roi de Suède, avec lequel elle eut deux ou trois enfants heureux. Son fils Hakan fut roi de Suède (1361-1364) et roi de Norvège (1355-1380).

Rida Ranka

August Ehrenberg

SÄNG Allegretto.

1. Ri-da ri-da ran-ka. Hästen be-tyr Blau-ka. Li-ten vid-da - ra så ras

PIANO.

ka-na in-ga spor ras har När du dömhav vus - nit. Rindom-ro för - svan - nit.

2. Ri-da ri-da ran-ka, Hästen be-tyr Blau-ka. Li-ten pils med - s - gan blå.
3. Ri-da ri-da ran-ka, Hästen be-tyr Blau-ka. An-dra fannst; så af men

Nun-gu-krö-er skall han få. När du dömhav vus - nit, Lindom-ro för svan - nit.
Frid-da daga du blif sin. När du dömhav vus - nit, bländom-ro för svan - nit.

Copyright - 1904 by August Ehrenberg

U. S. G. 1904

Andante

Så njong hon för sin älsk-ling om lif - vets lif - vet - tyr. Och

log - med. Län så ras för Blau-ka af Ri - om, Och ett Rindom-ro för

vus - nit båd' spor - rar, land och bröd. När du dömhav vus - nit med den

pp rit.

händom-ro för svan - nit

a tempo

U. S. G. 1904

RIDA RANKA

Rida rida ranka
håsten heter Blanka
liten riddare så rar
Linn inga sporrar har
När du dem har vunnit
härdomsro försvunnit

Hop hop sans étriers ni selle
le cheval s'appelle Blanka
petit chevalier si gentil
n'a pas encore d'éperons.
Quand tu les auras conquis
tu auras perdu ta quiétude
[d'enfant]

Rida rida ranka
håsten heter Blanka
liten pilt med ögon blå
kungakronor skall han få
När du dem har vunnit
ungdomsro försvunnit

Hop hop sans étriers ni selle
le cheval s'appelle Blanka
petit garçon aux yeux bleus
tu auras des couronnes royales
Quand tu les auras conquises
tu auras perdu ta quiétude
[d'adolescent]

Ridu rida ranka
håsten heter Blanka
andra hämntag än av mor
fröjda dig när du blir stor.
När du dem har vunnit
härdomsro försvunnit

Hop hop sans étriers ni selle
le cheval s'appelle Blanka
d'autres baisers que ceux de
[ta mère]
te réjouiront quand tu seras
[grand].
Quand tu les auras reçus
tu auras perdu ta quiétude
[d'homme]

Så sjöng hon för sin älskling
om livets äventyr
och tog emellan låtar
från Blanka av Namur.
Och när kung Håkan vunnit
hård sporrar, land och herd
nog minnes han med vemod
den härdomsångens ljud

Ainsi elle chanta pour son
[chéri]
des aventures de la vie
et sembla entre les larmes
dame Blanka de Namur
Et quand le roi Håkan eut
[conquis]
éperons, pays et femme
il se rappelait avec douceur mé-
[lancolie]
cette chanson de son enfance.

Cette chanson a été harmonisée par August Ekenberg.

On prétend que la reine Blanche chantait cette chanson à son jeune fils. S'il en est ainsi, peut-être cet air était-il connu à Namur au XIV^e siècle.

Vandalisme monumental.

Allez donc voir rue de la Violette le vieux cabaret bruxellois. Aux Ducs de Brabant. On a restauré cette façade. Et comment! En y collant une porte d'entrée vaguement baroque encadrée de

2 fenêtres vaguement renaissance, le tout encafé dans des briques jaunes. C'est lamentable.

D. S.

Le Luizenmolen à Anderlecht.

A propos de ce moulin d'Anderlecht, nous avons reçu le 29 décembre 1940, la lettre suivante:

J'ai lu et y a peu de jours seulement le n^o du Folklore Brabançon d'août-octobre 1939, comme toujours très intéressant d'ailleurs.

Cependant j'y ai une allusion à un miracle qui n'en est pas un et pour votre information et ma satisfaction personnelle, je désire préciser?

Dans votre belle étude « Au Temps d'Erasmus », vous écrivez concernant le « Luizenmolen », « le vieux moulin à vent menacé de ruine il y a deux mois à peine et qui vient d'être par miracle sauvé de la destruction », ceci est aussi reproduit dans votre plaquette (très bien présentée et agréable à lire) (1).

Je partage entièrement votre point de vue lorsque vous demandez quels exploits de conseillers communaux ont bien pu justifier qu'un nom de rue souvent déhaptisé au grand dam du folklore et de l'histoire locale fasse passer leur nom à la postérité.

Et, cependant, le sauvetage du Luizenmolen constitue un exploit dû à un conseiller communal qui n'est autre que l'auteur de ces lignes!

Depuis longtemps, je caressais l'espoir de faire acquérir le « Luizenmolen » par la commune et après bien des palabres, je réussis, étant conseiller communal de l'opposition, à attacher le gielot, c'est-à-dire que le Conseil Communal se réunit sur place vers le milieu de l'année 1938, mais le projet reprit à nouveau place dans les cartons!

Je pris patience, espérant un succès électoral qui m'amènerait « aux affaires » ; je ne m'étais pas trompé et au début de 1939, j'étais sacré « premier échevin ».

Des lors, je repris la question et la fis aboutir dans le courant de l'année 1939 et à titre documentaire, j'ajouterais que la commune a payé fr. 8000 pour 300 m² de terrain (assiette et contour) tandis que le moulin nous était offert en vue de conservation par la famille Van Leeuw, propriétaire, celle-ci désirant voir conserver le moulin à un double point de vue: folklorique et aussi comme souvenir de ce qui fut l'instrument de travail de ses ancêtres (en 1919, le moulin a encore fonctionné).

Vous voyez, qu'il y a par ci par là un conseiller communal

(1) Au Temps d'Erasmus par A. Marinus.

qui s'intéresse au folklore et qui pour cette raison ne demande nullement à avoir « sa rue » après son trépas.

Puis-je encore vous révéler que je fus un des bons pionniers avec son Paulsen — ce grand horloger — de la conservation de la Maison d'Erasmus et du Béguinage.

Je me trouve d'ailleurs aussi à l'origine de la conservation des fresques de la Collégiale de St-Pierre et Guidon pour laquelle j'ai bataillé même contre des « artistes » qui préféraient voir s'effriter les fresques que de les... dénaturer, mais la cause fut gagnée, et, aujourd'hui, c'est fait, elles sont restaurées pour l'admiration unanime de tous les amis des arts et du folklore et ce y compris la Commission Royale des Monuments et des Sites!

Je me félicite de la part que j'ai prise à tout cela et j'espère pouvoir encore récidiver lorsqu'il le faudra.

Je pense que la présente ne sera pas sans intérêt pour vous et surtout, ne la considérez pas comme un plaidoyer « pro domo », elle n'a pour but que de compléter votre si riche documentation.

J. Josée.

Vitraux anciens.

Dans la plupart des églises possédant des vitraux d'art anciens on a procédé au démontage de ces objets d'art afin de les sauver d'une destruction possible par suite des bombardements aériens. Ces travaux s'exécutant à grands frais par des spécialistes.

Mais chose inattendue, on a découvert quelque part en Belgique que des têtes de donateurs et de personnages princiers ont été remplacés par des copies.

A la suite d'une enquête sommaire on a appris que c'est le fabricant de vitraux qui a restauré jadis ces verrières qui serait l'auteur du vol.

On sait que les originaux n'ont pas quitté le pays mais qu'ils se trouvent dans une collection particulière.

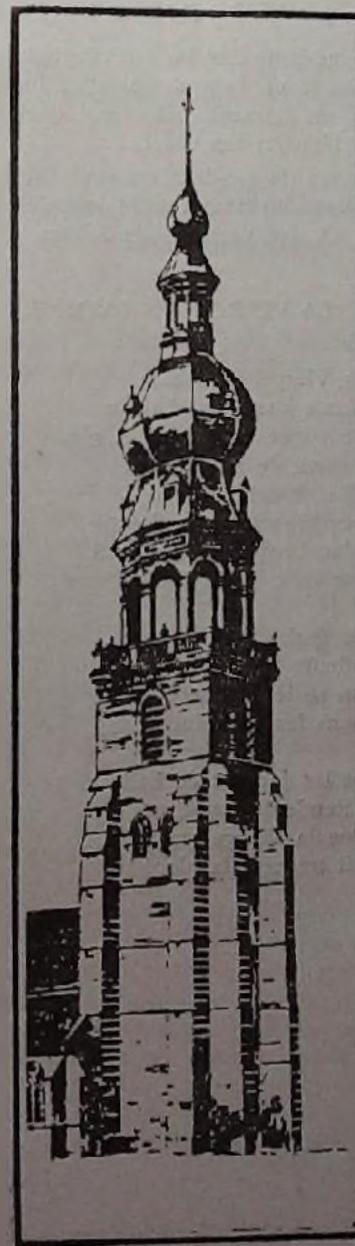
Le voleur ne s'est jamais imaginé que l'on aurait pu, démonter d'immenses vitraux et découvrir ainsi à la substitution!

Plainte a été déposée au parquet.

L. S.

La Tour de l'Eglise de Wavre.

L'Eglise de Wavre est garnie d'une tour manifestement achevée. A en juger par les dimensions de la partie construite, cette tour aurait dû être fort élevée. Un architecte, M. J. Ruelle dans l'Eglise de Wavre, montre que jadis la partie supérieure a été construite.



Sans doute aura-t-elle été détruite soit par la guerre dont Wavre fut maintes fois victime, soit par un incendie. M. L. Langeroock, architecte l'a reconstituée telle qu'elle aurait existé en 1651. Actuellement il ne reste que la partie inférieure, jusqu'à hauteur des contreforts.

Une poésie sur N. D. du Sablon.

Notre revue ne peut étendre son programme à la littérature. Toutefois s'il arrive à un homme de lettre ou à un poète de se sentir inspiré par un élément folklorique quelconque, nous nous croyons autorisé à signaler son œuvre.

Dans le *Thyrse* du 1-1-1940, on peut lire la poésie suivante de Jean de Joet, extraite d'un recueil intitulé : La Vierge Noire et consacrée à N. D. des Victoires du Sablon.

LA VIERGE EN BATEAU.

La Vierge du Sablon
Monte dans son bateau
Et vogue et tourne et glisse
Autour de son église.
Elle descend la rue
Des Pigeons et revient
D'un coup de gouvernail
Par celle de la Paille.

La foule du dimanche
Admire son adresse,
On se lève étonné
Dans les estaminets;

Et les joueurs de balle
Attendent pour livrer
Que la Vierge qui passe
Ait traversé la place

Le Professeur J. Gessler.

A l'occasion du soixante-dixième anniversaire d'un folkloriste.

Au début de l'an 1949, M. Jean Gessler, professeur à l'Université catholique de Louvain, a célébré son soixante-dixième anniversaire.

Si, à cette occasion, nous embrassons d'un regard la carrière de folkloriste de cet homme de science, ce n'est pas dans l'intention de fixer un terme à son activité scientifique, ni pour lui rappeler les paroles qu'Hérodote prête au sage Solon dans le premier livre de ses « Histoires » : « Pour ma part, je fixe la limite de la vie pour l'homme à soixante-dix ans ». Bien au contraire !

Nous formons le vœu que l'œuvre et les recherches de ce folkloriste aiguillonnent dans la voie de la recherche ceux qui, aujourd'hui, défrichent, en collaboration avec lui, ou en même temps que lui, le vaste champ de la science populaire, et qu'elles constituent un exemple pour tous ceux qui ont à cœur de connaître le terroir et le peuple, la vie populaire dans toutes ses manifestations.

Tous les chercheurs qui, comme J. Gessler, ont prospecté les vastes territoires où son esprit curieux de toute science a pu se donner libre cours, ses amis et ses anciens élèves aussi, ont conçu le projet de lui offrir en hommage, à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire, les « *Miscellanea J. Gessler* », album en deux volumes, qui paraîtra sous peu en son honneur. Dans cet ouvrage figurera également la bibliographie complète du savant professeur. Nous ne saurions mieux faire que d'y renvoyer dès à présent les folkloristes.

Au surplus, l'excellente revue folklorique « *Volkskunde* » ne pouvait laisser passer une occasion aussi favorable de rendre hommage au président de son comité de rédaction. C'est ainsi que vit le jour, tout récemment, à Anvers, une édition de luxe, à tirage réduit, d'un nouvel ouvrage du professeur Gessler : *Peter Vnrah of de folkloristische metamorphose van een leggend Christusbeeld*, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure. Enfin, « *Le Folklore Brabançon* » souhaita vivement la publication de cette esquisse bio-bibliographique en témoignage de reconnaissance envers son zélé collaborateur de plus de vingt années.

En 1925, M. J. Gessler, à cette époque professeur à l'Athénée Royal de Hasselt, publia une étude remarquable sur le « Kaartridder ». Ce chevalier qui, selon la légende, vendit son âme au diable, et qui fut sauvé par Ste. Gertrude (1). Est-ce l'effet du hasard, ou la manifestation d'une dilection marquée? Il semble qu'au cours de ces dernières années, le professeur Gessler se soit consacré tout spécialement à l'étude de divers thèmes et pratiques du folklore religieux (2). Sans nul doute, c'est l'amour de sa région natale et la parfaite connaissance qu'il en possède qui l'auront incité à lui consacrer sa première étude approfondie. C'est en effet à Heppeneert-lez-Maaseik que se localise la légende du chevalier sauvé par Ste. Gertrude, grâce à l'éigmatique pierre tombale qui y repose. Et c'est là aussi qu'en fleurit la tradition orale. Cette étude porte déjà la marque distinctive de tous les travaux ultérieurs que M. Gessler a consacrés au folklore scientifique: le souci de traiter à fond le sujet, dans tous ses aspects, et d'en fouiller toutes les ramifications, en faisant un usage critique de toutes les publications et données dont l'auteur disposait.

L'étude de la légende du « Kaartridder » mène tout naturellement l'historien à étudier la vie et le culte de Ste. Gertrude de Nivelles. Non seulement il dut remonter à la *Vita Tripartita* de L. G. Van Rykel, abbé de Ste. Gertrude de Louvain († 1642), où le « Kaartridder » est cité, mais aussi aux *Vitae* manuscrites de la Gertrude Nivelloise. La légende du chevalier sauvé fut rapprochée du grand thème du chrétien qui vendit son âme au diable et dut

(1) La légende du chevalier voué au démon et sauvé par Sainte Gertrude dans « Le Folklore Brabançon », (1925), pp. 205-285.

(2) Quelques études du professeur Gessler dans le domaine du folklore religieux: *De Vlaamsche Baardheilige Wlfigesforlis of Onconner*, Anvers, De Sikkel, 1937 (d'abord parues fragmentairement dans — *Le Folklore Brabançon* — et *De Brabantische Folklore* 1936), le même ouvrage a paru en français sous le titre: *La Vierge barbue: Jeus' Lijden en Zijdewonde in woord en beeld verhaerlijkt. Een folkloristische bijdrage tot de kennis van de godsarucht onzer voorouders*, para dans *Philologische Studien*, 11 (1939), pp. 119-130; *De HA. Cephaloforen. Een onderzoek naar den oorsprong van deze legende en het ontstaan der Cephaloforenbeelden*, in *Belgisch tijdschrift voor Oudheidkunde en kunstgeschiedenis*, 11 (1941), pp. 193-212; *Over den H. Expeditus en zijne vercoerting te Brussel en elders*, para dans *Eigen Schoon en De Brabander*, N. R. 17 (1942), pp. 289-302; *Het Ingedompelde Sint-Urbanus-beeld en de aloude Sint-Lupaskoek in Brabant en Elders. Een folkloristische bronnt-studie* paru dans *Volkshunde*, N. R. 1 (1940), pp. 6-30; *Twee oude Vlaamsche verhalen van den « Hemelbrief »*; *ibidem*, 3 (1943), pp. 121-134; *De lengtemaal van Christus. Een bijzorg tot de geschiedenis van de volksdevotie*, dans les *Miscellanea historica Alberti de Meyer*, Louvain, 1948, pp. 1036-1047. Cet article, complété et illustré, paraîtra plus tard dans notre revue.

son salut à l'intercession de la Vierge. L'on reconnaît la légende de Théophile (née en Orient), dont les épisodes dramatiques furent localisés en Cilicie (Asie-Mineure). L'on en retrouve le thème: le contrat avec le diable, dans toutes les versions de la légende du chevalier.

La légende reparait d'ailleurs au moyen âge et aussi dans notre pays; au 13^e siècle nous la retrouvons à Nivelles en Brabant. L'iconographie du reliquaire de Ste-Gertrude, qui fut exécuté à la fin du 13^e siècle, montre bien que la légende fut rapportée à la sainte locale. Un premier croquis indique les principaux endroits où la légende de Théophile fut répandue; le second illustre la diffusion de la légende de Ste-Gertrude de Nivelles à Tiel (Fl. Occ.), à Welteren, à Rotterdam, à Paris, à Louvain, à Vorst (Campine), à Landen, à Hasselt, à Oldenburg (Allemagne) et aussi à Heppeneert, où on la trouve au 16^e siècle. L'illustration fort riche, une sélection de centaines de citations et de rapprochements avec d'autres cas similaires font de cette étude, aussi dense et instructive que convaincante par la solidité de l'argumentation et des conclusions, un véritable modèle de monographie folklorique. La légende brabançonne du chevalier qui doit son salut à l'intercession de Ste-Gertrude est ainsi étudiée dans ses sources, son développement et ses transpositions.

Cette précieuse étude, vieille déjà de vingt ans, loin d'être tombée dans l'oubli, fait toujours autorité. Nous n'en voulons comme preuve que les allusions qu'y font les chercheurs, entre autres M^{lle} G. de Meyer, dans sa causerie sur « La science populaire et l'hagiographie », faite au 17^e congrès des Philologues Flamands, à Louvain, en 1947 (3).

A l'initiative du professeur Gessler « Le Folklore Brabançon » publia en 1927 un numéro double, entièrement consacré à l'œuvre de Charles De Coster, l'immortel auteur de la légende de Thyl Ulenspiegel (4). Deux articles du savant folkloriste y figurent. L'un, assez bref, s'intitule « Le Thyl Ulenspiegel et son créateur dans les histoires de la littérature française ». L'auteur y montre le peu de cas qu'ont fait de De Coster les historiens de la littérature française. La seconde étude qui traite, avec un luxe remarquable de documentation, « Le Mariage sous la poince », a été inspirée par un passage, où De Coster raconte comment Ulenspiegel fut sauvé de la corde par une jeune fille qui, sous le gilet, s'offrit à l'épouser. L'auteur y signale que cette coutume exista

(3) *Handelingen van het Zeventiende Vlaamse Filologencongres*, Louvain 1-3 septembre 1947, pp. 204-207.

(4) *Le Folklore Brabançon*, 7^e année, n^{os} 37-38, août-octobre 1927. Commémoration Charles De Coster (numéro spécial). *Le Folklore dans l'œuvre de Charles De Coster*. Il a été tiré de ce numéro une édition de luxe à 100 exemplaires sur beau papier avec illustrations hors-texte. Les deux études du professeur Gessler figurent, dans l'édition de luxe, aux pp. 42-45 et 110-130.

réellement et à l'appui de son dire, il cite, en les commentant, des textes du 14^e siècle, et d'autres aussi postérieurs. Ce privilège trouverait son origine dans le droit sacré et aurait été réservé primitivement aux prêtresses, et étendu plus tard à d'autres femmes.

Du autre article, paru dans ce même numéro consacré à Charles De Coster, l'étude de J. Vandereuse sur « Les pierres de justice », amena le professeur Gessler à reprendre le sujet et à se livrer à des recherches approfondies sur ce thème. La documentation de Vandereuse était fort sommaire et sa thèse inadmissible. En 1942, le professeur Gessler publiait une étude détaillée qui jeta un jour nouveau sur la vieille coutume illustrée par la « Klapperstein » de Mulhouse ou la « pierre des havardes » d'Orléans, alias la « lapides incathenati » : coutume médiévale du port des pierres de justice de châtement public pour femmes médisantes (5).

À diverses reprises, le professeur Gessler fait paraître dans « De Brabantsche Folklore » des notes critiques et des rectifications. C'est ainsi qu'il relève certains erreurs dans l'étude de J. de Heer sur les drapelets de pèlerinage : « Bedevaartplantjes en -vaantjes », et dans le volumineux ouvrage de J. Cornelissen sur la Mason populaire, paru sous le titre de « Nederlandsche Volkslunar » (6).

Il nous plaît d'emprunter à cet article une déclaration où M. Gessler défend avec énergie la méthode scientifique dans les recherches folkloriques, méthode qui est la sienne. « Je suis, dit-il, avant tout un chaud partisan du folklore scientifique, et déteste tout ce qui justifie le reproche parfois adressé au folklore, d'être pratiqué trop souvent par des amateurs. Surtout lorsqu'il s'agit d'ouvrages « Standard » considérés à la légère par les jeunes comme des modèles, ou présentés comme tels par des critiques complaisants. Il faut mener contre cette tendance, une lutte sans passion certes, mais impitoyable ». Tel fut le point de vue qu'il défendit dans toutes ses études folkloriques : Le folklore est une science, il doit se plier aux méthodes de la recherche scientifique et ne bâtir que sur des données positives, s'il veut occuper la place qui lui revient de droit parmi les sciences. On n'en attendait pas moins du folkloriste savant qui inaugura la chaire de folklore à l'Université catholique de Louvain et qui est Membre de la Commission Nationale de Folklore.

Nous ne pouvons passer ici sous silence l'ample commentaire folklorique dont il illustra certains passages de la sottie « Die Hese » conservée dans le célèbre manuscrit Van Hulthem de la Bibliothèque Royale de Bruxelles. L'article, qui s'intitule modestement « Quelques vers de « Die Hese » élucidés du point de vue folklorique » (7).

(5) Une *Finalité* ancienne: Le port des pierres de Justice, paru dans *La Revue belge de Philologie et d'histoire*, 21 (1942), pp. 113-130.

(6) *De Brabantsche Folklore*, 18 (1939), pp. 311-318 et pp. 463-466.

(7) *De Brabantsche Folklore*, 19 (1940), pp. 143-203.

ne comporte pas moins de soixante pages, où nous lisons des commentaires nourris de faits sur les procédés de magie, comme la main de gloire ou main du voleur, concernant l'essoufflement et autres mutilations infligées à profession et l'enlouisement sous le gilet. Il va sans dire que l'auteur, qui recourt de préférence à la méthode comparative (8), étaye chaque fois ses affirmations de faits empruntés à diverses régions et de citations extraites des très nombreux ouvrages qu'il a lus et dépourillés avec le soin qui le caractérise. Son érudition est réellement stupéfiante et les notes bibliographiques constitueront longtemps encore un guide sûr pour les chercheurs et surtout pour les débutants, bien que nous nous demandions parfois si ce trésor de citations n'est pas propre à déconstruire le chercheur juvénile (9).

Dans la seconde note bibliographique nous avons déjà signalé l'étude la plus importante de M. Gessler, parue dans les deux éditions du *Folklore Brabançon* et publiée séparément ensuite. Il convient d'y revenir pour souligner la rigueur et la solidité de la méthode suivie par l'auteur, en l'occurrence. Tous les endroits cités ont été visités par lui, et les renseignements qu'il fournit, puisés sur place. Enfin, ses conclusions diffèrent essentiellement de celles auxquelles G. Schnürer et J. M. Ritz aboutissent dans l'ouvrage fondamental (1934), si bien que le directeur des « Forschungen zur Volkskunde » où parut ce splendide travail (n^o 13-15), put observer à bon droit: Si le culte de Sainte Wilgeforte florissait à Gand dès le 14^e siècle, sa légende ne peut pas être née à Steenberg en Hollande au siècle suivant. L'auteur en arriva ainsi à qualifier la sainte légendaire traitée par lui, de « Sainte flamande barbe ». Partout son ouvrage reçut un accueil favorable et il fut loué sans restriction aucune par des critiques comme le R. P. Van Mierlo, S. J., par un folkloriste de la valeur de M. de Meyer, et par un linguiste comme le professeur L. Groniers, dans les revues citées ci-dessus (10). Qu'il nous soit permis de citer la phrase par laquelle ce dernier termine son étude: « L'auteur a élucidé une fois pour toutes le mystère dont s'entoure cette figure légendaire; son travail peut passer pour un modèle de précision, de patience et de

(8) Voir p. e.: « Spuwen en Vasten (despuere — jejunare) volgens philoloog en folklorist », dans *Philologische Studien*, 13-14 (1942-1943), pp. 30-61.

(9) La grande érudition de l'auteur apparaît dans l'anthologie de la littérature latine médiévale, si précieuse pour le folkloriste: *Sironata Mediae et Infimae Latinitatis. Textus Illustrant la vie et les mœurs, les coutumes et traditions, l'esprit et le goût, les croyances et superstitions, les pratiques religieuses, stratégiques et judiciaires d'autrefois*, recueillis par Jean Gessler, Bruxelles Librairie Encyclopédique, 1944.

(10) Dans *Ons Geestelyk Erf*, 15 (1937), p. 375; dans *Studia catholica*, 13 (1937), p. 525; dans *Leuvense Bijdragen*, 20 (1937), pp. 77-78.

clairvoyance ; souhaitons qu'il trouve de nombreux imitateurs dans un domaine où l'amateurisme ne sévit que trop.

À la requête du secrétaire de rédaction de la revue mensuelle « Eigen Volk », M. Gessler publia dans celle-ci une série de « Wilgefortiana » qu'il compléta ensuite, sous le même titre, par un aperçu bibliographique (11). Il apparut récemment que l'intérêt pour la Sainte flamande à barbe n'a pas fléchi. Dans une série de monographies sur l'histoire religieuse aux Pays-Bas, *Balata Sacra*, ou « chapitres tirés de l'histoire religieuse nationale », rédigés par M. P. van Buytenen et Dr J. J. Timmers, une « Sinte Ontcommer » est annoncée par le premier rédacteur en chef, qui a déjà manifesté l'intérêt qu'il porte à cette sainte (12). Souhaitons que des circonstances favorables lui permettent d'enrichir sa documentation. Il ne connaît, du professeur Gessler, que les « Wilgefortiana » parus dans le périodique néerlandais « Eigen Volk », et il ajoute en note : « Je n'ai pu disposer de son ouvrage, « La Vierge Barbe », pas plus que de l'article d'Elza Foncke paru dans « De Brabantsche Folklore » n° 105-106 : « Van Sente Ontcommer in Oud-Gent ». Notons à ce sujet que l'édition française de « La Vierge barbe » a été anéantie dans les destructions de 1940, mais que la version néerlandaise « De Vlaamse Baardheilige » est toujours dans le commerce (De Sikkel, Anvers), et qu'une nouvelle étude d'Elza Foncke va paraître dans les « Miscellanea J. Gessler » sous le titre : « De Uiterste wilsbeschikking van Vrouwe Volcwine van Vaernewyc. Een pond was voor Sente Ontcommer ».

Pour nous borner, nous n'avons parlé ici que des études les plus importantes parues dans « De Brabantse Folklore » et des sujets en corrélation avec celles-ci. Avant de conclure, il convient de rappeler brièvement son travail sur « Peter Urruh » (13). Avec la rigueur scientifique qui lui est propre, M. Gessler étudie la signification des pratiques superstitieuses dont est l'objet la figure de Christ couché, au « Krispinus-Fels », à Luxembourg.

L'étude porte comme sous-titre : « Une esquisse folklorique et littéraire » et commente d'abord une poésie tirée d'un recueil de Nicolas Welter, où ce poète décrit ses impressions ressenties près du Calvaire, sur le mur d'enceinte de Luxembourg, au spectacle des malheureuses qui viennent prier et déposer leur offrande de

(11) J. Gessler, *Wilgefortiana*, dans *Eigen Volk*, 10 (1936), pp. 33-46. — *Wilgefortiana. Een bibliographisch overzicht*, dans *Oostvlaamse Zanten*, 16 (1941), pp. 1-14.
 (12) Cf. le *Bibliographisch Overzicht*, par le prof. Gessler, dans *Oostvlaamse Zanten*, sous le n° 38.
 (13) *Peter Urruh of de folkloristische metamorphose van een heiligh Christusbild. Een volks- en letterkundige schets*. Antwerpen, Volkskunde, 1948.

vant l'effigie du Christ au tombeau, derrière un grillage protecteur. Des filles et des épouses abandonnées viennent là allumer un cierge, qu'elles transpercent d'aiguilles, tandis qu'elles invoquent « Peter Urruh » désignant ainsi le personnage gisant. Il s'agit là par conséquent d'un cas de « Nadelzauber » ou d'envoûtement. Des pratiques similaires, répandues en Angleterre, en Flandre et en Wallonie et ailleurs sont citées à l'appui de cette thèse. Au surplus l'auteur étudie toutes les pratiques de magie par aiguilles, clous et épingles, en particulier l'envoûtement ou « defixio » et l'a « enclumage ». Il en régage des sens très divers. Tantôt les clous et les épingles servent d'offrandes, tantôt ils servent à éloigner des maladies, tantôt encore à arracher une faveur déterminée aux saints et aux fétiches dont les effigies sont ainsi criblées, enfin on en transperce des poupées représentant les personnes que l'on veut tenir sous la contrainte ou envoûter. Le récent ouvrage du savant professeur nous montre lumineusement combien de telles pratiques sont profondément ancrées au cœur de l'homme et sont encore répandues dans le monde entier, même de nos jours.

Nous pouvons dès à présent révéler que sous peu, une réimpression paraîtra, de la main du professeur septuagénaire, du livre populaire sur Virgile, enrichie d'une bibliographie critique et introduite par une étude sur l'ouvrage et les versions connexes dans ses différentes éditions françaises, flamandes et anglaises. Enfin, son commentaire détaillé du magnifique ouvrage de ten M. R. H. Van Heurck sur « Les Livres populaires flamands » (14) confirme l'intérêt que le savant professeur n'a cessé de porter à ce genre de livres.

Nous croyons bien ne pas nous tromper en affirmant que la dilection qu'éprouve pour le folklore le professeur Gessler est née de son amour du terroir, de son Limbourg bien-aimé. La pierre tombale du « Kaartridder » de Heppeneert le mena, nous l'avons dit, à l'étude de la légende de Théophile et à celle de Ste-Gertrude ; le récit de la sorcière de Aldencyk (15) l'entraîna à étudier les ouvrages et les textes touchant les sorcières et les procès de sorcellerie. Il faudrait encore citer d'autres thèmes, mais il n'est pas possible d'énumérer tous les écrits que le professeur Gessler a consacrés aux usages populaires de « son » Limbourg, dont choses et gens, livres et journaux, manuscrits littéraires et pièces d'archives lui sont également familiers. Bornons-nous à signaler ses « Notes sur les pèlerinages judiciaires » (16) et son étude bibliographique

(14) *Les Folklore Brabanten*, 11 (1933), pp. 73-78.

(15) *La sorcière d'Aldencyck*, dans *Verzamelde opstellen uitgegeven door den Geschied- en Oudheidkundigen studiekring van Hasselt*, 6 (1930), pp. 56-78.

(16) *Publications de la société historique et archéologique dans le Limbourg à Maestricht*, 77 (1941), pp. 1-74.

Folklorica, provenant des revues parues dans le Limbourg, et y signalant, en les analysant brièvement, tous les articles de caractère folklorique (17).

Dans sa vie et dans son œuvre, le professeur Gessler a su d'heureuse façon appairer la pensée du grand Vondel : « De liefde tot zijn land is yeder aengeboren » à celle du poète latin : « Homo sum: humani nihil à me alienum puto ». En vrai humaniste, il s'est toujours intéressé, et continue à le faire, à tout ce qui touche à l'homme.

Puisse-t-il faire partie, dans sa verte vieillesse, de ceux auxquels le poète a promis une vie longue et salutaire :

Longitudine diernum replebo eum,
Et ostendam illi salutare meum.

M. A. Nauwelaerts.

(17) *Versamelde opstellen...* (Hasselt), 16 (1941), pp. 218-249.

Nécrologie.

La Rédaction serait bien ingrate à l'égard de ses amis disparus si elle ne consacrait quelques pages à leur rendre un hommage ému. Elle a perdu bien des collaborateurs dévoués de la disparition desquels elle ressent déjà les effets.

Paul Minnaert.

Notre pensée ira en tout premier à Paul Minnaert, (pseudonyme : PAUL HERMANT) qui depuis le premier jour soutint les efforts de notre Service et non seulement lui apporta ses contributions scientifiques, mais se montra constamment un conseiller avisé. Il ne se passait pas de semaine où il ne vint plusieurs fois à notre bureau. Il n'y a pas un numéro de la revue où on ne rencontre sa signature ou ses initiales : P. H. L'activité de Minnaert, dans les domaines les plus variés, fut extrêmement féconde au cours de sa longue carrière. Au moment de son décès, il présidait aux destinées de la Société Royale Belge d'Anthropologie et de Préhistoire. Pendant quarante ans, il dirigea le Séminaire de Philosophie de l'Institut des Hautes Études. Il fut un des principaux animateurs de la section des Antiquités précolombiennes des Musées d'Art et d'Histoire. Il participait activement aux travaux de nombreuses sociétés scientifiques comme la Société Royale Belge de Géographie, la Société des Américanistes. Il fut aussi parmi ceux qui contribuèrent le plus au sauvetage de la Maison d'Erasmus et du Béguinage d'Anderlecht. Comme on le voit son activité était éclectique. Il possédait une culture générale des plus étendues, type de penseur qui devient malheureusement trop rare, à notre époque où on pousse la spécialisation tellement loin que les rapports entre les disciplines finissent par ne plus pouvoir être établies.

En ce qui concerne particulièrement le Folklore, parmi la multitude d'articles parus dans notre revue, signalons notamment son grand travail, fait en collaboration avec Denis Boumans sur la *Médecine Populaire*. Esprit novateur, il adhéra aussitôt à la conception psycho-sociologique du Folklore, lancée par notre publication et il présenta à son sujet, dans divers congrès, nationaux et internationaux, des rapports de valeur.

Nous ne ferons pas ici une longue analyse de ses travaux. Quand la revue aura repris une périodicité régulière nous lui consacrerons un fascicule en tête duquel nous nous attacherons à une

Une bibliographie plus détaillée. Nous la ferons suivre de plusieurs de ses travaux inédits. Mais il convenait que nous solutions les sa mémoire.

Minnaert est mort en Septembre 1944, quelques jours après la libération. Depuis peu de temps, il souffrait du cœur et l'émotion de la liberté retrouvée après des années de silence forcé n'a pas été sans l'impressionner dangereusement.

Jean-Charles Peeters.

On ne s'étonnera pas de nous voir ensuite nous incliner devant la tombe de Jean-Charles Peeters, imprimeur à Léau qui depuis 1926 imprimait les deux éditions de notre revue. Il aimait son village, si riche en trésors artistiques. Il se dépensait pour en assurer l'entretien et la conservation, pour le mettre en valeur et y attirer l'étranger. Il avait l'amour de son métier, veillait avec soin à l'exécution des travaux et dans son atelier régnait une atmosphère cordiale, un bon compagnonnage qui entretenait l'ardeur au travail et, ce qui mieux est, la joie au travail. L'esprit des anciennes imprimeries où le client était reçu, où chacun à sa place avait conscience de collaborer à une œuvre spirituelle ennoblissante, créait entre tous, patron, ouvriers, manoeuvres, clients, une atmosphère pleine de charme comme on ne peut plus en rencontrer que dans les petites entreprises. Peeters n'a pas été pour notre Service l'homme d'affaires, voyant un moyen de gagner de l'argent. Amoureux du Folklore, il trouvait une occasion de se rendre utile, de servir notre cause, en imprimant nos publications à des prix ne lui laissant d'autre marge de bénéfices que celle nécessaire à se couvrir de risques éventuels. Ce geste de sa part nous a permis pendant quinze ans de donner à nos abonnés pour un prix très réduit, un nombre fort élevé de pages. Sa contribution au succès de la publication a donc été considérable et on comprendra que nous lui accordions aujourd'hui une place d'honneur parmi nos amis défunts. Il y aurait ingratitude de notre part à ne pas le considérer comme un de nos meilleurs collaborateurs. Une maladie de cœur qui a ralenti son activité pendant deux ans et n'est pas sans avoir contribué au retard avec lequel nous venons de sortir de presse, l'a terrassé en avril 1948. Attaché à notre Service et à son Folklore Brabançon, si, afin de hâter l'impression, nous lui avions retiré les manuscrits, nous lui eussions porté un coup qui eût pu être mortel. Pareil geste eût été inhumain.

Ancien combattant de la guerre 1914-1918; blessé, ayant perdu un index, gazé, il fut aussi pendant la guerre 1940-1944, prisonnier politique.

Adolphe Mortier.

Adolphe Mortier est né à Court-Saint-Étienne le 1-8-1863. Il fonda et dirigea le Musée Postal. Il mourut dans sa commune le 30 octobre 1945. Nous lui avons consacré dans les *Dialectes Belges Romains*, une notice que nous reproduisons ici.

Auteur wallon, Adolphe Mortier administra le journal namurois *Li Marmite* (1883-1904 — cf. O. Colson, *Wallonia*, XIII, 1905, 70-71). Il écrivit de nombreuses chansons et des œuvres dramatiques: *Les brigands Pécawes* (drame couronné par la Soc. de Litt. Wall.), *Les p'titès d'gins*, *Les tappeus d'caules*, etc. Il fut vice-président de la Fédération des Sociétés wallonnes dramatiques et littéraires du Brabant.

Nous le connaissions depuis 1921, car il fut parmi ceux qui répondirent avec empressement à notre appel, lors de la fondation de la revue *Le Folklore Brabançon*, à laquelle il ne cessa de collaborer jusqu'en mai 1940, date où elle cessa de paraître. Nous avons encore en portefeuille quelques notes de sa main. Elles sont publiées dans les *Meus faits* de ce volume.

C'est certainement à cette revue qu'il donna la collaboration la plus étendue. De 1921 à 1940, nous trouvons quarante huit fois son nom à la table des auteurs. Avant la première guerre, il avait donné quelques notes à la revue *Wallonia* (VI, 1898, 122; XV, 1907, 349; XVIII, 1910, 54).

Comment apprécier cette œuvre? Peu d'articles, beaucoup de notices. Les faits signalés couvrent la région d'Ottignies, Court-Saint-Étienne, Mont-Saint-Guibert. Ce sont presque tous souvenirs de jeunesse, toutes manifestations à la mort lente desquelles il assistait avec douleur. On doit lui être reconnaissant de les avoir recueillis. Sans lui, il en est qui tomberaient dans l'oubli. Il n'y a donc pas dans son œuvre la moindre préoccupation générale; mais, dans les descriptions qu'il donnait, il avait un souci d'exactitude poussé parfois jusqu'à rechercher des précisions exagérées à des détails superflus. A tout travail un peu important il joignait une carte des lieux. S'il citait le nom d'un personnage typique, il y joignait en note son état-civil et si possible son portrait. Si, au cours d'une manifestation, il était d'usage de chanter une chanson, il en donnait la notation musicale, non sans l'avoir fait contrôler au point de vue technique par un musicien capable. On peut donc avoir confiance dans l'exactitude de ses notices. Il remplissait admirablement les conditions attendues d'un pionnier: esprit d'observation, souci de la perfection descriptive, sobriété narrative, ne s'aventurant pas dans des domaines au delà de ses moyens. Peut-il, afin de citer un exemple, rappeler son étude sur le *Jeu du drapeau*? Convient-il de signaler l'intérêt international que prit dans la suite cette question?

Il collabora aussi aux Galas de Folklore Wallon en écrivant plusieurs scénarios. Là encore, il manifestait cette même préoccupation de précision et on avait toutes les peines du monde à lui faire admettre le moindre changement imposé par des nécessités scéniques. Il voulait des reproductions fidèles de scènes vécues sans vouloir se rendre compte que le théâtre impose des adaptations.

Nous conserverons le souvenir de nos relations cordiales, de nos conversations animées et pittoresques, de son allant, de son enthousiasme, car, contraste étonnant, autant il était mesuré dans ses travaux, autant il était exalté dans ses propos.

Georges Laport.

Folkloriste liégeois, membre de la Commission Nationale de Folklore et du Comité du *Vieux-Liège*, fondateur du Musée de Folklore de Comblain au Pont. Il avait aussi fondé une revue *Etudes Comblinoises*, consacrée à cette intéressante région. Il a publié dans notre revue un important article sur *Basin le bon Luron*. Une bibliographie de ses travaux paraitra dans l'Annuaire de la Commission Nationale de Folklore. Son œuvre est entièrement inspirée par le pays de Liège et la vallée de l'Amblève. Bien que jeune encore, il est mort dans des circonstances tragiques. Arrêté pendant la guerre sous l'inculpation d'espionnage. Quoique n'ayant subi aucune condamnation, il fut transporté en Allemagne dans un camp de concentration, où il périt d'une atteinte de typhus, alors que la Belgique déjà libérée, on s'attendait à la fin des hostilités.

Hubert Henry.

Nos lecteurs retrouveront dans la collection de la revue, les articles consciencieux et abondamment illustrés de cet homme aimable qui consacrait ses loisirs au dépouillement de publications peu connues relatives à Bruxelles. Ce travail patient nous valut de pouvoir publier des articles sur les *Vieilles rues de Bruxelles*, sur les *Places publiques de Bruxelles*, sur *Linkebeek et ses environs*. Nous avons encore en portefeuille un travail sur les *Pares de Bruxelles*. Notre rubrique des menus faits a été alimentée par de nombreuses notes, de valeur parfois fort grande.

C. Sobry.

Le *Folklore Brabançon* a eu le grand privilège de pouvoir publier pour la première fois, traduites du latin en français et du latin en flamand les vingt-deux lettres qu'Erasmus écrivit pendant son séjour à Anderlecht, c'est-à-dire au moment où sa situation était le plus critique. Ce fut un travail du plus haut intérêt. D'ailleurs, malgré un tirage sensiblement plus élevé, l'édition française fut rapidement épuisée. C'est à Monsieur C. Sobry, professeur d'Athènes retraité que nous devons cette traduction. Le dévouement qu'il nous a prouvé en tant que collaborateur assidu et précieux de la Maison d'Erasmus, où il ne manquait pas une séance et où il fit à diverses reprises des communications sur des faits ignorés de la vie d'Erasmus sur des parties de son œuvre.

Emile de Munck.

Membre de la Commission Provinciale du Service de Recherches Historiques et Folkloriques dès sa fondation, il y fut aussi un collaborateur actif. Seul, son grand âge d'empêcha de continuer l'appui qu'il nous accorda dès le début, mais il ne nous a jamais délaissés au développement de notre Service. Il est membre de la Commission Royale des Monuments et des

est président de la Société Royale Belge d'Anthropologie et de Préhistoire. Il pratiqua surtout des fouilles préhistoriques et se montra un ardent défenseur de la théorie des éolithes. Il a enrichi nos Musées de nombreux objets découverts au cours de ses recherches, si bien qu'il était devenu membre de la Commission qui préside aux destinées du Musée d'Histoire Naturelle. On retrouvera dans les premiers numéros de la revue des articles où l'on constate chez lui la préoccupation d'établir des rapports entre nos connaissances, sur les âges anciens de l'humanité et des manifestations folkloriques actuelles. Monsieur de Munck n'a pas publié un seul ouvrage quelque peu volumineux, mais des pages ne suffiraient pas à énumérer la liste des centaines de notes et d'articles qu'il donna à de multiples revues spécialisées. Il fut toute sa vie d'une activité débordante.

Walther Ravez.

Il incarnait le type de l'homme épris de sa ville et lui consacrait tous les moments de sa vie que ses charges professionnelles lui laissent. Homme d'action plutôt qu'écrivain, Tournai lui doit, indépendamment de sa collaboration à toutes les institutions scientifiques et artistiques de cette ville, la création de la Maison Tournaisienne, ce délicieux Musée de Folklore, duquel tout visiteur sortant ému et ravi. Ce Musée, il avait eu la douleur de le voir entièrement détruit lors du bombardement de 1940. Avec un courage remarquable, il s'était attaché à la reconstitution des collections et à la préparation du projet de reconstruction. Il n'eut pas le plaisir de voir son rêve se réaliser, car il mourut subitement peu de temps après la libération. Juge au tribunal de Tournai, il avait eu de nombreux démêlés fort menaçants avec l'occupant et ces tracasseries jointes à la peine de son Musée détruit, n'auront pas été sans atteindre sa santé.

Ravez a peu publié, mais il importe toutefois de citer son livre: *Tournai, cité Royale*. Il a laissé aussi un fort important manuscrit sur l'histoire et le Folklore de cette malheureuse ville, dont un groupe d'amis s'occupe de la publication. Ravez était aussi membre de la Commission Nationale de Folklore où il laisse d'unanimes regrets.

Maurice Van Haudenard.

La section française de la Commission Nationale de Folklore a été particulièrement éprouvée, car voici le troisième de ses membres dont nous annonçons le décès: Maurice Van Haudenard, qui fut aussi et depuis longtemps un collaborateur apprécié du *Folklore Brabançon*. Ingénieur à l'administration des Télégraphes, il avait dû, assez jeune encore, renoncer à sa carrière pour des raisons de santé. Il occupa dès lors son temps à des recherches historiques et folkloriques de grand mérite, puisque certaines d'entre elles ont reçu l'appui de l'Académie, montrant ainsi une fois de plus que le diplôme universitaire spécialisé n'est nullement nécessaire pour

réaliser dans un domaine autre que celui où on a été préparé, une œuvre ayant une valeur scientifique incontestée. Une culture méthodique étendue rend apte, après un effort d'adaptation, à la réalisation d'une entreprise méritoire dans n'importe quel domaine.

Notre revue a eu l'avantage de pouvoir publier de cet homme fort aimable par surcroît, des études sur les Géants d'Ath, sur le Juif Erant, sur Les anciens poids et mesures du Brabant, sur Le Cycle de Noël au pays d'Ath, sur Le Pèlerinage à Ste Renelde en Brabant, sur des jeux anciens : Brigolet, Picquaronne et Bilton, sur le Culte de St. Servais en Hainaut. De cet auteur, nous possédons encore une couple de manuscrits inédits que nous publierons plus tard.

Il va de soi que son activité ne se borna pas à notre revue, mais qu'il collabora à d'autres publications. Il entreprit la *Bibliographie de l'Histoire du Hainaut*, et publia un ouvrage fort utile sur les Chartes-Bois accordées aux échevinages soumis au chef lieu de Mons en Hainaut (1306-1445). Les travaux de patience nécessitant beaucoup de temps, de soins, de conscience et de patience retenaient son application soutenue.

Oscar Duchesne.

Instituteur à Jodoigne, y est décédé en 1942, à l'âge de 85 ans, ayant consacré à la culture de son jardin et à l'étude de sa petite ville la longue période de sa retraite. Il eut comme toute la satisfaction de pouvoir mener une deuxième vie. Correspondant de notre service pour sa région, depuis le début de son existence, il put nous donner, indépendamment de nombreuses notes, souvent pittoresques, dans notre rubrique des Menns faits, deux études plus importantes, l'une sur *Les Anciens Métiers de Jodoigne au XIII^e siècle* et l'autre: *Jodoigne pendant l'occupation allemande (1914-1918)*. Faite pour sa ville, cette étude reflète inévitablement une situation semblable à celle où se trouvent à peu près toutes les villes du pays et, avec le recul du temps, on s'aperçoit déjà combien ce travail présente un intérêt plus général.

Alphonse de Marneffe.

Dont la collaboration à notre publication se caractérise surtout par une multitude de notes parues dans la rubrique des Menns faits est décédé à Charleroi, ses dernières années ayant été profondément influencées par un terrible accident dont il avait été le témoin attristé: son fils écrasé sous ses yeux par un camion, et sa cervelle relaboussant le pavé.

Si les notes qu'il donnait étaient souvent audacieuses par les conclusions qu'il en tirait, elles contenaient toutefois toujours des renseignements non dépourvus d'une utilité historique, folklorique ou linguistique. Il nous valut souvent de dures critiques de la part de lecteurs heurtés surtout par ses conclusions ou ses relations téméraires, tandis que nous y voyions surtout l'intérêt du

signalé. La rubrique dans laquelle nous le publions, nous autorisait cette liberté. Quelque fut le mérite de son œuvre, il faut lui reconnaître celui d'un travailleur infatigable. A ses successeurs d'en séparer l'ivraie du bon grain.

Sander Pierron.

Membre de la Commission Provinciale du Service de Recherches Historiques et Folkloriques a toujours été un ardent défenseur de notre revue. S'il ne nous a jamais donné d'article, il nous a souvent aidé de ses conseils quand nous étions amené à traiter d'une question ayant soit quelque affinité avec l'art, soit lorsqu'il s'agissait de l'évocation de souvenirs bruxellois, soit lorsqu'il s'agissait d'expressions empruntées au langage populaire de la capitale.

L'œuvre importante qu'il a consacrée à *l'Histoire de la Forêt de Solgnes* mériterait à elle seule, indépendamment des services qu'il nous a rendus à ce que nous l'associons à l'hommage que nous rendons ici à nos morts.

J. Possaz.

Conseiller Provincial et Membre de la Commission Provinciale du Service de Recherches Historiques et Folkloriques, s'intéressait vivement aux activités du Service dont il fréquentait régulièrement les locaux. Son âge et la perte de la vue l'empêchèrent de donner à la revue les contributions qu'il désirait. Il nous a toutefois donné un article sur les amireries de Hal, ville à laquelle il consacrait son activité. Il avait notamment à cœur de voir les communes du Brabant demander des reconnaissances d'Armoiries. A Hal, il fut parmi les fondateurs du Cercle Archéologique et un des animateurs de la revue éditée par ce cercle.

François Smits.

Le 16 janvier 1941, s'est éteint à Bruxelles, à l'âge de 74 ans, un des collaborateurs précieux du Folklore Brabançon. M. François Smits. Nous lui devons plusieurs planches vraiment intéressantes, dont une surtout a attiré l'attention des artistes: *Le Pèlerin*.

Smits était un artiste qui rendait avec une vive émotion les jobs coins brabançons. C'était un de ces travailleurs modestes autant que sincères qui peignait exclusivement par plaisir, pour la joie de fixer une sensation fine et fugitive. Elève de Van Damme Sylva, il chercha toute sa vie à se dégager de ce maître très conventionnel et il réussit pleinement à donner à ses œuvres un sentiment extrêmement délicat et personnel.

Il se passionnait pour le folklore et a recueilli maintes indications précieuses dans nos campagnes brabançonnes.

Dans la vie courante c'était un homme exquis et capable des plus beaux sacrifices.

Laudy.

Quand notre revue s'est créée, nous avions escompté une collaboration régulière de la part de Monsieur Laudy et il n'a d'ailleurs jamais manqué de se tenir au courant des entreprises de notre service; mais, il a été pris par la création et l'aménagement du Musée des Souvenirs de la bataille de Waterloo qu'il voulait créer dans sa ferme du Caillon. On sait quel développement il est parvenu à donner à cette maison pleine de souvenirs et sa mort, survenue en octobre 1948, compromet la conservation de cette collection. Absorbé complètement par son œuvre, Monsieur Laudy s'était retiré de tous les groupements et nous n'eûmes plus avec lui que des relations épistolaires. Toutefois, étant donné les mobiles de cet isolement, nous estimons devoir lui rendre ici un hommage posthume.

Henri Desneux.

À l'âge de 77 ans, le 2 février 1943, s'est éteint à Ixelles le Docteur en Médecine, Henri Desneux. Originaire de Genappe, il a consacré les loisirs de sa profession à l'étude du Roman pays de Brabant. Le résultat de ses recherches a été réuni en un volume de 300 pages, *Le Brabant Wallon*, dans lequel on trouve des notices consacrées à chacune des communes de la partie sud de notre Province, notices à la fois historiques et folkloriques. Il étendit ses recherches au pays de Namur et publia sur cette région un volume illustré: *La Wallonie Namuroise*.

Le R. P. Peeters.

Le 7 janvier 1942 mourait à Anvers le R. P. Peeters S. J. né à Louvain le 2 juillet 1872. Il était l'oncle de notre imprimeur et fils d'un imprimeur-éditeur de Louvain très connu.

Son décès inopiné plongea ses nombreux amis et admirateurs dans une peine profonde.

Le P. Peeters fit toute sa vie pour la conservation des monuments et objets d'art anciens. C'était un lettré qui a publié quantité de notices sur les monuments de Louvain, sa ville natale, sur des exploits de guerre (évasion du Scaldis), sur l'église de Lian, l'église St. Charles à Anvers, le triptyque Bacharistique de Thiéry Bouts, sur les noces de l'agneau, le tableau célèbre de Van Dyck, sur la galerie anversoise de St. Ignace, sur l'église St. Augustin à Anvers, sur la Nouvelle Bourse d'Anvers, sur l'Hôtel Van Lierde à Anvers où fut installé le nouveau collège de St. Ignace.

Il publia également un mémoire sur l'imprimerie des Boulantistes.

Ces différents travaux valurent au R. P. Peeters sa nomination de membre de l'Académie d'Archéologie, de la Commission Royale des monuments et de Président du Cercle Anversoise de l'Image. Il était officier de l'Ordre de la Couronne et Chevalier de l'Ordre de Léopold.

À Anvers, sa ville d'adoption, il consacra le meilleur de son temps. Il travailla notamment à la restauration de ce bel hôtel van Lierde où est installé le collège St. Ignace et qui est ainsi préservé de la destruction.

Le Folklore Brabançon honore en lui l'archéologue savant et le folkloriste travailleur qui nous donna de précieux conseils.

Le P. Peeters était un érudit studieux et averti qui connaissait sur le bout des doigts l'histoire de la Gravure Anversoise.

Il avait su rassembler au cours de plus de vingt ans de recherches, une collection unique de vues d'Anvers, comprenant environ deux mille pièces, ce qui fait l'admiration de tous les visiteurs à l'ancien hôtel Van Lierde.

Le P. Peeters commentait avec sûreté et science les pièces les plus remarquables de sa collection.

Il avait une collection magnifique d'images de la Vierge depuis un très lointain passé.

Ce fut un modeste, pratiquant le bien sans ostentation.

Fernand Pavard.

Juge de Paix à Uccle, Fernand Pavard est une activité folklorique d'un genre spécial. Il fut l'initiateur des Galas de Folklore Wallon, qui annuellement réunissaient dans la grande salle du Palais des Beaux-Arts les Wallons de Bruxelles, conviés à un spectacle inspiré du Folklore. Il fut ainsi, dans un milieu particulier, un zélé propagateur du Folklore. À ce titre et en souvenir aussi de ses fréquentes visites à nos archives où il venait glaner les innombrables éléments indispensables à la préparation de ses programmes, il convient que nous évoquions ici son souvenir.

Le R. P. Hippolyte Delehay.

Il n'a jamais collaboré à notre revue, ni fréquenté notre service et, à part quelques échanges de correspondance, nous n'eûmes jamais aucun contact direct avec lui; mais son œuvre, sa méthode ont tant d'importance pour les folkloristes et, par conséquent, il a rendu de tels services à notre science qu'il importe de lui rendre un tribut d'hommage. Il s'est attaché en effet à discriminer ce qu'il pouvait y avoir d'historique et de légendaire dans la vie des Saints. Or, on sait combien le Folklore est riche en légendes religieuses, combien de superstitions sont inspirées par les légendes créées autour de la vie des Saints. Ses ouvrages: *Les Légendes Hagiographiques; Sanctus, essai sur le Culte des Saints dans l'Antiquité; Cinq leçons sur la méthode hagiographique; Etude sur le Légendaire romain*, font autorité.

Bien nombreuses sont aussi les personnes qui, sans nous avoir apporté aucune contribution, ont fortieusement soutenu notre œuvre. (Sans doute en est-il beaucoup dont nous ignorons le décès et dont il ne nous a pas été fait part de la mort). Citons le comte J. de l'Esclaes de Wommersam, tué dans les premiers jours de la

guerre dans son auto par une sentinelle dont il n'avait pas entendu la consigne; deux des fils de notre dévoué collaborateur Louis Stroobant, Jean Stroobant précieux collectionneur d'antiquités préhistoriques, laissées par testament au Musée d'Histoire Naturelle, tué par un V2 à Anvers le 29 décembre 1944; Pierre Stroobant, mort subitement en rue à Bruxelles en 1947; l'andersyphen, un homme généreux répandu dans de nombreux milieux où il apportait une aide précieuse: Le Foyer Intellectuel, La Besace, le Protectorat de l'Institut des Sourds-Muets et Aveugles de Berchem-Sainte-Agathe, l'Œuvre des Carillons, etc...

De côté flamand, la mort a fauché durement aussi dans nos rangs et parmi nos collaborateurs citons notamment:

Van den Weeghe.

Inspecteur de l'enseignement primaire du canton de Hal. Il eut une productivité énorme et toutes ses œuvres jouissent d'une réputation bien assise. Il fit œuvre d'historien méticuleux et probe. Citons de lui, en français, un *Essai Historique sur le Stévenisme*, curieuse secte religieuse qui eut ses adeptes dans tout le pays au temps de la Révolution française et dont quelques groupes de fidèles survivent encore dans le Brabant, dans les environs de Hal notamment; en flamand, une *Histoire de Buysinghen-Bysinghen*, une *Histoire de Loeuw-Saint-Pierre*, une *Histoire de Lot*. Depuis 1933, chaque année, sous le titre *Hallensia*, il donnait un volume de notices glanées dans des documents peu connus et relatives à la contrée de Hal.

P. J. Lefever.

Fut un illustrateur de la Revue et en particulier du *Brabant Folklore*. A peu près dans chaque numéro se trouvait de lui un dessin reproduisant l'un ou l'autre coin d'Anderlecht, de la banlieue de Bruxelles ou de quelque village brabançon. La mort le frappa en février 1944.

Augusta De Clercq.

Institutrice à Grammont, alimenta pendant de nombreuses années notre rubrique des Menus Faits. Elle fut parmi les lecteurs qui comprirent la portée de cette rubrique constamment alimentée par les questions, les suggestions, les ajoutes, les corrections apportées par les abonnés aux notices publiées. Cette rubrique, dans notre esprit, était en effet réservée aux lecteurs. Le 10 septembre 1944, elle mourut à Sysele, âgée seulement de 57 ans.

Aimé De Cort.

Instituteur, s'était spécialisé dans l'étude du Folklore l'enfance, des écoliers en particulier, et il a laissé de nombreuses observations sur les « direx » et les chants de ceux-ci, utiles surtout à la psychologie et à la sociologie infantiles. Parmi ses observations, il en fut de particulièrement abondantes sur les

Elles ont mérité la publication d'un volume en flamand sur les jeux des enfants de la région ouest de Bruxelles, ouvrage dont il fallut faire trois ans après une réédition.

Joseph Cornelissen.

Le Folkloriste bien connu Joseph Cornelissen est mort à Deurne-lez-Anvers le 2^e janvier 1942. Ce fut un grand travailleur, self made man et ayant fondé et rédigé presque seul, pendant des années, la bonne revue *Ons Volksleven*, dont il avait entrepris la publication avec Verhelst. Mais ce dernier était un collectionneur de journaux et laissait la charge de la rédaction de la revue à Cornelissen.

Ons Volksleven qui compte une dizaine d'années d'existence est une mine précieuse pour le Folklore de la Campine.

Modeste instituteur de Saint Antoine lez Brecht, Cornelissen sut, par son labeur incessant, acquérir une situation en vue dans le monde folklorique.

Né en 1866, il mourut âgé de 76 ans, ayant à son actif un nombre considérable de mémoires, dont son *Idioticon* couronné par l'Académie.

Il représentait la Province d'Anvers à la Commission Nationale de Folklore.

Son œuvre restera une source précieuse à laquelle viendront puiser les folkloristes de l'avenir.

Prudent Bols.

Curé honoraire d'Alsemberg, mort centenaire en 1942, après avoir récolté au cours de sa vie, un nombre considérable de chansons populaires, de comptines, d'enfantine, etc... Son importante documentation a été laissée, de son vivant, au Conservatoire de Bruxelles, si nous ne nous trompons. Combien de fois n'entend-on pas dire que le Folklore disparaît, qu'il n'y a plus de chansons populaires! Une oreille avertie enregistre en toute circonstance et le curé Bols en a annoté des centaines. Vu son grand âge, on peut aussi trouver dans sa documentation des airs répandus encore il y a trois quarts de siècle et oubliés aujourd'hui. A ce titre seul, son œuvre est déjà féconde, surtout dans un pays où on a trop longtemps négligé ce domaine d'exploration.

Notre nécrologie est fort longue; notre équipe a été fort éprouvée; la mort a durement fauché dans nos rangs. Il va falloir combler des vides et cela ne sera pas une tâche commode. Déjà, nous sentons combien était utile le concours, toujours désintéressé, de tous ces collaborateurs et leur absence n'a pas été sans contribuer également au retard apporté à la reprise de notre publication. Nous fermerons ce tome XX par une pensée émue et reconnaissante à la mémoire de tous ces disparus.

LA REDACTION

TABLES

T. XX. — 1940-1948.

N° 115 à 120.

Table alphabétique des Auteurs.

CASTAIGNE Mme	223-224
CLOSSON ERNEST	233
DE JAER	242
DUFOUR L.	94-231
DUPONT L.	235
GLOTZ S.	122
HERMANT P.	224
JOSÉE J.	239
MARINUS A.	5
MINNE AD.	219-220-221
MORTIER AD.	214-215-217-233
NAUWELAERTS	243
PERGAMENI CH.	13
PODEVIJN R.	82
QUIÈVREUX L.	218
ROBYNS DE SCHNEIDAUER	186
STROUBANT L.	55-214-218-221-223-225-228-230-240
VANDEREUSE J.	101-216
VAN DEN BORREN CH.	229
VAN HAMME M.	47

Table des Communes et lieux cités.

N.B. — Antérieurement nous ne donnions que les lieux cités du Brabant. Nous donnons dorénavant une table géographique complète.

Brabant.

Aerschot, 80
 Affigem, 21, 73, 82, 84, 85, 86,
 88, 89, 90, 92, 202
 Alsenberg, 261
 Assche, 64, 186, 187
 Anderlecht, 227, 239, 251, 254,
 260
 Averbode, 21
 Beckerzeel, 15
 Beersel, 204
 Beetz, 76
 Bodeghem, 80
 Borgh, 80
 Bruxelles, 13 à 46, 47 à 54, 56,
 126, 173, 190, 192, 193, 197,
 206, 211, 223, 228, 238, 242,
 254, 261
 Ruggenhout, 21
 Buysinghen, 260
 Campenhout, 203
 Cappelle-St-Ulric, 187
 Céroux, 215
 Clabecq, 204
 Corbeek-Dyle, 64, 76
 Corbeek-Loo, 61
 Court-St-Etienne, 215, 222, 213,
 234, 252
 Cointich, 20, 80, 227
 Diest, 76, 77, 80, 81, 226
 Dilbeek, 84, 88
 Dilgem, 21, 30
 Dunsbourg, 77, 80
 Elewijt, 58
 Erps, 84, 80, 227
 Everberg, 21, 63, 80
 Eysinghen, 260
 Forest, 82 à 83
 68, 80, 81
 258
 Gentinne, 118
 Climes, 219
 Grand Rigard, 85
 Grimberghe, 21, 68, 81
 Groenendael, 222
 Haecht, 64
 Haelen, 76, 80
 Hal, 161, 257, 260
 Haren, 36
 Heembeek, 212
 Hekelgem, 203
 Herent, 20, 80
 Heverlé, 62, 80
 Hevillers, 222
 Heylisse, 21
 Hoeleden, 80
 Hoeylaert, 53
 Huldenberg, 80
 Humelghem, 200, 202
 Incourt, 68, 80
 Ixelles, 229
 Jaudrain, 80
 Janche, 80
 Jodoigne, 80, 256
 Kessel-Loo, 61, 71, 72, 73, 81
 Kieseghem, 20
 Leau, 58, 80, 252
 Leefdael, 80
 Leeuw-St-Pierre, 80, 201, 260
 Limal, 20
 Linden, 71
 Lot, 260
 Louvain, 19, 21, 35, 36, 47,
 à 81, 220, 243, 244, 245
 Lubbeek, 80
 Marly, 211
 Meerdael, 73
 Melin, 80

Mellery, 234
 Merchtem, 80
 Mont-St-Guibert, 215, 253
 Mousty, 220
 Neerijssche, 64
 Nivelles, 68, 73, 80, 101, 188,
 225, 244, 245
 Nossoghem, 203
 Opprebaix, 219, 223
 Orp-le-Grand, 80
 Ottignies, 253
 Overijssche, 80
 Pellenberg, 71
 Perwez, 224
 Rhode-Ste-Agathe, 80
 Retselaer, 80
 Saintes, 256
 Saint-Jean-Geest, 80
 Sart-Messire-Guillaume, 219,
 220, 221
 Saventem, 203
 Schaffen, 76
 Siehem, 80
 Soignes (Forêt), 73
 Steenbottel, 20
 Steenockerzeel, 199, 200, 202,
 203, 204
 Sterrebeek, 63, 203
 Terbanck, 69
 Ternath, 225
 Tervueren, 80, 203
 Tilly, 118
 Tirlemont, 35, 58, 63, 80
 Tourneffe, 200, 204, 205
 Uccle, 80
 Velthem, 64
 Villers, 21, 68
 Vilvorde, 16, 48, 56, 64
 Vitruval, 153
 Vierbeek, 21, 62, 73, 81
 Wanbeek, 200, 202
 Waterloo, 229, 258
 Wavre, 240, 241
 Wespelaer, 80
 Wezemael, 20, 80
 Wilsela, 64, 74
 Wygmael, 73
 Zellick, 64
 Zetend Lomay, 83

Belgique.

Aldeneik, 249
 Alost, 68, 125, 225
 Anvers, 14, 16, 19, 21, 52, 65,
 66, 74, 258
 Ath, 66, 145, 173, 256
 Basselier, 161
 Binche, 122 à 185
 Bladel, 63
 Blankenberghe, 224
 Braine-le-Comte, 47, 161
 Brecht, 261
 Borsl, 95
 Cerfontaine, 118
 Ciney, 231
 Charleroi, 101, 234
 Chièvres, 82
 Chiny, 117
 Comblain-au-Pont, 254
 Courtrai, 74
 Cuyck, 83
 Denterghem, 63
 Dourne, 76, 261
 Deynze, 95
 Dixmude, 95
 Dorinne, 119
 Durnal, 119
 Dupen, 120
 Everbecq, 161
 Rythout, 76
 Faissoles, 118
 Fays-les-Veneuz, 118
 Porchies, 119
 Fosses, 119, 173, 180, 185

- Gand, 16, 56, 64, 65, 68, 74, 247
 Gembloux, 79, 80
 Godorville, 101
 Grammont, 15
 Grand' Reng, 161
- Hain-sur-Sambre, 118
 Hannut, 80
 Harlebecke, 78
 Hasselt, 245
 Heerlen, 63
 Heppeneert, 244, 245
 Hermelon-sur-Meuse, 118
 Heyst, 95, 196
 Hombek, 227
 Hoogstraeten, 56
 Hourke, 95
 Houthem-St-Liévin, 225
 Huy, 56
- Jalhay, 118
 Jaupart, 181
 Jamboulx, 216
- Knocke, 95
 Knocke (Zoute), 194
- Lacuisine, 117
 Landen, 245
 La Reid, 232
 Laroche, 101
 Lede, 225
 Leke, 95
 Leval-Trahegnies, 160
 Liège, 145, 259
 Lierre, 64
 Lobbes, 61
 Loo, 95
 Louette-St-Pierre, 86
- Maeseyck, 63
 Malines, 64, 73, 203, 225
 Malmédy, 123, 129, 173, 177,
 180, 185
 Marcinelle, 218
 Meerhout, 76, 80
- Merbes, 160
 Mons, 145, 161, 173, 256
 Montignies-le-Tilleul, 145
 Mont-sur-Marchienne, 216
- Namur, 65, 128, 235
 Nismes, 118
- Ochamps, 110
 Oenzel, 66
 Oignies, 119
 Olmen, 76
 Onsterloo, 56
 Orgée, 117
 Ostende, 125
- Peteghem, 95
 Poucke, 95
 Presles, 173
 Ryckevorsel, 63
- St-André-Jez-Bruges, 225
 Saint-Mard, 111
 Saint-Vith, 129
 Schoore, 95
 Serskamp, 225
 Sotteghem, 88
 Spontin, 119
- Tessengerloo, 61
 Testelt, 76
 Thuillies, 216
 Tiège, 118
 Tielt, 245
 Tongres, 58, 63, 64, 65
 Tournai, 255
- Uffingen, 70
- Vonèche, 66
 Vorst (Campine), 76, 80, 246
- Westerloo, 56
 Westmalle, 200
 Wetteren, 225, 245
 Wichelen, 225

Etranger.

- Angleterre, 117
- Bavai, 65
 Beaucamps, 104
 Berlin, 126
 Bigorre, 177
 Bulvie, 178
 Bordeaux, 221
 Bourbon-Vendée, 116
 Breux, 111
 Bulgarie, 179
- Cambrai, 82, 83, 89
 Carvin, 104
 Champagne, 177
 Cilicie, 245
 Cleunissais, 107
- Damouzy, 110
 Dinan, 118
 Danmelen, 66
 Doordrecht, 62
 Dunkerque, 173
 Ecosse, 114
 Ercé, 118
 Erzgebirge, 173
- Fanquembergues, 104
 Feugerolles, 112
 Fife, 115
 Fontcouverte, 109
 Forêt Noire, 178
 Fumy, 145
- Galles (Pays de), 114
 Gloucestershire, 114
 Guipel, 115
- Houhourdin, 104
 Héming, 105-108
 Herzog, 105-108
- Imling, 105-106
 Italie, 221
- Jadotville (Congo), 125
 La Bassée, 104, 105, 114, 118
 La Garnache, 116
- La Haye, 51
 Le Bessat, 112
 Longeron, 115
 Loubens, 117
 Loudrefing, 106
 Lusigny, 117
 Luxembourg, 248
- Maisoncelle, 104
 Maizey, 109
 Matour, 104
 Mayence, 128
 Menton, 118
 Mexique, 178
 Moirans, 113
 Montier-en-Ber, 109
 Mulhouse, 246
 Munich, 128
- Nancy, 109
 Niderhoff, 105, 106
 Nivèville, 109
- Oldenburg, 245
 Orléans, 246
- Padoue, 221
 Paris, 245
 Péron, 178
- Rochetaillée, 112
 Rocroi, 104
 Rotterdam, 245
 Rouen, 211
- Salleraine, 116
 St-Genest-Molifaux, 112
 Saint-Omer, 103
 Saint-Pol, 129, 181
 St-Pol-sur-Ternoise, 104
 Salzbourg, 178
 Scionzier, 117
 Seclin, 104
 Steenberg, 247
 Styrie, 177
 Suède, 235
- Thonon, 108

Toulouse, 221
Tranqueville, 107

Val d'Isère, 108
Valenciennes, 172
Ventron, 109

Verberie, 214

Wavrin, 104
Weimerskirch, 66
Wizernes, 113
Worcestershire, 114

Table Analytique.

Cette table destinée au classement des matières contenues dans le volume est dressée suivant le plan de l'enquête folklorique permanente arrêtée en 1920 et suivant lequel les documents, livres, résultats des enquêtes, etc., sont classés dans le Service.

Nous tenons toutefois à attirer l'attention du lecteur sur les modifications apportées à ce plan. Les rubriques A. B. C. D. restent ce qu'elles étaient antérieurement. Nous les faisons précéder d'une rubrique G., destinée à recevoir tout ce qui présente un intérêt général.

D'autre part, le plan antérieur était exclusivement folklorique. Or, la revue contient des articles exclusivement historiques ou archéologiques, elle contient aussi des notices pincto ethnographiques, etc. Nous avons donc créé des rubriques spéciales E. F. G. H. I. J. L. destinées au classement de ces matières spéciales.

En réalité, il est toujours difficile de trouver un classement répondant à toutes les exigences et en fait, chacun ayant sa conception des choses, il est aisé à chacun de trouver des critiques.

Généralités.

	Pages.
I. — Bibliographie — Catalogues.	
II. — Conceptions générales.	
Mœurs — Usages — Coutumes — Traditions.	5
III. — Folklore général d'une contrée.	
IV. — Musées — Expositions — Concours — Cartèges — Questionnaires — Conférences.	
V. — Sociétés et Congrès.	
VI. — Œuvre de Folkloristes — d'Historiens.	
Le professeur J. Gessler	243

Croyances Populaires.

A. 1. — Folklore du Culte.	
Paganisme à Louvain	84
1. — Images, croyances & légendes populaires relatives à la religion ou au culte	
Sainte Wilgeforte	247
Sainte Alène à Forest	82
Présie sur N. D. de Soelen	242
2. — Processions et Pèlerinages locaux.	
Origines de la Procession de Bruxelles.	15
Pèlerinage à St-Jean qui pleure à Louvain	61
Pèlerinage à Jérusalem	214

3. — *Chapelles et Rites qui s'y rattachent.*
 4. — *Sources, pierres, animaux, arbres miraculeux.*
- II. — *Démonologie.*
 1. — *Images populaires relatives au diable; contes, proverbes, dictons en lesquels il intervient.*
 Légende du Chevalier voué au démon 244
- III. — *Sorcellerie.*
 1. — *Formules et livres magiques.*
 Peter Urub 248
 2. — *Actions, assemblées de sorciers & sorcières, formes qu'ils recélaient.*
 Die Hexe 246
 Moutons et Soldats Prussiens 218
- IV. — *Les Esprits.*
 1. — *De l'air (soups-garous, fantômes, revenants).*
 Les Grimaneins 214
 2. — *De l'eau (nekkers).*
 3. — *De feu (jeux follets, dragons)*
 4. — *De la terre (nains, nains, géants).*
 Nains à Louvain 67
 5. — *Esprits familiers et contes qui s'y rapportent.*

Vie Populaire.

- B. I. — *Superstitions.*
 « On dit » et superstitions 216
 1. — *Idées superstitieuses concernant le corps humain (cheveux, barbe, cœur, etc.).*
 2. — *Présages de bonheur ou de malheur.*
 La Bourse et les Astres 230
 3. — *Superstitions concernant les animaux, les plantes ou les minéraux.*
- II. — *Folklore de l'Amour.*
 1. — *Présages heureux ou malheureux.*
 2. — *Proverbes, dictons, locutions ayant trait à l'amour.*
 Homme transformé en chien 217
 3. — *Moyens de savoir si on est aimé (fleurs, oracles, épreuves, etc.).*

- III. — *Folklore des Rêves.*
 1. — *Rêve de bon ou de mauvais augure.*
- IV. — *Folklore des Mœurs et Usages.*
 1. — *Coutumes relatives à la naissance, au mariage, à la mort, à la maison.*
 Mariage du Cadet ou de la Cadette 101
 Epouser un condamné à mort 218
 Charivari 218
 La Mort 218
 2. — *Fêtes populaires, kermisses, foires, cortèges, jeux populaires.*
 Carnaval de Binche 122
 Le Jeu de Fer à Opprebaix 219
 L'Armandine (Société de Musique) 219
 3. — *Vêtements et Parures.*
 4. — *Décoration des rues et Maisons aux jours de fête.*
 5. — *Usages spéciaux à chaque métier (fêtes patronales, etc.) métiers ambulants.*
 Le Trempage des Bœux 224
 6. — *Folklore juridique — usages administratifs et judiciaires.*
 L'Arbre de la Justice de Sart-Messire-Guillaume 221
 Epouser un condamné à mort 218-245
 La Chertée 223
 Mettre sa main au feu 221
 Pierres de Justice 246
 Port d'un bonnet vert 221
 Formules testamentaires 220
 Missi Dominici 226
 7. — *Usages commerciaux: poids, mesures, conventions relatives aux achats et aux marchés.*
 8. — *Usages de la table et de l'alimentation; mets et ustensiles caractéristiques.*
 Cramique 223
- V. — *Folklore de l'enfance.*
 1. — *Jeux, chants, rondes, prières, devinettes, fêtes, usages scolaires.*
- VI. — *Folklore du Calendrier.*
 1. — *Exemples: Nouvel an, Lunel perdu, Carnaval, etc.*
 Carnaval de Binche 122

Fantaisie Populaire.

- C. I. — *Contes populaires.*
 II. — *Légendes.*
 Louvain Folklorique et Légendaire 58
 Gattes d'Or 223
 Marie-Thérèse et les pêcheurs 224
 III. — *Anecdotes, Devinettes.*
 IV. — *Proverbes et dictons (leur origine et contes qui s'y rapportent).*

Science et Art Populaires.

- D. I. — *Linguistique.*
 1. — *Expressions populaires.*
 Mettre sa main au feu 221
 Cramique 223
 Cherné ou Charnée 223
 Lè trimpadge de lan 224
 2. — *Langues, dialectes, argot, provincialismes.*
 Les noms des Dattes 224
 Les noms des Vents 231
 3. — *Wallon.*
 4. — *Flamand.*
 5. — *Toponymie.*
 Toponymie Louvaniste 56
 6. — *Patronymes, Famille.*
 7. — *Sobriquets, Inscriptions satiriques, Epitaphes, Blason populaire.*
 Epitaphe de la Sorbonne 225
 II. — *Histoire et Géographie.*
 Le Luizenmolen à Anderlecht
 Personnages historiques, Armoiries.
 Origines Légendaires de Louvain
 III. — *Médecine populaire.*
 (médecines, remèdes de bonne femme).
 Remèdes de Jadis
 IV. — *Science populaire (notamment) : astronomie, météorologie, etc.*
 Evénements météorologiques à Bruxelles

- Les Etoiles 94
 La Bourse et les Astres 230
 Anciens noms des Vents 231
 V. — *Art Populaire.*
 1. — *Musique, Chansons.*
 Ballade de Ubland et Ballade Bretonne 232
 Altérations de textes des chansons 233
 Rida Ranka (Blanche de Namur) 235
 2. — *Cloches et Carillons.*
 3. — *Danses.*
 4. — *Théâtre.*
 Théâtre à Bruxelles en 1682 201
 Théâtre de la Monnaie à Bruxelles 211
 5. — *Littérature.*
 6. — *Imagerie.*
 7. — *Arts Plastiques.*

Ethnographie.

- E. I. — *Généralités.*
 Mœurs, Usages, Coutumes, Traditions 3
 II. — *Europe.*
 III. — *Asie.*
 IV. — *Afrique.*
 V. — *Amérique.*
 VI. — *Océanie.*

Histoire de l'Art, Archéologie.

- F. I. — *Généralités archéologiques.*
 II. — *Congrès, Sociétés, Expositions.*
 III. — *Monuments, Architecture.*
 Fortification de l'Eglise d'Assche 186
 Le Frontispice de la Chapelle Salazar à Bruxelles 190
 Balcon de la Maison du Cygne à Bruxelles 197
 Les Caves de Nivelles 235
 Vandalisme Monumental 238
 Vitreaux anciens 240
 La Tour de l'Eglise de Wavre 240
 IV. — *Peinture, Dessin.*
 Achat de Tableaux par les Dominicains de Bruxelles 183

V. — <i>Sculpture, Meubles</i>	
<i>Mobiliers du Château Cappelle St-Ulric en 1609</i>	167
VI. — <i>Numismatique, Sigilographie.</i>	
VII. — <i>Tapiserie, Dentelle, Broderie.</i>	
VIII. — <i>Industries d'Art.</i>	

Géographie.

G. I. — <i>Généralités.</i>	
II. — <i>Brabant.</i>	
III. — <i>Belgique.</i>	
IV. — <i>Europe.</i>	
V. — <i>Continents.</i>	

Histoire.

H. I. — <i>Généralités.</i>	
<i>Annoblissement bizarre</i>	214
<i>Missi Dominici</i>	226
II. — <i>Bruxelles.</i>	
<i>Amateurs Bruxellois</i>	13
<i>Inauguration de Charles VI</i>	18
<i>Entrée de l'Archiduchesse Elisabeth</i>	34
<i>Agitation à Bruxelles en 1718 (Anneessens)</i>	26
<i>Maîtres d'École de l'ancien régime à Bruxelles</i>	47
<i>Marchers de la Grand'Place de Bruxelles 1770</i>	192
<i>Banc de boucherie à Bruxelles XVIII^e s.</i>	206
<i>Boîtes aux lettres à Bruxelles au XVIII^e s.</i>	209
<i>Trottoirs à Bruxelles au XVIII^e s.</i>	209
<i>Malles-postes à Bruxelles au XVIII^e s.</i>	210
<i>Théâtre à Bruxelles en 1682</i>	201
<i>Théâtre de la Monnaie</i>	211
<i>Eroulement de la Tour Saint Nicolas</i>	17
III. — <i>Brabant.</i>	
<i>Seigneuries du Brabant</i>	226
<i>Les Saxons en Brabant</i>	228
<i>Origines de Louvain</i>	55
<i>Les Sires d'Anderlecht</i>	227
<i>Le Béguinage de Diest</i>	228
<i>Société de Waterloo</i>	229
IV. — <i>Belgique.</i>	
<i>Anecdote sur le gouvernement Provisoire en 1830</i>	212
<i>Les Comtes de Grosberg</i>	227

<i>Mise en culture au Zoute au XVIII^e s.</i>	194
V. — <i>Continents.</i>	

I. — *Préhistoire.*

J. — *Sociologie.*

<i>Mœurs, Usages, Coutumes, Traditions.</i>	5
---	---

K. — *Psychologie.*

L. — *Littérature.*

<i>Ballade de Uhlant</i>	232
<i>Poésie sur N. D. du Sablon</i>	242

Table systématique.

Editorial. — (<i>La Rédaction</i>)	V
Mœurs, Usages, Coutumes, Traditions. — (<i>A. Marinus</i>)	5
Analectes Bruxellois. — (<i>Charles Pergameni</i>)	13
Quelques notes relatives aux maîtres d'École bruxellois à la fin de l'ancien régime. — (<i>Marcel Van Hamme</i>)	47
Louvain folklorique et légendaire. — (<i>Louis Stroobant</i>)	55
Sainte Alène de Forest. — (<i>Dom R. Podevijn</i>)	62
Les Étoiles. — (<i>L. Dufour</i>)	94
Le mariage du Cadet et de la Cadette. — (<i>Jules Vandereuse</i>)	101
Le Carnaval de Binche. — (<i>Samuël Glotz</i>)	122
Sur l'écran du Passé. — (<i>L. Robyns de Schneidauer</i>)	186
Fortification de l'église d'Assche	186
Inventaire des Meubles et effets du château de Nieuwer- molen à Cappelle-Saint-Ulric	187
Le frontispice de la Chapelle Salazar à Bruxelles	190
Les maraîchers de la Grand Place protestent	192
Vente de tableaux aux Dominicains de Bruxelles	193
Du côté du Zoute, jadis	194
Le balcon de la Maison du Cygne	197
Un écuyer achète un banc de boucherie à Bruxelles	206
Détails sur le Théâtre de la Monnaie et le Marly	211
Le gouvernement Provisoire ne s'ennuie pas	212
Mémos Faits	214
Jean Charles Gessler. — (<i>Nauwelaerts</i>)	243
Nécrologie. — (<i>La Rédaction</i>)	251
